



17-4-67

NOTRE-DAME

DE

SAINTE-CROIX

A NEUILLY, PRÈS PARIS

Avenue du Roule, 22

DISTRIBUTION SOLENNELLE

DES PRIX

Classe de 2e Année

2e Prix d Histoire naturelle

décerné à Emile Deboudé

Le 29 juillet 1886

Le Directeur,

G. FRANÇAIS,

PRÊTRE.

LE CARDINAL

DE

RICHELIEU



Champagne pinx. N. Dupuis Sculp.

ARMAND-JEAN DU PLESSIS,
Cardinal, Duc de Richelieu, et de Fronsac, Pair de France,
Né le 6 de Septembre 1585. mort le 4. de Décembre 1642.

« D'autres hommes, dit Henri Martin, ont aimé la France autant que Richelieu ; aucun ne l'a peut-être si complètement et si profondément comprise ». Pour être en plein dans la vérité, il n'y a qu'à supprimer ce « peut-être ».

C'est la biographie de ce grand Français que je mets sous les yeux du public. On s'y plaît à étudier l'homme qui a donné à la France le rang qu'elle a longtemps occupé dans le monde, qui lui a donné une armée admirable, celle de Rocroi et de Fribourg, une marine également énergique, une administration puissante, une diplomatie habile, ses colonies, qui a développé toutes les forces du pays, qui enfin a créé le grand siècle de la France auquel on aurait dû donner le nom de Richelieu plutôt que celui de Louis XIV, qui y avait moins droit.

C'est en effet sous le règne de Louis XIII et par l'influence du Cardinal que paraissent les plus grands esprits du XVIIe siècle. C'est une loi : quand la direction des affaires, le pouvoir, est aux mains d'un homme de haute intelligence, les hommes de valeur se développent librement, facilement, dans ce milieu intelligent ; dans le cas contraire, les hommes de valeur, en tout genre, sont étouffés par le milieu dans lequel ils vivent ; il n'y a de place que pour les intrigants, les médiocrités et les flatteurs.

C'est Richelieu qui a formé la génération des grands diplomates : Mazarin, Servien, Lionne, et celle des grands capitaines : Harcourt, Fabert, Gassion, Guébriant, Turenne, Condé. Nos premiers marins illustres sont de ce temps : M. de Sourdis, le duc de Brézé, les deux Duquesne, le père et le fils. Tous les hommes célèbres qui commencent les diverses séries de nos grands hommes remontent à cette époque : Descartes, Gassendi, Pascal, Fermat, le P. Mersenne, l'illustre Peiresc, dont on imprima, à Rome, l'éloge en quarante langues, — nos plus grands écrivains, ceux qui ont créé la prose française, Pascal, et le théâtre, Corneille et Molière,

— nos grands artistes, Poussin, Lesueur, Philippe de Champagne, Claude Lorrain, les Lenain, Callot, les sculpteurs Sarrazin et les deux Anguier, le graveur de médailles Varin, l'architecte Lemercier, — tous ces forts administrateurs civils et militaires, intendants des généralités et des armées, conseillers d'État, Michel Le Tellier entre autres, — tous ces prêtres qui ont donné au clergé une impulsion toute particulière de charité, d'études et de réformes, le cardinal de Bérulle, saint Vincent de Paul, M. Olier. C'est aussi pendant cette époque, à laquelle Louis XIII et Richelieu donnent l'exemple de mœurs sévères, que se forme la société polie qui a été l'honneur et la gloire de notre France avant que le naturalisme, le réalisme et la sotte imitation du sans-gêne américain aient changé nos habitudes, alourdi ou gâté l'esprit français.

Louis XIII et Richelieu sont morts dans un âge peu avancé, en 1642 et 1643. Leur œuvre, qui n'était pas achevée, se continua pendant la régence d'Anne d'Autriche et les premières années de Louis XIV. Mais quand la grande génération fut éteinte et que le vrai règne de Louis XIV com-

mença avec la génération louisquatorzienne, il y eut un arrêt et une baisse très appréciable. L'orgueil du Roi, son omnipotence, son luxe n'étaient pas suffisants pour remplacer la haute intelligence de Richelieu et le bon sens éclairé de Louis XIII. Mais la flatterie n'hésita pas à donner au Roi le nom de Grand, et au siècle le nom du Roi, ce que l'histoire routinière a scrupuleusement conservé.

Plusieurs ouvrages parus dans ces dernières années ont apporté à l'histoire de Louis XIII et à la biographie de son ministre de nombreux et importants documents inédits. M. Avenel a publié la correspondance complète du Cardinal ; M. Marius Topin a fait connaître plus de deux cent cinquante lettres inédites de Louis XIII à Richelieu ; MM. Zeller et Geley, dans de précieuses monographies, nous ont appris des faits jusqu'alors inconnus. Il m'a paru utile de refaire, à l'aide de ces documents nouveaux et des meilleurs documents anciens, une biographie exacte du Cardinal; de raconter l'histoire si nouvelle de ses débuts dans la vie politique, ce qui ne constitue pas la plus belle page de sa biographie; d'exposer rapidement l'histoire de

son ministère; de faire connaître les relations réelles et si amicales qui ont existé entre Louis XIII et son ministre; l'histoire des conspirations continuelles ourdies contre Richelieu par la faction espagnole et les restes de la Ligue, encore très puissants en France et à la Cour; son caractère, sa vie privée, ses résidences, ses précieuses collections, ses relations avec les gens de lettres, ses ouvrages, ses fondations littéraires, l'usage qu'il sut faire de la publicité et du journalisme qu'il créa; enfin de mettre sous les yeux du lecteur les détails relatifs à cette santé si débile, qui n'empêcha jamais cet homme toujours malade, mais qui avait une volonté de fer, de se livrer pendant dix-huit ans à un prodigieux travail de jour et de nuit, de diriger la guerre, la diplomatie et l'administration générale, de sortir la France de l'anarchie, de vaincre l'Espagne et l'Autriche, et de laisser sa patrie, à sa mort, la première puissance de l'Europe.

LE CARDINAL

DE RICHELIEU

CHAPITRE Ier

LA JEUNESSE. — L'ÉVÊCHÉ DE LUÇON. — LES ÉTATS DE 1614.

(1585-1616)

« Armand-Jean du Plessis, cardinal-duc de Richelieu, la terreur de l'Europe, le fléau de la Maison d'Autriche, et le plus grand homme d'État de notre siècle, et peut-être même de la monarchie », dit Sauval, naquit à Paris en 1585.

On lisait dans les registres de la paroisse de Saint-Eustache de Paris :

Le cinquième jour de mai fut baptisé Armand-Jean, fils de messire François du Plessis, seigneur de Richelieu, chevalier des ordres du Roi, conseiller au Conseil d'État, prévôt de son hôtel et grand prévôt de France, et de dame

Suzanne de la Porte, sa femme, demeurant en la rue du Bouloy, et ledit enfant fut né le neuvième jour de septembre 1585, les parrains, Messire Armand de Gontaut de Biron, chevalier des ordres du Roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances et maréchal de France, et messire Jean d'Aumont, aussi maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, conseiller en son Conseil d'État, capitaine de cent hommes d'armes desdites ordonnances, et la marraine dame Françoise de Rochechouart, dame de Richelieu, mère dudit François de Richelieu[1].

François du Plessis, seigneur de Richelieu, père de l'enfant qui venait de naître, était un serviteur dévoué de Henri III, qui lui avait donné la charge de grand-prévôt de France et le collier de l'ordre du Saint-Esprit. Il servit Henri IV avec le même zèle, déploya une grande bravoure à Arques et à Ivry, et devint l'un des capitaines des gardes du Roi. François du Plessis mourut en 1590, laissant trois fils et deux filles : Henri du Plessis, seigneur de Richelieu, devenu maréchal de camp et qui fut tué en duel en 1619, — Alphonse du Plessis, d'abord évêque de Luçon, puis cardinal de Lyon, — Armand-Jean, évêque de Luçon, devenu cardinal et premier duc de Richelieu, — Françoise du Plessis, mariée en secondes noces à René de Vignerot, seigneur du Pont-de-Courlay, — Nicole du Plessis, ma-

1. Jal, *Dict. critiq. de biographie et d'histoire.* — Le Cardinal est donc né le 9 septembre et non pas le 5, comme le dit le P. Anselme ; il est donc né à Paris et non pas au château de Richelieu, en Poitou, comme le prétendent Tallemant des Réaux, Perrault, Mlle de Montpensier et La Fontaine, les deux derniers disant qu'on leur avait montré, à Richelieu, la chambre où était né le Grand Cardinal.

riée à Urbain de Maillé, marquis de Brézé, capitaine des gardes de la Reine-Mère, puis des gardes du Roi, et maréchal de France.

Quand Armand du Plessis perdit son père, il n'avait que cinq ans. Sa mère l'éleva sérieusement, et après lui avoir fait commencer ses études sous la direction du prieur de Saint-Florent, elle le mit au collège de Navarre, à Paris, et lui fit faire sa philosophie au collège de Lisieux.

Destiné aux armes, le jeune seigneur du Chillou[1], tel était le nom que portait alors le futur cardinal de Richelieu, entra à l'académie pour s'y instruire dans les exercices militaires, tout en continuant cependant l'étude des lettres qu'il aimait déjà. Tout à coup, des évènements de famille lui firent abandonner l'épée, et il devint évêque de Luçon. Mais il conserva toujours un goût prononcé pour les choses militaires, et plus d'une fois on verra le Cardinal commander en personne les armées avec une allure qui attestait que le gentilhomme se souvenait encore de ses études à l'académie.

L'évêché de Luçon, auquel Armand du Plessis fut nommé en 1606, semble avoir été, à cette époque, une sorte de propriété de sa famille. Jacques du Plessis, aumônier de Henri III, grand oncle d'Armand, avait été pourvu de cet évêché et remplacé, à sa mort, par Alphonse du Plessis, frère puîné d'Armand. Mais le mépris des grandeurs et le besoin de la solitude ayant décidé Alphonse du Plessis à abandonner son évêché

1. Nom de l'une des terres de la famille du Plessis.

et à se faire chartreux[1], la famille du Plessis obtint d'Armand qu'il renonçât à la carrière des armes et à se faire évêque, afin de conserver cet évêché dans la famille.

Dès lors, Armand du Plessis se livra aux études théologiques avec l'ardeur et la volonté qui faisaient déjà le fond de son caractère ; ses efforts opiniâtres et le travail d'esprit furent tels que sa santé commença à s'altérer et resta depuis fort délicate. Ce travail excessif dura deux années, au bout desquelles Henri IV nomma le jeune Armand à l'évêché de Luçon (1606).

La cour de Rome ne se hâtait pas de confirmer le nouvel évêque, à cause de sa jeunesse. Henri IV pressait le cardinal du Perron et son ambassadeur à Rome d'obtenir du Pape la dispense d'âge nécessaire à Armand du Plessis pour tenir son évêché. Las d'attendre, Armand alla à Rome et mit tant de grâce à sa demande que le pape Paul V la lui accorda. Tel fut le succès de la harangue latine qu'il fit au Saint-Père, enchanté de la capacité et de la maturité du jeune prélat, qu'il fut sacré à Rome par le cardinal de Givry, le 17 avril 1607. Il avait alors vingt-deux ans. Revenu en France, il prit avec éclat ses degrés en Sorbonne, et fut reçu docteur le 29 octobre 1607.

Henri IV l'aimait beaucoup et ne l'appelait que

1. Alphonse de Richelieu resta chartreux pendant vingt et un ans; en 1626, malgré lui, il fut nommé archevêque d'Aix; en 1628, il devint archevêque de Lyon et, en 1629, cardinal. En 1632, Louis XIII le fit grand-aumônier de France. Il mourut en 1653, laissant une réputation méritée d'austérité et de charité.

« mon évêque » ; il aimait à l'entendre prêcher ; il causait avec lui volontiers, de l'exécution du maréchal de Biron, par exemple. Richelieu aurait pu rester à la Cour, mais il comprit qu'il était trop jeune pour y jouer un rôle important ; il quitta Paris à la fin de 1608 et alla prendre possession de son évêché. Il y remit l'ordre, releva les églises détruites pendant les guerres de religion, menant une vie sévère, que sa pauvreté rendait assez dure, et réfléchissant aux moyens qui lui permettraient de revenir à la Cour et d'y faire fortune.

Il avait été précédé à Luçon par sa réputation de théologien fort savant et de prédicateur distingué. En prenant possession de son évêché, le 21 décembre 1608, il fit cette « petite harangue au peuple » :

Messieurs, venant pour vivre avec vous et faire ma demeure ordinaire en ce lieu, il n'y a rien qui me puisse être plus agréable que de lire en vos visages et reconnaître par vos paroles que vous en ressentez de la joie ; je vous remercie du témoignage que vous me rendez de votre bonne volonté, que je tâcherai de mériter par toutes sortes de bons offices, n'y ayant rien que j'aie en plus grande affection que de vous pouvoir être utile à tous en général et en particulier.

Je sais qu'en cette compagnie il y en a qui sont désunis d'avec nous quant à la croyance ; je souhaite en revanche que nous soyons unis d'affection ; je ferai tout ce qui me sera possible pour vous convier à avoir ce dessein, qui leur sera utile aussi bien qu'à nous et agréable au Roi (Henri IV), à qui nous devons tous complaire.

Le temps vous donnera plus de connaissance de l'affection que je vous porte que mes paroles ; c'est ce qui fait que je me réserve aux effets pour vous faire paraître que toutes mes intentions ne tendent qu'à ce qui est de votre bien.

Nous venons de dire que Richelieu était alors fort pauvre. Les détails authentiques publiés par M. Avenel[1] nous le montrent réellement pauvre, sans maison, sans carrosse, sans meubles convenables à sa position, sans vaisselle plate, sans autres vêtements sacerdotaux que des tuniques et des dalmatiques en mauvais état. Cette pauvreté devait être pénible à un prélat de vingt-cinq ans, qui écrivait en 1610 : « Etant un peu glorieux, je voudrais bien, étant plus à mon aise, paraître davantage ». Pour arriver à Luçon dans un équipage convenable, il avait été obligé d'emprunter à un ami voiture, chevaux et cocher. On le voit bientôt acheter « de rencontre » le lit de velours de sa tante. Il ne peut se procurer une tapisserie de Bergame qu'en donnant en échange la pente du lit de défunt M. de Luçon, de soie et d'or. Il mettra cinq années à se procurer la vaisselle d'argent dont il a envie « pour relever sa noblesse ».

On a de lui plusieurs lettres adressées à une Madame de Bourges, amie de la famille, qui faisait ses affaires à Paris. C'est avec cette correspondance adressée à une amie, et écrite en toute franchise, que l'on peut pénétrer dans l'intérieur du futur cardinal, qui mourra au milieu d'une splendeur capable de satisfaire son « besoin de paraître ».

Voici une lettre écrite par l'évêque de Luçon à Madame de Bourges, à la fin d'avril 1609 :

1. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu,* 8 vol. in-4°, publiés dans la Collection des documents inédits sur l'histoire de France. Nous avons largement puisé dans cet excellent travail.

Madame, j'ai reçu les chappes que vous m'avez envoyées, qui sont venues extrêmement à propos. Elles sont extrêmement belles et ont été reçues comme telles de la compagnie à qui je les devais. Je vous ai un million d'obligations, non pour cela seulement, comme vous pouvez penser, mais pour tant de bons offices, que ce papier n'en peut porter le nombre. Je suis maintenant en ma baronnie[1], aimé, ce me veut-on faire croire, de tout le monde, mais je ne puis que vous en dire encore, car tous les commencements sont beaux, comme vous savez. Je ne manquerai pas d'occupation ici, je vous assure, car tout y est tellement ruiné qu'il faut de l'exercice pour le remettre[2]. Je suis extrêmement mal logé, car je n'ai aucun lieu où je puisse faire du feu, à cause de la fumée; vous jugez bien que je n'ai pas besoin de grand hiver, mais il n'y a remède que la patience[3]. Je vous puis assurer que j'ai le plus vilain évêché de France, le plus crotté[4] et le plus désagréable, mais je vous laisse à penser quel est l'évêque. Il n'y a ici aucun lieu pour se promener, ni jardin, ni allée, ni quoi que ce soit, de façon que j'ai ma maison pour prison.

Quelque temps après, il lui écrit encore :

Nous sommes tous gueux en ce pays, et moi le premier, dont je suis bien fâché, mais il y faut apporter remède si on peut.

Un curieux document publié récemment[5] nous ap-

1. L'évêché de Luçon avait le titre de baronnie.

2. Son diocèse, où depuis soixante ans nul évêque n'avait résidé.

3. La patience, savoir attendre, ce qui est déjà et sera toujours la grande force du Cardinal.

4. Misérable.

5. Par M. Baschet : *Mémoire d'Armand du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon*, etc., Paris, Plon, 1880, in-8°.

prend ce qui se passait alors dans l'esprit de Richelieu. C'est un mémoire, écrit de sa main en 1610, un peu avant la mort de Henri IV, dont le titre est : *Instructions et maximes que je me suis donné* (sic) *pour me conduire à la Cour*. De bonne heure, Richelieu eut l'habitude de rédiger ses pensées, ses projets, de leur donner le corps et la durée que seuls ont les écrits, de composer un mémoire complet sur telle ou telle affaire qu'il voulait mener à bonne fin. Il songeait alors à se fixer à la Cour et à y faire son chemin, en obtenant une charge, par exemple celle de premier aumônier du Roi, charge qui le conduirait un jour à prendre part aux affaires, but qu'il poursuivait évidemment dès cette époque. Il faut lire ce précieux mémoire, où l'homme se révèle tout entier; je ne puis cependant qu'en donner l'analyse. On y verra toutefois comment Richelieu se propose de gagner le Roi. Il ira faire sa cour au maître tous les jours jusqu'à ce qu'il connaisse l'effet produit par son assiduité; après, une fois par semaine suffira. Quand le Roi sera à table, il aura soin de cesser de lui parler quand Sa Majesté boira. « Les mots les plus agréables au Roi sont ceux qui élèvent ses royales vertus. Il ne goûte point ceux qui ne parlent hardiment, mais il y faut du respect. Bon de toujours tomber sur cette cadence que ça a été par malheur que jamais on ne lui a pu faire service qu'en petites choses, et qu'il n'y a rien de grand ni d'impossible à une bonne volonté pour un si bon maître et un si grand roi ». — « L'importance est de considérer quel vent tire, et de ne le prendre point sur des humeurs auxquelles il ne se

plaît de parler à personne, se cabre à tous ceux qui l'abordent ».

Puis il étudie la manière de se conduire avec les seigneurs et autres qui sont en crédit et faveur envers le maître : il les faut visiter, « et se souvenir qu'il y a des sacrifices pour les dieux nuisibles et favorables : à ceux-ci, afin qu'ils aident ; à ceux-là, afin qu'ils ne fassent point de mal ».

Sur toutes choses, les plus petits détails de cette vie de courtisan sont étudiés, et la manière de faire, de parler, d'écrire, d'écouter est formulée en règles précises. « Parler peu et seulement de ce que l'on sait, et à propos, avec ordre et discrétion ». — « N'avoir point l'esprit distrait, ni les yeux égarés, ni l'air triste ou mélancolique quand quelqu'un parle, et y apporter une vive attention ainsi que beaucoup de grâce, mais plus par l'attention et le silence que par la parole et l'applaudissement ». On le voit, tout est préparé de longue main ; ce manuel de l'homme de Cour recommande de cultiver les gens qui peuvent être utiles : les commis de la poste spécialement, parce que « les lettres sont rendues plus fidèlement et envoyées avec soin et diligence ». Quant aux lettres reçues, « le feu doit garder celles que la cassette ne peut garder qu'avec péril ». Il examine ensuite l'utilité et l'usage de la dissimulation et du silence ; bref, il était prêt à se lancer à la Cour quand Henri IV fut assassiné le 14 mai 1610.

Richelieu dut venir aussitôt à Paris pour prêter le serment de fidélité à la régente, Marie de Médicis. Il

accomplit cet acte solennel, le 22 mai 1610, dans la forme suivante :

Nous, Armand-Jean du Plessis de Richelieu, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évêque et baron de Luçon, et les doyen, chanoines, chapitre et clergé dudit lieu, protestons, sur la foi que nous devons au premier auteur de toutes choses, de nous comporter tout le cours de notre vie envers le roi Louis treizième, à présent régnant, tout ainsi que les très humbles, très affectionnés et très fidèles sujets doivent faire envers leur légitime seigneur et roi. En outre, nous certifions que, bien qu'il semble qu'après le funeste malheur qu'une homicide main a épandu sur nous, nous ne puissions plus recevoir de joie, nous ressentons toutefois un contentement indicible de ce qu'il a plu à Dieu, nous donnant la Reine pour régente de cet Etat, nous départir ensuite de l'extrême mal qui nous est arrivé, le plus utile et nécessaire bien que nous eussions su souhaiter en nos misères, espérant que la sagesse d'une si vertueuse princesse maintiendra toutes choses au point où la valeur et la prudence du plus grand roi que le ciel ait jamais couvert (*sic*) les ont établies ; nous jurons, sur la part qui nous est promise en l'héritage céleste, de lui porter toute obéissance, et supplions Dieu qu'il nous envoie plutôt la mort que de permettre que nous manquions à la fidélité que nous devons et jurons maintenant au Roi son fils et à elle, que nous désirons avec dévotion être comblés des grâces du Père de bénédictions, afin que nous puissions vivre et mourir sous les lois de ceux qui, obéissant à la souveraine loi, gouverneront heureusement le premier Etat de l'univers, conduits par la main du Roi des rois du monde.

Richelieu resta à Paris jusqu'en 1611, prêchant plusieurs fois, et avec beaucoup de succès, devant la Cour,

en l'église de Saint-André-des-Arcs. Revenu à Luçon, il y résida jusqu'en 1614.

En l'absence de leur évêque, les deux grands vicaires étaient entrés en lutte, et l'un d'eux ayant écrit à Richelieu, celui-ci lui répondit :

Monsieur, j'ai vu la lettre que vous m'écrivez touchant les différends qui sont entre le sieur de la Coussaye et vous. Je ne puis que je ne les blâme, désirant que ceux qui manient les affaires de ma charge vivent paisiblement les uns avec les autres. Je le mande au sieur de la Coussaye et vous en avertis afin que vous vous disposiez l'un et l'autre à vivre en paix. Vous êtes tous deux mes grands vicaires, et, comme tels, vous devez n'avoir autre dessein que de faire passer toutes choses à mon contentement, ce qui se fera, pourvu que ce soit à la gloire de Dieu.

Il semble par votre lettre que vous étiez en mauvaise humeur lorsque vous avez pris la plume ; pour moi, j'aime tant mes amis, que je ne désire connaître que leurs bonnes humeurs, et il me semble qu'ils ne m'en devraient point faire paraître d'autres. Si une mouche vous a piqué, vous la deviez tuer, et non tâcher d'en faire sentir l'aiguillon à ceux qui se sont, par la grâce de Dieu, jusques ici garantis de piqûre. Je sais, Dieu merci, me gouverner, et sais davantage comme ceux qui sont sous moi se doivent gouverner. Vous me mandez qu'il ne vous chaut[1] de ce qui se passe, disant que l'affaire me touche plus qu'à vous. Je trouve bon que vous m'avertissiez des désordres qui sont en mon diocèse ; mais il est besoin de le faire plus froidement, n'y ayant point de doute que la chaleur piquerait en ce temps-ci ceux qui ont le sang chaud comme moi, s'ils n'avaient quelques moyens de s'en garantir.

Vous dites que vous renonceriez volontiers au titre que je

1. Chaloir, causer du souci.

vous ai donné ; je l'ai fait pour vous obliger, vous croyant capable de rendre du service à l'Eglise. Si je me suis trompé en ce faisant, vous désobligeant au lieu de vous gratifier, j'en suis fâché ; mais je vous dirai qu'à toute faute il n'y a qu'amende : je ne force personne de recevoir du bien de moi. Vous prêchez aux autres le libéral arbitre ; il vous est libre de vous en servir.

Quant à ce que vous me témoignez ne trouver pas bon que je ne désire pas mécontenter le sieur de la Coussaye, j'aime mieux que vous soyez mécontent de ce que je veux rendre tout le monde content, que content du mécontentement que je pourrais donner à tout le monde. Je vous écris cette lettre non en l'humeur que vous étiez quand vous m'écrivîtes ; mais je ne laisse pas de rendre mon style conforme au vôtre afin de vous complaire. Au reste, je vous assure que l'affection que je vous ai toujours portée ne diminuera jamais, tandis que vous me témoignerez vouloir vivre avec moi selon que j'ai toujours espéré de vous. J'ai recherché les occasions de vous témoigner ma bonne volonté ; je crois que vous reconnaissez en avoir reçu des témoignages, lesquels je vous rendrais encore si c'était à recommencer, ne regrettant que de n'avoir pas eu le moyen de vous faire paraître quel ami je suis en chose qui vous fût utile. Vous le devez croire, puisque je vous assure que je suis

Votre bien affectionné à vous servir.

En 1613, l'évêque de Luçon était encore dans la gêne et vendait ses tapisseries pour se procurer de l'argent. En mai 1613, il écrivait à Madame de Bourges :

Je vous rends mille grâces de la peine que vous avez eue de vendre ma tapisserie ; par là, vous connaîtrez la misère d'un pauvre moine qui est réduit à la vente de ses meubles et à la vie rustique, ne faisant pas sitôt état de quitter ce séjour pour prendre celui de la ville.

En 1614 cependant l'évêque de Luçon, l'un des députés aux États-Généraux convoqués par Marie de Médicis, revint à Paris et fut chargé par le clergé de remettre au Roi le cahier de son ordre, le jour de la clôture des États (23 février 1615). Il adressa à Louis XIII une harangue, qui lui fit une réputation d'orateur et surtout d'homme politique, et à l'aide de laquelle il s'attira les bonnes grâces de la Reine-Mère. Dès ce moment il est évident que l'ambition commence à le dominer, et il faut convenir qu'il ne fut pas difficile dans le choix du chemin qu'il prit pour parvenir à son but, le pouvoir. La noblesse, la France entière pour mieux dire étaient soulevées contre le gouvernement de Marie de Médicis et de son favori, Concini. Les États s'étaient plaints du désordre général, de la ruine des finances; la politique espagnole suivie par Marie de Médicis mécontentait tout le monde. Ce fut justement Marie de Médicis à qui Richelieu adressa les éloges les plus grands et les plus immérités. On lit avec étonnement dans le discours que Richelieu adressa au Roi ce qui suit :

Entre une infinité de grâces que V. M. a reçues du ciel, une des plus grandes dont vous lui soyez redevable, est le don et la conservation d'une telle mère; et entre toutes vos actions, la plus digne et la plus utile au rétablissement de votre Etat est celle que vous aurez faite, lui en commettant la charge.

Car que ne devez-vous attendre, et que ne devons-nous espérer d'elle, sous les heureux auspices de votre majorité, après qu'en la faiblesse d'une minorité, à la merci de mille orages et d'autant d'écueils, elle a heureusement con-

duit le vaisseau de l'Etat dans le port de la paix, où elle l'a fait voir à V. M. avant que lui remettre entre les mains?

Toute la France se reconnaît, Madame, obligée à vous départir tous les honneurs qui s'accordaient anciennement aux conservateurs de la paix, du repos et de la tranquillité publique.

Elle s'y reconnaît obligée, non seulement à cause qu'avec tant de merveilles, vous nous avez jusqu'à cette heure conservés au repos que les armes invincibles de ce grand Henri nous ont acquis ; mais, en outre, parce que vous avez voulu comme attacher pour jamais la paix à cet Etat, du plus doux et du plus fort lien qui se puisse imaginer, étreignant par les nœuds sacrés d'un double mariage[1], dont nous souhaitons et requérons l'accomplissement, les deux plus grands royaumes du monde, qui n'ont rien à craindre étant unis, puisque, étant séparés, ils ne peuvent recevoir de mal que par eux-mêmes[2].

Vous avez beaucoup fait, Madame ; mais il n'en faut pas demeurer là : en la voie de l'honneur et de la gloire, ne s'avancer et ne s'élever pas, c'est reculer et déchoir. Que, si après tant d'heureux succès, vous daignez encore vous employer courageusement à ce que ce royaume recueille les fruits qu'il se promet, et qu'il doit recevoir de cette assemblée, vous étendrez jusqu'à l'infini les obligations qu'il vous a, attirerez mille bénédictions sur le Roi pour vous avoir commis la conduite de ses affaires ; sur vous, pour vous en être si dignement acquittée ; sur nous, pour la supplication

1. Louis XIII allait épouser (25 octobre 1615) l'infante d'Espagne Anne d'Autriche, et l'infant don Philippe (depuis Philippe IV) allait épouser Elisabeth de France, sœur de Louis XIII. Le mariage de Louis XIII avait soulevé le mécontentement de tous les partisans de la politique de Henri IV.

2. Il est heureux que Richelieu ait adopté une autre politique plus tard, et qu'il n'ait pas hésité à abandonner ses opinions de 1615. On n'est pas plus espagnol que lui à ses débuts, et il fallait l'être pour plaire à la Reine-Mère.

très humble et très ardente que nous faisons à S. M. de vous continuer cette administration. Et lors, vos mérites ajoutant mille couronnes de gloire à celle qui entoure votre chef, pour comble de récompense, le Roi ajoutera aussi au titre glorieux que vous avez d'être sa mère, celui de mère de son royaume, afin que la postérité, qui lira ou entendra proférer votre nom, y aperçoive et reconnaisse les marques de votre piété envers son Etat, et de la sienne envers vous, voyant que votre zèle envers la France ne vous aura pas plutôt fait mériter un titre de gloire immortelle, que l'amour filial qu'il vous porte ne vous l'ait donné.

Nous croyons, Madame, que vous n'oublierez rien pour faire que cette assemblée, mise en pied par vos conseils, réussisse à notre avantage : les maux qui nous pressent vous y convient ; votre affection envers nous vous y porte ; votre honneur et celui du Roi, qui vous est si cher, le requièrent, et l'intérêt de vos consciences vous y oblige tous deux.

Quinze ans plus tard le cardinal de Richelieu ne tenait plus ce langage et se montrait implacable envers celle qu'il encensait alors. Quoi qu'il en soit, cette harangue « dura une grande heure et fut ouïe de LL. MM. et de toute l'assemblée avec une grande attention[1] », et fut le point de départ de la carrière politique de l'évêque de Luçon. C'est donc à une assemblée représentative, à l'intervention du pays dans ses affaires, que la France doit ce grand ministre, qui commença par être un grand orateur. La langue dans laquelle est écrit ce discours est en effet très remarquable pour l'époque ; elle est claire et forte, et souvent la pensée se détache nettement.

1. *Mercure françois*, t. III, p. 404.

Marie de Médicis ne tarda pas à récompenser son apologiste, et le talent de l'évêque de Luçon justifiait le choix de la Reine-Mère. Dès le commencement de l'année 1616, il est nommé grand-aumônier de la jeune reine Anne d'Autriche. Il réside à Paris, où il a acheté, en 1615, une maison devant l'église des Blancs-Manteaux[1]. Le cardinal de Bérulle figure en tête de ses protecteurs. Il est bientôt nommé, toujours en 1616, conseiller d'État et secrétaire des commandements de Marie de Médicis, dont il devient le favori. Honoré de cet emploi de confiance et employé dans plusieurs missions difficiles, il obtient une pension de six mille livres[2], « afin de lui donner moyen de supporter la grande dépense » que ses fonctions le forcent à faire. On voulut l'envoyer ambassadeur en Espagne ; il refusa, et, au milieu de l'anarchie, des révoltes des princes et des grands, il entra au ministère, en novembre 1616, avec ses amis Mangot et Barbin, ce dernier intendant de Marie de Médicis. Le chef du pouvoir, le premier ministre, sous les ordres duquel allait se trouver Richelieu, était Concini, maréchal d'Ancre.

L'évêque de Luçon était chargé de la Guerre et des Affaires étrangères, avec 17,000 livres[3], de « gages et entretènements », y compris les 2,000 livres qu'il avait comme conseiller d'Etat.

1. Lettre à Mme de Bourges, mai 1615. *Lettres et papiers d'État*, I, 146.

2. Au moins 30,000 francs d'aujourd'hui.

3. Au moins 90,000 francs d'aujourd'hui.

CHAPITRE II

PREMIER MINISTÈRE.

(29 novembre 1616. — 24 avril 1617)

Personne ne se doutait alors que le nouveau ministre serait plus tard le redoutable adversaire de l'Espagne que nous connaissons. C'était la faction espagnole qui le portait au pouvoir; il pensait alors comme ses protecteurs Marie de Médicis et Concini, et l'ambassadeur d'Espagne à Paris le présentait à son maître, Philippe III, comme l'un des personnages de la cour de France les plus sincèrement attachés aux intérêts de l'Espagne[1]. Rentré au ministère en 1624 et adoptant une politique absolument contraire à celle de Marie de Médicis, la politique française de Louis XIII, devenant l'adversaire déclaré de l'Espagne et résolu à défendre contre elle, et d'accord avec le Roi, les intérêts de la France, Richelieu devait trouver, et trouva en effet jusqu'à sa mort, une opposition formidable dans Marie de Médicis et sa coterie, qui ne lui pardonnèrent jamais d'être devenu leur adversaire après avoir été leur instrument.

1. *Lettres et papiers d'État,* I, 192.

Nommé secrétaire d'État, il adressa au premier ministre, Concini, la lettre suivante pour le remercier :

Monsieur, votre départ ayant sitôt suivi la nouvelle obligation qu'il vous a plu d'ajouter à tant d'autres dont je vous suis redevable, il me fut impossible de vous témoigner alors, comme j'eusse désiré, l'extrême ressentiment que j'en ai. C'est, Monsieur, ce qui me fait vous chercher en Normandie par ce gentilhomme que j'envoie exprès pour tâcher de satisfaire à une partie de mon devoir, dont je me fusse acquitté moi-même si les affaires auxquelles vous m'aviez attaché me l'eussent permis. Si, en cela, votre absence m'a donné du désavantage, au moins en tirai-je ce bien d'avoir occasion de vous envoyer cette lettre comme un titre authentique de la reconnaissance que j'ai, de ce que je vous dois et de mon affection inviolable à votre service ; vous étant, Monsieur, du tout acquis par vos premiers bienfaits, qui n'ont eu autre fondement que votre bonté, je n'ai plus rien à vous offrir qui ne soit déjà vôtre ; d'ailleurs, l'honneur dont il a plu au Roi et à la Reine me favoriser en votre seule considération m'oblige, contre mon naturel, à être nécessairement ingrat, pour ne le pouvoir pas seulement reconnaître de paroles. Je ne prétends pas pouvoir jamais me décharger de la moindre de ces obligations que vous avez acquises sur moi, mais bien de vous faire paraître par la suite de toutes mes actions que j'aurai perpétuellement devant les yeux les diverses faveurs que j'ai reçues de vous et de Madame la Maréchale, comme autant de divers titres à raison de chacun desquels je me sens obligé plus que personne du monde à demeurer éternellement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

On regrette que le futur grand ministre ait écrit une pareille lettre à un Concini, mais l'ambition et la soif

des grandeurs ne soupçonnent pas ces regrets ou ne s'en inquiètent pas.

Incontinent que je fus en cette charge, dit Richelieu dans ses Mémoires, le maréchal d'Ancre me pressa fort de me défaire de mon évêché, qu'il voulait donner au sieur du Vair. Mais considérant les changements qui pouvaient arriver, tant par l'humeur changeante de ce personnage, que par les accidents qui pouvaient arriver à sa fortune, jamais je n'y voulus condescendre, ce dont il eut du mécontentement, quoique sans raison. Je lui représentais qu'il était bien raisonnable que, quoi qu'il arrivât, je me trouvasse en l'état où j'étais entré en cette charge, où, ne voulant rien profiter, il était plus que juste que je me misse en hasard de perdre tout.

Je lui représentais encore que, si je me défaisais de mon évêché, il semblerait que j'eusse acheté et me fusse acquis l'emploi de la charge où il me mettait, au prix d'un bénéfice, ce qui ne se pouvait en conscience, et ne serait pas honorable ni pour lui ni pour moi. Mais toutes ces raisons ne le contentèrent point, et le sieur Barbin, qui était plus pratique de son humeur que moi, me dit que, quoi que je pusse faire, il ne serait pas satisfait s'il ne venait à ses fins, parce que son intention était, en me dépouillant de ce que j'avais, de me rendre plus nécessairement dépendant de ses volontés. En quoi il témoigna être véritablement mon ami, en me fortifiant sous main dans la résolution que j'avais prise de ne me défaire pas de mon évêché.

Ce premier ministère, d'ailleurs fort court, a peu d'importance. Le Roi avait alors trois armées sur pied, mais dans le plus grand désordre, la discipline y étant inconnue; ces armées manquaient de tout, à ce point que Richelieu, la veille de sa chute (23 avril 1607),

envoyait à l'intendant de Poitou 1,500 livres de son argent pour payer les troupes[1].

Comme ministre des Affaires étrangères, Richelieu fut surtout préoccupé de rattacher les princes protestants d'Allemagne et les Hollandais à l'alliance du Roi, pour empêcher les rebelles de France, protestants ou catholiques, de trouver des secours à l'étranger et les forcer ainsi de se soumettre à l'autorité royale. C'est surtout dans la dépêche adressée à M. de Schomberg, ambassadeur en Allemagne[2], que se trouvent exposées ces idées, fort sages, il est vrai, mais qui ne font pas encore présager le rôle que le futur cardinal jouera pendant la guerre de Trente-Ans. On lit dans cette dépêche quelques phrases fort graves à l'endroit des protestants, dans lesquelles le ministre reste fidèle à son discours de Luçon, dont les idées seront toujours conservées par lui. La politique de Henri IV et de l'Édit de Nantes lui faisait dire :

Autres sont les intérêts d'État qui lient les princes, et autres les intérêts du salut de nos âmes, qui, nous obligeant pour nous-mêmes à vivre et mourir en l'Église en laquelle nous sommes nés, ne nous astreignent au respect d'autrui (envers les autres) qu'à les y désirer, mais non pas à les y amener par la force et les contraindre.

Sa pensée se trouve complétée par la phrase suivante, dans laquelle il fait allusion à la guerre que le Roi soutient contre les protestants français révoltés :

1. *Lettres et papiers d'État*, t. I, p. LXVIII.
2. *Lettres et papiers d'État*, t. I, p. 208, et p. 293, 295.

Il n'est pas question de religion, mais de pure rébellion le Roi veut traiter ses sujets, de quelque religion que ce soit, également ; mais il veut aussi, comme la raison le requiert, que les uns et les autres se tiennent en leur devoir.

Sur ce point fondamental Richelieu n'a jamais varié. Le 24 avril 1617, Louis XIII faisait tuer Concini par son capitaine des gardes, M. de Vitry, enlevait le pouvoir à sa mère et à ses ministres, sauvait sa vie menacée par Concini, devenait roi et donnait le pouvoir à M. de Luynes, dont la politique, d'accord avec celle du Roi, était exactement opposée à celle de Marie de Médicis[1]. Revenu au ministère en 1624, Richelieu devait être l'intelligent et habile continuateur du connétable de Luynes, mais c'est le connétable qui, avec Louis XIII, a eu l'honneur de reprendre la tradition et la politique de Henri IV.

1. Cousin, articles sur le connétable de Luynes, dans le *Journal des savants,* 1861-1863.

CHAPITRE III

L'EXIL. — LE CHAPEAU DE CARDINAL.

(Avril 1617. — Avril 1624)

Après la mort de Concini, Richelieu n'avait pas hésité à se réunir aux nouveaux ministres; mais il reçut du Roi l'ordre de se retirer et de ne plus « s'entremettre de ses affaires ». Il dut se résigner à suivre la Reine-Mère dans son exil à Blois, attendant avec sa protectrice des temps meilleurs pour eux.

La présence d'un homme de la valeur de Richelieu auprès de Marie de Médicis inquiéta bientôt Louis XIII et M. de Luynes; aussi l'évêque de Luçon reçut-il l'ordre de quitter Blois et de se retirer dans son diocèse. Il alla passer quelque temps dans son prieuré de Coussay, et s'occupa activement de controverse. Quatre ministres protestants ayant publié un ouvrage sous le titre de : *la Défense de la confession des églises réformées de France, en réponse à un sermon prononcé devant le Roi par le P. Arnoux,* Richelieu répondit à l'ouvrage des protestants par un livre intitulé : *les Principaux Points de la foi de l'Église catholique défendus contre l'écrit adressé au Roi*

par les quatre ministres de Charenton[1], lequel livre plaça l'évêque de Luçon au premier rang des controversistes[2]

En septembre 1617, il écrivit au Roi :

Sire, je ne manquerai pas d'observer religieusement les commandements de V. M.; je les ai reçus en ce lieu, où j'ai été retenu jusqu'à présent par un travail que j'ai entrepris contre l'hérésie. En quelque part que je sois, V. M. recevra des preuves de mon affection et de ma fidélité, n'ayant jamais eu ni ne pouvant avoir autre but devant les yeux que son service. Je sais bien, Sire, que quelques-uns qui me veulent moins de bien que la sincérité de mes intentions ne le requiert, tâchent de vous persuader le contraire ; mais je suis assuré que, V. M. daignant considérer mes actions, ils ne viendront pas à bout de leur dessein.

Lors, Sire, qu'il vous plut prendre le gouvernement de votre Etat, V. M. me fit l'honneur de rendre de moi les témoignages qu'un fidèle serviteur devait attendre de son maître. Ensuite elle me commanda de suivre la reine sa mère, pour demeurer près d'elle. Y étant, quelques-uns qui avaient dessein de m'éloigner de la confiance qu'elle me faisait l'honneur de me témoigner, tâchèrent de lui persuader qu'elle se devait défier de moi, parce, disaient-ils, que j'étais trop passionné pour le service de V. M. et pour ceux qu'elle aime le plus[3]; mais tant s'en faut qu'ils pussent parvenir à leurs fins, qu'au contraire la reine votre mère, n'ayant autre intention que de vivre en repos sous votre obéissance, s'affermit davantage par cette rencontre à me vouloir du bien et à se confier en moi.

Quelque temps après, ces personnes eurent recours à d'autres moyens et entreprirent de me rendre suspect à ceux

1. Où les protestants avaient un temple important.

2. En 1617, Richelieu publia un nouvel ouvrage : l'*Instruction du chrétien*, qui obtint aussi un grand succès.

3. Le duc de Luynes.

qui sont auprès de V. M., pour par après me mettre en votre disgrâce. Dès lors, par leurs artifices, divers bruits s'épandirent que V. M. n'avait pas agréable que je fusse davantage près de la reine votre mère ; ce qu'ayant entendu je la suppliai de me permettre de faire un tour chez moi pour quelques jours, afin d'avoir lieu d'apprendre particulièrement votre volonté.

Depuis ce temps-là, Sire, j'ai vécu en ma maison, priant Dieu pour la prospérité de V. M., et recherchant parmi mes livres une occupation convenable à ma profession. On m'a toujours témoigné que la volonté de V. M. était que dedans quelque temps je retournasse près de la reine votre mère, même il lui a plu me mander qu'elle en était assurée de bonne part ; sur cela, j'ai attendu l'honneur de vos commandements. Je croyais, Sire, qu'en me gouvernant de la façon, non seulement demeurerai-je exempt de blâme en la bouche de tout le monde, mais même que mes actions seraient approuvées de ceux qui me voudraient le moins de bien. N'ayant pas eu ce bonheur que je me promettais, je tâcherai de l'acquérir à si bien faire, que ceux qui me rendent de mauvais offices se ferment la bouche d'eux-mêmes. C'est, Sire, le but que je me propose, suppliant Dieu ne me point faire de miséricorde si j'ai jamais eu aucune pratique ni pensée contraire à votre service, et s'il y a chose au monde que j'aie en plus particulière recommandation que de vous donner sujet, par toutes mes actions, de me tenir de V. M., Sire, le plus obéissant et fidèle sujet et serviteur.

Malgré ses protestations de fidélité, on continuait d'accuser Richelieu de donner des conseils dangereux à Marie de Médicis et de recevoir chez lui de fréquentes visites qui attestaient la part secrète qu'il prenait encore aux affaires de la Reine-Mère, toujours en lutte contre son fils. Aussi, le 7 avril 1618, il recevait l'ordre de se retirer à Avignon, c'est-à-dire de quitter la

France, et de partir sans délai, « sans quoi il y aurait sujet d'y pourvoir par autre voie ».

En 1619, Marie de Médicis, internée à Blois, se sauva à Angoulême et rassembla une armée dont le commandement fut donné au duc d'Épernon. La guerre civile allait recommencer, quand le P. Joseph engagea Louis XIII et le duc de Luynes à rappeler d'Avignon Richelieu, et à le charger de réconcilier Marie de Médicis et son fils. L'évêque de Luçon fit faire la paix, mais elle dura à peine un an, et la guerre recommença. L'armée de la Reine vaincue aux Ponts-de-Cé (1620), Richelieu fit enfin conclure une paix durable (10 août), qui se fortifia par le mariage de la nièce de Richelieu[1] avec le neveu du duc de Luynes, M. de Combalet[2]. En même temps, Louis XIII, satisfait des services de Richelieu, consentait à demander au pape Paul V le chapeau de cardinal pour le protégé de sa mère.

Le mariage de M. de Combalet fut célébré (26 novembre) dans la chambre de la reine Anne d'Autriche; le contrat avait été signé dans le cabinet de la Reine-Mère, au Louvre; Marie de Médicis et le Roi avaient donné de très grosses sommes aux nouveaux mariés. L'accord semblait être établi solidement entre le Roi et sa mère, et entre leurs ministres, Luynes et Riche-

1. Marie-Madeleine de Vignerot, fille de M. du Pont-de-Courtay et d'une sœur de Richelieu. (Madame de Combalet devint en 1638 duchesse d'Aiguillon.) Elle fut nommée dame d'atours de Marie de Médicis en 1625.

2. Jeune homme fort laid, colonel du régiment de Normandie.

lieu, qui était devenu une puissance avec laquelle il fallait compter.

En 1621, Marie de Médicis donna à l'évêque de Luçon un témoignage public de la faveur dont elle l'honorait. Toute la Cour avait suivi Louis XIII allant attaquer Montauban, où les Huguenots s'étaient soulevés. Marie de Médicis se sépara du Roi pendant quelques jours (commencement de juin) et alla visiter l'évêque de Luçon dans son prieuré de Coussay [1].

La mort du connétable (15 décembre 1621) allait ramener bientôt Marie de Médicis au pouvoir. Richelieu, surintendant de sa Maison et son conseiller, avait lié sa destinée à celle de la Reine-Mère ; avec elle, après quelques années de patience et d'intrigues, il allait rentrer au Conseil, et cette fois devenir premier ministre [2].

Luynes étant mort, le prince de Condé devint le chef du ministère, et Marie de Médicis resta encore écartée du gouvernement. Mais Condé se perdit bientôt par son caractère altier et son peu de ménagements envers le Roi. Marie de Médicis, bien dirigée par l'évêque de Luçon, reprit peu à peu quelque crédit auprès de Louis XIII, et finit par obtenir le chapeau de cardinal pour Richelieu, qui fut promu le 5 septembre 1622. Le 23 du même mois, le nouveau cardinal écrivait au Roi, pour le remercier, la lettre suivante :

1. Comte de Bonneau-Avenant, *la Duchesse d'Aiguillon*, 91.

2. La source principale de la biographie du Cardinal, de 1621 à 1624, est l'ouvrage de M. Berthold Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII* de 1621 à 1624, in-8°, 1880.

Sire, Dieu comblant ses créatures de ses grâces, non pour en recevoir aucune chose, puisque de soi-même il possède tout, mais seulement pour les rendre plus parfaites et plus capables d'accomplir ses volontés, V. M., qui en est la vive image, ne trouvera pas étrange si, pour actions de grâces de l'honneur auquel sa bonté m'a élevé, je ne puis autre chose que protester une entière et religieuse obéissance à ses commandements, et l'assurer que j'aimerais beaucoup mieux ne vivre pas que de manquer à employer à son service et ma vie et la dignité dont je reconnais lui être redevable, comme de tout ce que je possède. Je supplie Dieu qu'il me fasse la grâce d'être si heureux en ce dessein, que mes actions me signalent encore plus que la pourpre dont il vous a plu m'honorer. Lors, Sire, le contentement que je commence à recevoir sera parfait, puisque la seule passion qui me reste au monde est de vous faire plutôt voir que croire que je suis, de V. M., Sire, le très humble, très obligé et très obéissant sujet et serviteur,

LE CARDINAL DE RICHELIEU[1].

La réputation que Richelieu s'était faite comme homme politique était déjà si bien établie, que Balzac lui écrivait, à propos de sa promotion au cardinalat : « C'est de gens sages et capables de gouverner les États que la stérilité est grande ; et, sans mentir, pour en voir encore un pareil à vous, il est besoin que toute la nature travaille et que Dieu le promette longtemps aux hommes avant que de le faire naître ». Le Cardinal répondit à ces flagorneries :

1. La barrette lui fut remise à Lyon, le 12 décembre, par Louis XIII.

Monsieur, l'une et l'autre des lettres que j'ai reçues de votre part en même temps sont telles qu'en faisant paraître l'affection que vous avez pour moi et la bonté de votre esprit, elles étaient aussi capables de donner de la vanité à une personne qui ne se connaîtrait pas; mais moi, qui n'ignore pas quel je suis, je me suis contenté de lire en icelles, et souhaiter quand et quand[1] les qualités qui me sont nécessaires pour m'acquitter dignement de l'honneur qu'il a plu au roi et à la reine me procurer. Je les demande à Dieu à cette fin, et si, en servant son Église et ceux à qui je dois cette dignité, il se présente occasion de vous témoigner combien j'estime et la bonne volonté que vous avez en tout ce qui me touche, et votre mérite, vous avouerez que je suis plus d'effet que de paroles votre, etc.

Devenu cardinal, Richelieu se démit de son évêché de Luçon, en 1623, en faveur d'Émery de Bragelogne, et écrivit au chapitre de Luçon :

Messieurs, ç'a été à mon grand regret que je me suis démis de mon évêché pour ne pouvoir y rendre en personne l'assiduité que mon devoir désirait de moi; mais les lois de ma conscience m'y ayant obligé, je me suis étudié à transporter cette dignité à une personne dont vous pussiez recevoir de la consolation, et qui pût apporter quand et quand, en l'exercice de la charge, le soin et la vigilance nécessaires. Une chose me suis réservée, que je conserverai inviolablement, savoir, le contentement d'avoir été longtemps chef d'une compagnie au bien et aux mérites de laquelle j'ai, dès le commencement, voué mon cœur et mon affection; et de plus la volonté immuable de vous servir ès occasions avec autant de zèle que jamais, désirant vous faire ressentir de ce transport cet avantage, que pour un évêque vous soyez

1. En même temps.

assuré d'en avoir deux : et celui qui vous assistera par sa présence, et moi qui, bien qu'absent, aurai toujours le même esprit de charité pour vous et la même passion à rechercher vos intérêts que j'ai ci-devant témoignés. L'inclination que vous avez de tout temps montrée à m'aimer vous conviera, je m'assure, à me rendre la pareille et à vous souvenir de moi en vos prières et publiques et privées, comme je vous en supplie d'affection. Pour vous y convier, je donne à votre église la chapelle[1] entière avec laquelle j'avais accoutumé de vous assister. Je vous ai aussi obtenu une décharge des décimes, que je vous envoie pour preuve assurée de ce que je désirerais faire pour vous en plus importantes occurrences, et du désir que j'ai qu'ayant place en vos cœurs, vous vous souveniez de moi au chœur de votre église, et que je suis très certainement, Messieurs, votre, etc.

Les ministres étaient fatigués de la hauteur du prince de Condé. La Reine-Mère rechercha leur amitié, leur promit son appui, et, par leur influence, elle rétablit son crédit auprès de son fils, et chercha dès lors à faire entrer Richelieu au Conseil. Condé avait perdu toute autorité par les fautes qu'il avait commises dans la guerre contre les huguenots, surtout à l'attaque de Montpellier; aussi, dès la fin de décembre 1622, la réconciliation du Roi avec sa mère était à peu près complète, et Marie de Médicis, toujours bien dirigée par Richelieu, était redevenue assez puissante dans le Conseil.

Elle s'était engagée avec les principaux ministres du moment, le chancelier Brulart et M. de Puisieux, à ne

1. Calice, chandeliers et autres objets à l'usage du culte.

rien confier au Cardinal, dont Puisieux avait une extrême appréhension [1]; mais, ajoute l'ambassadeur de Venise, qui nous met au courant de toutes ces intrigues, « Richelieu étant l'âme de toutes les actions de la Reine, il est impossible qu'il soit séparé de sa confidence ».

Pendant que Condé achevait de se perdre dans l'esprit du Roi (1623), Madame de Puisieux avait la prétention de régenter Louis XIII, qui regimbait contre ce nouveau joug qu'on cherchait à lui imposer, et qui finit par le trouver intolérable.

La Cour et le Conseil étaient le théâtre des plus misérables intrigues, au milieu desquelles la Reine-Mère et le Cardinal gagnaient sans cesse du terrain. Pour se maintenir au pouvoir, Brulart et Puisieux donnèrent la haute main à Marie de Médicis, pendant que Richelieu s'effaçait autant qu'il le pouvait. « Les ministres, dit l'ambassadeur florentin, font tout leur possible pour ne pas être sous la dépendance des manières superbes et indépendantes de ce cardinal, qu'ils craignent en même temps qu'ils l'amadouent [2] ».

La cause principale des craintes que Richelieu inspirait aux ministres n'était pas sa hauteur, mais sa valeur personnelle, qu'ils connaissaient bien.

De son côté, la Reine-Mère, obéissant à son habile conseiller, ménageait Louis XIII, se tenait retirée et évitait surtout d'éveiller la susceptibilité de son fils,

1. Zeller, p. 165.
2. Zeller, p. 211.

qui par-dessus toute chose détestait ceux qui voulaient le gouverner.

Les ministres étaient attaqués de toutes parts : pour se donner quelque force, Brulart et Puisieux firent entrer au Conseil le marquis de La Vieuville, personnage de peu de valeur, qui n'eut rien de plus pressé que de décider Louis XIII à les renvoyer. Leur chute fut décidée dans une entrevue intime entre Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu et La Vieuville [1]. Ces faibles ministres n'avaient jamais résisté à l'Espagne et lui avaient, au scandale des « bons Français », laissé le champ libre en Europe.

Le chancelier Brulart et MM. de Puisieux et de Sillery furent chassés du ministère et exilés (février 1624). Sans entrer dans les détails, disons cependant que leur faiblesse envers l'Espagne et leurs malversations justifiaient la dureté de Louis XIII envers eux. La Vieuville devint premier ministre, mais Richelieu n'entra pas encore au Conseil. L'explication de cette exclusion nous est donnée par l'ambassadeur de Florence.

Le Roi, dit-il, voudrait bien que la Reine sa mère acceptât que le cardinal de Richelieu s'en allât un peu à Rome et qu'elle voulût bien se servir pour principal ministre de M. de Brèves ou d'un personnage semblable. Si elle y consentait, il n'est pas douteux qu'elle en viendrait à avoir une autorité plus grande que maintenant, parce que le bon prélat est redouté de tous les ministres comme un homme trop fin, et qu'ils pensent n'être pas bon de l'avoir trop à côté de

1. *Fancan et la politique de Richelieu*, par Geley.

soi. Et c'est là, sans doute, la raison qui met encore quelque obstacle à une entente complète entre le Roi et sa mère; car il est très certain qu'aujourd'hui il n'y a plus de mésintelligence entre eux ; aussi le Roi voudrait bien qu'on ne pût pas lui mettre en tête certains scrupules relatifs non pas à la fidélité, mais à l'esprit altier et dominateur du Cardinal[1].

Pendant ce temps, les affaires à l'intérieur et à l'extérieur allaient de mal en pis. Le gouvernement n'avait pas l'air de se douter qu'il s'accomplissait de grands évènements en Allemagne ; il abandonnait l'Allemagne, l'Italie, à la maison d'Autriche. Le Pape, dominé par l'Espagne, réglait l'affaire de la Valteline contre les alliés de la France et au profit du cabinet de Madrid.

Louis XIII voyant enfin que La Vieuville était incapable de servir utilement l'État, se décida à faire entrer Richelieu au Conseil (26 avril 1624).

On répète sans cesse que Louis XIII n'avait pas de volonté et qu'après avoir subi l'influence de Marie de Médicis et celle du connétable, il subit passivement et par paresse l'autorité de Richelieu : c'est une erreur démentie par les documents les plus authentiques. Sa volonté et sa fermeté étaient grandes, et plus d'une fois Richelieu fut obligé d'y céder. Or, depuis qu'il était devenu vraiment roi à la mort de Concini, il entendait rendre à la France son indépendance absolue et la soustraire complètement à l'autorité de l'Espagne et de ses affidés français. Fils de Henri IV, qu'il avait adoré étant enfant, il voulait continuer la politique de son

1. Dépêche du 16 février 1624. Zeller, p. 244.

père, et nul homme dans son royaume n'était plus que lui anti-espagnol et bon Français.

A ce moment, Louis XIII, décidé à reprendre les traditions et la politique de Henri IV, voulait donner le pouvoir à Sully[1] et le rappelait à Paris, où il demeura un instant à l'Arsenal, célébrant son retour par des salves d'artillerie. Mais bientôt Sully dut retourner dans sa retraite, et le pouvoir, ainsi que la mission de relever la France, fut donné à un autre.

L'ambassadeur de Florence raconte ainsi l'entrée de Richelieu au ministère :

Le Cardinal, dès qu'il a eu la barrette rouge, a toujours été dans le désir d'entrer au Conseil ; mais le chancelier et Puisieux, adversaires de la Reine, craignant la dextérité et l'esprit dominateur de cet homme, l'ont toujours écarté. Quand ils furent tombés par le fait de la Reine, celle-ci redoubla d'efforts vis-à-vis du Roi, particulièrement depuis deux mois ; mais, d'après ce que j'ai pu comprendre, le Roi, tout désireux qu'il était de faire plaisir à sa mère, dans la poursuite de cette affaire, ne prenait aucune résolution, refroidi sans doute aussi par les ministres actuels, parce que cet homme est redouté de chacun comme en sachant trop et comme trop habile.

La Reine, pendant ce temps, se montrant peu satisfaite de ces irrésolutions, se tenait à Paris, sans aller à la Cour. On jugea bon de la contenter, et comme le Roi y inclinait fort, ce qui était le principal, on prit la résolution de faire entrer le Cardinal au Conseil ; mais la jalousie des autres ministres doit être la cause d'une limitation qui a été faite,

1. Zeller, p. 284.

à savoir que le Cardinal entrera au Conseil pour y dire son avis sur les matières courantes ; mais il ne pourra point, en qualité de ministre du Roi, négocier dans sa maison ni y traiter avec personne des affaires de S. M. ; et la raison en est qu'on ne veut point le laisser parvenir à cette autorité et à ce crédit, que, pour être cardinal et d'une intelligence naturellement supérieure, il obtiendrait bien vite ; et, par contre, les autres ministres veulent rester seuls en possession de l'autorité.

Je considère comme une confirmation de tout cela un discours que voulut bien me tenir le Cardinal sur son nouvel emploi. Sa façon de parler, ses gestes montraient évidemment une grande contrariété intérieure[1] ; il me représenta que cet honneur lui était arrivé sans qu'il l'eût recherché ni désiré, mais du propre mouvement de S. M., et qu'il aimait mieux une vie facile et tranquille que les travaux et les dangers auxquels les jalousies et la malignité des hommes exposent ceux qui entrent dans les grandes affaires. Pour cette raison et à cause de son peu de santé, n'ayant pu obtenir du Roi d'être déchargé d'un si grand poids, bien qu'on lui fît un grand honneur, il avait, me disait-il, fait entendre franchement à S. M. qu'il ne pouvait la servir, si ce n'est en allant écouter ses résolutions au Conseil, quand sa propre santé le lui permettrait. Quant à négocier dans sa maison, où le repos lui était nécessaire, il ne pouvait le faire, ni recevoir chez lui l'affluence du peuple, il ne pouvait se soumettre à cette obligation, ses forces ne le lui permettant pas. En conséquence, le Roi lui avait fait cette seconde grâce.

1. Cette contrariété, les faits, l'expression de premier ministre (titre alors inconnu, on disait ministre principal), quand Richelieu n'en a été pourvu qu'en 1629, prouvent, à mon avis, la fausseté de la lettre du Cardinal au P. Joseph, en date du 26 avril 1624, dans laquelle il lui fait part que le Roi vient de lui donner la charge de son premier ministre.

L'ambassadeur ne fut pas dupe des paroles de Richelieu ; il ne crut pas que le Cardinal n'acceptait que malgré lui les honneurs que lui offrait le Roi ; il devina bien qu'on ne lui avait offert que ce qu'il avait accepté et qu'il arrangeait les choses comme il voulait qu'on le crût, et il ajoute :

Quiconque sait que le Cardinal n'est pas aussi mal portant, et qu'il est d'un caractère profondément ambitieux, jugera que, dans cette affaire, cette prétendue préférence pour un genre de vie tranquille a été une nécessité qui provient d'autres causes.

L'ambassadeur voyait juste dans le présent et aussi dans l'avenir :

Il lui suffit, ajoute-t-il, d'avoir été porté là ; car, avec le temps, on acquiert beaucoup, et surtout quand on a son esprit[1]. Sur ce sujet, voici ce que l'on pronostique : ou le cardinal de Richelieu trouvera bientôt le joint pour devenir le maître de tous les autres ministres, ou, resté exclu de toutes choses, il sera bientôt ruiné lui et sa maîtresse. Mais ce qui est un signe favorable, c'est que le plus grand nombre est du premier avis.

La Vieuville, n'osant rien faire contre l'Espagne ou l'Autriche, mécontentait Louis XIII, qui voulait agir. Un pamphlet, *la Voix publique au Roi*, précipita la chute du ministre, qui, de plus, était coupable de mal-

1. Plus loin l'ambassadeur dit encore : « la valeur de son esprit qui est jugée sans égale ».

versations, d'abus de pouvoir et d'avoir donné des ordres contrairement à la volonté du Roi. Louis XIII le fit arrêter et enfermer au château d'Amboise. Enfin, le 13 août 1624, Richelieu devenait le ministre principal du roi de France, sans en avoir officiellement le titre, titre qu'il n'eut qu'en 1629.

« On ne sait ni comment, ni à quelle époque précise Richelieu a acquis la confiance du Roi », dit M. le duc de Broglie[1].

Il nous paraît à peu près certain que le Cardinal a gagné la confiance de Louis XIII du 26 avril au 13 août; car, le 26 avril, le Roi a encore quelque répugnance d'admettre au Conseil cet esprit altier et dominateur, et, le 13 août, il en fait le chef du ministère et lui accorde, avec sa confiance, les pouvoirs les plus étendus. La date fixée, Richelieu a obtenu la confiance du Roi en lui montrant que nul plus que lui n'était en état d'appliquer les idées et la politique de Henri IV, et de donner à la France la position en Europe que Louis XIII voulait lui faire occuper.

Deux documents nous paraissent justifier notre opinion : le premier est une lettre du Cardinal, adressée, en juillet 1626, à Louis XIII.

Si Dieu me fait la grâce de vivre six mois, comme je l'espère, et davantage, je mourrai content, voyant l'orgueil de l'Espagne abattu, vos alliés maintenus, les huguenots domp-

1. Dans un excellent article du *Correspondant* (10 novembre 1884).

tés, toutes factions dissipées, la paix établie dans ce royaume, une union très étroite dans votre maison royale, et votre nom glorieux par tout le monde.

Ces grandes idées étaient aussi celles de Louis XIII. Le Roi était très brave, très glorieux, très Français et beaucoup plus intelligent et actif qu'on ne le croit généralement[1]; il n'avait pu qu'admirer la grandeur du génie du Cardinal et la vigueur de ce caractère de fer, et une fois son opinion faite, il devint l'ami et le défenseur de son ministre contre tous ses ennemis, surtout contre sa mère, dont les opinions lui étaient absolument antipathiques.

Le début du *Testament politique*, beau livre dû à la plume du Cardinal, fait connaître aussi le programme proposé par Richelieu à son arrivée aux affaires, et que le Roi adopta.

Lorsque V. M. se résolut de me donner en même temps et l'entrée en ses conseils et grande part en sa confiance pour la direction de ses affaires, je puis dire avec vérité que les huguenots partageaient l'État avec elle, que les Grands se conduisaient comme s'ils n'eussent pas été ses sujets, et les plus puissants gouverneurs des provinces comme s'ils eussent été souverains en leurs charges.

Je puis dire que le mauvais exemple des uns et des autres était si préjudiciable à ce royaume, que les Compagnies[2] les plus réglées se sentaient de leur dérèglement et di-

1. Louis XIII était bègue et parlait difficilement; l'embarras que lui causait cette infirmité lui donnait une certaine timidité et une apparence de médiocrité qui était tout extérieure.

2. Les Parlements.

minuaient en certains cas votre légitime autorité autant qu'il leur était possible pour porter la leur au delà des termes de la raison.

Je puis dire que chacun mesurait son mérite par son audace ; qu'au lieu d'estimer les bienfaits qu'ils recevaient de V. M. par leur propre prix, ils n'en faisaient cas qu'autant qu'ils étaient proportionnés au dérèglement de leur fantaisie, et que les plus entreprenants étaient estimés les plus sages et se trouvaient souvent les plus heureux. Je puis dire encore que les alliances étrangères étaient méprisées ; les intérêts particuliers préférés aux publics ; en un mot, la dignité de V. M. royale tellement ravalée et si différente de ce qu'elle devait être, par le défaut[1] de ceux qui avaient lors la principale conduite de vos affaires, qu'il était presque impossible de la reconnaître.

On ne pouvait tolérer plus longtemps le procédé de ceux à qui V. M. avait confié le timon de l'État, sans tout perdre ; et, d'autre part, on ne pouvait aussi le changer tout d'un coup sans violer les droits de la prudence, qui ne permet pas qu'on passe d'une extrémité à l'autre sans milieu.

Le mauvais état de vos affaires semblait vous contraindre à des résolutions précipitées, sans élection de temps et de moyens ; et cependant il fallait faire choix en tous les deux pour tirer profit du changement que la nécessité exigeait de votre prudence.

Les meilleurs esprits n'estimaient pas qu'on pût passer sans naufrage tous les écueils qui paraissaient en un temps si peu assuré ; la Cour était pleine de gens qui blâmaient de témérité ceux qui voudraient l'entreprendre ; et tous sachant que les princes sont faciles à imputer à ceux qui sont auprès d'eux les mauvais succès des choses qui leur ont été bien conseillées ; si peu de gens se promettaient un bon évènement du changement qu'on publiait que je voulais faire,

1. Le manque, la nullité.

que beaucoup tenaient ma chute assurée avant même que V. M. m'eût élevé.

Nonobstant toutes les difficultés que je représentai à V. M., connaissant ce que peuvent les rois, lorsqu'ils usent bien de leur puissance, *j'osai vous promettre* sans témérité, à mon avis, que vous trouveriez remède au désordre de votre État, et que, dans peu de temps, votre prudence, votre force et la bénédiction de Dieu donneraient une nouvelle force à ce royaume.

Je lui promis d'employer toute mon industrie et toute l'autorité qu'il lui plaisait me donner pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des Grands, réduire tous ses sujets en leur devoir et relever son nom dans les nations étrangères au point où il devait être[1].

Je lui représentai que, pour parvenir à une si heureuse fin, sa confiance m'était tout à fait nécessaire : et que, bien que par le passé tous ceux qui l'avaient servi n'eussent point estimé de meilleur et de plus sûr moyen pour l'acquérir et la conserver, que d'en éloigner la Reine sa mère, je prendrais un chemin tout contraire et n'omettrais aucune chose qui dépendît de moi pour maintenir V. M. en une étroite union, importante à leur réputation et avantageuse au bien du royaume.

Ainsi que le succès qui a suivi les bonnes intentions qu'il a plu à Dieu me donner pour le règlement de cet État justifiera aux siècles à venir la fermeté avec laquelle j'ai constamment poursuivi ce dessein ; aussi V. M. sera-t-elle fidèle témoin que je n'ai rien oublié de ce que j'ai pu pour empêcher que l'artifice de beaucoup de mauvais esprits ne fût assez puissant pour diviser ce qui étant uni par nature devait aussi l'être par la grâce[2]. Si, après avoir heureusement

1. En 1625, l'ambassadeur de Hollande avait la prétention d'avoir la préséance sur l'ambassadeur français à Londres (*Lettres et papiers d'État*, VII, 946).

2. Amitié, bienveillance.

résisté plusieurs années à leurs divers efforts, leur malice a enfin prévalu, ce m'est une extrême consolation qu'on ait souvent ouï sortir de la bouche de V. M. que, lorsque je pensais le plus à la grandeur de la Reine sa mère, elle travaillait à ma ruine.

Il fut donc convenu en réalité, entre le Roi et son ministre, qu'on remettrait les choses en l'état où Henri IV et Sully les avaient laissées, et qu'on ferait disparaître l'anarchie et le désordre général qui s'étaient établis pendant le gouvernement de Marie de Médicis. Il fallait tout créer ou tout refaire : armée, marine, colonies, finances, diplomatie, administration, pouvoir central assez fort pour réprimer l'anarchie d'où qu'elle vînt, des grands, des huguenots, des parlements, des gouverneurs de provinces, véritables rois dans leurs gouvernements, où le Roi n'était qu'un être imaginaire[1]; il fallait détruire l'État protestant qui s'était formé dans l'État français; il fallait punir sans pitié les traîtres qui, au moindre caprice du frère de Louis XIII, Gaston d'Orléans, s'alliaient avec l'étranger pour lui livrer nos places fortes, ouvrir nos frontières à ses troupes et entraver toutes nos volontés.

Tel fut le programme que Richelieu proposa à Louis XIII, qui le fit sien, et que le Cardinal accomplit à force de génie, de patience, de volonté, de fermeté et de travail, et qui lui a valu le titre de Grand Cardinal que lui donnait Colbert, et qu'il a bien le droit de conserver dans l'histoire.

1. *Lettres et papiers d'État,* IV, 365.

Ce qui est plus difficile à expliquer que ne l'est à fixer l'époque du changement de Louis XIII à l'endroit de Richelieu, c'est le changement qui s'est opéré entre le Richelieu ministre de Concini et favori de Marie de Médicis, alors tout dévoué aux intérêts de l'Espagne, et le Richelieu, ministre de Louis XIII, très Français, continuateur de Henri IV, adversaire résolu de l'Espagne et décidé à briser la domination qu'elle exerçait sur l'Europe et spécialement sur la France. Il est bien probable que ce revirement complet n'est pas une simple évolution dictée par l'ambition du Cardinal, mais le résultat de ses réflexions, et que l'intérêt de son pays a surtout décidé ce grand esprit à adopter de nouvelles opinions. Quoi qu'il en soit, il s'était servi de la Reine-Mère pour arriver jusqu'à Louis XIII, et une fois accepté par le Roi, il laissait de côté son ancienne protectrice.

Mais alors Marie de Médicis, irritée d'avoir été jouée, furieuse de n'avoir amené au pouvoir qu'un adversaire de toutes ses idées et de toutes ses passions, voua au Cardinal une haine implacable, que chaque nouvel acte de la politique française du premier ministre rendait encore plus violente. On verra plus loin l'histoire et les suites de la lutte de Richelieu contre Marie de Médicis.

Nous avons dit que La Vieuville avait été renversé en grande partie par un pamphlet, *la Voix publique au Roi*. L'auteur de ce pamphlet est un certain Fancan, abbé de Beaulieu et chantre ou chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois. Ce personnage, inconnu jusqu'à ces

derniers temps[1], était le confident, le familier et l'agent de Richelieu; il fut l'un des principaux écrivains que Richelieu avait à son service. Intelligent, instruit, très Français, Fancan rédigea *la Voix publique* contre La Vieuville; mais il y avait longtemps que le Cardinal employait la plume et l'esprit de Fancan pour lancer dans le public de nombreux libelles ou bleuets[2] contre les divers ministres. Le livre de M. Geley nous fait connaître un des principaux moyens dont Richelieu s'est servi pour arriver au pouvoir. Comme tant d'autres, il a employé la presse de son temps, les libelles, pour attaquer sans trêve ni merci tous ceux qui occupaient la place qu'il voulait avoir, et hâtons-nous d'ajouter, pour ne pas pousser trop loin la comparaison, place qu'il était digne d'occuper.

Richelieu avait alors à sa solde plusieurs écrivains[3] dont il inspirait et corrigeait les écrits; il faisait ensuite imprimer leurs bleuets. Fancan en publia quatre contre Luynes et ses frères[4], « ces oiseleurs étrangers », dans lesquels il flétrit leur avidité et se plaint amèrement de l'abaissement des grands et de la guerre faite

1. Un agrégé de l'Université, M. Geley, vient de publier une étude fort complète sur Fancan, sous le titre de *Fancan et la politique de Richelieu, de* 1617 *à* 1627, 1885, in-8°, librairie L. Cerf. Ce travail apporte les documents les plus curieux sur le Cardinal.

2. Ainsi nommés à cause de la couleur bleue de leur couverture.

3. Fancan, Mathieu de Morgues, le P. de Chanteloube, de l'Oratoire.

4. Discours politique, — la France mourante, — l'Ermite Valérien, — Chronique des favoris.

aux huguenots, en même temps qu'il prodigue, chose familière aux écrivains de cette sorte, les insultes et les menaces de mort au connétable. Richelieu, ou tout au moins son agent, soutenait dans l'opposition des idées que, devenu ministre, il devait combattre.

Fancan, toujours pour le compte du Cardinal, lança contre Condé, Brulart, Puisieux et La Vieuville de violents pamphlets qui ébranlèrent rudement ces débiles ministres[1]. Ces libelles, comme toutes les attaques de la presse contre les gouvernants, sont pleins de mensonges mêlés de vérités; on y donne quelques bons avis au Roi, qui les lisait et savait en tirer parti. On créait la puissance de la presse pour établir ensuite la monarchie absolue. Fancan, auteur de ces pamphlets avec la collaboration de Richelieu, indique plus d'une fois Richelieu, dont il fait l'éloge, comme l'homme qui pourrait être le sauveur de la France; il recommande de revenir à la politique de Henri IV, ce que veut le Roi, ce qui indique peut-être l'époque du changement dans les idées de Richelieu; il veut qu'on résiste à l'Espagne; en un mot, il trace toutes les grandes lignes de la politique que suivra Richelieu devenu ministre.

Dans *le Mot à l'oreille*, La Vieuville est vilipendé de main de maître, et ce bleuet acheva de perdre dans l'esprit du Roi ce ministre réellement incapable.

1. Dialogue de la France mourante avec l'Hôpital et Bayard,— — Rencontre de Bouillon avec Henri le Grand, — le Mot à l'oreille, — la Voix publique au Roi.

Richelieu avait pris une part considérable à la rédaction de ce libelle, qui eut plusieurs éditions, et que le Cardinal, plus tard, fit insérer dans le *Mercure françois*, publication officielle.

Quelques-uns, après avoir été à la peine, ont été à l'honneur ; Fancan n'eut pas cette chance. En 1627, sans que nous sachions pourquoi, le pamphlétaire fut disgracié et mis à la Bastille, où il mourut en 1628, et dans ses *Mémoires*, Richelieu le dépeint comme un misérable.

CHAPITRE IV

LE SECOND MINISTÈRE.

(1624-1642)

Nous ne voulons pas entreprendre ici de raconter en détail l'histoire du ministère de Richelieu; nous nous contenterons d'indiquer les principaux faits et d'en donner une rapide analyse, destinée à servir de base à l'étude du caractère, des goûts et de la vie privée du Cardinal, qui fait l'objet de ce livre.

1624. Devenu ministre, Richelieu changea brusquement les allures de la politique extérieure : revenant à la tradition de Henri IV, il soutint la Hollande contre l'Espagne, et prit Mansfeld et ses bandes à la solde de la France ; il les envoya au secours des princes protestants allemands vaincus par l'Autriche, et résolut de terminer l'affaire de la Valteline au profit de la France et de ses alliés.

On a prétendu qu'aussitôt arrivé aux affaires, le cardinal de Richelieu avait écrit à l'ambassadeur de France à Rome une lettre ainsi conçue : « Le Roi a changé de Conseil, et le ministère de maxime ; on enverra une armée dans la Valteline, qui rendra le Pape moins incertain et les Espagnols plus traitables ». Cette

lettre est fausse. C'est Saint-Évremond qui a publié le premier ce document, en disant cependant que ces quelques lignes étaient le sens et non pas le texte même de la lettre du Cardinal. Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs*, publia à son tour ces quatre lignes, mais comme étant le texte de la lettre de Richelieu, qui n'a jamais écrit, en parlant du Pape, de cette façon impertinente [1].

1625-1626. Dès son entrée au ministère, Richelieu eut en effet à s'occuper de la Valteline, vallée supérieure de l'Adda, qui sépare le Tyrol du Milanais. Elle appartenait alors aux Grisons, alliés de la France à laquelle ils fournissaient de nombreux et bons soldats. Depuis longtemps l'Espagne, qui possédait le Milanais, et l'Autriche, qui était maîtresse du Tyrol, cherchaient à s'emparer de la Valteline, afin de joindre leurs possessions et d'ouvrir ainsi une entrée aux Autrichiens en Italie. Richelieu, comprenant toute la gravité de l'occupation de la Valteline par l'Autriche, s'y opposa, envoya des troupes qui traversèrent la Suisse et allèrent occuper la Valteline. Les Autrichiens furent forcés de se retirer, et, en 1626, le traité de Monçon assura les droits des Grisons.

En même temps que le Cardinal envoyait des troupes dans la Valteline, d'accord avec la Savoie, il faisait attaquer la république de Gênes, dont le gouvernement était aux ordres de l'Espagne. La Savoie devait obtenir une partie du territoire génois et nous secondait à

1. *Lettres et papiers d'État*, VII, 552.

ce prix. Lesdiguières battit les Génois ; mais la révolte des huguenots força le Cardinal à renoncer à tous ses projets contre l'Espagne, et Lesdiguières, qui allait commencer le siège de Gênes, fut rappelé en France.

Le but de Richelieu était d'affranchir du joug de l'Espagne l'Italie entière, duchés et papauté, mais en conservant les petits États. Ce n'est pas lui qui aurait eu l'idée antifrançaise d'établir un grand État ennemi de la France sur notre frontière des Alpes et sur la Méditerranée.

En 1625, pour commencer la guerre de la Valteline et agir contre l'Espagne et le Pape, le cardinal de Richelieu avait convoqué, à Fontainebleau, une assemblée de Notables, qui avaient approuvé ses projets. En 1626, pour terminer cette guerre, il réunit de nouveau les Notables, à Paris, afin d'avoir l'appui de l'opinion pour résister aux attaques du parti espagnol, qui trouvait encore dans Marie de Médicis et sa cabale, et dans les restes de la Ligue, des alliés puissants, dont la haine se manifestait par de nombreux pamphlets et par des provocations adressées aux huguenots pour les engager à se soulever contre Louis XIII et son ministre.

On ne saurait passer sous silence cette partie des lettres de convocation adressées aux Notables : Richelieu faisait dire au Roi :

Nous protestons devant le Dieu vivant que nous n'avons d'autre but et intention que son honneur et le bien de nos sujets : nous conjurons, en son nom, ceux que nous convo-

quons, et très expressément leur commandons, que, sans crainte ou désir de déplaire ou complaire à personne, ils nous donnent, en toute franchise et sincérité, les conseils qu'ils jugeront, en leur conscience, les plus salutaires et cenvenables au bien de la chose publique.....

Le mécontentement de Marie de Médicis contre Richelieu date de l'affaire de la Valteline, c'est-à-dire de l'adoption par le gouvernement de la politique anti-espagnole. Le Cardinal calma pour un moment l'irritation de la Reine-Mère en mariant Henriette de France avec le prince de Galles, qui devait être Charles Ier, roi d'Angleterre. Toutes les filles de Marie de Médicis étaient royalement mariées : Élisabeth était reine d'Espagne ; Christine, duchesse de Savoie ; Henriette devait être reine d'Angleterre.

Au moment où Richelieu attaquait l'Espagne en Italie, les protestants, toujours prêts à la révolte, se soulevèrent (1625) sous la conduite de Rohan et de Soubise, à la Rochelle et en Languedoc, faisant ainsi une puissante diversion en faveur de l'Espagne. Richelieu, n'étant pas assez fort pour mener ces deux guerres de front, renonça à assiéger Gênes et fit la paix avec MM. de Rohan et de Soubise, attendant que le moment d'agir avec vigueur fût venu. La faction espagnole se déchaîna contre cette paix, qu'on déclarait être une trahison envers l'Église : les pamphlets appelaient Richelieu un cardinal d'État, le cardinal de la Rochelle, le patriarche des athées, etc. Il les laissa dire et se prépara à la lutte.

Déjà en 1614 les États-Généraux avaient demandé

que le Roi fît démolir les fortifications des villes et les châteaux-forts inutiles à la défense de la France. Les États de Bretagne renouvelèrent en 1626 cette demande, qui reçut une satisfaction immédiate. Presque toujours, dans ses commencements, nous voyons Richelieu agir sous l'impulsion de l'opinion publique, manifestée par les États-Généraux, par les Notables ou par les États provinciaux; c'est encore sur la demande des États-Généraux qu'il supprimera la charge de connétable et l'amirauté, suppressions nécessaires pour réorganiser l'armée et créer la marine. Une ordonnance royale déclara que l'on raserait toutes fortifications de villes et châteaux-forts inutiles à la défense des frontières et propres seulement à servir de retraites aux perturbateurs de la paix publique, non seulement dans la Bretagne, mais par toute la France. Cette mesure allait ruiner l'autorité des grands seigneurs toujours prêts à la révolte, comme aux temps féodaux, et permettre enfin à l'ordre de s'établir. Les campagnes ne s'y trompèrent pas et accueillirent avec joie l'ordonnance de Louis XIII.

Les finances, à l'arrivée de Richelieu aux affaires, étaient dans le plus déplorable état : il fallait faire cesser les voleries de toutes sortes qui se commettaient.

Dès 1624, Richelieu s'était montré rigoureux envers les financiers, dont la malhonnêteté était d'autant plus grande que l'impunité leur était assurée depuis la mort de Henri IV et la retraite de Sully. Cependant les États-Généraux de 1614, dans lesquels Richelieu avait

joué un rôle important, avaient demandé la création d'une chambre de justice destinée à faire rendre gorge aux traitants et à mettre un terme à leur rapacité. Le nouveau ministre établit cette chambre de justice, qui fit payer aux financiers environ 11 millions de livres; plusieurs furent sévèrement punis, l'un d'eux fut exécuté pour crime de péculat. Tous les dix ans une pareille chambre de justice devait être rassemblée.

En 1626, le Cardinal remit au Roi un mémoire[1] destiné à lui faire connaître que le revenu, qui était seulement de 15 millions de livres[2] à son arrivée au ministère, s'élevait alors à 20 millions[3], par l'augmentation des fermes et par la manière sévère dont on forçait les fermiers à rendre leurs comptes, tous réclamant de l'argent au Trésor quand c'étaient eux qui en devaient. Le Cardinal assurait le Roi que dans cinq ans il aurait encore plus de 10 millions de livres de revenu qu'il n'avait alors, si S. M. lui conservait sa protection et le défendait contre les cabales de la Cour et contre ceux qui profitaient des abus.

Déjà, en effet, cabales et complots se formaient contre Richelieu. Soutenir les intérêts de la France contre la maison d'Espagne à l'extérieur, détruire les abus à l'intérieur, étaient des actes intolérables pour la faction espagnole. Marie de Médicis, Gaston et leurs partisans commencèrent à conspirer contre le Cardi-

1. *Lettres et papiers d'État,* II, 207.
2. Environ 75 millions de francs d'aujourd'hui.
3. Environ 100 millions de francs.

nal dès 1626. Le maréchal d'Ornano fut arrêté et enfermé à Vincennes; le comte de Chalais fut décapité pour avoir voulu assassiner Richelieu, qui reçut alors du Roi la permission d'avoir des gardes afin de protéger sa personne.

En 1626, Richelieu fut nommé grand-maître et surintendant général de la navigation et du commerce. Cette charge, créée pour lui, remplaçait celle d'amiral. Comme le connétable, l'amiral avait des pouvoirs très étendus; il était à la fois le ministre de la marine et le chef des armées navales. Le grand-maître fut ministre seulement, et le Roi donna à qui il voulut le commandement de la flotte. Plus tard (1631), Richelieu fut nommé gouverneur de Bretagne. Le gouverneur de cette province avait divers droits qui entravaient l'autorité du ministre. Richelieu, à la fois grand-maître et gouverneur de Bretagne, fit disparaître ces droits et régla la question[1]. En 1635, il devint général des galères et lieutenant-général du Roi ès-mers du Levant, en forçant Pierre de Gondi à lui vendre cette charge 500,000 livres. Toute l'autorité sur la marine se trouva ainsi entre les mains du Cardinal.

Il est remarquable que l'homme dont nous écrivons la biographie, et qui passe pour le ministre le plus despote qui ait gouverné la France, n'a jamais agi, dans les grandes affaires, que d'après le vœu de la nation, d'après le désir ou le consentement formellement exprimés des États-Généraux ou des assemblées des No-

1. *Lettres et papiers d'État*, II, 349-352; IV, 286.

tables. Tous ses projets sur la marine furent soumis aux Notables de 1626 et approuvés par eux.

Il n'y avait plus de marine, et, depuis longtemps, tout manquait, tout était à créer.

Ç'a été, jusqu'à présent, dit-il[1], une grande honte que le Roi, qui est l'aîné de tous les rois chrétiens, ait été, en ce qui est de la puissance de la mer, inférieur aux moindres princes de la chrétienté. S. M., voyant le mal qui en arrivait à son royaume et à ses sujets, s'est résolue d'y mettre ordre, en se rendant aussi puissante en mer comme elle l'est en terre. Sans cette résolution, il ne fallait plus faire état d'aucun trafic. Les sujets du Roi étaient tous les jours non seulement privés de leurs biens, mais de liberté. Nos voisins pensaient avoir droit de nous vendre leurs denrées à leur mot et prendre les nôtres pour ce que bon leur semblait. Maintenant ces misères cesseront, S. M. s'étant résolue d'entretenir 30 bons vaisseaux de guerre pour tenir les côtes nettes, ses sujets dans les bornes où ils doivent demeurer, et ses voisins en la considération qu'ils doivent avoir d'un si grand État.

Nous n'avons aucune idée de nos jours de ce qui se passait jadis sur nos côtes, des ravages des pirates et des corsaires. Les mers de Chine seules en donnent encore aujourd'hui le spectacle. Tous les jours, dans la Méditerranée, les Barbaresques débarquaient, pillaient, tuaient, incendiaient et emmenaient des prisonniers qu'ils réduisaient en esclavage.

1. Dans un mémoire envoyé au Garde des sceaux pour la composition du discours que celui-ci devait faire aux Notables (*Lettres et papiers d'État,* II, 290).

Ce royaume, étant destitué comme il est de toutes forces de mer, en est impunément offensé par nos voisins, qui, tous les jours, font des lois et ordonnances nouvelles contre nos marchands, les assujettissant de jour en jour à des impositions et à des conditions inouïes et injustes; pillent nos vaisseaux et prennent nos hommes sous divers vains prétextes : l'Angleterre, sous celui qu'ils portent du blé en Espagne; les Dunkerquois, qu'ils en portent en Hollande; les Hollandais, plus audacieusement encore, s'entendent avec les infidèles, et souvent, après nous avoir volés, prennent des turbans pour feindre qu'ils sont Turcs; outre que nos voisins, qui sont forts sur mer, peuvent quand ils voudront porter la guerre en quelque partie qu'il leur plaira de cet État; qu'il n'y a royaume si bien situé que la France, et si riche de tous les moyens nécessaires pour se rendre maître de la mer; que pour y parvenir il faut voir comme nos voisins s'y gouvernent, faire de grandes compagnies, obliger les marchands d'y entrer, leur donner de grands privilèges comme ils font[1].

Dès 1629, le Cardinal écrivait qu'il ne souffrirait plus que les Anglais visitassent les bâtiments français[2].

Mais sa pensée est tout entière dans les belles pages de son *Testament politique* que nous mettons sous les yeux du lecteur : il veut que le Roi soit en mesure de se défendre contre l'Angleterre, l'ennemie permanente.

Jamais, écrit-il, un grand État ne doit être au hasard de recevoir une injure sans pouvoir en prendre revanche. Et partant, l'Angleterre étant située comme elle est, si la France n'était puissante en vaisseaux, elle pourrait entreprendre à

1. Mémoires du cardinal de Richelieu.
2. *Lettres et papiers d'État*, III, 447.

son préjudice ce que bon lui semblerait, sans crainte de retour. Elle pourrait empêcher nos pêches, troubler notre commerce, et faire, en gardant les embouchures de nos grandes rivières, payer tel droit que bon lui semblerait à nos marchands. Elle pourrait descendre impunément dans nos îles et même sur nos côtes. Enfin, la situation du pays natal de cette nation orgueilleuse, lui ôtant tout lieu de craindre les plus grandes puissances de la terre, à ne point traverser la mer; et l'ancienne envie qu'elle a contre ce royaume lui donnerait apparemment lieu de tout oser, lorsque notre faiblesse nous ôterait tout moyen de rien entreprendre à son préjudice.

L'insolence qu'elle fit, du temps du feu Roi, au duc de Sully oblige à se mettre en état de n'en plus souffrir de pareille. — Ce duc, choisi par Henri le Grand pour faire une ambassade extraordinaire en Angleterre, s'étant embarqué à Calais, dans un vaisseau français, qui portait le pavillon de France au grand mât, ne fut pas plus tôt à mi-canal, que rencontrant une roberge qui venait pour le recevoir, celui qui la commandait fit commandement au vaisseau français de mettre le pavillon bas. Ce duc, croyant que sa qualité le garantirait d'un tel affront, le refusa avec audace; mais ce refus étant suivi de trois coups de canon tirés à boulets, qui, perçant le vaisseau, percèrent le cœur aux bons Français, la force le contraignit à ce dont la raison le devait défendre, et quelque plainte qu'il pût faire, il n'eut jamais d'autre raison du capitaine anglais, sinon que comme son devoir l'obligeait à honorer sa qualité d'ambassadeur, il l'obligeait aussi à faire rendre au pavillon de son maître l'honneur qui était dû au *Souverain de la mer*...

L'utilité que les Espagnols, qui font gloire d'être nos ennemis présents, tirent des Indes, les obligeant d'être forts à la mer Océane, la raison d'une bonne politique ne nous permet pas d'y être faibles; mais elle veut que nous soyons en état de nous opposer aux desseins qu'ils pourraient avoir

contre nous, et de traverser leurs entreprises. Si V. M. est puissante à la mer, la juste appréhension qu'aura l'Espagne de voir attaquer ses flottes, unique source de sa subsistance, qu'on ne descende sur ses côtes, qui ont plus de 600 lieues d'étendue, qu'on ne surprenne quelques-unes de ses places maritimes, toutes faibles et qui sont en grand nombre; cette appréhension, dis-je, l'obligera à être si puissante sur la mer, et à tenir ses garnisons si fortes, que la plus grande partie du revenu des Indes se consommera en frais pour conserver le tout; et si ce qui lui restera suffit pour conserver ses États, au moins aura-t-on cet avantage qu'il ne lui donnera plus moyen de troubler ceux de ses voisins, comme elle a fait jusqu'à présent...

Il semble que la nature ait voulu offrir l'empire de la mer à la France, pour l'avantageuse situation de ses deux côtes, également pourvue d'excellents ports aux deux mers, Océane et Méditerranée...

Richelieu créa une marine avec ce qu'il trouva en France et ce qu'il acheta à l'étranger, en Hollande, en Moscovie. Il eut de bons amiraux : le cardinal de Sourdis[1], « homme d'exécution en toutes choses », et son petit-neveu, M. de Brézé. Duquesne était déjà l'un des meilleurs officiers de la flotte et fort apprécié du Cardinal. Les Espagnols furent battus en toutes rencontres. Malheureusement Mazarin laissa périr cette belle marine, et il fallut plus tard que Colbert recommençât l'œuvre de Richelieu.

En même temps qu'il créait la marine, il créait aussi de grandes compagnies de commerce, à l'exemple des

1. Ancien évêque de Maillezais.

Hollandais ; il fondait nos colonies. En 1632, il forçait les Anglais à nous restituer le Canada dont ils s'étaient emparés en 1628. Il déclarait que tout Indien de cette colonie qui se convertirait au christianisme serait considéré comme citoyen français et, comme tel, pourrait venir en France et y être traité comme Français. — Il donna toute son attention à nos anciens établissements sur la côte de l'Algérie, le Bastion de France, la Calle, le Cap Nègre, où l'on pêchait le corail : on les fortifia, et il fut même question de fonder un établissement en Tunisie[1].

Les premiers comptoirs français dans l'Inde remontent à 1624. On s'établit, dans la Guyane, à Sinamary en 1624, à Cayenne dix ans plus tard ; — à Saint-Louis du Sénégal, en 1626 ; — dans les Petites-Antilles (Saint-Christophe, la Martinique, la Guadeloupe), en 1635[2] ; — dans l'île de la Tortue, sur la côte septentrionale de Saint-Domingue, en 1636 ; — en 1642, dans l'île Bourbon et à Madagascar (fort Dauphin).

Les colons étaient, comme au XIV[e] siècle, des Dieppois et des Rouennais. Saint-Malo se joignit à ce mouvement de colonisation, que Richelieu encourageait et provoquait à l'aide de la *Gazette*[3] ; mais il faut reprendre la suite des événements et terminer cette

1. *Lettres et papiers d'État,* IV, 282. — Voy. à la table des noms propres de cet ouvrage (t. VIII) au nom de SANSON NAPOLON, qui était l'agent chargé de nos établissements algériens.

2. Le fondateur de ces colonies est d'Esnambuc.

3. *Gazette,* 1632, p. 24.

digression en disant que la nouvelle marine servit fort utilement dans la guerre de la Rochelle.

1627. Cette année, un nouveau soulèvement des protestants amena le siège de la Rochelle, centre de leur puissance. C'était alors une très grande place forte, la plus importante peut-être de l'Europe et le foyer d'un riche commerce maritime. Le Cardinal dirigea les opérations. L'armée, de 25,000 hommes, abondamment pourvue de vivres et de vêtements, fut soumise à une telle discipline qu'elle ressemblait, dit Richelieu, à un couvent bien réglé. Lui-même était secondé par les évêques de Maillezais[1], de Mende et de Nîmes, par l'abbé de Marcillac, le P. Joseph et quelques capucins. Ces prêtres, hommes de guerre et administrateurs, surveillaient les trésoriers et les fournisseurs, payaient directement les soldats, enlevant aux capitaines le maniement des fonds de la solde et le moyen de voler leurs hommes et l'État[2].

Les Anglais, qui étaient venus au secours des Rochellois, furent battus dans l'île de Ré par le maréchal de Schomberg, qui annonça ainsi sa victoire : « Sire, j'ai fait en un même jour la descente en Ré, vu lever le siège[3], et défait et chassé l'armée anglaise ». Le port de la Rochelle fut fermé aux flottes anglaises par une digue que le Cardinal fit construire en pleine mer; la

1. Depuis cardinal de Sourdis et amiral.

2. Les soldats étaient payés tous les neuf jours avec un fort bon ordre (*Lettres et papiers d'État*, II, 731).

3. De la grande place de Saint-Martin de Ré, qu'avait défendue si vaillamment le maréchal de Toiras.

ville fut entourée de lignes de circonvallation de 16 kilomètres d'étendue. La place était imprenable autrement que par la famine et se défendit longtemps. Louis XIII, fatigué et ennuyé de ce long blocus[1], laissa le commandement à Richelieu en lui donnant les pouvoirs les plus étendus, avec le titre de général de l'armée du Roi devant la Rochelle et provinces circonvoisines.

Excepté ses aides de camp tirés du clergé, quelques rares généraux et quelques officiers, tout le monde n'avait dans le service qu'une mollesse et une lenteur qui étonnaient et irritaient le Cardinal ; il avait beau les presser, les exciter, beaucoup n'apportaient pas plus d'activité à l'accomplissement du devoir. C'était alors comme de nos jours : aller ferme de l'avant et sans relâche est le privilège de quelques généreux esprits, intelligents et dévoués ; le reste est toujours disposé à prendre la moindre difficulté pour une impossibilité.

Pendant toute sa vie, Richelieu ne trouva pas de plus grande difficulté à vaincre que de faire marcher les généraux, de les décider à agir et à accomplir entièrement leur lourde tâche. Pour réussir, il faut que Louis XIII soit présent et ordonne. Le Cardinal l'accompagne, veillant sur tout, pressant tout le monde, et sans cesse, ne craignant pas de dépenser ce qui est nécessaire, et ordonnant une fois de faire une chose « à graisse d'argent[2] ».

1. Voir plus loin la mercuriale que Richelieu adresse à son maître sur ce départ malencontreux.

2. *Lettres et papiers d'État,* VI, 389.

Au siège de Corbie (1636), il écrit qu'il a été « chasse-avant », c'est-à-dire, ajoute-t-il, capable de faire en un jour, par diligence, ce qui d'ordinaire ne se fait qu'en deux ou trois. Au siège du Câtelet, il déploie la même activité. Quand la maladie l'empêche d'aller aux armées surveiller les opérations, il y envoie des hommes sur qui il peut absolument compter : M. de Marcillac, évêque de Mende, général des munitions du Roi, homme très actif[1]; M. de Beauvau, évêque de Nantes, chargé surtout des approvisionnements[2]; l'évêque d'Auxerre, avec mission de hâter les travaux du siège de Hesdin[3]. Un autre évêque est envoyé auprès du vieux maréchal de Châtillon « devenu immobile[4] ».

Richelieu avait le génie de la guerre ; à coup sûr il eût fait un grand général. En 1639, il écrit au cardinal de la Valette, qui commandait avec beaucoup de succès l'une de nos armées : « Souvenez-vous, je vous supplie, que la diligence, la fermeté aux résolutions et la hardiesse à exécuter sont l'âme des affaires de la guerre[5] ». Toute l'essence de l'art de la guerre est dans ces quelques mots. Le Cardinal complète sa pensée dans un mémoire écrit en 1639[6]. Il examine toutes choses, prévoit tout, afin d'éviter d'être surpris par

1. *Lettres et papiers d'État*, VI, 123 (année 1638).
2. *Lettres et papiers d'État*, V, 523 (années 1635 et 1636).
3. *Lettres et papiers d'État*, VI, 381 (année 1639).
4. *Lettres et papiers d'État*, VIII, 333.
5. *Lettres et papiers d'État*, VI, 471.
6. *Lettres et papiers d'État*, VI, 392.

l'imprévu : c'est une excellente leçon pour l'exécution des détails du métier.

Son indignation éclate contre les chefs qui servent mal l'État, c'est-à-dire la France. En 1635, il écrit : « Si M. d'Angoulême continue à faire ce qu'il fait, il se retirera enfin dans la France, et y lairra prendre les quartiers d'hiver à Galas ; auquel cas je ne saurais penser sans être hors de moi. Je voudrais de bon cœur que ceux qui en ont si peu, ou d'affection, comme il en fait paraître, fussent dans l'armée de Galas ; le Roi y gagnerait beaucoup[1] ».

En 1638, à propos de l'échec de Fontarabie, causé par les fautes graves commises par le duc de la Valette : « Je prie Dieu de tout mon cœur que tous les mauvais Français puissent être connus et châtiés comme ils le méritent[2] ».

En 1641, M. de Saint-Preuil, gouverneur de l'Artois, fut décapité à Amiens, le 9 novembre. Il avait commis, dans cette province nouvellement conquise, des violences et des excès de toutes sortes, qui rendaient la domination française intolérable. Richelieu ne fit pas grâce à Saint-Preuil, qui était cependant l'un de ses amis. Il se contenta de faire mettre dans la *Gazette* les lignes suivantes :

Ce gentilhomme a eu cet avantage qu'il a été regretté du Roi et de Son Éminence, qui eût fait grande instance pour

1. *Lettres et papiers d'État*, V, 301.
2. *Lettres et papiers d'État*, VI, 181.

sa grâce, si les considérations de l'État ne prévalaient toujours en lui à ses affections particulières.

Il faut s'arrêter : d'ailleurs il nous semble que ce que l'on vient de lire suffit pour prouver la réelle valeur militaire du Cardinal. Il n'en est pas moins curieux cependant de voir notre armée moderne créée, organisée, disciplinée et commandée par des cardinaux, des évêques et des capucins.

Richelieu savait se faire obéir et n'entendait pas raillerie sur la discipline. Pendant le siège de la Rochelle, le 24 juin 1628, il écrivait au maréchal de Bassompierre :

Monsieur, cette lettre est pour savoir si vous prétendez que j'aie commandement en cette armée, ou non. Si vous le prétendez, vous obéirez, s'il vous plaît, à l'ordre que j'ai donné à M. de Rothelin[1], de prendre des chevaux qui sont en votre quartier pour aller querir des poudres à Saumur. Si votre prétention n'est pas telle, puisque celle du Roi est autre, vos pensées n'empêcheront pas que je sois obéi, ne désirant pas que la patience que j'ai eue en plusieurs occasions empêche en celle-ci que le service du Roi ne soit fait selon que le bien de ses affaires le requiert.

C'est celui qui a toujours été et veut être votre, etc.

Nous venons de montrer les qualités militaires du Cardinal ; il reste à faire connaître ce qu'il a fait pour l'armée. Disons tout d'abord qu'il a créé l'armée française moderne, qu'il l'a formée, à partir de 1635, par

1. Officier d'artillerie qui remplaçait le Grand-Maître absent.

sept années de guerres sérieuses, et qu'il a la gloire, grande par-dessus toutes, d'en avoir fait l'armée de Rocroi.

C'est pendant son ministère qu'on a établi les unités tactiques modernes : le bataillon, l'escadron, la brigade. — Il lutta contre la vénalité des grades, cette plaie de l'armée, sans pouvoir l'abolir. — Il développa l'infanterie à ce point, qu'à sa mort il laissait 139 régiments. — Il créa la levée de la milice, cherchant ainsi à remplacer le racolage par un meilleur mode de recrutement. — Il organisa une excellente cavalerie, mais avec beaucoup de peine et après de longues luttes avec la noblesse indisciplinée qui composait surtout les régiments de cette arme. — En 1642, Louis XIII avait 140,000 hommes sous les armes.

La haute administration militaire est l'œuvre de Richelieu ; il créa le ministère de la guerre et les intendants généraux, chargés de la surveillance de tous les services, et les intendants d'armée, dont les principaux agents étaient les commissaires des guerres. Tous ces fonctionnaires étaient des civils, appartenant à la haute bourgeoisie, alors si instruite et si dévouée aux intérêts de l'État ; ils furent les instruments dont Richelieu se servit pour assurer l'exécution de ses ordres et l'accomplissement de ses réformes.

Il supprima la charge de connétable et fit rentrer les pouvoirs de ce personnage presque indépendant dans les attributions du ministre de la guerre.

Il organisa le service de la solde, — le service des vivres, — le service des étapes, — le service de santé.

Il assura un asile aux soldats estropiés en établissant la commanderie de Saint-Louis, véritable hôtel des Invalides. — Il fonda les premières écoles militaires : l'une pour les jeunes gentilshommes, l'autre (l'académie de guerre), pour y envoyer des soldats, sans doute afin de les préparer à devenir de bons instructeurs dans les régiments [1]. — Louis XIII et le Cardinal ont des cartes, des plans, et en envoient aux généraux. Richelieu fait lui-même, à l'occasion, des plans de fortifications, de passages de rivières, de campements, des ordres de bataille, assez médiocres comme dessin, il est vrai [2].

Richelieu établit et maintint avec une main de fer la discipline dans l'armée : il força les officiers à obéir, à rester à leur compagnie ou à leur régiment, et à ne pas quitter leur poste devant l'ennemi. Il réprima sévèrement les excès des gens de guerre et leurs ravages dans les campagnes, sans parvenir cependant à détruire le mal, tant il était invétéré depuis deux siècles qu'il durait.

En un mot, Richelieu a fait, établi, organisé toutes ces belles institutions militaires dont on attribue ordinairement la création à Louvois, qui a trouvé toutes choses déjà faites, qui les a réorganisées, perfectionnées; mais le véritable créateur est Richelieu.

Le Cardinal eut d'habiles généraux : le maréchal de

1. *Gazette*, 1639, p. 852.

2. *Lettres et papiers d'État*, V, 264. — M. Avenel donne le facsimilé de l'armée de Piémont, dessin à la plume fait par le Cardinal.

Guébriant, le comte Henri d'Harcourt, le maréchal de Rantzau, le duc de Rohan, les deux maréchaux de Schomberg, le baron de Sirot, le maréchal de Toiras, et déjà Fabert, Turenne et Condé commençaient à se signaler. Sur ce point, comme sur tous les autres, les illustrations du règne de Louis XIV datent de l'époque de Louis XIII et de Richelieu et se forment dans ce milieu sévère, intelligent et d'une haute distinction.

Après la capitulation de la Rochelle, on rasa les fortifications de cette grande place et celles de Saint-Martin de Ré, autre place maritime, dont la citadelle, située en mer, passait pour être imprenable, mais qui, un jour, pouvait tomber au pouvoir des Anglais et devenir un second Calais. Vint ensuite le procès de M. de Rohan, qui fut condamné par contumace à être tiré à quatre chevaux. A ce propos Richelieu écrivit :

Il est bon que les grands sachent que tout ce qu'ils ont de grâce et de dignité et de prérogatives des rois ne leur sert de rien contre les rois, et ne les rend nullement considérables quand ils offensent les rois en la désobéissance et en la rébellion [1].

1629. Il restait, pour achever la défaite des protestants, à soumettre les Cévennes et le Languedoc; mais une autre affaire était plus pressante, et Richelieu s'en occupa d'abord. A la fin de 1627 la succession du duché de Mantoue et du marquisat de Montferrat s'était ouverte par la mort du duc Vincent de Gonzague. Ces

1. *Lettres et papiers d'État*, III, 176.

deux petits pays renfermaient les deux plus fortes positions militaires de la Haute-Italie, Mantoue et Casal, et il était essentiel qu'elles ne tombassent pas entre les mains d'un vassal de l'Espagne, c'est-à-dire au pouvoir de l'Espagne. La succession de Mantoue devait revenir incontestablement au duc de Nevers, Charles de Gonzague, qui prit possession du duché; mais aussitôt l'Espagne suscita un compétiteur, le duc de Guastalla, qui fut soutenu par le duc de Savoie, auquel on promit de donner le Montferrat avec Casal.

Mais, pour s'emparer de ce pays, il fallait d'abord prendre Casal, qui fut bien défendu par des volontaires français commandés par M. de Guron. Une armée de 25,000 hommes, destinée à agir contre le duc de Savoie, fut rassemblée à Grenoble ; elle fut dirigée par Richelieu, qui déploya son activité habituelle et traversa les Alpes (le 1er mars 1629) au col du mont Genèvre, encore couvert des neiges de l'hiver. L'extrémité orientale du défilé, le pas de Suze, long d'un kilomètre et à peine large de vingt pas, était barricadé, coupé de fossés et défendu par 4,000 hommes. Créqui, Henri de Schomberg et Bassompierre, à la tête de la noblesse, les gardes françaises et suisses se jetèrent sur les barricades avec un admirable élan, pendant que les mousquetaires du Roi, gravissant les hauteurs et tournant la position, firent un feu plongeant sur ses défenseurs, qui prirent la fuite. Le duc de Savoie fut obligé de renoncer à ses prétentions sur le Montferrat, et Toiras fut envoyé à Casal avec 3,000 hommes.

Richelieu revint aussitôt d'Italie dans le Languedoc,

et après avoir achevé la soumission des protestants, par la prise de Privas, il leur fit accorder l'édit d'Alais. Ils perdaient tous les privilèges politiques et militaires que leur avait accordés Henri IV et dont ils avaient fait un si mauvais usage; l'État dans l'État était supprimé; mais ils conservèrent toutes les libertés religieuses que leur assurait l'édit de Nantes.

Toutes les villes des Cévennes et du Languedoc furent démantelées, et le parti calviniste perdit ainsi le moyen de faire la guerre [1].

La question protestante réglée, Richelieu fut investi, par lettres patentes du Roi, en date du 21 novembre 1629, du titre de principal ministre de son État [2].

1630. A peine délivré de la présence des Français, le duc de Savoie rompit ses engagements et appela les Espagnols. Richelieu, en avril, marcha contre lui, avec le titre de général des armées du Roi : il commandait l'armée, monté sur un magnifique cheval, chapeau à plumes sur la tête, cuirasse sur la poitrine, épée au côté [3]. Il s'empara de Pignerol, qui donnait à la France une des portes de l'Italie, et, peu de temps après, le duc de Montmorency gagnait la brillante victoire de

1. Il est remarquable que dans la révolte de Gaston et du duc de Montmorency dans le Languedoc, en 1632, les protestants ne bougèrent pas et restèrent fidèles à Louis XIII, qui dut être satisfait de l'habile politique de son ministre (*Lettres et papiers d'État*, III, 622).

2. Après la journée des Dupes, Richelieu obtint le gouvernement et l'amirauté de Bretagne; il avait déjà les gouvernements du Havre, de Honfleur, Brest, La Rochelle et Pontoise.

3. Un portrait gravé par David le représente ainsi.

Veillane sur les Piémontais, les Espagnols et les Impériaux. Enfin, la succession de Mantoue fut réglée en 1630 : le duché de Mantoue et le Montferrat furent donnés au duc de Nevers, c'est-à-dire à un prince ami de la France.

L'année finit par un nouveau triomphe pour le Cardinal. Ce fut en vain que Marie de Médicis et la faction espagnole s'efforcèrent d'obtenir de Louis XIII le renvoi de son ministre. Le roi fut inflexible et le garda. Après sa défaite à la journée des Dupes, Marie de Médicis ne put se résigner à n'avoir plus d'autorité à la Cour et au Conseil, et, l'année suivante, elle quitta la France et se retira à Bruxelles, chez les Espagnols. Gaston se sauva en Lorraine, cherchant à soulever le souverain de ce pays contre Louis XIII.

1631. Débarrassés de la présence des amis de l'Espagne au sein même de la Cour, Louis XIII et Richelieu terminèrent les affaires d'Italie et firent alliance avec le roi de Suède, Gustave-Adolphe, contre l'Empereur.

En Italie, on signa les traités de Cherasco[1] : les Impériaux étaient chassés de la Valteline; Mantoue et Casal étaient définitivement adjugés au duc de Nevers, notre allié; le duc de Savoie cédait à Louis XIII Pignerol, une des portes de l'Italie, ce qui suffisait à la France, dont le Roi, disait Richelieu[2], « ne veut en Italie que des portes ».

1. 6 avril, 19 juin et 19 octobre 1631.
2. *Lettres et papiers d'État*, III, 585.

Louis XIII, afin de pouvoir prendre part à la guerre de Trente-Ans, venait de s'allier avec Gustave-Adolphe. Vainqueur des Bohémiens et du roi de Danemark, l'empereur Ferdinand II était le maître de l'Allemagne, et la puissance de Charles-Quint se rétablissait. Richelieu résolut de s'y opposer, donna des subsides au roi de Suède, et lança sa redoutable armée sur l'Allemagne. Victorieux des Impériaux à Leipsick, sur le Lech et à Lutzen, Gustave fut tué à cette dernière bataille, et son meilleur général, Bernard de Weimar, fut battu à Nordlingen, en 1634. Nous verrons ce que fit Richelieu à ce moment décisif.

Cette même année 1631, le Cardinal fondait la *Gazette de France*, afin d'avoir un instrument de publicité à lui, et de pouvoir lutter contre les gazettes italiennes, les nouvelles à la main, les libelles et les calomnies lancées chaque jour contre lui et le gouvernement par les étrangers, par la faction espagnole et ses nombreux pamphlétaires.

Le 4 septembre 1631, le Roi accordait au Cardinal le titre de duc : sa terre de Richelieu était érigée en duché-pairie. Le lendemain, Richelieu était reçu comme duc et pair par le Parlement, toutes les Chambres assemblées. « Le Cardinal y était venu en grand cortège, accompagné de Monsieur le Prince, des ducs de Chevreuse, Montmorency, Retz, Créqui, Ventadour et Montbazon, des maréchaux d'Estrées, Vitry et Effiat, et d'une foule de seigneurs[1] ».

1. *Gazette*, 1631. — Le 5 juillet 1634, eut lieu au Parlement la

La même année, la République de Venise, heureuse de l'affaiblissement de la puissance espagnole en Italie, décernait à Richelieu le titre fort recherché de « Noble Vénitien[1] ».

1632. L'année est marquée par le commencement de la guerre avec le duc de Lorraine, guerre causée par les intrigues de Gaston, et qui valut à la France de précieuses acquisitions de territoires dans la Lorraine allemande, que nous avons perdues de nos jours.

On a aussi à mentionner l'exécution du maréchal de Marillac et celle du maréchal duc de Montmorency. Le premier, victime de la journée des Dupes, fut condamné comme concussionnaire; le second, pour s'être soulevé, avec Gaston, contre l'autorité royale et s'être allié avec les Espagnols.

1633-1634. Après la défaite des Suédois à Nordlingen, Richelieu renouvela l'alliance avec Bernard de Weimar, qui passa avec son armée au service de Louis XIII. La France entrait directement en guerre contre l'Autriche et se préparait à la déclarer bientôt à l'Espagne.

Cette année, le Cardinal maria trois de ses cousines. Le duc de la Valette épousa mademoiselle de Pontchâteau; Puylaurens, le favori du duc d'Orléans, épousa une sœur de la duchesse de la Valette, fut créé duc et reçut du Roi 100,000 livres comptant. On espérait gagner le favori et son

vérification des lettres du Roi portant la continuation du duche et pairie à la terre de Fronsac appartenant au Cardinal-Duc (*Gazette de France,* 1634, p. 280).

1. *Lettres et papiers d'État,* IV, 226.

maître, mais on se trompa[1]. Le comte de Guiche, depuis maréchal de France, épousa la troisième cousine du Cardinal, mademoiselle du Plessis-Chivray. Les fiançailles eurent lieu dans la chambre de la Reine, et les mariages furent célébrés, le 26 novembre, dans la chapelle du Petit-Luxembourg, par l'archevêque de Paris.

1635. Après s'être allié avec la Hollande et quelques petits princes italiens, Louis XIII déclara solennellement la guerre à l'Espagne. Le vieux cérémonial usité pour une déclaration de guerre fut employé pour la dernière fois en cette circonstance.

Un héraut d'armes fut envoyé à Bruxelles auprès du cardinal-infant, gouverneur des Pays-Bas, et se présenta, avec le trompette ordinaire du Roi, à la porte de la ville. On lui fit mille difficultés pour lui permettre de voir le cardinal-infant; enfin, voyant qu'il ne pouvait obtenir l'audience qu'il demandait, notre héraut se décida à jeter sa déclaration sur la place publique, couverte de peuple. La déclaration de guerre était ainsi conçue :

Le héraut d'armes de France au titre d'Alençon soussigné, certifie à tous qu'il appartiendra, être venu aux Pays-Bas pour trouver le cardinal-infant d'Espagne de la part du Roi son maître, son unique et souverain seigneur, pour lui dire : Puisque vous n'avez pas voulu rendre la liberté à M. l'archevêque de Trèves, électeur de l'empire, qui s'était mis sous la protection de S. M., lorsqu'il ne la pouvait recevoir de l'Empereur ni d'aucun autre prince, et que, contre la

1. Trois mois après il fallut mettre Puylaurens à Vincennes.

dignité de l'empire et le droit des gens, vous retenez prisonnier un prince souverain qui n'avait point de guerre contre vous, S. M. vous déclare qu'elle est résolue de tirer raison par les armes de cette offense qui intéresse tous les princes de la chrétienté.

Les hérauts du cardinal-infant défendirent à la foule de toucher au papier, et le héraut d'armes de France s'en alla. Arrivé sur la frontière des Pays-Bas, au village de Rouilly, il y planta un poteau, y attacha sa déclaration et signifia à un paysan d'aller chercher le mayeur du village. Celui-ci étant venu, le héraut lui dit ce que contenait le placard attaché au poteau, et l'ayant vu aller, avec d'autres personnes, lire la déclaration de guerre, il fit faire au trompette les chamades accoutumées et rentra en France[1].

Richelieu mit sur pied huit armées et eut sous les armes 154,880 hommes, dont 30,000 pour les garnisons. On comptait 134,000 fantassins, 16,680 cavaliers et 4,200 dragons[2] : jamais la France n'avait eu de pareilles forces militaires et n'avait fait un pareil effort; mais le but à obtenir en valait la peine, et il y avait dix ans que le Cardinal se préparait à l'œuvre qu'il entreprenait : « Le but de mon ministère, dit-il, a été de rendre à la Gaule les frontières que lui a destinées la nature, d'identifier la Gaule à la France et de rétablir la nouvelle

1. *Gazette* de 1635, p. 285. — Voir aussi, dans le même volume, p. 355, la déclaration du Roi sur l'ouverture de la guerre contre le roi d'Espagne, vérifiée en Parlement le 18 juin.

2. *Lettres et papiers d'État*, V, 3.

Gaule partout où a été l'ancienne », c'est-à-dire donner à la France ses limites naturelles du Rhin, des Alpes et des Pyrénées.

Pour y arriver, Richelieu s'allia avec les Hollandais, devant partager avec eux les Pays-Bas espagnols [1]. S'il ne réussit pas complètement sur ce point [2], il réunit au moins à la France l'Artois, la forte place d'Arras et quelques villes du Hainaut (Landrecies, Maubeuge), qui couvrirent notre vieille frontière de la Somme; — à l'Est, avec les guerres de Lorraine, il s'empara de la Lorraine dite allemande, la réunit aux trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, et relia le tout à l'Alsace, qui amena la France jusqu'au Rhin; — sur les Alpes, il nous donna Pignerol et avec cette ville une bonne entrée en Italie; — au Sud, il s'empara du Roussillon et compléta ainsi notre frontière des Pyrénées.

Quand on commença cette longue guerre qui ne devait finir qu'en 1659, l'armée était mal organisée et indisciplinée. Louis XIII et Richelieu, à force de volonté et de sévérité, la transformèrent et en firent l'armée de Rocroi, qui enfin écrasa l'armée espagnole et mit la nôtre au premier rang. Les sept années de guerre contre l'Espagne, pendant le ministère de Richelieu, sont peu connues. Guerres de sièges et d'opérations

1. La France devait avoir l'Artois, le Hainaut, le Tournésis, la Flandre française (Lille), la Flandre flamande (Dunkerque, Ostende), le Namurois et le Luxembourg (*Lettres et papiers d'État*, IV, 424).

2. A la paix des Pyrénées (1659), Mazarin rendit à l'Espagne une si grande quantité de villes dans les Pays-Bas que les contemporains en furent indignés.

sans importance stratégique, elles n'intéressent pas l'art militaire et ne figurent pas dans l'enseignement des écoles militaires; on les laisse de côté et on arrive à Rocroi, comme si Rocroi eût été possible sans ces dures années de préparation, sans ces sièges et ces nombreuses batailles, dans lesquels l'armée a acquis les qualités qui font les bonnes troupes ; — comme si ces armées n'avaient pas été commandées par de grands généraux : Gassion, Guébriant, Rantzau, Fabert, Turenne, Sirot, le cardinal de la Valette, Rohan, La Meilleraye, le comte d'Harcourt.

La victoire d'Avein, dans le Luxembourg, due aux maréchaux de Châtillon et de Brézé, inaugura brillamment la guerre, et les contemporains se rendirent bien compte de la gravité et du caractère de la lutte qui s'engageait. Renaudot, dans sa *Gazette*[1], écrivait : « Bref, tout s'apprête par mer et par terre pour décider de l'esclavage ou de la liberté de l'Europe ».

Pendant qu'on se battait dans les Pays-Bas, les Espagnols recommencèrent leurs attaques contre la Valteline. Richelieu voulait être le maître de ces passages, qui rendaient la France l'arbitre de l'Italie, dit-il dans ses Mémoires; il envoya le prince de Rohan occuper et défendre ce pays. Le prince y fit de belles campagnes, restées des modèles de la guerre en pays de montagnes, et battit plusieurs fois les Impériaux et les Espagnols ; mais la peste et le manque d'argent le forcèrent ensuite à l'inaction. Les Grisons se soulevèrent contre nous et si-

1. 1636, p. 324.

gnèrent avec les Impériaux un traité par lequel ceux-ci s'engageaient à laisser les Grisons maîtres de la Valteline à la condition d'en chasser les Français.

1636. Les Espagnols, profitant de la retraite des maréchaux de Châtillon et de Brézé en Hollande, avaient assiégé et pris Corbie, et, la Somme franchie, notre seule défense au Nord, Paris se trouvait menacé. Louis XIII et le Cardinal, aidés par le patriotisme des Parisiens, formèrent rapidement une armée et allèrent reprendre Corbie. Quoique malade, Richelieu se rendit au siège, et y déploya une prodigieuse activité.

Le gouverneur de Corbie avait lâchement capitulé, malgré la garnison qui voulait se défendre [1]. En même temps, les commandants de la Capelle et du Câtelet avaient aussi honteusement rendu leurs places. Le Cardinal résolut de punir ces officiers et de faire un nouvel exemple [2]; ils furent condamnés à mort et écartelés en effigie [3]. Après la fuite hors du royaume des trois coupables, qui étaient parvenus à s'échapper, on rasa leurs châteaux ou leurs maisons. Les capitulations honteuses cessèrent à partir de ce jour [4].

1. *Gazette*, p. 524.

2. En 1635, le gouverneur de Sierck, Des Chapelles, avait mal défendu la place ; il avait été condamné à mort et exécuté à Mézières, devant l'armée. « Je suis très aise, écrivit Richelieu, que Des Chapelles ait été puni comme méritait sa lâcheté : il servira d'exemple à d'autres ». (*Lettres et papiers d'État*, IV, 739).

3. *Lettres et papiers d'État*, V, 987.

4. Je ne trouve plus que la capitulation de Lens, en 1642, qui ait mérité d'être flétrie. — En 1638, le gouverneur du fort du Bac fut puni pour avoir négligé de rien stipuler en faveur de ses 2,000 soldats qu'on avait traînés en divers pays sans leur donner de pain (*Lettres et papiers d'État*, VI, 153).

Richelieu se montra toujours inexorable envers les capitulards : « Ce sont, disait-il, des sentinelles qui ne font pas leur devoir[1] ». Il alla jusqu'à dire, avec raison, que si quelqu'un dans une ville assiégée, ne veut pas faire son devoir, on doit le tuer[2].

Quelques faits achèveront de mettre en évidence le misérable état de l'armée à ce moment, et la grandeur du service que Richelieu a rendu à la France en lui créant, par sa fermeté, une armée digne de ce nom. En 1635, deux régiments de l'armée d'Allemagne avaient fait une infâme capitulation ; ils avaient rendu leurs armes et leurs enseignes pour conserver leur bagage. « Il est nécessaire, écrivit le Cardinal, que le Roi mande à M. de la Force de les juger en conseil de guerre[3] ». La même année, à l'armée d'Allemagne, commandée par le maréchal de la Force, cent onze officiers ayant quitté leur régiment devant l'ennemi, sans permission, furent : les nobles, dégradés de noblesse et inscrits parmi les taillables ; les roturiers, envoyés aux galères.

Mais, en cette année 1636, Rantzau défendait glorieusement Saint-Jean de Losne contre Galas, le battait et le chassait après lui avoir tué 20,000 hommes et pris tous ses canons.

1637. Le cardinal de la Valette s'empara, dans le Hainaut, des places de Landrecies et de Maubeuge. —

1. *Lettres et papiers d'État*, V, 526.

2. *Lettres et papiers d'État*, V, 560. — L'exemple de Metz, en 1870, prouve combien le Cardinal était dans le vrai.

3. *Lettres et papiers d'État*, VIII, 284.

Le comte d'Harcourt reprenait aux Espagnols les îles de Lérins sur notre littoral de Provence. — Le maréchal de Schomberg gagnait l'importante bataille de Leucate sur les Espagnols.

1638. Notre allié, Bernard de Weimar, battit les Impériaux commandés par Jean de Verth à Rhinfeld, et, après un siège célèbre, pendant lequel il défit trois armées allemandes, il s'empara de Brisach, clef de l'Alsace et de la Souabe. — Pendant ce temps, le cardinal de Sourdis, brave et habile amiral, battait la flotte espagnole. — Mais, aux Pyrénées, le duc de la Valette qui, avec le prince de Condé, assiégeait Fontarabie, ayant par sa faute amené la levée du siège, fut accusé de trahison, jugé et condamné à mort. Heureusement pour lui, il put se sauver en Angleterre.

Cette année, au premier de l'an, madame de Combalet, nièce du Cardinal, qui venait de lui acheter la terre d'Aiguillon [1], fut saluée par Louis XIII du nom de duchesse d'Aiguillon et reçut du Roi le brevet qui lui conférait ce titre exceptionnel [2]. On a tant dit et tant répété que Louis XIII ne subissait qu'en maugréant le joug de Richelieu, qu'il est bon de reproduire le début des Lettres du Roi : « Les grands et signalés services que nous a rendus, à nous et à cette couronne, notre cher et bien-aimé cousin le cardinal

1. Richelieu avait racheté à la veuve du duc de Puylaurens les diverses terres qui formèrent le duché d'Aiguillon, et les avait données à sa nièce, madame de Combalet.

2. Les lettres du Roi furent enregistrées au Parlement le 19 mai.

de Richelieu, nous donnent une telle satisfaction que nous nous sentons conviés non seulement à la lui faire connaître par toutes sortes de témoignages, mais encore à les étendre aux personnes qui lui appartiennent... »

Madame d'Aiguillon, par son caractère, son intelligence, ses vertus, sa grande charité et l'amabilité de son esprit, était la nièce préférée du Cardinal et parfaitement digne de l'honneur insigne que le Roi lui faisait, sûr, par ce cadeau de jour de l'an, de satisfaire complètement son ministre si dévoué.

1639. Bernard de Weimar étant mort cette année, ses colonels entrèrent directement au service de la France, vendirent l'Alsace à Louis XIII et passèrent, en prenant le nom d'armée weimarienne, sous le commandement du maréchal de Guébriant. Richelieu donnait enfin le Rhin à la France.

A la fin de cette année, le Trésor était vide ; le surintendant des finances, M. de Bullion, disait : « On est au fond du pot[1] ». Le peuple, les taillables, le paysan surtout, étaient écrasés d'impôts ; de mauvaises mesures, iniques et intolérables, avaient fait éclater en Normandie la révolte des Nu-Pieds. Tout en blâmant les fautes qui avaient provoqué ce soulèvement[2], le Cardinal le réprima avec sa sévérité accoutumée.

Richelieu avait peu de pitié pour le peuple.

1. *Lettres et papiers d'État,* VI, 608.
2. *Lettres et papiers d'État,* VI, 495, 501.

Tous les politiques, dit-il[1], sont d'accord que, si les peuples étaient trop à leur aise, il serait impossible de les contenir dans les règles de leur devoir. Leur fondement est, qu'ayant moins de connaissance que les autres ordres de l'État beaucoup plus cultivés et plus instruits, s'ils n'étaient retenus par quelque nécessité, difficilement demeureraient-ils dans les règles qui leur sont prescrites par la raison et par les lois. La raison ne permet pas de les exempter de toutes charges ; parce qu'en perdant en tel cas la marque de leur sujétion, ils perdraient aussi la mémoire de leur condition, et que s'ils étaient libres de tributs, ils penseraient l'être de l'obéissance.

Il les faut comparer aux mulets qui, étant accoutumés à la charge, se gâtent par un long repos plus que par le travail. Mais, ainsi que ce travail doit être modéré, et qu'il faut que la charge de ces animaux soit proportionnée à leurs forces, il en est de même des subsides à l'égard des peuples : s'ils n'étaient modérés, lors même qu'ils seraient utiles au public, ils ne laisseraient pas d'être injustes.

La comparaison du peuple avec le mulet est bizarre et heurte toutes nos idées modernes; mais Richelieu ne veut pas qu'on foule le mulet. Constamment il chercha à soulager le peuple, en diminuant les tailles et la gabelle, en réprimant les voleries des traitants, en supprimant beaucoup de dépenses inutiles et en autorisant la libre exportation des blés, ce qui permettait au paysan de vendre avantageusement son grain en ouvrant les marchés étrangers à ce commerce.

1640. La guerre se généralisa : on se battit dans

1. *Testament politique*, I, 225.

les Pays-Bas, en Allemagne, en Italie, sur mer; le Portugal allait s'affranchir de la domination espagnole ; la Catalogne se souleva; partout nos armes et celles de nos alliés allaient être victorieuses.

Aux Pays-Bas, le maréchal de la Meilleraye assiégea et prit Arras : le Roi et Richelieu avaient assisté aux opérations du siège. « A son retour à Paris, le Cardinal avait célébré la messe à Notre-Dame, à l'autel de la Vierge, au milieu d'une incroyable concours de peuple venant admirer le prince de l'Église remerciant humblement Dieu des prospérités qu'il accordait aux armes de la France, après avoir montré tant de courage et de vigueur pour les obtenir[1] ».

L'illustre général suédois Baner venait de gagner sur les Impériaux la bataille de Chemnitz. Guébriant résolut de le joindre, traversa le Rhin à Bacharach, passage demeuré célèbre, et alla opérer sa jonction avec les Suédois à Erfurt. L'armée franco-suédoise faillit surprendre, à Ratisbonne, l'Empereur et la diète, qui eurent la chance de s'échapper.

En Italie, les Espagnols s'étaient emparés de plusieurs villes du Piémont, devenu notre allié ; ils avaient pris Turin, mais les Français avaient conservé la citadelle de la ville : le comte d'Harcourt arriva à leur secours. Il commença par battre l'armée espagnole qui assiégeait Casal et à délivrer cette ville, puis il se porta sur Turin qu'il attaqua. Bientôt il fut bloqué dans son camp par une nouvelle armée espagnole commandée

1. *Gazette de France*, 1640, p. 744.

par Leganez, gouverneur du Milanais. D'Harcourt était donc assiégeant et assiégé à la fois. L'habile capitaine sut se dégager : il battit Leganez, s'empara de Turin et délivra la garnison qui avait vigoureusement défendu la citadelle. Nos généraux commençaient à savoir leur métier, et les troupes devenaient de plus en plus solides. Le sentiment du devoir et de l'honneur se généralisait.

Pendant ce temps, l'amiral de Brézé gagnait, près de Cadix, une grande bataille sur la flotte espagnole. Les maréchaux de Châtillon, de Chaulnes et de la Meilleraye, après avoir pris Arras, commencèrent la conquête de l'Artois, qu'ils achevèrent dans la campagne suivante.

C'est aussi en 1640 que le Portugal, soumis à l'Espagne depuis Philippe II, reprit son indépendance, et que la Catalogne, province turbulente et toujours disposée à l'insurrection, se révolta. En 1642, elle se donna à Louis XIII, qu'elle reconnut comme comte de Barcelone et du Roussillon. « On commençait à connaître, dit Fontenay-Mareuil dans ses Mémoires, que la puissance du roi d'Espagne, jusque-là si formidable et qui devait le porter à la monarchie universelle, n'était pas telle qu'elle paraissait, et que la France avait, tout au contraire, des ressources inépuisables et qu'on ne croyait point, provenant de l'union de toutes ses parties, de sa grande fertilité et du nombre infini de soldats qui s'y trouvent toujours ; de sorte qu'on peut dire sans exagération que la France, bien gouvernée, peut faire de plus grandes choses que tout autre royaume du monde. »

Une armée aux ordres du maréchal de la Mothe-Houdancourt fut envoyée en Catalogne afin d'en chasser les garnisons espagnoles. Tarragone fut assiégé ; mais le cardinal de Sourdis ayant laissé entrer un secours dans la place, La Mothe fut obligé d'en lever le siège. Sourdis n'avait été vaincu que par le nombre ; cependant l'inexorable Richelieu disgracia son amiral favori. Il voulait forcer amiraux et généraux à vaincre quand même, et il le fallait, car l'enjeu était le salut ou la perte de la France.

1641. Guébriant battit Piccolomini à Wolfenbuttel, et l'année suivante remporta une grande victoire sur le fameux Mercy. — Cette année, le duc de Lorraine fut contraint de signer la paix de Saint-Germain et de céder à la France une partie de la Lorraine allemande[1]. Richelieu, sur tout le pourtour du royaume, acquérait un à un de nombreux territoires, avec lesquels il reculait les frontières, les rendait meilleures, plus fortes, en attendant qu'il pût les porter jusqu'aux limites-naturelles.

Dès le mois d'août 1641, Richelieu commença les négociations du traité de Westphalie, qui ne devait être signé qu'en 1648. Mazarin, dont Richelieu avait fait son collaborateur, qui lui succéda au ministère et continua sa politique, partit avec quatre-vingts personnes pour Munster où les négociations allaient s'ouvrir.

En 1641, Richelieu maria[2] sa petite nièce, mademoi-

1. Ce traité fut complété par les traités de Vincennes (1661) et de Ryswick (1697).

2. Par contrat du 7 février.

selle de Brézé, avec un prince du sang, le duc d'Enghien, qu'on allait bientôt appeler le grand Condé ; il lui donna en dot quatre terres valant 600,000 livres.

1642. Louis XIII et le Cardinal concentrèrent tous leurs efforts sur le Roussillon et la Catalogne, convaincus que le moyen de forcer l'Espagne à faire la paix était de « menacer la route de Madrid ». Avec le maréchal de Schomberg, Louis XIII assiégea Perpignan, qui se défendit longtemps. Dès le début des opérations, Richelieu était tombé gravement malade à Narbonne : un de ses bras était couvert d'abcès qui se rouvraient sans cesse. Il fit son testament, et, en attendant la mort qu'il sentait proche, il déjoua la conspiration de Cinq-Mars et de Gaston, qui s'étaient alliés avec l'Espagne. Les traîtres punis, le Roi, malade aussi, quitta l'armée et se retira à Fontainebleau, donnant à Richelieu les pouvoirs les plus étendus sur les provinces du Midi ; il lui écrivit :

De Bagnols, ce dernier juin 1642.

Mon cousin, étant contraint par la considération de mes affaires et par l'état auquel est votre santé de vous laisser en ce pays avec très grand regret, je vous écris cette lettre pour vous dire que, ayant une confiance entière en vous, mon intention est que vous y fassiez les choses qui regarderont mon service, avec la même autorité que si j'y étais ; que les ordres que vous enverrez soit dans les provinces de deçà, soit au dehors du royaume, à mes lieutenants généraux d'armée ou à mes ministres, soient aussi ponctuellement exécutés que les miens propres, et que vous pourvoyiez aux choses pressées sans m'en donner avis. Je suis assuré que je ne saurais jamais mettre mes affaires en meil-

leures mains et qu'elles ne vous sont pas moins à cœur qu'à moi. Je vous conjure seulement de les faire sans altérer votre santé qui m'est chère au dernier point. Je finirai en priant Dieu qu'il vous la redonne telle que je le désire.

Sur ces entrefaites, Marie de Médicis mourait à Cologne, en exil, le 3 juillet. La *Gazette* inséra quelques jours après les lignes suivantes, dont Richelieu seul a été l'inspirateur ou le rédacteur. Ce fut le seul éloge funèbre de cette reine de France[1].

Le troisième de ce mois, sur le midi, mourut à Cologne la Reine-Mère de la très illustre maison de Médicis, qui a produit dans le siècle dernier huit cardinaux et quatre papes. Elle était fille du grand-duc de Toscane, François de Médicis, et de Jeanne d'Autriche, née reine de Hongrie et de Bohême, nièce, fille, sœur et tante de quatre empereurs ; elle était veuve de Henri le Grand et mère des rois et reines qui possèdent les principales couronnes de l'Europe. Le regret de sa mort a été accru en cette cour par celui de l'absence qu'elle s'était causée suivant le conseil de quelques esprits brouillons, auxquels la facilité du sien avait laissé prendre trop de créance.

La prise de Perpignan ne fut pas le seul succès de la campagne de 1642 ; on a encore à mentionner : la victoire de Lérida, en Catalogne, gagnée par le maréchal

1. On a dit et répété que Louis XIII avait laissé mourir sa mère dans la misère. Ce n'est pas exact : quelque temps avant sa mort Marie de Médicis avait reçu 300,000 écus. Quant à sa chambre nue et sans meubles, c'est une autre erreur. Marie de Médicis avait les plus belles tapisseries et les plus beaux meubles dans sa résidence de Cologne.

de la Mothe, — les victoires du général suédois Tortenson à Schweidnitz et à Leipsick; Guébriant avait pris une part importante à cette dernière bataille. — Le maréchal de Guiche seul s'était fait battre à Honnecourt.

De Narbonne, le Cardinal avait été s'établir à Tarascon, où sa maladie continuait ; il en partit enfin en bateau et remonta le Rhône pour aller prendre les eaux de Bourbon-Lancy. Il quitta cette dernière ville le 3 octobre et vint, soit en bateau, soit porté en litière jusqu'à Fontainebleau, où Louis XIII le reçut avec une grande joie (13 octobre).

Il avait fallu trouver un expédient pour pouvoir ramener à Paris, des extrémités du Languedoc, le Cardinal, qui ne pouvait se tenir autrement que couché, ni souffrir le moindre mouvement sans incommodité.

L'on s'avisa, dit Aubery, d'une nouvelle façon de litière qui fut portée par des hommes et de faire faire pour cela une machine d'ais (planches) en forme de chambre, couverte de damas et d'une toile cirée par-dessus en temps de pluie, où l'on mit un lit, une table et un siège pour une personne qui le pût entretenir. Il avait résolu d'abord de faire un choix de paysans et d'autres personnes endurcies au travail du corps pour le porter : mais ses gardes crurent que ce serait douter de leur affection et de leur gratitude, et s'offrirent avec empressement pour lui rendre eux-mêmes ce service, ne pouvant souffrir qu'autres qu'eux eussent l'honneur d'approcher sa personne qui leur était confiée. De sorte que leurs offres ayant été acceptées, on les mit dix-huit à la fois, avec ordre de se relayer les uns les autres, afin qu'ils fussent plus soulagés et qu'ils eussent d'autant moins de peine

qu'ils témoignaient plus de bonne volonté et de respect même, ayant toujours marché tête nue, quel que temps qu'il fît. Entrant dans les villes et dans les autres lieux fermés, l'on abattait un pan de muraille et l'on couvrait le fossé d'un pont, afin de faire passer plus à l'aise sa machine, dans laquelle il fit ainsi près de 200 lieues, sans ressentir d'autre incommodité que ses maux ordinaires[1].

Le Cardinal resta trois jours à Fontainebleau auprès du Roi; il en partit le 16 octobre et arriva, par eau, à Paris le 17. Il quitta son bateau au port Saint-Paul et fut porté dans son lit jusqu'au Palais-Cardinal[2]. Il alla passer quelque temps à Rueil et revint à Paris, où il mourut le 4 décembre 1642.

Il avait dit, quelque temps avant de mourir : « Il faut que l'Italie sente, aussi bien que tous les autres États de la Maison d'Autriche, que le chapelet de l'Espagne est défilé ». Quelques mois après, la victoire de Rocroi justifiait ces paroles.

1. Le voyage se fit par eau de Tarascon à Lyon; en litière, de Lyon à Bourbon et de Bourbon à Roanne; par eau, sur la Loire, de Roanne à Briare; par eau, sur le canal, de Briare à Montargis; sur le Loing, de Montargis à Nemours; en litière, de Nemours à Fontainebleau; en bateau, de Valvin à Paris. Une flottille, montée par les parents et les amis du Cardinal, suivait le malade : le tout escorté par deux compagnies de cavalerie marchant sur les rives.

2. Aujourd'hui le Palais-Royal.

CHAPITRE V

LE ROI ET LE MINISTRE. — LES CONSPIRATIONS.

I. — *Le Roi et le Ministre.*

Jusqu'à la publication décisive de M. Marius Topin[1] sur les relations de Louis XIII et du cardinal de Richelieu, il était admis par tous les historiens, qui avaient copié les mémoires contemporains sans chercher à les contrôler, que Louis XIII était jaloux de la grandeur de son ministre[2], qu'il le haïssait[3], que le Cardinal ne subsistait auprès du Roi que par la terreur[4], que Louis XIII fut ravi d'en être défait[5], qu'il eut une joie incroyable de la mort de Richelieu[6]. Seuls, le P. Griffet, Capefigue et Victor Cousin avaient vu plus juste.

Le P. Griffet, auteur de la meilleure histoire du règne de Louis XIII, admet aussi que le Roi n'aimait pas Richelieu : « Cependant, dit-il, sa fermeté inébran-

1. *Louis XIII et Richelieu*, 1 vol. in-8°, 1876.
2. Madame de Motteville.
3. La Rochefoucauld.
4. La Chatre.
5. Montglat.
6. Cardinal de Retz.

lable à le soutenir, contre sa propre inclination, est une marque de sagesse, de discernement et peut-être de grandeur d'âme qui fait honneur à sa mémoire[1] ».

Ce jugement est absolument vrai, en supprimant ces mots : « contre sa propre inclination ».

Capefigue[2] a écrit cette page excellente :

On a peint Louis XIII comme une tête affaiblie et sans volonté : il n'en est rien. Le Roi avait sa pensée à lui, forte, énergique, et s'il subissait l'influence du cardinal de Richelieu, c'est que celui-ci avait parfaitement deviné le caractère du maître et qu'il en exécutait les desseins avec plus de capacité. Richelieu, esprit supérieur, devait envisager avec une plus haute étendue la situation de la monarchie. L'intimité profonde qui existait entre le Roi et son ministre résultait de la conviction puissante qu'ils se comprenaient. Il n'y avait là ni faveur ni amitié : c'étaient deux intelligences également froides, également réfléchies, qui se prêtaient secours dans les voies de l'unité royale, et l'une n'était soumise que parce qu'elle se sentait inférieure à l'autre... Louis XIII ne garda pas son ministre par faiblesse. Cet esprit-là lui convenait. Il se livra à lui corps et pensée.

M. Cousin, qui connaissait si bien le dix-septième siècle, a dit[3] : « Richelieu laisse une mémoire abhorrée, et vivant il n'eut pour lui qu'un très petit nombre de politiques, à la tête desquels était Louis XIII »; et, dans un autre ouvrage[4] : « Richelieu connaissait

1. T. III, p. 616.
2. *Richelieu, Mazarin et la Fronde.*
3. *Madame de Hautefort.*
4. *Madame de Chevreuse.*

Louis XIII et savait à quel point il était Roi et Français et dévoué à leur commun système ». La vérité apparaît déjà dans ces trois appréciations : elle a été prouvée par M. Marius Topin. Les 230 lettres autographes et inédites de Louis XIII à Richelieu[1] établissent d'une façon irrécusable les sentiments du Roi à l'endroit de son ministre, c'est-à-dire une grande amitié, beaucoup d'estime. De plus, ces lettres ne montrent jamais que le Roi ait été impatient de subir la domination du Cardinal et désireux de reprendre sa liberté, ni le parti pris d'abandonner, par paresse d'esprit, la direction des affaires à un habile ministre. Ce sont les ennemis de Richelieu, Marie de Médicis, Gaston et les amis de l'Espagne, ce sont les conspirateurs qui ont représenté Richelieu comme un tyran imposant sa volonté au Roi, et Louis XIII comme un roi faible subissant une domination détestée, et leurs assertions ont été acceptées, malgré leur fausseté évidente, jusqu'à nos jours.

Quand Louis XIII est fatigué du joug que lui impose du ministre, il le fait tuer : exemple, Concini. Quand Louis XIII veut se débarrasser de ministres qui ne lui conviennent plus, il les chasse durement : exemples, MM. de Sillery et de Puisieux : ou il donne l'ordre à son capitaine des gardes de les arrêter et de l'en débarrasser : exemple, M. de la Vieuville. S'il eût voulu se délivrer de la prétendue domination que Richelieu exerçait sur lui, il l'aurait exilé ou mis au Bois de Vin-

1. Elles sont conservées aux archives des Affaires étrangères; quatre seulement sont à la Bibliothèque nationale.

cennes[1] sans autre formalité. Rien n'était plus facile. Mais il eût été bien plus facile encore d'accepter l'offre que le Cardinal a faite plus d'une fois de quitter les affaires et de se retirer dans l'une de ses maisons pour y soigner sa santé, fort délicate en effet.

Si Louis XIII avait gémi sous le joug de Richelieu, il ne l'aurait pas constamment et énergiquement défendu contre sa mère, son frère, sa femme, ses frères de Vendôme et leurs coteries, qui ne cessaient de cabaler pour le faire renvoyer du Conseil; il ne l'aurait pas protégé, soutenu, défendu contre tous les conspirateurs, même contre ses favoris, qui ne cessaient de vouloir tuer le Cardinal; il ne l'aurait pas conservé à la journée des Dupes, malgré les violents efforts de Marie de Médicis, qu'il laissa partir en exil plutôt que de consentir au renvoi de Richelieu.

Richelieu, prétend-on, a imposé au Roi ses idées politiques; il l'a tenu sous le joug pour accomplir ses projets. C'est l'inverse qui est la vérité. Richelieu, ministre de Marie de Médicis, est espagnol comme Marie de Médicis et Concini. Louis XIII et Luynes sont anti-espagnols, et leur politique est toute française. Quand Richelieu redevient ministre en 1624, éclairé par la réflexion, averti par sa haute intelligence, ou conduit par l'ambition, il renonce à la politique de Marie de Médicis et adopte celle de Louis XIII, qui est bien l'héritier de Henri IV et Français de race et d'instinct, qui

1. Le bois de Vincennes, nom ordinairement employé alors pour désigner le château de Vincennes et son donjon.

est glorieux, « qui affectionne son État plus que toute chose[1] ».

Tous les deux, roi et ministre, sont d'accord pour vouloir une France affranchie de l'influence du cabinet de Madrid, désormais libre de ses mouvements, grande, forte, puissante en Europe et non pas vassale de l'Espagne. Luynes avait déjà essayé de mettre cette politique à exécution : Richelieu la fera triompher, à la grande satisfaction de Louis XIII.

Dans toutes ses lettres au Roi, le Cardinal se fait aussi humble que possible, et l'on est frappé quelquefois du degré auquel s'abaissent cette humilité et cette flatterie. Ce ne sont pas les lettres qu'on écrirait à un roi que l'on domine, que l'on tient sous sa dépendance. En vrai courtisan, en homme très soumis à son Roi, Richelieu flatte toujours et flagorne quelquefois Sa Majesté. « Le Roi, lui dit-il, est le premier de son Conseil en jugement[2]. — La prévoyance et défiance du Roi ont été avec raison préférables à *la simplicité du cardinal*[3]. — S. M. remarquera, s'il lui plaît, que toutes les choses qui lui ont succédé (réussi) lui ont plutôt succédé par sa présence, et pour avoir su prendre l'occasion à propos, que par la force de ses armes. La prise de la Rochelle, le passage des Alpes, la ruine des huguenots au Languedoc, la prise de Nancy sans forces, justifient clairement cette proposition. J'y ajou-

1. Ainsi s'exprime Richelieu en 1635.
2. *Lettres et papiers d'État*, IV, 416.
3. *Lettres et papiers d'État*, IV, 444.

terai encore le succès du voyage de Pignerol, *qui est bien dû à sa présence, puisque sa seule ombre que je portais*[1] en a été la cause[2] ».

On n'en finirait pas si l'on voulait tout citer.

Il y a cependant un mémoire de Richelieu[3], en date du 13 janvier 1629, qui nous fait assister à la plus étrange conversation que l'on puisse imaginer entre un roi et un ministre. Richelieu, mécontent de Louis XIII et de la Reine-Mère, veut se retirer ; mais, avant de partir, il donne à son maître les avis qu'il juge utiles « au bien des affaires ». Il est difficile de lire une mercuriale plus sévère que ce long discours. Il permet d'apprécier exactement la fermeté et la droiture du Cardinal, et l'affection que le jeune Roi avait déjà conçue pour ce grand ministre, si dévoué à l'État et à son maître. Loin de se fâcher, Louis XIII accepta les excellents conseils de Richelieu, admirant sans nul doute, comme nous pouvons le faire, le bon sens de ce grand génie et son dévouement, qui lui permettaient de dire si franchement la vérité ; et il ne voulut pas que le ministre mécontent se retirât du ministère. Il faut répéter ici les paroles du P. Griffet et admettre qu'un roi absolu, pouvant satisfaire sans aucune gêne ses volontés, ses caprices mêmes, et qui subit une telle semonce, donne une forte preuve de son discernement et de sa grandeur d'âme.

1. Le Roi n'était pas à ce voyage ou à cette campagne.
2. *Lettres et papiers d'État,* V, 193.
3. *Lettres et papiers d'État,* III, 179.

Ce fut donc le 13 janvier 1629, après la prise de la Rochelle, à la veille du départ de Louis XIII pour l'Italie, que Richelieu tint au Roi, en présence de Marie de Médicis et du P. Suffren, confesseur de Louis XIII, le langage suivant.

Il conseilla d'abord à Sa Majesté d'achever de détruire la rébellion de l'hérésie en soumettant les places du Languedoc et de la Guyenne, — de détruire toutes les places fortes non frontières, non utiles à la défense de la France, — de décharger le peuple, — d'abaisser la puissance des Parlements, — de forcer les Grands à obéir, — de racheter le domaine de l'État pour en augmenter les revenus, — d'arrêter les progrès de l'Espagne, — de créer une marine, — de fortifier Metz et de s'avancer jusqu'à Strasbourg « pour acquérir une entrée dans l'Allemagne » ; puis il aborde la question principale, le caractère et les défauts de Louis XIII.

Pour la personne du Roi, il a tant de bonnes qualités, que difficilement en trouvera-t-on quelqu'une à redire. Mais d'autant que les péchés des rois consistent principalement en omissions, ce ne sera pas merveille s'il y a quelque chose à remarquer en ce genre, non par manque des parties nécessaires à un prince, mais par faute de les mettre en exercice...

Le Roi est bon, vertueux, secret, courageux et amateur de gloire ; mais on peut dire avec vérité qu'il est extrêmement prompt, soupçonneux, jaloux, quelquefois susceptible de diverses aversions passagères et des premières impressions au préjudice du tiers et du quart ; enfin, sujet à quelque variété d'humeurs et diverses inclinations dont il lui sera plus aisé de se corriger qu'il ne me serait facile de les

rapporter, étant si accoutumé à publier ses vertus à tout le monde, qu'à peine pourrais-je remarquer ses défauts, bien que ce ne soit qu'à lui-même.

Le jugement de S. M. est tel qu'elle s'apercevra fort bien, sans l'aide de ses serviteurs, de ce qui peut être désiré en sa personne par ceux qui sont du tout attachés à son service et les plus passionnés pour sa grandeur et pour sa gloire.

Promptitude. — Tel est prompt de sa nature que le temps et l'expérience rendent fort modéré. Le changement qui est en S. M. sur ce sujet est aisé à faire ; et je puis dire avec vérité qu'il y a grand lieu de l'attendre.

Soupçons. — Quant aux soupçons auxquels elle est sujette, il est vrai qu'ils sont quelquefois tels, que si deux personnes parlent ensemble, il en entre en ombrage, ce qui ne compatit pas avec l'emploi des affaires, qui requiert que l'on puisse parler et faire caresse à tout le monde pour pénétrer et découvrir ce qu'on estime nécessaire au service de son maître, et par une bonne chère (un bon visage) arrêter le cours de beaucoup de mécontentements que la Cour produit tous les jours, et auxquels les hommes se portent ordinairement, quand on ne les paye ni d'effets ni de bonne mine.

Jalousie. — Il peut aussi arriver beaucoup d'inconvénients de la jalousie de S. M., qui doit tenir pour assuré que si elle ne prend la résolution de la perdre au respect de Monsieur son frère, en sorte qu'elle se résolve de lui donner toute sorte de contentement ès choses qui n'intéressent point son État, il est impossible, quoique la Rochelle soit prise et que le parti des huguenots n'ait plus de lieu, qu'enfin le peu d'intelligence entre le roi et lui ne cause quelque désordre dans le royaume.

Pour éviter ces maux, le Roi doit trouver bon que ceux qui le serviront dans ses conseils le fassent souvenir, en toutes occasions, de ce qui peut tenir l'esprit de Monsieur content, sans prendre ombrage de ceux qui lui en donneront avis ; autrement nul ne l'osera faire et une omission en

chose qui ne préjudicie point au Roi peut porter ce prince au désespoir.

Contenter Monsieur en tout ce qui n'est point préjudiciable à l'État, et lui résister en ce qui pourrait donner atteinte à l'autorité du Roi, sont les deux maximes qu'il faut pratiquer avec ce prince, qui, étant traité honorablement, n'entreprendra jamais rien contre le repos du royaume, mais demeurera dans les termes (limites) de son devoir et les vrais intérêts de l'État, qu'il affectionne si naturellement que lors même qu'il a eu des mécontentements, je lui ai toujours vu prendre les opinions les plus saines pour le bien public[1].

Le Roi ayant les avantages que la nature lui a donnés sur Monsieur son frère lui doit, en cette considération, servir de père et compatir aux défauts de son âge, les couvrant et les cachant à tout le monde. En ce faisant, il ne fera pas peu pour lui, étant vrai qu'il arrive beaucoup de mal aux princes qui se plaisent à relever les défauts des Grands, en ce que plusieurs, pour leur plaire, les exagèrent autant qu'il leur est possible, et par après, pour éviter le mal qui leur pourrait arriver du crime de leur langue, par une insigne trahison, ils avertissent ceux qu'ils ont intéressés en leurs médisances, et les imputent toutes entières à leur maître. D'où naissent tant de mauvais rencontres qu'on peut dire à bon droit que la langue des princes leur fait souvent plus de mal que l'épée de leurs ennemis.

Or, parce que les jeunes princes sont souvent plutôt touchés par les satisfactions ou mécontentements de ceux qui sont près d'eux que par les leurs propres, il sera de la prudence du Roi de s'abstenir de dire aucune chose de ceux qui sont auprès de Monsieur son frère qui leur puisse être rapportée en mauvaise part, l'expérience m'ayant déjà fait

1. Louis XIII jugeait mieux son frère que le Cardinal ne le jugeait; car Monsieur n'hésita pas plusieurs fois à s'allier avec les Espagnols auxquels le Roi faisait la guerre.

connaître plusieurs fois en ce même sujet que tels rencontres sont capables de produire de grands inconvénients.

Si S. M., passant plus outre, veut fermer la bouche à tous ceux qui voudraient parler, en sa présence, au désavantage de telles gens, ce qui, d'ordinaire, ne se fait à autre fin que pour tirer quelque parole d'elle qui puisse piquer les autres, elle en recevra un grand profit, et non seulement cette conduite lui sera-t-elle décente, honorable et utile en cette occasion, mais en toute autre semblable qui se pourra présenter. L'histoire et l'expérience de ce temps me faisant dire avec vérité que beaucoup de troubles ont tiré leur être de ce principe.

Rien n'est plus séant à un prince que de parler avec retenue, et imiter le roi des abeilles, qui ne porte point d'aiguillon pour ne piquer personne.

C'est un grand secret à un prince d'avoir auprès des Grands quelque personne puissante sur leur esprit qui empêche qu'ils ne sortent de leur devoir, et ils ne doivent point plaindre le bien qu'ils font à telles gens pour une si bonne fin.

S. M. doit encore éviter comme la mort une certaine jalousie qui porte souvent les princes à ne pouvoir souffrir que leurs serviteurs fassent pour eux certaines choses qui leur sont du tout nécessaires, et qu'ils ne veulent et ne peuvent pas faire eux-mêmes ; autrement il n'y a personne, pour affectionné qu'il soit, qui ose travailler selon l'étendue de sa puissance, ce qui est dangereux, vu qu'il y a beaucoup d'occasions où, bien qu'il soit impossible de remédier aux maux par des voies retenues et tempérées, il est aisé de le faire par des moyens forts et puissants que l'appréhension empêche de tenter, y ayant peu de gens qui veulent se mettre au hasard d'encourir l'indignation de son maître pour l'avoir trop bien servi.

A ce propos, je dirai franchement qu'il faut ou que S. M. se résolve de vaquer à ses affaires avec assiduité et autorité

tout ensemble[1], ou qu'elle autorise puissamment quelqu'un qui les fasse avec ces deux qualités, autrement elle ne sera jamais servie et ses affaires périront.

Plusieurs exemples me font croire que ce dernier genre de jalousie peut faire perdre beaucoup de bonnes occasions, ayant remarqué S. M. capable d'entrer non seulement en ombrage de ceux qui lui en peuvent donner comme approchant plus de sa qualité[2], mais, en outre, de ses propres créatures, qui ne peuvent penser qu'à le servir et qu'il connaît par expérience n'avoir jamais eu d'autre dessein.

Et, en cela, il semble que S. M. soit, à son préjudice, jaloux de son ombre, puisque, comme les astres n'ont d'autre lumière que celle qu'ils tirent du soleil, c'est elle seule qui donne force à ses créatures, qui en effet n'ont éclat que par sa lumière et ne sont considérées que pour l'amour de l'affection qu'il leur porte et des signalés services qu'ils lui rendent.

Il se condamnera lui-même, je m'assure, s'il considère que ceux en qui il a plus de confiance[3] ont autant d'intérêt à sa conservation que lui-même, vu que leur subsistance en dépend absolument, n'y ayant personne qui ne reconnaisse que si le bonheur de S. M. changeait, le leur ne pourrait continuer, et que si Dieu le tirait du monde, ils seraient exposés aux haines qu'ils ont acquises pour le bien servir, et à l'ambition de plusieurs qui, aux grands changements, ne perdent jamais l'occasion de s'élever et de faire leur fortune par la ruine d'autrui.

Il y a quelquefois des princes sous le règne desquels on court plus de fortune de se perdre par trop bien faire que pour ne pas faire ce à quoi on est obligé, et cela arrive d'or-

1. Louis XIII passait alors tout son temps à la chasse, à courre le loup, ou à chasser le merle. Il suivit enfin le conseil du Cardinal, et s'occupa sérieusement des affaires, surtout des affaires militaires.

2. Son frère, ses frères bâtards, les princes du sang.

3. Le Cardinal.

dinaire quand ceux à qui l'on a affaire sont jaloux de leur nature, vu que la réputation de celui qui fait fort bien émeut quelquefois le sentiment de leur jalousie, au lieu que celui qui ne s'acquitte pas de son devoir ne préjudicie qu'à l'intérêt public, auquel souvent ils ne sont pas si sensibles qu'à leurs propres passions.

Aversions. — Le Roi est aussi sujet à prendre des aversions de diverses personnes qui lui peuvent causer beaucoup de mal, et si S. M. n'y prend garde elle en aura souvent, la malice de la Cour étant telle qu'un chacun fomente les passions de son prince, quoiqu'elles lui soient préjudiciables, ce qui fait qu'il ne saurait témoigner si peu d'aversion contre quelqu'un, que, dans quatre jours, elle soit beaucoup plus grande par l'art que chacun apporte à l'augmenter.

Ces aversions peuvent monter jusques à tel point que par ce moyen le Roi se procurerait plus de mal que personne ne lui en saurait faire, ce qui arriverait indubitablement si S. M. en concevait des principaux et plus puissants de son État, étant certain qu'entre les personnes de cette qualité il y en a qui n'en auraient pas plus tôt connaissance qu'ils ne cherchassent parti, et tâchassent, en troublant le repos du royaume, de se venger de leur mauvaise fortune aux dépens du public.

De longtemps on a remarqué qu'il n'y a rien dont un sensible dépit ne soit capable, et tout prince qui n'a point d'enfant pour héritier, mais voit un successeur qui lui marche sur les talons, doit avoir grand soin de ne mépriser et mécontenter personne sans sujet.

Bonne chère aux Grands. — Il est de la prudence du Roi de se contraindre à faire bonne chère aux Grands, et bien que ce lui soit une gêne, il la doit supporter avec patience, se représentant que, comme c'est une charge, c'est aussi une prérogative de la royauté, d'avoir des personnes de cette qualité sous lui. Si ceux de ce royaume se sont attachés à d'autres princes qu'à leur Roi, ç'a été à leur compte pour n'avoir pas été bien vus de sa personne.

Il faut donc ci-après en faire plus d'état, et si on ne peut satisfaire à leurs appétits déréglés, les payer au moins d'un bon visage. Les inconvénients passés enseignent les précautions qu'il faut prendre à l'avenir...

Impressions. — Quant aux impressions dont les rois se rendent quelquefois trop facilement susceptibles, la conséquence n'en est pas peu importante, principalement s'ils le sont jusques à ce point qu'on estime qu'il se trouve en eux peu de différence entre écouter et être persuadés, lorsqu'il est question de quelque calomnie, vu que par ce moyen la ruine du plus homme de bien dépendrait de la malice ou de l'artifice de quelque rusé courtisan qui ne craindra point de se hasarder pour perdre le plus assuré serviteur du Roi.

Les princes qui veulent être bien servis doivent choisir des ministres qui ne connaissent que la raison et n'épargnent personne; mais telles gens sont en un état bien périlleux, parce que tel est impuissant à faire bien qui est très puissant à mal faire, et que beaucoup de princes, quoique forts en eux-mêmes, ne le sont pas à se garantir des impressions qu'on leur donne contre ceux qui les servent le mieux, et à qui ils doivent plus de protection.

Les rois peuvent tout écouter s bon leur semble; mais ensuite ils doivent examiner à loisir, avec des gens de bien, ce qu'on leur a dit, et châtier sévèrement les calomniateurs lorsqu'ils sont avérés tels. Cependant il y a des personnes dont la fidélité est si éprouvée et les services si signalés, que ceux qui voudraient parler à leur désavantage ne doivent rien trouver d'ouvert en leurs maîtres que leur bouche pour les menacer d'un tel châtiment qu'ils n'osent plus retourner une seconde fois à semblable malice.

Changements. — *Oubli des services.* — Les diverses impressions pourraient même faire craindre que S. M. se pût dégoûter aisément de ceux qui la servent le mieux, ce qu'elle doit éviter avec soin. Comme aussi s'étudier à faire perdre l'opinion que beaucoup ont qu'un service rendu à S. M. est tellement perdu en sa mémoire qu'elle ne s'en souvient plus

trois jours après ; attendu qu'il y a peu de gens qui veulent travailler la plus grande partie de leur vie pour qu'on leur en sache gré si peu de temps...

Facilité à blâmer ceux qui servent. — En cette considération S. M. prendra soin, s'il lui plaît, de faire à l'avenir grand état de ceux qui font bien, et ne se laisser pas aller à beaucoup de gens qui quelquefois la portent insensiblement à blâmer quelque circonstance d'une action dont l'effet mérite grande louange. La suppliant, en cette occasion, de se ressouvenir que les hommes font plus de cas de l'estime que de tous les biens du monde, ce qui fait qu'une mauvaise parole de son maître dégoûte et refroidit plus un bon courage que tous les bienfaits qu'il lui saurait faire ne sauraient l'échauffer à le servir.

Un sujet estime être en très mauvais état quand il croit que son honneur n'a point de prix en la bouche de son prince, qu'il pense que son maître se plaît beaucoup plus à trouver à redire qu'à bien dire de sa personne ; et qu'au lieu qu'un chef doit toujours excuser les défauts de ceux qui sont sous sa charge, il les relève et ravale les bonnes actions qu'il devrait faire valoir. S. M. prendra, s'il lui plaît, garde à ce défaut, capable de lui faire perdre autant de cœurs que la fécondité de son royaume lui en saurait faire naître.

Peu d'application aux choses grandes. — Beaucoup pensent, et non sans sujet, que S. M. de son naturel ne s'applique pas volontiers aux affaires, et qu'elle se dégoûte aisément de celles qui sont de longue haleine, quoiqu'elles soient de très grand fruit. Si cela est, S. M. doit résister aux aversions qui lui peuvent arriver en pareilles occasions, étant vrai qu'il n'y a homme assez hardi pour entreprendre de servir un prince en quelque grand dessein, s'il a sujet de craindre qu'il s'en dégoûte avant que d'en être au milieu, et qu'on lui en impute l'événement si le succès en est mauvais, faute de le bien poursuivre, bien que le conseil en ait été bon et nécessaire.

Il est impossible d'entreprendre de grandes affaires sans être assuré, non-seulement d'y être supporté (soutenu), mais qu'on en saura le gré qu'on en doit justement espérer.

Il y a plus ; le Roi donne si peu d'attention à ses affaires et improuve si facilement les expédients qu'on lui propose pour faire réussir celles qu'il entreprend, qu'il est à craindre qu'à l'avenir il y ait bien de la difficulté à le servir. Le respect qu'on lui porte et la crainte que l'on a de choquer ses sens étouffent les meilleurs desseins dans l'esprit et le cœur de ceux qui sont les plus capables.

Aussi on ne peut rien entreprendre en sa présence, et à peine un homme sage le doit-il faire en son absence, puisqu'il faut répondre des mauvais événements comme si on était coupable.

Il s'est quelquefois trouvé des princes qui voulaient les fins et non les moyens, c'est-à-dire qui désiraient que leurs affaires allassent bien sans vouloir faire ce qui est nécessaire à cet effet.

Mais suivant ce principe les bons succès ne peuvent arriver que par hasard.

Il y en a d'autres encore qui sont de cette nature, que, quand leurs affaires vont mal, ils en ont beaucoup de déplaisir, font grand cas de ceux qui peuvent y apporter remède, et se proposent de se gouverner comme il faut à cette fin. Mais le péril étant passé, ils ne se souviennent plus des bonnes résolutions qu'ils avaient prises.

Et lorsqu'ils ont de la prospérité ils n'en reçoivent pas assez de satisfaction et n'en savent pas assez de gré à ceux qui en sont cause. Il semble qu'ils estiment que ce qui est arrivé par bonne conduite soit survenu par hasard, et ainsi ne croient pas être redevables du bon succès dont ils jouissent, ni à leur prudence, ni à celle de leurs serviteurs, ce qui fait que les meilleurs événements leur sont indifférents.

Tel défaut n'est pas de petite importance, et par conséquent S. M. s'empêchera, s'il lui plaît, d'y tomber.

Inexécution des lois. — Il est si dangereux en un État d'a-

gir avec indifférence en l'exécution des lois, que je ne puis que je ne remarque qu'il semble que S. M. n'ait pas assez de chaleur et de fermeté pour l'observation des siennes, particulièrement de l'édit des duels.

On peut dire avec vérité que S. M. et son Conseil répondront de toutes les âmes qui se perdront par cette voie diabolique, s'ils ont pu les empêcher par la rigueur des peines dues à tel crime.

Il n'y a rien de si ordinaire que de commettre une faute en matière d'État, que de désobéir à un commandement du Roi, que de traverser l'exécution de ses édits, de ses ordonnances et des arrêts de sa justice. Jusques ici tels désordres ont été commis impunément, et cependant les manquements de cette nature sont de telle conséquence par l'exemple et la suite qu'ils tirent après eux que si l'on n'est extraordinairement sévère à les châtier, les États ne peuvent subsister...

Un chrétien ne saurait trop tôt oublier une injure et pardonner une offense, ni un roi, un gouverneur et magistrat trop tôt les châtier quand les fautes sont d'État. Cette différence est grande, mais la raison en est prompte (facile à comprendre) et a son fondement en un même principe.

Dieu n'a pas voulu laisser la vengeance ès mains des particuliers, parce que sous ce prétexte chacun eût exercé ses passions et eût troublé la paix publique. D'autre part, il l'a mise ès mains des rois et magistrats, selon les règles qu'il en a prescrites, parce que sans l'exemple et le châtiment il n'y a point d'injustice et de violence qui ne se commît impunément au préjudice du repos public.

Le salut des hommes s'opère définitivement en l'autre monde, et partant ce n'est point merveille si Dieu veut que les particuliers lui remettent la vengeance des injures qu'il châtie par ses jugements en l'éternité. Les États n'ont point de subsistance après ce monde ; leur salut est présent ou nul, et, partant, les châtiments nécessaires à leur subsis-

tance (conservation) ne peuvent être remis ; mais ils doivent être présents.

Libéralité. — Les rois étant les vraies images de Dieu, en ce que toutes sortes de bienfaits doivent sortir de leurs mains, ils ne sauraient être trop soigneux d'acquérir par bons effets la réputation d'être libéraux ; c'est le vrai moyen de gagner les cœurs ; mais il le faut être non par faveur, mais par la considération du mérite et des services des personnes, étant certain qu'il y a fort peu de gens qui aiment la vertu toute nue, c'est-à-dire qui s'étudient à bien faire, s'ils n'espèrent quelque récompense.....

M. de Luynes a dit souvent qu'il avait remarqué que le Roi, de son inclination naturelle, se portait plus volontiers aux sévérités qu'aux grâces, et qu'il avait plus d'aversion de faire du bien que du mal. Pour moi, je n'ai jamais fait cette remarque, mais le mal est que beaucoup ont cette croyance, ce qui oblige les serviteurs de S. M. de l'en avertir, afin qu'elle puisse faire perdre cette mauvaise opinion qui, en effet, n'a pas de fondement.

Les rois doivent être sévères et exacts à faire punir ceux qui troublent la police et violent les lois de leurs royaumes, mais il ne faut pas y prendre plaisir.....

Mépris des affaires. — Une des choses qui préjudicie autant au règne de S. M. est qu'on pense qu'elle n'agit pas d'elle-même, qu'elle s'attache plus volontiers aux choses petites qu'aux grandes et importantes, et que le gouvernement de l'État lui est indifférent.

Pour faire perdre cette opinion, il est nécessaire lorsqu'il arrive quelque chose qui intéresse son autorité, qu'elle en témoigne grand ressentiment devant (avant) qu'aucun de ses serviteurs l'ait abordée.

Que lorsqu'on lui rend quelque service, elle exalte l'action et témoigne en vouloir faire la reconnaissance, sans qu'on pense que ce soit par l'avis de son Conseil.

Enfin, qu'elle parle souvent de ses affaires avec le tiers et le quart, et fasse reconnaître, en diverses occasions,

qu'elle affectionne celles qui seront sur le tapis importantes à l'État.

Ce qui est à noter est qu'il faut témoigner ses sentiments par une suite d'actions ès occasions qui le requièrent, en quoi il est à craindre que puisque les inclinations prévalent d'ordinaire aux résolutions qui se prennent par raison et persuasion, S. M. oublie dans peu de jours ce qu'elle se promettra à elle-même, et retombe par ce moyen dans ses premières habitudes.

Il est (c'est) d'autant plus à craindre que, bien qu'il soit aisé de porter quelqu'un à faire une action contre son sens, il n'en est pas de même d'une conduite qui, requérant une suite continue, semble aussi, pour n'être point interrompue, requérir le génie de celui qui la conseille.

Mais ce qui est difficile n'est pas impossible. Si S. M. le trouve bon, on l'avertira si dextrement sous mains qu'il semblera que tout soit de son mouvement.

Il peut arriver un grand bien de la franchise dont ma conscience et la passion que j'ai pour le service du Roi me font user, en l'avertissant fidèlement de ce qui est à souhaiter dans sa conduite, pour le rendre le plus grand prince du monde.....

Après ce long discours le Cardinal demanda au Roi ce dont il voulait qu'il se corrigeât « pour être plus à son gré », déclara qu'il ne pouvait plus supporter le fardeau des grandes affaires, tant ses forces étaient usées. Puis il se plaignit d'être tantôt bien avec la Reine et tantôt mal; de même avec le Roi, qui tantôt avait « d'extrêmes satisfactions de lui » et tantôt en prenait « quelque dégoût ».

Cela, dit-il, afflige tellement un esprit sincère et ardent aux choses qu'il entreprend pour le service de ses maîtres.

qu'il n'y a force au monde qui puisse résister à la douleur que l'on conçoit par tels sujets de déplaisir, et, outre le mal qu'il reçoit, il en arrive cet inconvénient que cela l'empêche de pouvoir s'appliquer tout entier, comme il pourrait faire, aux affaires dont il est chargé.

Les changements de la Reine viennent de son naturel, à mon avis, qui de soi-même est ombrageux, et qui, ferme et résolu aux grandes affaires, se blesse aisément pour peu de chose, ce qu'on ne peut éviter, parce qu'il est impossible de prévoir ses désirs ; joint que souvent les considérations d'État requièrent qu'on passe par-dessus la passion des princes.

Abordant la question des « dégoûts du Roi », le Cardinal entreprend sa justification en examinant sa conduite au siège de la Rochelle, siège dont la longueur fatiguait Louis XIII, lequel, sans Richelieu, n'aurait pas été jusqu'au bout, et qui s'en alla, fatigué de cette guerre interminable et de son ministre.

Le dégoût que le Roi prenait en la longueur de ce siège achevait tout à fait [de me mettre mal]; étant vrai que parce que je craignais que l'absence du Roi perdît cette entreprise, sans le bon succès de laquelle le Roi n'était point roi, j'étais criminel jusque-là que qui m'eût lors soufflé m'eût peut-être jeté par terre, et cependant que je contribuais tout ce qui m'était possible au plus signalé service que serviteur puisse rendre à maître.

Voyant que le Roi s'en voulait aller, je jugeai unanimement avec tout le monde que le seul moyen d'empêcher que l'absence du Roi ne ruinât son premier dessein était que je demeurasse. Je n'estimai pas en mon particulier valoir plus que les autres ; mais je me fondais sur l'opinion qu'on a prise que je ne m'attache pas aisément à des des-

seins qui ne peuvent réussir, et sur ce qu'étant auprès du Roi comme on estimait que je fusse, on ne jugeait pas qu'il voulût abandonner cette entreprise en m'y laissant pour la conduire.

Je savais bien qu'en me tenant absent du Roi, je m'exposais ouvertement à ma perte, connaissant assez les offices qu'on peut rendre aux absents. Cependant cette considération de mon intérêt ne m'empêcha point de choisir le parti le plus utile à Sa Majesté.

Ce remède unique, comme l'événement l'a fait paraître, me fut un nouveau crime ; le Roi en oiant (entendant) parler l'improuva tout à fait et se laissa aller jusque-là de dire que son armée ne me respecterait non plus qu'un marmiton ; cependant il est vrai qu'elle (l'armée) n'a jamais tant considéré personne subalterne.

Le Cardinal se justifia ensuite de l'accusation d'être intéressé. Il dit qu'il avait refusé : 100,000 pistoles[1] des financiers qui les lui offraient, — 20,000 écus[2] de pension extraordinaire que le Roi lui offrait, « quoique, dit-il, je dépense grandement et ne subsiste que par les libéralités de la Reine-Mère », — une abbaye que le Roi lui avait donnée et qu'il avait laissée au chancelier, — 200,000 livres[3], sur les débris de carraques (vaisseaux), dont il lui revenait plus de 100,000 écus[4], — les gages de l'amirauté valant plus de 40,000 livres[5] ; il ajouta qu'il avait emprunté plus d'un million de li-

1. 1 million de livres, plus de 5 millions d'aujourd'hui.
2. 60,000 livres, 300,000 francs d'aujourd'hui.
3. Plus d'un million de francs.
4. 300,000 livres, plus d'un million et demi.
5. 200,000 francs.

vres[1] pour faciliter le secours de Ré et le dessein de la Rochelle, et qu'il avait refusé les appointements de général pendant qu'il commandait l'armée devant la Rochelle.

Je puis encore dire avec vérité que, depuis que je suis appelé aux affaires, je dépense quatre fois autant que je faisais auparavant, sans avoir beaucoup augmenté de revenu.

Lorsque je suis venu au service de la Reine-Mère, je n'avais que 25,000 livres de rente en bénéfices; et par le malheur de ma maison[2] il m'en est resté autant en fonds de terre. Tout ce que j'ai de plus, qui n'est pas peu, je le tiens des libéralités et des grâces de Leurs Majestés, desquels, devant Dieu, je suis extraordinairement content, comme j'ai tout sujet de l'être.

Le Cardinal aborda enfin la question capitale de l'entretien, son projet d'abandonner la direction des affaires.

Il y a quelque temps que le sentiment de ces disgrâces qui me sont arrivées m'eût fait souhaiter ma retraite; mais maintenant j'en suis tellement guéri qu'il n'y a que ma mauvaise santé qui me contraigne de supplier LL. MM. qu'en demeurant toujours attaché auprès de leurs personnes, dont jamais je ne m'éloignerai, je sois déchargé du faix des affaires.

Le Roi m'accordant cette grâce, j'aurai l'esprit en repos, et m'aiderai mieux de ma faiblesse; je serai en état de me conserver plus longtemps pour mettre ma vie en quelque bonne occasion pour son service. Au lieu que, faisant au-

1. 5 millions de francs.
2. La mort de sa mère et celle de son frère.

trement, je ne ferai rien qui leur soit avantageux, et me perdrai assurément.

J'ai dit, en général, tout ce que j'estime qu'il faut faire ; ceux qui resteront après moi se serviront de mes conseils comme ils l'estimeront à propos.

La conversation semble terminée ici ; elle continue cependant, mais nous n'avons pas les réponses du Roi ou celles de la Reine, auxquelles Richelieu répliqua encore longuement. Entre autres raisons qu'il donna pour justifier sa retraite, nous citerons encore celles-ci :

Il y a encore à considérer que Monsieur, en m'estimant plus que je ne vaux, me hait extraordinairement, et que souvent on lui donne des conseils violents contre moi, qui enfin peuvent avoir leur effet, puisqu'il n'y a rien d'assuré en un jeune prince, à qui l'impétuosité de l'âge ne permet pas encore de se proposer la raison pour règle, ni d'être détourné d'un mauvais conseil par la considération de la conscience...

S. M. n'ayant point d'enfants, il me reste encore des maux à prévoir et appréhender, dont sa bonté et sa fermeté ne sauraient me garantir ; s'ils arrivaient, la seule voie de mon salut serait en ce cas que Dieu m'appelât du monde ; mais la mort, qui ne vient pas toujours à souhait, pour n'être pas à la disposition des chrétiens, ne saurait me servir à coup près (*sic*).

Partant, il n'y a que ma retraite qui me puisse mettre à couvert...

Louis XIII garda Richelieu et fit bien.

Les lettres du Roi au Cardinal deviennent dès lors nombreuses et tout à fait amicales. Il est sans cesse aux petits soins et plein d'attentions pour son ministre,

constamment malade ou souffrant. Il va tenir le conseil à Ruel, résidence favorite du Cardinal, pour lui éviter la fatigue de venir à Saint-Germain, résidence de la Cour quand elle n'est pas au Louvre. Quelques citations feront bien connaître cette correspondance si intéressante et les véritables sentiments du Roi à l'endroit de son prétendu tyran.

Pendant l'expédition entreprise contre le duc de Lorraine, en 1633, Richelieu était tombé malade à Saint-Dizier. Fort inquiet, Louis XIII avait envoyé au Cardinal son médecin et un chirurgien qui l'avait guéri par un coup de lancette; il lui écrivait coup sur coup, afin que le porteur de ses lettres lui rapportât des nouvelles. En voici une :

Mon cousin, ne pouvant être en repos, si je n'ai souvent de vos nouvelles, j'envoie Montorgueil pour m'en apporter. Je prie le bon Dieu de tout mon cœur qu'elles soient telles que les désire la personne du monde qui vous aime le plus et qui n'aura point de joie qu'il ne vous revoie en parfaite santé. Louis (26 octobre).

A une autre lettre du Roi envoyée le 3 novembre, Richelieu répondit par celle-ci, datée du 5 novembre :

Sire, l'honneur qu'il vous plaît me faire me sert beaucoup plus que tous les médecins du monde. Je pars aujourd'hui [1], pour me mettre en chemin de vous aller trouver. Ma première journée sera à Monceaux, la seconde à Vaudoy, la

1. De Sézanne.

troisième à Fontenay du duc d'Épernon[1], et la quatrième à Panfou[2], où je séjournerai selon que ma faible disposition le requerra. Quand je ne serai plus qu'à une journée de V. M. il me semble que je serai tout à fait guéri... Je me réjouis de la bonne santé de V. M., que je désire plus que ma vie, comme étant, Sire, son très humble, très obéissant, très fidèle et très obligé sujet et serviteur. LE CARDINAL DE RICHELIEU.

A mesure que l'on avance dans la lecture de cette correspondance, le Roi devient de plus en plus affectueux; sachant combien le Cardinal est ombrageux (non sans raison) et craint la moindre chose qui semble porter atteinte à son crédit, à son autorité, Louis XIII redouble ses protestations amicales pour calmer l'inquiétude de son ministre et assurer son repos. Le 11 mars 1634, il lui écrit de Chantilly :

Mon cousin, je ne changerai point mon discours ordinaire, qui a toujours été de vous assurer de mon affection. Je continuerai toute ma vie dans cette volonté, et s'il était nécessaire de vous en donner des témoignages, faites-moi connaître en quoi, et vous verrez que je m'y porterai avec plus de chaleur que je n'ai jamais fait. En attendant quoi je prierai le bon Dieu de tout mon cœur qu'il vous tienne en sa sainte garde.

Le 19 mars, Louis XIII, encore à Chantilly, écrit au Cardinal :

Mon cousin, ce mot n'est que pour vous assurer de la

1. Village de la Brie où le duc d'Épernon possédait un château.
2. Autre château de la Brie, dont l'orthographe est Pamphou.

continuation de mon affection qui durera jusques à la mort. Je suis en bonne santé[1], grâce au bon Dieu. Je le prie que la vôtre soit telle que vous la souhaite la personne du monde qui vous aime le plus.

Presque toutes les lettres du Roi se terminent ainsi : « Assurez-vous de mon affection qui sera toujours telle que vous la pouvez désirer. — Assurez-vous que je vous tiendrai ce que je vous ai promis jusqu'au dernier soupir de ma vie. — Assurez-vous que je serai toujours le meilleur maître qui ait jamais été au monde ».

Si malgré ces assurances sans cesse renouvelées, le Cardinal a des craintes, c'est qu'il sait que les intrigues et les cabales contre lui ne s'arrêtent jamais à la Cour.

En 1635 nous trouvons parmi les lettres du Roi la suivante, la plus importante de toutes : « Elle suffit, dit avec raison M. Marius Topin, à indiquer combien les véritables rapports de Louis XIII et de Richelieu ont été différents de ceux que leur a attribués la haine de quelques-uns de leurs contemporains ».

Mon cousin, si nous n'eussions été si proche de la fête[2], je fusse allé dès demain à Écouen pour me rendre lundi à Ruel[3], mais ce sera pour jeudi[4], où je recevrai toujours avec joie et contentement vos bons conseils, m'en étant trop bien

1. Le Roi était aussi maladif que le Cardinal.

2. Du 15 août.

3. Où Richelieu était indisposé.

4. La Gazette nous dit en effet que le Roi alla à Ruel, avec Gaston, voir le Cardinal, le jeudi 16 août.

trouvé par le passé pour ne pas les suivre à l'avenir en tout et partout comme j'ai fait jusques ici. Vous vous pourrez assurer que si j'ai eu jusques à cette heure de l'affection pour vous, qu'à l'avenir elle augmentera toujours, et n'aurai point de plus grande joie que quand je vous la pourrai témoigner, attendant quoi je prierai le bon Dieu de tout mon cœur qu'il vous donne une santé parfaite avec une longue vie et vous tienne toujours en sa sainte garde. Louis. A Chantilly, ce 11 août 1635, à huit heures du soir.

En 1637, Louis XIII, dont le cœur fut toujours très chaste, s'éprit d'une affection vive mais pure pour une des filles d'honneur de la Reine, Mademoiselle de la Fayette. Les ennemis de Richelieu essayèrent aussitôt d'exploiter ces nouveaux sentiments du Roi pour, à l'aide de mademoiselle de la Fayette, renverser le Cardinal qu'elle n'aimait pas. On espérait peut-être le remplacer par le père Joseph, parent de mademoiselle de la Fayette. Le Roi et la demoiselle d'honneur étaient trop purs l'un et l'autre pour laisser cette amitié devenir une passion coupable. Mademoiselle de la Fayette se fit religieuse. Le 9 mai 1637, au moment où elle allait entrer au couvent, Richelieu écrivit à Louis XIII la lettre suivante :

Je ne saurais représenter à S. M. le déplaisir que m'apporte l'affliction qui la travaille, mais j'en porte par souhait la moitié pour le moins pour la soulager, et ne doute point que Dieu, pour la gloire duquel elle supporte patiemment ce qui la travaille, ne la console promptement. Les rois qui se soumettent à sa volonté et préfèrent sa gloire à leur contentement n'en reçoivent pas seulement récompense en

l'autre monde, mais en cestui-ci, et en vérité je n'espère pas peu de bénédiction temporelle pour V. M. pour la façon avec laquelle elle se conduit en l'occasion dont il est question.

En 1642, le maréchal de Guiche, qui avait épousé une cousine du Cardinal, se fit battre à Honnecourt. Richelieu fut atterré de cette défaite, que ses ennemis prétendirent être volontaire, le maréchal s'étant laissé battre, disaient-ils, afin de faire naître un grand péril pour la France et une nouvelle occasion au Cardinal de conjurer le danger.

Averti du chagrin de Richelieu, Louis XIII lui écrivit aussitôt (3 juin 1642) et envoya en même temps M. de Chavigny lui confirmer de vive voix tout ce que contenait sa lettre.

J'envoie M. de Chavigny vous trouver sur le malheur arrivé au duc de Guiche. Nous avons fait un mémoire des choses qui se peuvent faire là-dessus ; sur quoi me remettant, je finirai en vous assurant que, quelque faux bruit qu'on fasse courre, je vous aime plus que jamais et qu'il y a trop longtemps que nous sommes ensemble pour nous séparer jamais, ce que je veux bien que tout le monde sache.

Arrivé au terme de son existence, malade, à peine délivré de la conspiration de Cinq-Mars, le Cardinal devint plus que jamais inquiet et soupçonneux ; malgré les protestations d'amitié de Louis XIII, il craignait encore d'être renvoyé ; il devint d'une exigence excessive envers le Roi. Un des personnages de la Cour que le Roi affectionnait le plus était M. de Tréville, lieute-

nant de la compagnie des mousquetaires de la garde, que le Roi voulait nommer capitaine de ses gardes. Richelieu s'y opposa résolument. M. de Tréville était entré assez avant dans la conspiration de Cinq-Mars, et s'était même offert à Gaston pour « le débarrasser du Cardinal[1] ».

Le Cardinal déclara que si le Roi nommait M. de Tréville capitaine de ses gardes, il s'en irait; il envoya à S. M. mémoire sur mémoire et plusieurs lettres pour décider le Roi à le renvoyer de la Cour, ainsi que MM. de Tilladet, des Essarts et de la Salle, autres officiers des gardes, tous amis de Cinq-Mars et fort hostiles au Cardinal. Le Roi fut obligé de céder, et les renvoya le 24 novembre. Quelques jours après cette dernière victoire, Richelieu mourut, et le Roi rappela ses officiers[2].

Après la mort de son ministre, Louis XIII ne changea rien au système de politique intérieure et extérieure qui avait été suivi jusqu'alors. Donc Louis XIII n'avait subi en quoi que ce soit la volonté du Cardinal, car il eût pu s'en affranchir à la mort du despote. C'étaient bien les idées de Richelieu qui étaient mises à exécution, c'étaient aussi celles de Louis XIII, et il les conserva après la mort de son ministre. Il déclara hautement que cette mort n'apporterait aucun changement. « Le Roi, écrit un contemporain[3], témoigne être im-

1. *Lettres et papiers d'État,* VII, 111.
2. *Lettres et papiers d'État,* VII, 165.
3. Henri Arnauld, cité par Marius Topin, p. 407.

portuné de ce grand monde qui va maintenant à Saint-Germain et a dit, il y a deux jours, qu'il ne voyait pas pourquoi on s'y pressait tant, qu'il n'y avait rien à gagner pour ceux qui y allaient et qui s'imaginaient que la mort de M. le Cardinal avait apporté du changement, mais qu'il n'y en avait point ».

Louis XIII prit pour ministre le cardinal Mazarin que Richelieu lui avait recommandé de choisir; il travailla avec assiduité, passant le tiers de ses journées au Conseil; il maintint l'exclusion de son frère au conseil de régence; il s'opposa au retour des réfugiés venant d'Angleterre, exila à Anet le duc de Beaufort qui avait osé rentrer en France sans permission, et montra par sa conduite qu'il avait été entièrement libre pendant la vie du Cardinal et que la politique de Richelieu était complètement la sienne. Ils avaient, en effet, gouverné la France ensemble et d'accord [1].

Louis XIII n'a pas été une sorte de roi fainéant, aimant seulement la fauconnerie et la chasse au loup, et abandonnant la direction des affaires à un premier ministre omnipotent. Il s'occupe sérieusement de tout, affaires extérieures, armée, sièges, opérations militaires, et il y prend une part active, sérieuse, tout en laissant au Cardinal, dont il apprécie la haute intelligence, une grande autorité. Il travaille avec lui, accepte « ses bons conseils ». Quand le Cardinal n'est pas

1. *La Lettre déchiffrée,* biographie apologétique du Cardinal, bien faite et rédigée évidemment avec des documents communiqués à l'auteur, le dit formellement. Ce petit livre parut en 1627.

près de lui, il lui demande son avis, et Richelieu s'empresse de lui envoyer un mémoire où la question est étudiée sous toutes ses faces et donne au Roi la solution qu'il désire [1]. C'est Richelieu qui rédige la plupart des lettres officielles du Roi ; il lui dicte quelquefois les réponses qu'il doit faire. En 1636, le Cardinal avait fait un mémoire au Roi pour répondre au clergé ; Louis XIII lui écrit à ce sujet : « J'ai répondu de mot à mot suivant votre mémoire [2] ». En 1636, Louis XIII écrit encore au Cardinal : « Le P. Monot [3] me doit venir demain dire adieu ; si vous savez qu'il me veuille parler de quelque chose d'affaires, je vous prie de me faire savoir ce que j'ai à lui répondre [4] ».

Ce qui atteste la liberté du Roi dans ses relations avec son ministre, ce sont les discussions, les brouilleries légères, mais assez fréquentes, qui s'élevaient entre eux. Ces « nuages » se dissipaient assez vite. Quand le sujet en valait la peine, le Cardinal insistait et demandait à s'en aller, mettant toujours en avant sa chétive santé ; alors le Roi cédait [5]. En 1635, quand Louis XIII voulut se rendre à l'armée de Lorraine, où les choses n'allaient pas à son gré, le Cardinal, qui était fort souffrant et ne pouvait pas accompagner le Roi, essaya de

1. *Lettres et papiers d'État*, IV, 497.

2. Marius Topin, p. 299.

3. Confesseur de la duchesse de Savoie. Il cabalait à la Cour contre Richelieu.

4. Marius Topin, p. 302.

5. 1629, 13 janvier (voir page 92). — 1639, 14 septembre, à propos d'un « vacarme » fait par Marie de Médicis quand il fut question de défendre Casal et Mantoue contre l'Espagne.

s'opposer à ce voyage, alléguant la mauvaise santé de son maître. Mécontent, Louis XIII soutint qu'il se portait bien, qu'il irait en Lorraine, ordonna qu'on enverrait à Châlons 100 chevaux pour le service de l'artillerie, et comme cet ordre ne fut pas exécuté aussi promptement qu'il l'aurait voulu, il écrivit à Richelieu, dans un moment de colère, un billet dans lequel il le traitait, paraît-il, fort durement. Le Cardinal, à son tour, lui adressa la lettre suivante :

Sire, je ne sais à quoi il tient que l'équipage de cent chevaux d'artillerie ne soit prêt ; j'en ai fait donner les ordres à l'instant même que V. M. l'a commandé. MM. de Bullion et Servien[1] m'ont assuré d'avoir satisfait de leur part à ce qu'ils devaient, et ils n'y ont pas manqué, à mon avis. En vérité, quand il irait de ma vie, je ne saurais apporter plus de diligence que je fais au service de V. M., que je vois qui ne puisse être retardé, puisque La Meilleraye assure, comme me le mande M. Bouthilier, que samedi les cent chevaux seront à Châlons.

J'ai, au commencement, été contraire au voyage de V. M., craignant que sa santé et son impatience naturelle, dont par bonté elle s'accuse elle-même, ne le requissent pas ; mais m'ayant fait savoir, par diverses personnes, qu'elle désirait faire ce voyage, et me l'ayant témoigné elle-même et assuré que sa santé était bonne, et que tant s'en faut qu'elle en pût recevoir préjudice, l'ennui de n'y aller pas la pourrait plutôt altérer, j'y ai consenti de très bon cœur, et reconnu, comme je fais encore, que, si V. M. peut se garantir de ses ennuis et inquiétudes ordinaires, ledit voyage apportera beaucoup d'avantage à ses affaires. Je suis telle-

1. Surintendants des finances.

ment dans cette pensée, que tant s'en faut que je l'en veuille détourner, je crois qu'elle le doit faire, puisqu'elle l'a publié, et qu'il a, par son commandement, été mandé dans toutes ses armées et dans toutes ses provinces.

Après cela, V. M. a trop de bonté pour n'approuver pas qu'un serviteur ancien, fidèle et confident, lui dise, avec le respect qui est dû à un maître, que si elle s'accoutume à penser que les intentions de ses plus assurées créatures soient autres qu'ils ne les lui témoigneront, ils appréhenderont tellement ses soupçons à l'avenir, qu'il leur serait difficile de la servir aussi utilement qu'ils le désirent. Je puis répondre à V. M. que la liberté que vous leur donnez fait qu'ils vous disent franchement ce qu'ils estiment être du bien de votre service ; et que, comme ils tâcheront de vous agréer en toutes choses indifférentes, leur complaisance n'ira pas jusqu'à ce point de le vouloir faire en ce qui vous pourrait être préjudiciable. Je la conjure, au nom de Dieu, de se résoudre à faire gaiement son voyage, et ne se fâcher pas de mille choses de peu de conséquence qui ne seront pas exécutées au temps et au point qu'elle le désirerait, tenant pour certain qu'il n'y a que Dieu qui puisse empêcher pareils inconvénients. Je la conjure encore de ne croire point que quelque humeur qu'elle puisse avoir soit capable de fâcher ni dégoûter une personne, qui, étant plus à vous qu'à elle-même, sera toujours plus désireuse de vous complaire et vous servir que de conserver sa propre vie, pendant le cours de laquelle elle témoignera par toutes ses actions à V. M. qu'elle est et sera inviolablement, etc.

Cette lettre et cette soumission à sa volonté calmèrent le Roi qui, revenu de son emportement et le regrettant, écrivit aussitôt à Richelieu (2 septembre 1635) :

Mon cousin, je suis au désespoir de la promptitude que j'eus hier à vous écrire le billet sur le sujet de mon voyage ;

je vous prie de le vouloir brûler et oublier en même temps ce qu'il contenait et croire que comme je n'ai eu dessein de vous fâcher en rien, je n'aurai jamais autre pensée que de suivre vos bons avis en toutes choses ponctuellement. Je vous prie encore une fois de vouloir oublier (*il y a ici une lacune*) et m'écrivez par ce porteur que vous n'y pensez plus pour me mettre l'esprit en repos et vous assurer que je n'aurai point de contentement que je ne vous puisse encore témoigner l'extrême affection que j'ai pour vous, qui durera jusqu'à la mort ; priant le bon Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde.

A son tour Richelieu répondit :

Sire, je n'ai garde d'oublier la lettre qu'il vous plut hier m'écrire, parce que je puis assurer V. M. que je n'y ai jamais pensé, c'est-à-dire que je n'ai point été fâché de ce qui était dedans. Continuez, s'il vous plaît, à me témoigner toujours vos divers sentiments, et je continuerai aussi à dire toujours librement à V. M. ce que j'estimerai sur iceux pour le bien de son service.

Ce qui m'a fait, au commencement, opposer au désir de votre voyage, est la connaissance que j'ai de votre constitution, qui, venant de la nature, ne dépend pas absolument de vous. Le grand désir que vous avez de continuer à acquérir de l'honneur et de la gloire par les armes m'y a fait consentir, comme je fais encore. Mais j'estime, ayant vu la dépêche de M. de Vaubecourt[1], qu'il faut différer votre partement jusqu'à ce que l'on ait nettoyé Saint-Mihiel et que vos troupes soient amassées. Il est impossible qu'il n'arrive quantité de changements aux desseins qu'on fait en la guerre, parce qu'il faut prendre des résolutions sur-le-champ, selon les divers comportements des ennemis. Au

1. L'un des généraux de l'armée de Lorraine.

reste, on fait souvent plus d'effet par la patience qu'il faut avoir en certaines occasions que par les combats ; ce qui fait que la nation française, impatiente de sa nature, est jugée de tout le monde moins propre à la guerre que celles qui n'étant si vives sont plus pesantes et moins inquiètes.

Je supplie, au nom de Dieu, V. M. de ne s'ennuyer point, ne se fâcher point contre soi-même, et croire que ses serviteurs ne sauraient l'être des promptitudes qui peuvent arriver. Je la puis assurer que je me sens extraordinairement obligé de la lettre qu'elle lui a plu m'écrire sur sa vive promptitude ; et si elle m'avait outragé, ce qu'elle ne fit jamais, par sa bonté, les termes en sont si obligeants, que la satisfaction, si on peut user de ces mots en parlant d'un grand roi, surpasserait de beaucoup l'offense. La lettre dont vous vous plaignez ne blesse en aucune façon vos serviteurs et la dernière les oblige grandement[1].

Bien souvent Louis XIII, au lieu de demander l'avis du Cardinal, prenait l'initiative et agissait de sa propre volonté ; puis il prévenait son ministre de ce qu'il avait fait.

Louis XIII était très brave et avait une certaine valeur comme homme de guerre. Il était très actif et aimait à se trouver au milieu de ses troupes dont il connaissait tous les officiers[2] ; il prit une part sérieuse à la reprise de Corbie, à la prise de Nancy, d'Arras, de Perpignan, donnant l'impulsion aux généraux ; il aida beaucoup Richelieu à former l'armée à la discipline, à l'activité, à la bravoure, à l'honneur.

1. *Histoire de Louis XIII*, par le P. Griffet, II, 613.
2. *Lettres et papiers d'État*, IV, 616.

Il est ferme, sévère, dur quelquefois, toujours inflexible comme son ministre. Il traite le Parlement indocile avec une rudesse sans pareille : « Allez, leur dit-il un jour, vous êtes des insolents, retirez-vous[1] ». Ce n'est pas là le langage d'un roi qui se laisse mener.

Louis XIII fut sujet de bonne heure à une inflammation chronique des intestins qui, de temps à autre, lui donnait, selon son expression, des « bouffements[2] de ventre », qui passaient assez vite[3]. Grâce à son médecin, Louis XIII devint tout à fait malade, mélancolique, anémique, et mourut épuisé à quarante-deux ans. Bouvard, tel est le nom de ce personnage, saignait et purgeait sans cesse[4] le malheureux Roi, qui résistait autant qu'il le pouvait aux prescriptions de cet ignorant. Sa maladie rendait le Roi triste, capricieux, bizarre, inégal[5]. « Il y a, disait M. de Chavigny, en 1635, à souffrir beaucoup de peines avec une humeur comme celle du Roi ». Richelieu supportait avec patience les caprices, les humeurs, les « promptitudes » de Louis XIII, comme celui-ci supportait les inquiétudes et les craintes du Cardinal.

A ce roi triste et ennuyé il fallait un favori, une sorte d'ami avec lequel il pût vivre librement, en dehors des gênes de l'étiquette. Son frère, Gaston, était mal

1. *Lettres et papiers d'État*, V, 821 (année 1637).
2. Gonflements.
3. *Lettres et papiers d'État*, V, 831.
4. Une année, il le saigna 47 fois et le purgea 212 fois, sans compter 215 lavements !
5. *Lettres et papiers d'État*, V, 807.

élevé, grossier, débauché, sans cesse cabalant contre la royauté; Louis XIII ne pouvait en faire son compagnon. La Reine, Anne d'Autriche, était Espagnole et ne cessait d'intriguer avec le cabinet de Madrid; Louis XIII n'avait pour elle qu'une antipathie parfaitement méritée. Marie de Médicis était une femme de relations difficiles, volontaire, emportée quelquefois jusqu'à la fureur, n'aimant pas son fils. Personne, dans sa famille, ne pouvait offrir au Roi une société qui lui fût agréable; il eut donc des favoris.

Louis XIII avait été élevé, pendant le règne de son père, dans un milieu grossier et immoral. Son médecin d'alors, Héroard, a écrit un journal dans lequel on peut lire les détails de cette éducation inimaginable. Le vice, d'ordinaire, est contagieux : le jeune dauphin en fut dégoûté pour toujours, et conserva toute sa vie une profonde horreur de ce qu'il avait vu et entendu. Pendant tout son règne, il donna à sa Cour l'exemple de la vie la plus correcte. Il faut ajouter que la sévérité du Roi est la preuve la plus certaine que les accusations lancées contre les mauvaises mœurs du Cardinal sont absolument fausses, car Louis XIII n'aurait pas accordé à Richelieu son amitié, son estime et sa constante protection, s'il s'en fût rendu indigne par sa conduite.

Le premier favori de Louis XIII fut M. de Luynes, qu'il fit duc, connétable et premier ministre. Le second fut M. de Baradas, page du Roi, qui devint premier écuyer en 1625, premier gentilhomme de la chambre, capitaine du château de Saint-Germain et lieutenant général du Roi au gouvernement de Champagne. « Ce

jeune homme de nul mérite, dit Richelieu dans ses Mémoires, venu en une nuit comme un potiron », essaya de supplanter le Cardinal et fut disgracié à la fin de 1626. Depuis, nous le voyons servir avec une certaine distinction comme colonel d'infanterie[1]. Il fut remplacé par M. de Saint-Simon, le père de l'auteur des Mémoires. Louis XIII le fit duc[2]. A son tour, il fut disgracié, en 1636, pour avoir pris trop chaudement le parti de son oncle, M. de Saint-Léger, qui avait capitulé honteusement au Câtelet[3]. Vient ensuite Cinq-Mars, fils du maréchal d'Effiat, très dévoué au Cardinal, qui plaça ce jeune homme auprès de Louis XIII, croyant y mettre une créature à lui. Nommé, malgré sa jeunesse, capitaine aux gardes à treize ans (1633), maître de la garde-robe du Roi à dix-huit ans (1638), Louis XIII le nomma enfin grand écuyer, ce qui lui valut, selon l'usage de la cour de France, son nom de Monsieur le Grand. Cinq-Mars, objet de tant de faveurs imméritées et devenu, en 1639, le favori de Sa Majesté, se crut appelé aux plus hautes destinées, et n'hésita pas à vouloir remplacer le Cardinal. Vaniteux, paresseux, ami des plaisirs, insolent envers tout le monde et même envers le Roi, sa disgrâce était inévitable, lorsqu'il se lança avec Gaston et le cabinet de Madrid dans un complot contre Richelieu et la France, complot qui lui coûta la vie (1642). Lorsque le Cardinal s'était aperçu que son protégé de-

1. *Lettres et papiers d'État*. II, 270.

2. Le 1er février 1635, sa terre fut érigée en duché-pairie. *Gazette de France*, 1635, p. 60.

3. *Lettres et papiers d'État*. V, 640.

venait son ennemi, il avait employé son crédit auprès du Roi pour faire obtenir la faveur du maître au marquis de Mortemart, gentilhomme de la Chambre, qui lui était entièrement dévoué, et qui réussit à gagner les bonnes grâces de Sa Majesté ; ce fut, je crois, le dernier favori de Louis XIII.

II. — *Les Conspirations.*

Dès l'année 1626, le caractère absolument français de la politique de Richelieu étant évident, la faction espagnole avait décidé sa chute et lui avait voué une haine implacable. Ce pays a toujours eu des irréconciliables, et l'Espagne cherchait à en profiter. On sait quels étaient les chefs de la faction : Marie de Médicis, encore très puissante dans le gouvernement[1], son second fils Gaston, la reine Anne d'Autriche, l'ambassadeur d'Espagne. Leurs favoris, les officiers de leur maison, de nombreux ambitieux de tout étage espérant gagner quelque chose aux changements, quelques-uns rêvant la succession du Cardinal, suivaient les reines et Gaston. Le Roi n'était entouré que de gens appartenant à la faction : son médecin, Bouvard, en était ; dames et demoiselles d'honneur d'Anne d'Autriche,

1. Le Pape avait dit à l'un des nonces envoyés en France : « Auparavant vous verrez la Reine-Mère ; c'est une personne dont les inclinations vont à l'Espagne, qui n'aime son fils qu'en tant que son intérêt le réclame, et qui est une des plus opiniâtres personnes du monde ». (*Journal du grand orage*, etc. p. 34.)

également. La Cour presque tout entière appartenait à l'Espagne.

On attaqua d'abord le cardinal de Richelieu au moyen des libelles[1]. La *Lettre déchiffrée*[2] parle, en 1627, de « ces petits discours infâmes où, depuis un an, on déchire avec une égale malice et licence » le ministre de Louis XIII. Sans entrer dans les détails sur le contenu de ces vils écrits, il faut bien dire qu'ils renferment les calomnies les plus odieuses, les accusations les plus invraisemblables, mais précisément à cause de cela celles que la foule des badauds accepte le plus volontiers. En 1629, Richelieu fut accusé d'avoir empoisonné le cardinal de Bérulle, et le bruit en courut jusqu'à Rome. « Je fais mon possible, écrivait-il[3], pour le dissiper ». On disait qu'il voulait détruire la famille royale pour se mettre ensuite à la place du Roi ; que c'était un politique aventureux qui conduisait la France à sa ruine; qu'il était un prêtre impie sacrifiant les intérêts de la religion à sa gloire mondaine; qu'il manquait à tous ses devoirs en n'écrasant pas les huguenots (1626).

Le Cardinal était très sensible à ces piqûres venimeuses, et il en souffrait cruellement.

Le Roi n'était pas épargné : un pamphlet est intitulé : *Le Roy du Roy.* Tous représentent Louis XIII comme un prince crédule, docile instrument d'un ambitieux

1. Le centre de publication de ces pamphlets était à Bruxelles.
2. Page 10.
3. *Lettres et papiers d'État*, III, 458.

et insolent ministre. Louis XIII était aussi fort irrité contre les libelles [1], et il avait raison de l'être, car ce sont les pamphlets qui ont fait l'opinion de l'Histoire sur lui. Ne répète-t-on pas encore, deux cent cinquante ans après Louis XIII, que Richelieu était son roi ? Le proverbe dit : « Mentez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ». Ici, tout est resté [2].

Dans une pareille guerre, l'ennemi ne respecte rien ; il calomnia les mœurs du Cardinal ; il calomnia celles de la duchesse d'Aiguillon, la nièce du Cardinal, sa confidente, l'amie de saint Vincent de Paul, dont la vie pure et toute chrétienne était au-dessus de tout soupçon.

Richelieu avait à sa solde des écrivains qui répondaient aux pamphlétaires : un sieur de Guron, Paul Hay du Châtelet, Sirmond [3], le P. Sancy [4], le P. Joseph et d'autres [5]. Plus tard, il se servit de la *Gazette* pour informer exactement le public sur ce qui se passait, et, en insérant certaines pièces, pour écraser tel ou tel personnage sous le poids du mépris de l'opinion.

N'est-il pas curieux pour nous, qui vivons dans ce temps de libre anarchie, de constater qu'avec ou sans

1. *Lettres et papiers d'État*, VII, 668.

2. Les premières pages des Mémoires de M. de Montchal, archevêque de Toulouse, sont au nombre des plus fausses qui aient été écrites sur Richelieu, et ont beaucoup contribué à répandre toutes les erreurs que nous combattons.

3. Le neveu du savant jésuite.

4. Devenu évêque de Saint-Malo.

5. Voy. dans les *Lettres et papiers d'État* (IV, 225, année 1631) une lettre dans laquelle il donne son avis et des conseils sur la manière dont il faut répondre aux libellistes.

liberté de la presse, les choses sont absolument les mêmes, que les folliculaires existent et pratiquent leur métier avec autant d'impudeur dans tous les temps, et que la main sévère d'un Richelieu ne peut les arrêter. Plusieurs cependant furent pendus. En 1627, un certain Rondin fut mené au gibet ; il était l'auteur d'un violent pamphlet contre Louis XIII et Richelieu, intitulé : *Lettre de la cordonnière de la Reine-Mère à M. de Baradas.*

En 1631, les pamphlets furent extrêmement nombreux ; on les imprimait en France, en Allemagne, à Bruxelles surtout, où la Reine-Mère venait de se retirer ; on les répandait partout avec profusion, aux offices du Louvre, dans les maisons, les boutiques et échoppes, dans le but avoué de soulever le peuple contre le gouvernement.

Le pamphlétaire le plus violent et le plus actif à ce moment est un certain Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain, aumônier de Marie de Médicis, qui la suivit dans son exil et devint alors l'ennemi de Richelieu, et fit contre lui les plus odieux libelles. Le Cardinal avait eu longtemps à sa solde l'abbé de Saint-Germain, ainsi que le P. de Chanteloube, qui suivit aussi Marie de Médicis à l'étranger et écrivit contre Richelieu.

Les libelles ne produisant pas d'autre effet que d'irriter Richelieu, on résolut de le tuer. C'est ainsi qu'on s'était débarrassé de Guillaume d'Orange, de Henri III, de Henri IV ; Élisabeth d'Angleterre avait échappé au sort qui lui était destiné : le tour de Richelieu arrivait. Dès 1626, avec les libelles, commencent les complots et les cabales, qui se suivent sans interruption jusqu'en

1642, et dans lesquels la main de l'Espagne se rencontre toujours.

Est-on bien venu d'accuser Richelieu de cruauté, d'esprit de vengeance, devant cette conspiration permanente de seize ans contre l'État, devant ces tentatives multipliées d'assassinat et d'empoisonnement, contre lesquelles Richelieu avait bien le droit de se défendre, et Louis XIII le devoir de protéger son royaume? Ils n'ont puni que des coupables. N'oublions pas que, dans ce temps, la peine de mort avec la confiscation des biens frappait sans pitié tous ceux qui conspiraient contre l'État, et que l'on n'avait pas alors l'idée que l'on ferait un jour un métier lucratif et sans danger de celui de conspirateur et de renverseur de gouvernements; n'oublions pas aussi que le régime des amnisties et de la grâce à jet continu était absolument inconnu, et que ceux qui conspiraient, qui trahissaient la France au profit de l'Espagne, jouaient leur tête et le savaient.

Il faut reproduire ici un chapitre du *Testament politique*, afin de faire bien connaître le tempérament du Cardinal et ses idées en matière de droit pénal appliqué aux crimes politiques. Nul homme ne s'est présenté à la postérité avec plus de franchise et sans le moindre déguisement que le grand ministre de Louis XIII. Écoutons-le; il est toujours un peu long, mais il y a toujours profit à l'entendre.

C'est un dire commun, mais d'autant plus véritable qu'il a été de tout temps en la bouche et en l'esprit de tous les

hommes, que la peine et la récompense sont les deux points les plus importants pour la conduite d'un royaume.

Il est certain que, quand même on ne se servirait point au gouvernement des États d'aucun principe que de celui d'être inflexible à châtier ceux qui les desservent, et religieux à récompenser ceux qui leur procurent quelque notable avantage, on ne saurait les mal gouverner, n'y ayant personne qui ne soit capable d'être contenu dans son devoir par la crainte ou par l'espérance.

Je fais marcher la peine devant la récompense, parce que s'il fallait se priver de l'une des deux, il vaudrait mieux se dispenser de la dernière que de la première.

Le bien devant être embrassé pour l'amour de soi-même (de lui-même), à la grande rigueur on ne doit point de récompense à celui qui s'y porte. Mais n'y ayant point de crime qui ne viole ce à quoi on est obligé, il n'y en a point par conséquent qui n'oblige à la peine qui est due à la désobéissance ; et cette obligation est si étroite qu'en beaucoup d'occasions on ne peut laisser une faute impunie sans en commettre une nouvelle.

Je parle des fautes qui blessent l'État par dessein projeté, et non de plusieurs autres qui arrivent par hasard et malheur, auxquelles les princes peuvent et doivent souvent user d'indulgence. Bien que pardonner en tel cas soit une action louable, ne châtier pas une faute de conséquence, dont l'impunité ouvre la porte à la licence, est une omission criminelle.

Les théologiens en demeurent d'accord aussi bien que les politiques, et tous conviennent qu'en certaines rencontres où les princes feraient mal de ne pardonner pas à ceux qui sont chargés du gouvernement public, ils seraient aussi inexcusables si, au lieu d'une sévère punition, ils usaient d'indulgence.

L'expérience apprenant à ceux qui ont une longue pratique du monde, que les hommes perdent facilement la mémoire des bienfaits, et que lorsqu'ils en sont comblés, le dé-

sir d'en avoir de plus grands les rend souvent et ambitieux et ingrats tout ensemble, elle nous fait connaître aussi que les châtiments sont un moyen plus assuré pour contenir un chacun dans son devoir ; vu qu'on les oublie d'autant moins qu'ils font impression sur nos sens, plus puissants sur la plupart des hommes que la raison, qui n'a point de force sur beaucoup d'esprits.

Etre rigoureux envers les particuliers qui font gloire de mépriser les lois et les ordonnances d'un État, c'est être bon pour le public. Et on ne saurait faire un plus grand crime contre les intérêts publics, qu'en se rendant indulgent envers ceux qui les violent.

Entre plusieurs monopoles, factions et séditions qui se sont faites de mon temps dans ce royaume, je n'ai jamais vu que l'impunité ait porté aucun esprit naturellement à se corriger de sa mauvaise inclination, mais au contraire sont retournés à leur premier vomissement, et souvent avec plus d'effet la seconde fois que la première.

L'indulgence pratiquée jusqu'à présent en ce royaume l'a souvent mis en de très grandes et déplorables extrémités. Les fautes y étant impunies, chacun y a fait un métier de sa charge, et sans avoir égard à ce à quoi il était obligé pour s'en acquitter dignement, il a seulement considéré ce qu'il pouvait faire pour en profiter davantage.

Les Anciens ont estimé qu'il était dangereux de vivre sous un prince qui ne veut rien remettre de la rigueur du droit : ils ont aussi remarqué qu'il l'était encore davantage de vivre dans un État où l'impunité ouvre la porte à toute sorte de licences.

Tel prince ou magistrat craindra pécher par trop de rigueur, qui devrait rendre compte à Dieu, et ne saurait qu'être blâmé des hommes sages, s'il n'exerçait pas celle qui est prescrite par les lois.

Je l'ai souvent représenté à V. M. et je la supplie encore de s'en ressouvenir soigneusement, parce qu'ainsi qu'il se trouve des princes qui ont besoin d'être détournés de la sé-

vérité, pour éviter la cruauté à laquelle ils sont portés par leurs inclinations, V. M. a besoin d'être divertie (détournée) d'une fausse clémence, plus dangereuse que la cruauté même, puisque l'impunité donne lieu d'en exercer beaucoup qu'on ne peut empêcher que par le châtiment.

La verge, qui est le symbole de la justice, ne doit jamais être inutile ; je sais bien aussi qu'elle ne doit pas être si accompagnée de rigueur, qu'elle soit destituée de bonté ; mais cette dernière qualité ne se trouve point en l'indulgence qui autorise les désordres, qui, pour petits qu'ils soient, sont souvent si préjudiciables à l'État, qu'ils peuvent causer sa ruine.

S'il se rencontre quelqu'un assez mal avisé pour condamner en ce royaume la sévérité nécessaire aux États, parce que jusqu'à présent elle n'y a pas été pratiquée, il ne faudra que lui ouvrir les yeux, pour lui faire connaître que l'impunité, qui jusqu'à présent y a été trop ordinaire, est la seule cause que l'ordre et la règle n'y ont jamais eu aucun lieu, et que la continuation des désordres contraint de recourir aux derniers remèdes pour en arrêter le cours.

Tant de partis qui se sont faits par le passé contre les rois n'ont point eu d'autre source que la trop grande indulgence. Enfin, pourvu qu'on sache notre histoire, on ne peut ignorer cette vérité, dont je produis un témoignage d'autant moins suspect, en ce dont il s'agit, qu'il est tiré de la bouche de nos ennemis, ce qui presque en toute autre occasion la rendrait non recevable.

Le cardinal Zapata, homme de bon esprit, rencontrant les sieurs Baraut et Bautru dans l'antichambre du roi son maître, un quart d'heure après que la nouvelle fut arrivée à Madrid de l'exécution du duc de Montmorency, leur demanda la cause de la mort de ce duc. Bautru répondit promptement, selon la qualité de son esprit tout de feu, en espagnol : « Sus faltas (ses fautes). — No, repartit le cardinal, pero la clemensia de los reyes antepassados (Non, mais la clémence des rois précédents). » Qui était dire propre-

ment que les fautes que les prédécesseurs du Roi avaient commises par leur trop d'indulgence étaient plus cause du châtiment de ce duc que les siennes propres.

En matière de crime d'État, il faut fermer la porte à la pitié, et mépriser les plaintes des personnes intéressées et les discours d'une populace ignorante, qui blâme quelquefois ce qui lui est le plus utile et souvent tout à fait nécessaire.

Les chrétiens doivent perdre la mémoire des offenses qu'ils reçoivent en leur particulier; mais les magistrats sont obligés de n'oublier pas celles qui intéressent le public; et, en effet, les laisser impunies, c'est bien plutôt les commettre de nouveau que de les pardonner et les remettre.

Il y a beaucoup de gens dont l'ignorance est si grossière, qu'ils estiment que c'est suffisamment remédier à un mal, que d'en faire une nouvelle défense; mais tant s'en faut qu'il soit ainsi, que je puis dire avec vérité que les nouvelles lois ne sont pas tant des remèdes aux désordres des États, que des témoignages de leur maladie, et des preuves assurées de la faiblesse du gouvernement; attendu que si les anciennes lois avaient été bien exécutées, il ne serait besoin ni de les renouveler, ni d'en faire d'autres pour arrêter de nouveaux désordres, qui n'eussent pas pris cours si l'on eût eu une grande autorité à punir les maux commis.

Les ordonnances et les lois sont tout à fait inutiles, si elles ne sont suivies d'exécution, si absolument nécessaire, que bien qu'au cours des affaires ordinaires la justice requiert une preuve authentique, il n'en est pas de même en celles qui concernent l'État ; puisqu'en tel cas, ce qui paraît par des conjectures pressantes doit quelquefois être tenu pour suffisamment éclairci, d'autant que les partis et les monopoles qui se forment contre le salut public se traitent d'ordinaire avec tant de ruse et de secret, qu'on n'en a jamais de preuve évidente que par leur événement, qui ne reçoit plus de remède.

Il faut en telles occasions commencer quelquefois par

l'exécution : au lieu qu'en toutes autres, l'éclaircissement du droit par témoins, ou par pièces irréprochables, est préalable en toutes choses.

Ces maximes semblent dangereuses, et, en effet, elles ne sont pas exemptes de péril ; mais elles se trouveront certainement telles[1] si, ne se servant pas des derniers et extrêmes remèdes aux maux qui ne se vérifieront que par conjectures, l'on en arrête seulement le cours par des moyens innocents, comme l'éloignement ou la prison des personnes soupçonnées.

La bonne conscience et la pénétration d'un esprit judicieux, qui, savant au cours des affaires, connaît presque aussi certainement le futur (l'avenir) par le présent, que les jugements (les esprits) médiocres par la vue des choses mêmes, garantira cette pratique de mauvaise suite ; et, au pis aller, l'abus qu'on y peut commettre n'étant dangereux que pour les particuliers, à la vie desquels on ne touche point par telle voie, elle ne laisse pas d'être recevable, vu que leur intérêt n'est pas comparable à celui du public.

Cependant il faut, en telles occasions, être fort retenu pour n'ouvrir pas par ce moyen une porte à la tyrannie, dont on se garantira indubitablement, si, comme j'ai dit ci-dessus, on ne se sert en cas douteux que de remèdes innocents.

Les punitions sont si nécessaires en ce qui concerne l'intérêt public, qu'il n'est pas même libre d'user en ce genre de fautes d'indulgence, compensant un mal présent par un bien passé, c'est-à-dire de laisser un crime impuni parce que celui qui l'a commis a bien servi en quelque autre occasion[2].

C'est néanmoins ce qui, jusqu'à présent, s'est souvent pratiqué en ce royaume, où non seulement les fautes légères ont été oubliées par la considération des services de

1. Exemptes de péril.

2. Richelieu mit ses actes d'accord avec ses maximes. Il punit

grande importance, mais les plus grands crimes abolis par des services de nulle considération, ce qui est tout à fait insupportable.

Le bien et le mal sont si différents et si contraires, qu'ils ne doivent pas être mis en parallèle l'un avec l'autre. Ce sont deux ennemis, entre lesquels il ne se doit faire ni quartier, ni échange; si l'un est digne de récompense, l'autre l'est de châtiment, et tous deux doivent être traités selon leur mérite.

Quand même la conscience pourrait souffrir qu'on laissât une action signalée sans récompense, et un crime notable sans châtiment, la raison d'État ne le pourrait permettre. La punition et les bienfaits regardent le futur plutôt que le passé; il faut par nécessité qu'un prince soit sévère pour détourner les maux qui se pourraient commettre, sur l'espérance d'en obtenir grâce, s'il était connu trop indulgent, et qu'il fasse du bien à ceux qui sont plus utiles au public, pour leur donner lieu de continuer à bien faire, et à tout le monde de les imiter et suivre leur exemple. Il y aurait plaisir à pardonner un crime, si son impunité ne laissait point lieu de craindre une mauvaise suite; et la nécessité de

sévèrement et souvent. On compte parmi les condamnés politiques de ce temps:

21 éloignés ou internés, comme on dirait aujourd'hui, dont 4 princes du sang et 10 grands seigneurs;
29 bannis;
7 proscrits;
13 dames bannies et proscrites, dont la Reine-Mère et une princesse du sang;
76 emprisonnés, dont 2 princes du sang et divers princes étrangers;
45 suppliciés ou morts en prison, empoisonnés, tués dans les combats, dont 9 exécutés en effigie;
1 condamné aux galères perpétuelles;
17 confisqués de biens et privés de leurs charges.

209 en total.

l'État dispenserait quelquefois légitimement de récompenser un service, si en privant celui qui l'a rendu de son salaire, on ne se privait pas aussi conjointement de l'espérance d'en recevoir à l'avenir.

Les âmes nobles prenant autant de plaisir à faire du bien qu'elles ont de peine à faire du mal, je quitte le discours des châtiments et des supplices, pour finir agréablement ce chapitre par les bienfaits et par les récompenses. Sur quoi je ne puis que je ne remarque qu'il y a cette différence entre les grâces qui se font par reconnaissance de service, et celles qui n'ont autre fondement que la pure faveur des rois; que celles-ci doivent être grandement modérées, au lieu que les autres ne doivent avoir d'autres bornes que celles mêmes des services qui ont été rendus au public.

Le bien des États requiert si absolument que leurs princes soient libéraux (généreux), que s'il m'est quelquefois venu dans l'esprit qu'il se trouve des hommes qui par leur propension naturelle ne sont pas bienfaisants, j'ai toujours estimé que ce défaut, blâmable en toute sorte de personnes, est une dangereuse imperfection aux souverains, qui étant, à titre plus particulier que les autres, l'image de leur créateur, qui, par sa nature, fait du bien à tout le monde, ne peuvent pas ne l'imiter en ce point sans en être responsables devant lui.

La raison veut que les souverains prennent plaisir à suivre son exemple et qu'ils distribuent leurs bienfaits de bonne grâce; autrement, obligeant sans cette condition, ils ressemblent aux avaricieux qui servent en leurs festins de bonnes viandes, mais si mal apprêtées que ceux qui y sont invités les mangent sans aucun plaisir et sans en savoir aucun gré à ceux qui en ont fait la dépense.

La première conspiration contre Richelieu fut organisée en 1626, à propos du mariage de Gaston, frère de Louis XIII. Richelieu et le Roi voulaient marier

« Monsieur », alors âgé de dix-huit ans, à mademoiselle de Montpensier, riche héritière de l'une des branches de la maison de Bourbon. Marie de Médicis approuvait ce projet; mais la reine Anne d'Autriche, sa favorite la turbulente duchesse de Chevreuse, et la princesse de Condé s'opposaient au mariage, chacune pour des raisons personnelles. Pour décider Gaston à refuser mademoiselle de Montpensier, malgré les avantages que lui assurait cette union, la belle princesse de Condé gagna le maréchal d'Ornano, tout-puissant sur l'esprit de Gaston, qui, en effet, refusa d'épouser la princesse qu'on lui destinait, et réclama un grand apanage avec une part importante dans le gouvernement de la France. Peu à peu la cabale se grossit : le comte de Chalais, maître de la garde-robe du Roi, les deux Vendôme[1], frères naturels du Roi, le comte de Soissons, de la maison de Condé, le duc de Longueville et quelques autres seigneurs, tous gagnés par la duchesse de Chevreuse, se jetèrent dans le complot. Les ambassadeurs d'Espagne, de Savoie et d'Angleterre se mirent de la partie. Les meneurs comptaient qu'au moment de l'exécution beaucoup de grands seigneurs, mécontents du gouvernement, se joindraient à eux. « Les intérêts des Grands, dit Richelieu[2], vont d'ordinaire à l'abaissement de l'autorité royale et au trouble de l'État ». Les conjurés ne s'en tinrent pas à leur premier projet de

1. César duc de Vendôme, — Alexandre de Vendôme, grand prieur de France.

2. *Lettres et papiers d'État,* II, 265.

faire échouer le mariage de Gaston ; ils en arrivèrent à vouloir chasser ou tuer le Cardinal, à détrôner Louis XIII et à l'enfermer, à marier Gaston avec Anne d'Autriche. En cas d'échec, Gaston devait prendre les armes et faire la guerre à Louis XIII, avec le secours des huguenots, des Grands et de l'étranger.

Avertis, Louis XIII et Richelieu agirent avec décision. Le maréchal d'Ornano et quelques complices secondaires furent arrêtés et mis à la Bastille (4 mai); le chancelier d'Aligre, qui se montra faible quand Gaston vint protester contre l'arrestation de son favori, fut chassé du ministère.

Les conjurés, de leur côté, excités par l'ambassadeur de Savoie, résolurent de tuer aussitôt Richelieu en son château de Fleury[1]. Gaston devait feindre de se réconcilier avec le Cardinal et, suivi de plusieurs complices, il devait aller, à l'improviste, lui demander à dîner, à Fleury, et, profitant du trouble causé par leur arrivée, ils devaient le tuer. Chalais confia le projet à l'un de ses amis, M. de Valençay, qui le blâma et le menaça de tout dire au Cardinal s'il n'allait lui-même révéler à Richelieu cet infâme dessein. Le Cardinal prévenu par Chalais, le complot avortait, au moins pour le moment. Chalais obtint son pardon, ainsi que Gaston, qui s'humilia bassement, promit à Louis XIII d'épouser mademoiselle de Montpensier et « d'aimer » son ministre.

Devant ces haines féroces Richelieu offrit au Roi de se

1. Près de Fontainebleau.

retirer du ministère; mais Louis XIII refusa de lui accorder sa demande et lui écrivit (9 juin).

Mon cousin, j'ai vu toutes les raisons qui vous font désirer votre repos, que je désire avec votre santé, plus que vous, pourvu que vous la trouviez dans le soin et la conduite principale de mes affaires. Tout, grâce à Dieu, y a bien succédé (réussi) depuis que vous y êtes; j'ai toute confiance en vous, et il est vrai que je n'ai jamais trouvé personne qui me servît à mon gré comme vous. C'est ce qui me fait désirer et vous prier de ne point vous retirer, car mes affaires iraient mal. Je veux bien vous soulager en tout ce qui se pourra, et vous décharger de toutes visites, et je vous permets d'aller prendre du relâche de fois à autres, vous aimant autant absent que présent. Je sais bien que vous ne laissez pas de songer à mes affaires. Je vous prie de n'appréhender point les calomnies, l'on ne s'en saurait garantir à ma Cour. Je connais bien les esprits, et je vous ai toujours averti de ceux qui vous portaient envie, et je ne connaîtrai jamais qu'aucun ait quelque pensée contre vous que je ne vous le die. Je vois bien que vous méprisez tout pour mon service.

Monsieur et beaucoup de Grands vous en veulent à mon occasion; mais assurez-vous que je vous protégerai contre qui que ce soit, et que je ne vous abandonnerai jamais. La Reine, ma mère, vous en promet autant. Il y a longtemps que je vous ai dit qu'il fallait fortifier mon Conseil; c'est vous qui avez toujours reculé de peur des changements, mais il n'est plus temps de s'amuser à tout ce qu'on en dira; c'est assez que c'est moi qui le veux. Au reste, si ceux que j'y mettrai n'ont habitude avec vous, ils ne suivront pas vos avis, principalement vous étant quelquefois absent à cause de vos indispositions.

Ne vous amusez point à tout ce qu'on en dira; je dissiperai toutes les calomnies que l'on saurait dire contre vous.

faisant connaître que c'est moi qui veux que ceux qui sont dans mon Conseil aient habitude avec vous. Assurez-vous que je ne changerai jamais, et que quiconque vous attaquera, vous m'aurez pour second[1].

Joignant les actes aux paroles, Louis XIII se dirigea sur Nantes pour aller châtier ses frères de Vendôme, qui se hâtèrent de venir au-devant de S. M. à Blois. Le Roi donna l'ordre de les arrêter et les fit mettre à la Bastille[2].

L'arrestation des Vendôme, loin d'effrayer les conspirateurs, les décida à précipiter les évènements. Gaston et Chalais oublièrent leurs promesses et se préparèrent à prendre les armes. La lâcheté de Gaston fit avorter la prise d'armes, et le comte de Louvigny alla tout dévoiler au Cardinal. Cette fois les conjurés se proposaient d'assassiner Louis XIII et de marier Gaston à Anne d'Autriche, pendant qu'ils accusaient Richelieu de préparer la mort d'Anne d'Autriche afin de pouvoir faire épouser madame de Combalet par Louis XIII.

Chalais fut arrêté à Nantes (8 juillet) et mis en jugement. Pendant ce temps, Gaston, qui était alors l'héritier présomptif de la Couronne et qu'à ce titre il fallait ménager, fut pardonné encore une fois ; il dénonça ses complices, épousa mademoiselle de Mont-

1. Le P. Griffet, *Histoire de Louis XIII*, I, 500.

2. Le Grand-Prieur y mourut en 1629. César fut relâché, en 1630, en renonçant au gouvernement et à l'amirauté de Bretagne qui furent donnés plus tard à Richelieu.

pensier et reçut pour prix de ses trahisons envers ses amis un riche apanage.

Le 19 août, Chalais fut décapité à Nantes. L'individu chargé de l'exécution était un misérable condamné à être pendu, auquel on avait promis sa grâce pour prix de la besogne qu'il allait faire. Les amis de Chalais avaient obtenu du bourreau, à force d'argent, qu'il se cachât, espérant ainsi retarder le supplice du condamné. Le maladroit exécuteur donna plus de trente coups d'épée et de hache à sa victime avant de parvenir à lui couper la tête.

Le maréchal d'Ornano, à la nouvelle de ce supplice, mourut de saisissement à Vincennes, et échappa ainsi à une condamnation assurée (27 septembre). La duchesse de Chevreuse fut exilée de la Cour. Le comte de Soissons se réfugia en Savoie. La reine Anne d'Autriche fut citée par Louis XIII devant le Conseil pour se justifier d'avoir « voulu deux maris en même temps ». Elle répondit qu'elle aurait trop peu gagné au change, de Louis à Gaston, pour avoir voulu se noircir d'un crime pour un si petit intérêt. Louis XIII lui infligea une humiliation publique ; il lui fut défendu de recevoir des hommes chez elle en l'absence du Roi. En même temps il donnait au Cardinal la permission d'avoir une garde de 50 mousquetaires pour veiller à la sûreté de sa personne.

La précaution n'était pas inutile; car, en juillet, on avait projeté d'assassiner Richelieu lorsqu'il passait à Vendôme, au retour du voyage de Nantes : on voulait « lui faire un mauvais parti en quelque logement sur

le chemin, où il était peu accompagné, ne pouvant aller aussi vite que le Roi à cause de ses incommodités ». Le Roi lui écrivit (9 septembre) pour lui témoigner la peine qu'il éprouvait de cette nouvelle tentative, et le prier de prendre garde à lui et de se mettre en état qu'ils ne lui pussent faire un mauvais tour [1]. Dès lors Richelieu eut une garde de 100 hommes à cheval, qui, plus tard, s'éleva jusqu'à 500 hommes, mousquetaires, chevau-légers et gendarmes.

L'année 1626 ne s'acheva pas encore tranquillement. Dans les dernières semaines, le favori de Louis XIII, M. de Baradas, forma une cabale contre le Cardinal et fut chassé de la Cour.

La guerre contre la Rochelle semble avoir suspendu les intrigues et complots. Mais, dès 1629, Marie de Médicis, qui ne paraît pas avoir joué un rôle dans l'affaire de Chalais, reprenait la lutte contre Richelieu et s'efforçait de décider Louis XIII à le chasser. La Reine-Mère était encore très puissante à la Cour ; elle prenait part à tous les actes du gouvernement ; on lui rendait compte de tout ; le Cardinal lui écrivait sans cesse et était fort humble dans ses lettres. D'abord menée sourdement, la guerre éclata au grand jour en 1630, pendant la campagne de Savoie. La cabale espagnole, menée par Marie de Médicis et par l'ambassadeur d'Espagne [2], rallia autour d'elle les Grands, toujours prêts à se révolter ou à remuer, et les nombreux enne-

1. Mémoires de Richelieu.
2. *Lettres et papiers d'État,* VII, 663, note.

mis du ministre. « Ce m'est gloire, disait-il à cette époque comme il le répétera au moment de mourir, d'être en butte à tout le monde pour le service du Roi ; grâces à Dieu, ce qui me console est que je n'ai pas un seul ennemi pour mon particulier, que je n'ai jamais offensé personne que pour les services de l'État, en quoi je ne fléchirai jamais, quoi qu'il me puisse arriver[1] ».

1630. Louis XIII, accompagné de son ministre, était allé à Grenoble prendre le commandement de l'armée destinée à faire la guerre au duc de Savoie, allié des Espagnols. Marie de Médicis avait suivi le Roi, mais elle s'arrêta à Lyon et s'obstina à ne pas vouloir aller plus loin ; au contraire, prétendant que la peste qui sévissait dans les pays que nos troupes allaient traverser, était dangereuse pour Louis XIII, elle voulut qu'il revînt à Lyon, et accusa hautement le Cardinal de compromettre la vie de son fils (juin et juillet 1630). Ce fut le prétexte d'une nouvelle cabale ayant un double but : renverser Richelieu et sauver la Savoie, alliée de l'Espagne.

Sur ces entrefaites, Louis XIII revenu à Lyon y tomba malade, et si gravement, que tout le monde le crut perdu : il souffrait d'un abcès, dont l'existence avait échappé à l'ignorance de son médecin. Marie de Médicis, Anne d'Autriche et Gaston se crurent un instant maîtres de la France. Gaston allait enfin être roi ; Marie de Médicis allait de nouveau diriger la politique

1. *Lettres et papiers d'État,* III, 547.

et trainer la France à la remorque de l'Espagne. Autour d'elle se groupaient l'ambassadeur espagnol, M. de Mirabel, qui ne bougeait de chez Marie de Médicis et voyait sans cesse la Reine, le maréchal de Bassompierre, MM. de Guise et de Créqui, la dame d'honneur d'Anne d'Autriche, madame de Fargis, dont la beauté et l'esprit d'intrigue étaient fort utiles à la cabale, un certain Vauthier, médecin et astrologue de Marie de Médicis, etc.

Le Roi fut sauvé par la nature; l'abcès creva, et Gaston ne devint pas roi. Marie de Médicis n'en fut que plus furieuse contre Richelieu, et à force de « vacarmes » elle finit par obtenir de son fils encore souffrant qu'il renverrait le Cardinal à la paix. De retour à Paris, Louis XIII fut instruit par Richelieu de ce qui s'était passé à Lyon [1] et ne tint nullement la promesse qu'on lui avait arrachée de renvoyer son ministre.

Exaspérée, la Reine-Mère éclata (11 novembre); elle chassa le Cardinal de chez elle: il était le surintendant de sa maison; elle chassa sa nièce, madame de Combalet, qui était sa dame d'atours; elle chassa son cousin, M. de la Meilleraye, capitaine de ses gardes; elle voulut ensuite forcer le Roi à chasser Richelieu du ministère, et, devant l'immobilité de son fils, résolu à garder son ministre et à ne pas céder aux violences de sa mère, elle lui reprocha d'être assez dénaturé

1. *Journal de M. le cardinal duc de Richelieu qu'il a fait durant le grand orage de la Cour en l'année* 1630 *et* 1631, *tiré de ses mémoires qu'il a écrits de sa main*, 1648, in-12.

pour « préférer un valet à sa mère. » Le « vacarme » terminé, Louis XIII s'en alla à Versailles, et Marie de Médicis se crut un moment victorieuse.

Mais Louis XIII avait appelé Richelieu auprès de lui, et le lendemain (12 novembre), tout pliait sous leur volonté. La monarchie s'était transportée à Versailles[1] pour y reprendre son sang-froid et sa liberté.

Le 12 novembre, le Cardinal rendait compte à sa sœur, madame de Brézé, de ce qui s'était passé la veille :

Ma sœur, je n'ai pas voulu différer à vous mander comme la Reine m'ayant fait connaître qu'elle ne voulait plus se servir de moi, de ma nièce de Combalet et de mon cousin La Meilleraye, nous avons dû obéir à ses volontés. Je ne doute point que cette nouvelle ne vous apporte de l'étonnement, et toutes fois je vous conjure, autant que je puis, de ne vous en point affliger, puisqu'elle n'a pour fondement que notre malheur[2]. Il me reste cette consolation en cet accident, que le Roi, auprès de qui je suis[3], témoigne en avoir un particulier déplaisir. Le temps fera voir à la Reine que, quelque traitement que je reçoive d'elle, je publierai toujours les grandes obligations que je lui ai, qui m'astreignent à vivre et mourir son serviteur. En votre particulier, je vous conjure de croire qu'en quelque état que je sois, vous me trouverez toujours avec la même affection pour vous que vous sauriez désirer

1. Expression d'un serviteur du Cardinal, M. de la Barde. (*Lettres et papiers d'État*, IV, 12.)

2. Et non aucune faute que nous ayons commise. — Mots effacés sur la minute de la lettre.

3. A fait ce qu'il a pu pour l'empêcher, et n'en ayant pu venir à bout, — mots effacés sur la minute.

d'une personne qui est, ma sœur, votre très affectionné frère et serviteur.

En même temps, il écrivait au Roi la curieuse lettre qu'on va lire :

12 novembre 1630.

Il m'est impossible de ne témoigner pas à V. M. l'extrême satisfaction que je reçus hier de l'honneur de sa vue. Ses sentiments sont pleins de générosité, et d'autant plus estimables qu'elle les soumet à la raison et aux justes considérations du bien et du salut de son État. Je la supplie de ne craindre jamais de les communiquer à ses créatures, et de croire que, de plus en plus, elles s'étudieront à les faire réussir à son contentement et à son avantage. Je souhaite votre gloire plus que jamais serviteur qui ait été n'a fait celle de son maître, et je n'oublierai jamais rien de ce que j'y pourrai contribuer. *Les singuliers témoignages qu'il vous plut hier me rendre de votre bienveillance m'ont percé le cœur.* Je m'en sens si extraordinairement obligé, que je ne saurais l'exprimer. Je conjure, au nom de Dieu, V. M. de ne se faire point de mal à elle-même par aucune mélancolie ; et moyennant cela, j'espère que, par la bonté de Dieu, elle aura tout contentement. Pour moi, je n'en aurai jamais qu'en faisant connaître de plus en plus à V. M. que je suis la plus fidèle créature, le plus passionné sujet et le plus zélé serviteur que jamais roi et maître ait eu au monde. Je vivrai et finirai en cet état, comme étant cent fois plus à V. M. qu'à moi-même.

Les principaux complices de la Reine-Mère furent exilés ou emprisonnés : le chancelier Michel de Marillac fut mis en prison[1] ; son frère, le maréchal de Ma-

1. Il y mourut en 1632.

rillac, fut arrêté en Italie à la tête de son armée, jugé, condamné comme concussionnaire et décapité.

Richelieu n'avait couru aucun danger d'être renvoyé, Louis XIII étant absolument décidé à lui conserver le pouvoir. Les deux lettres qu'on vient de lire le prouvent surabondamment et mettent à néant les récits imaginaires qui ont été faits sur la journée des Dupes.

Marie de Médicis ne se tint pas encore pour battue ; elle continua ses intrigues et ses fureurs contre le Cardinal. Elle espérait que Louis XIII, qui aimait beaucoup mademoiselle de Hautefort, ennemie de Richelieu, se laisserait vaincre, et chasserait le Cardinal pour lui plaire : la moralité de Louis XIII déjoua ce nouveau projet.

Enfin, la Cour étant allée à Compiègne, quelques jours après son arrivée, Louis XIII se retira (23 février 1631), laissant sa mère, qui recevait le lendemain l'ordre d'aller résider à Moulins. Le maréchal de Bassompierre était mis à la Bastille ; la duchesse d'Elbeuf, sœur naturelle du Roi, et la princesse de Conty envoyées en exil.

Peu de temps après (18 juillet), Marie de Médicis quittait furtivement Compiègne et se réfugiait à Bruxelles, chez les Espagnols[1].

1. Après sa fuite chez les Espagnols, Marie de Médicis eut l'audace d'adresser trois manifestes au Roi, au Parlement et au Corps de Ville de Paris. Le Parlement et la Ville de Paris ne lui répondirent pas, et on lit dans la réponse sévère que le Roi fit à sa mère : « L'action que vous venez de faire, Madame, ne me permet plus d'ignorer quelles ont été ci-devant vos intentions et ce que j'en dois attendre à l'avenir. Le respect que je vous porte m'empêche de vous en dire davantage ».

Louis XIII et Richelieu étaient décidément vainqueurs, et l'Espagne perdait tout appui dans le gouvernement français. Ils n'hésitèrent pas à faire connaître au pays les événements si graves qui venaient de s'accomplir : Louis XIII adressa aux gouverneurs des provinces et aux Parlements, et fit ensuite publier dans *le Mercure* la lettre suivante, qui est la vraie relation, écrite par le Roi, de la journée des Dupes.

Comme nous croyons avoir sujet d'espérer que tant de travaux que nous avons depuis quelques années continuellement supportés pour le bien de cet État que Dieu a soumis à notre conduite, seraient approuvés et secondés par tous ceux qui sont auprès de nous, nous avons été bien étonnés, lorsqu'après avoir abattu la rébellion de la Rochelle et de toutes les villes qui lui adhéraient, rétabli la religion catholique en toutes les provinces de notre royaume, secouru par deux fois nos alliés en Italie, et remporté des avantages qui nous mettent en état de ne devoir porter envie à nos prédécesseurs ; quelques divisions domestiques, qui ont été méditées par de mauvais esprits de quelques particuliers, pendant que nous étions du tout occupés aux grandes affaires dont on a vu le succès, nous ont empêché de jouir de la tranquillité que nous devions nous promettre avec raison, et de procurer dans icelle le soulagement que nous désirons à nos sujets.

Reconnaissant ce mal, qui nous a été d'autant plus sensible qu'il nous prive pour le présent du fruit de nos soins et de nos peines, qui n'ont d'autre fin que la décharge de notre peuple que nous avons toujours eue en l'esprit comme le but de toutes nos actions, nous n'avons rien oublié de tout ce qui nous a été possible pour y apporter remède.

Et parce qu'on avait aigri la Reine, notre très honorée dame et mère, contre notre très cher et bien aimé cousin le

cardinal de Richelieu, il n'y a instance que nous n'ayons faite, prière ni supplication que nous n'ayons employée, ni considération publique et particulière que nous n'ayons mise en avant pour adoucir son esprit. Notredit cousin, reconnaissant ce qu'il lui doit par toutes sortes de considérations, a fait tout ce qu'il a pu pour sa satisfaction, se soumettant avec toute l'humilité possible et tous les respects imaginables à telles lois qu'elle aurait agréable de lui prescrire, ce que nous lui avons offert plusieurs fois de notre bouche. La révérence qu'il a pour elle l'a même porté jusques à ce point de nous supplier et presser diverses fois de trouver bon qu'il se retirât du maniement de nos affaires. Ce que l'utilité de ses services passés et l'intérêt de notre autorité ne nous a pas seulement permis de penser à lui accorder.

Nous n'avons d'autre part rien omis pour contenter l'esprit de notre très cher et très amé frère, le duc d'Orléans, jusques à donner à ceux qui ont le principal pouvoir auprès de lui, selon son désir, plus de biens que l'état de nos finances ne pouvait porter, et des honneurs au delà de ce qu'ils devaient raisonnablement se promettre. Mais tout cela n'a pas empêché qu'ils ne l'aient fait sortir de la Cour, estimant qu'une personne de sa naissance étant éloignée de nous au même temps que la Reine notre très honorée dame et mère y demeurerait témoignant du mécontentement, il serait difficile que nous pussions, quelque adresse qu'on y pût apporter, conduire nos affaires aux bonnes fins que nous nous proposons pour la prospérité de ce royaume, sa grandeur et le bien de nos sujets, vu principalement les affaires que nous avons encore au dehors.

Pour cette raison, étant après une longue patience venu en ce lieu de Compiègne, afin que la Reine, bien intentionnée de soi-même, éloignée par ce moyen de beaucoup de mauvais esprits, conspirât plus facilement avec nous aux moyens justes et raisonnables pour arrêter le cours des factions qui se formaient en notre État, ce dont nous l'avons

fait supplier par de nos principaux ministres, sans qu'elle ait voulu y entendre, nous avons enfin, à notre grand regret, été contraint de tenter un remède plus puissant à ce mal, que nous avons jusques à présent éprouvé si rebelle, aux plus benins que nous y avons apporté. Et reconnaissant qu'aucuns des auteurs de ces divisions continuaient à les entretenir, nous n'avons pu éviter d'éloigner quelques-uns de notre Cour, ni même, quoiqu'avec une indicible peine, de nous séparer pour quelque temps de la Reine notre très honorée dame et mère, pendant lequel son esprit puisse s'adoucir et se remettre en état de concourir, avec la sincérité qu'elle a fait par le passé, aux conseils que nous aurons à prendre à l'avenir, pour garantir ce royaume des maux qui le menacent lorsqu'il devait recueillir le fruit de nos labeurs.

Nous espérons que la bonté de son naturel ramènera son esprit et la réunira bientôt à nous. Nous le demandons à Dieu de tout notre cœur, et qu'il bénisse les bonnes intentions que nous avons pour cet État ainsi qu'il a fait par le passé. Ecrit à Compiègne, le 23e jour de février 1631.

Louis.

Après son retour à Paris, Louis XIII résolut d'agir avec vigueur contre son frère qui préparait un soulèvement à Orléans, où il rassemblait soldats et munitions. Les ducs de Guise, d'Elbeuf et de Bellegarde, gouverneurs des provinces de Provence, de Picardie et de Bourgogne, étaient prêts à soutenir la révolte de Gaston. Louis XIII lui offrit encore son pardon ; mais les favoris du duc d'Orléans, le président Le Coigneux et Puylaurens, qui disposaient entièrement de son esprit, craignant pour leur personne, le décidèrent à refuser les propositions du Roi.

Alors Louis XIII et Richelieu, avec des troupes, marchèrent sur Orléans, et Gaston se hâta de se sauver en Lorraine (mars).

Louis XIII déclara coupables de lèse-majesté les favoris de son frère, le comte de Moret, un des bâtards de Henri IV, les ducs d'Elbeuf, de Bellegarde et de Roannez, qui avaient suivi Gaston dans sa fuite ; leurs biens furent confisqués. Le duc de Guise parvint à se sauver en Italie, où il mourut en exil. Le Roi enleva à l'ambassadeur d'Espagne et à sa femme l'entrée libre au Louvre qu'il avait usurpée. L'ambassadeur, M. de Mirabel, se plaignit à Louis XIII, qui maintint sa décision. Le gouvernement espagnol fut très contrarié de cette mesure, ce qui attestait sa nécessité. Mais les relations entre M. de Mirabel et Anne d'Autriche ne furent pas interrompues pour cela; Anne d'Autriche voyait souvent, mais en secret, l'ambassadeur d'Espagne au Val-de-Grâce.

Il fallut ensuite forcer le Parlement de Paris, plein de partisans de Marie de Médicis et d'ennemis de Richelieu, à enregistrer la déclaration du Roi contre les rebelles.

Gaston envoya de Nancy une violente requête contre le Cardinal, adressée au Parlement, et une lettre au Roi, toute remplie d'accusations contre Richelieu qui, disait-il, répétant les dires des pamphlétaires, voulait se défaire du Roi et le remplacer. Louis XIII répondit à ce factum par une lettre sévère, dans laquelle il disait vertement à son frère que « c'était à lui à qui l'on en voulait, et qu'il en avait des preuves si certaines,

qu'il ne pouvait l'ignorer ». Après un vif éloge du Cardinal, « qui, disait le Roi, n'avait rien fait que par son exprès commandement et avec une exacte fidélité », il n'hésita pas à écrire : « Je ne dis rien des abominables espérances que quelques-uns ont conçues à mon préjudice, ni des desseins que j'ai découverts depuis peu, qui concernent ma propre personne ; ils sont tels que ceux qui les entendront en auront horreur, et je ne doute pas que vous les détestiez, étant, en effet, si exécrables que j'aime mieux les taire que d'en parler davantage [1] ».

La faction ne menaçait pas seulement le Cardinal; elle enveloppait dans sa haine le Roi lui-même, aussi bon Français que son ministre. Mais Louis XIII savait à quels audacieux et perfides ennemis il avait affaire ; la mort de son père et les dangers qu'il avait courus pendant que Concini était au pouvoir l'avaient suffisamment instruit, et il n'était pas homme à céder.

Réfugié en Lorraine, Gaston, qui avait perdu sa première femme, épousa malgré la défense du Roi la sœur du duc de Lorraine (3 janvier 1632), puis il alla rejoindre Marie de Médicis à Bruxelles.

Aussitôt le fils et la mère lièrent partie avec les Espagnols pour entreprendre quelque chose contre la France, et Gaston leva 6,000 chevaux pour y faire le dégât ; mais ce projet n'eut pas de suite.

Le marquis de la Vieuville, l'ancien ministre, ne cessait de se mêler aux intrigues et aux complots de

1. *Lettres et papiers d'État,* IV, 181.

Gaston ; il l'avait suivi en Lorraine. On lui fit son procès, et il fut condamné à mort par contumace, comme coupable de trahison et de félonie ; ses biens furent confisqués, et il fut dégradé des ordres du Roi [1].

1632. La France s'était alliée avec la Suède contre l'Autriche, et les succès de Gustave-Adolphe inquiétaient fort l'Empereur et l'Espagne. Le cabinet de Madrid cherchait à soulever les Grands contre Louis XIII et à fomenter quelque rébellion sérieuse en France. Gaston fut son agent ; il réussit à gagner le duc de Montmorency, maréchal de France et gouverneur du Languedoc, qui croyait que Richelieu n'avait pas suffisamment récompensé ses services militaires. Gaston et Montmorency négocièrent avec l'Espagne ; Marie de Médicis envoya aussi à Madrid un agent, M. de Valençay, qui avait joué un tout autre rôle dans l'affaire Chalais.

Averti de ces menées, le Cardinal fit juger le maréchal de Marillac, emprisonné depuis la journée des Dupes. Le maréchal fut condamné pour crime de péculat et décapité en place de Grève (10 mai). Ce terrible exemple n'intimida pas les conjurés.

Gaston partit de Lorraine avec 2,000 chevaux, traversa rapidement la France, pillant, tuant, incendiant tout sur son passage, et vint se joindre à Montmorency dans le Languedoc.

Louis XIII et le Cardinal marchèrent aussitôt contre le duc de Lorraine, prirent Nancy et finirent la guerre en huit jours (26 juin). En même temps, ils envoyèrent

1. La Vieuville rentra en France après la mort de Louis XIII.

le maréchal de Schomberg écraser l'insurrection du Languedoc. Montmorency fut battu, blessé et pris à la bataille de Castelnaudary (1er septembre). Le comte de Moret, qui était parmi les rebelles, fut tué dans l'action. Montmorency fut décapité à Toulouse (30 octobre). Gaston, suivant son habitude, montra dans toute cette affaire la lâcheté la plus honteuse, se soumit au Cardinal, dénonça et abandonna ses complices, et obtint un pardon déshonorant.

Pour bien juger ce misérable adversaire de Richelieu, il faut lire les conditions du pardon que le Roi son frère lui accordait, et ne pas oublier que ce document accablant fut inséré dans la *Gazette*[1], afin que tout le monde pût le connaître.

Articles de la réconciliation de Monsieur avec le Roi.

I. Le Roi veut de bon cœur oublier et pardonner la faute de Monsieur et ne demande autre condition pour ce faire, sinon qu'il en ait un véritable repentir et qu'il fasse paraître clairement qu'il n'y veut plus retomber, comme il a fait deux fois, après avoir reçu de S. M. pareille grâce que celle qu'Elle lui veut faire.

II. Pour cet effet, la première chose qui est requise est que Monsieur reconnaisse sa faute par écrit, supplie le Roi la vouloir oublier et la lui pardonner.

III. La seconde, qu'il donne toute assurance raisonnable et possible de ne vouloir plus retomber à l'avenir en pareil inconvénient.

1. *Gazette de France*, 1632, p. 483.

IV. Cette assurance peut consister en promesses et en effets réels.

V. Les promesses seront d'abandonner toute pratique, soit au dehors, soit au dedans du royaume, et n'avoir plus, sous quelque prétexte que ce soit, en quelque façon que ce puisse être, d'intelligence avec Espagne, Lorraine, ni autres princes étrangers, avec la Reine sa mère, tandis (tant) qu'elle sera en l'état auquel elle est, ni aucuns du royaume contre le gré de S. M., et de demeurer en tel lieu qu'il plaira au Roi lui prescrire, et y vivre comme un vrai frère et sujet.

VI. Les effets doivent être : premièrement, qu'il ne prenne aucun intérêt en celui de ceux qui se sont liés à lui en ces occasions pour faire leurs affaires à ses dépens (aux dépens du roi) et à ceux de la France ; et ne prétende pas avoir sujet de se plaindre quand le Roi leur fera subir ce qu'ils méritent : bien entendu cependant qu'au nombre de telles gens les domestiques de Monsieur (les gens, les officiers de sa maison), qui sont présentement auprès de sa personne, n'y sont pas compris.

VII. Qu'il ne demande aucune grâce particulière au Roi pour les étrangers qui lui ont été donnés pour le faire entrer en armes dans le royaume ou qu'il a amenés avec lui, auxquels toutefois, par pure bonté, S. M. accorde six jours pour se retirer dans le Roussillon.

VIII. Qu'il reçoive actuellement aux charges vacantes de sa maison, et entre autres à celle de chancelier, des personnes agréables et nommées par S. M., afin que chacun puisse voir qu'il ne veut plus agir à l'avenir qu'avec un même esprit avec Sadite Majesté.

IX. Que, s'il y a même quelqu'un qui soit désagréable au Roi comme capable de vouloir altérer les bonnes intentions de Monsieur, il l'éloignera de sa maison par son propre mouvement.

X. Parce que le Roi ne peut ignorer que tous les mauvais

conseils que Monsieur a pris lui ont été particulièrement suggérés par le sieur de Puy-Laurens, à qui il donne sa principale confiance, ledit sieur de Puy-Laurens avertira sincèrement de tout ce qui s'est traité par le passé qui pourrait être préjudiciable à l'État, aux intérêts du Roi et de ceux qui ont l'honneur de le servir; et déclarera qu'il veut être tenu coupable, comme il est maintenant avant que de recevoir la grâce du Roi, s'il est contrevenu en quelque façon que ce puisse être au contenu de ce qui aura été promis.

XI. Pour que Monsieur fasse paraître qu'il veut que tout ce que dessus soit religieusement observé, il commandera même à tous les siens d'avertir le Roi de tout ce qu'ils reconnaîtront se passer au contraire; et ceux que le Roi désirera en feront serment.

Nous Gaston, fils de France, frère unique du Roi, duc d'Orléans, de Chartres et de Valois, comte de Blois, consentons tout le contenu ci-dessus, qui nous a été présenté de la part du Roi par le sieur de Bullion, surintendant de ses finances; et promettons en parole et foi de prince l'exécuter si religieusement que nous n'y contreviendrons en aucune façon.

Nous promettons en outre de conspirer de tout notre pouvoir à tous les bons desseins que le Roi a pour le bien et la grandeur de son État; et, de plus, aimer tous ceux qui servent S. M. et particulièrement notre cousin le cardinal de Richelieu, que nous avons toujours estimé pour sa fidélité à la personne et aux intérêts du Roi et de l'État.

Gaston.

Moyennant ce que dessus le Roi reçoit Monsieur en ses bonnes grâces, le rétablit en tous ses biens et trouve bon qu'il demeure paisiblement en telle de ses maisons qu'il plaira au Roi lui désigner, avec ses domestiques, auxquels Elle pardonne aussi; et fera délivrer abolition du crime qu'ils

ont commis par leur rébellion, et les remettra en leurs biens. Ce qui s'entend de ceux qui sont présentement près de sa personne et non de ceux qui en sont absents et éloignés.

L'accord avait été conclu le 29 septembre ; dès le 12 novembre, Gaston se sauvait de France après avoir écrit au Roi que s'il avait consenti à se soumettre et à subir d'aussi humiliantes conditions qui faisaient « une brèche notable à sa réputation », c'était pour sauver la vie du maréchal de Montmorency qu'on lui avait promise ; que, cette condition n'ayant pas été tenue, il reprenait sa liberté. Louis XIII envoya à son frère la lettre suivante :

Mon frère, je ne puis vous dire combien j'ai de déplaisir du prétexte que l'on vous a fait prendre pour sortir une quatrième fois hors de mon royaume. Si vous l'aviez examiné avec l'esprit que vous devez, vous auriez trouvé qu'il a aussi peu d'apparence que les autres que vous avez pris ci-devant, et que vous avez bien connu n'avoir aucun fondement légitime. Le duc de Montmorency ayant été condamné tout d'une voix par un des plus célèbres parlements de mon royaume[1], mon garde des sceaux y présidant, vous vous en offensez, parce que vous désiriez que son crime demeurât impuni ; et vous voulez vous persuader que le sieur de Bullion vous avait fait espérer que je lui pardonnerais. Les termes des conditions qu'il vous a accordées de ma part en sont si éloignés, que la lecture seule sert de réponse valable à ce que vous en dites... Et je vous laisse à considérer si je pouvais en user d'autre sorte.

Après un tel manquement de foi du duc de Montmorency ;

1. Le parlement de Toulouse.

après sept courriers envoyés coup sur coup pour me donner toute assurance ; après avoir conspiré avec les étrangers contre mon État, et avoir presque entièrement soulevé une des principales provinces de mon royaume[1], que je confiais à sa fidélité, et ce qui me touche plus sensiblement que je ne vous le puis dire, après avoir contribué, ce que vous savez, à séparer de moi ceux que toutes sortes de considérations y devaient inséparablement conjoindre, pour lesquelles je ne manquerai jamais de faire ce que la nature et le sang désirent de moi, avec les mêmes soins que toutes les lois divines et humaines m'obligent, sur toutes choses, de prendre pour le bien de mon État et pour empêcher la ruine et la désolation de mon pauvre peuple causées par ces misérables révoltes. Ce que j'ai vu avec tant de déplaisir, que je n'ai pu m'exempter de prévenir de semblables malheurs par cet exemple. Les moyens que j'ai donnés au duc de Montmorency de se signaler en diverses occasions sont autant de témoignages de la confiance que j'avais en lui qui l'obligeaient à demeurer inviolable dans son devoir ; et au lieu de cela, il est venu combattre mes troupes, a été pris commandant une armée contre moi et ayant l'épée à la main teinte du sang de mes fidèles sujets.

Je ne veux point répondre à ce que vous dites, que, sans l'espérance qu'on vous avait donnée de sa vie, vous ne vous fussiez pas soumis aux conditions que je vous ai accordées : chacun sait en quel point vous étiez, et si vous pouviez faire autre chose. Tout ce que je puis faire en cette rencontre est de vous convier, comme je fais de tout mon cœur, de ne vous remettre plus en cet état, mais de rentrer au plus tôt en votre devoir et me donner plus de sujet de demeurer, comme je désire,

Votre très affectionné frère, LOUIS.

A Saint-Germain-en-Laye, le 23 novembre 1632.

1. Le Languedoc.

C'était un fait inouï dans notre histoire de décapiter un Montmorency; personne ne pouvait dès lors espérer échapper au supplice des traîtres et des rebelles. Gaston était déshonoré, et il ne paraissait pas probable qu'il pût encore trouver des complices pour une nouvelle prise d'armes. La victoire de la royauté et celle du Cardinal semblaient définitives.

Richelieu revenait triomphant de Toulouse, avec toute la Cour qu'il conduisait à Bordeaux [1], lorsqu'arrivé dans cette ville il tomba malade et faillit mourir. La reine Anne et tout son entourage se réjouissaient déjà de leur prochaine délivrance, lorsque le Cardinal fut sauvé par l'habileté d'un chirurgien.

Pendant ce temps, Marie de Médicis organisait à Bruxelles un lâche coup de main contre la nièce du Cardinal, madame de Combalet. Il s'agissait de la faire enlever en plein Paris, de la conduire à Bruxelles et de ne la remettre en liberté que si son oncle accordait à Marie de Médicis de bonnes conditions pour rentrer en France. Cet enlèvement devait aussi empêcher le mariage de madame de Combalet avec le comte de Soissons [2], mariage dont il était alors question.

« Mais le capitaine du Plessis-Besançon, qui avait été chargé par Richelieu de protéger sa nièce pendant son absence, faisait bonne garde, et découvrit le complot. Il fut informé de l'arrivée à Paris des émissaires

1. Louis XIII était parti pour Paris, la marche lente de la Cour, des dames et du Cardinal lui étant désagréable.

2. De la maison de Condé.

de la Reine et les fit épier. On lui apprit ainsi qu'ils devaient enlever madame de Combalet, aux portes de la ville, le jour qu'elle avait choisi pour faire un pèlerinage à Saint-Cloud. Il courut au Petit-Luxembourg, et y arriva au moment où la nièce du Cardinal se disposait à entreprendre son pieux voyage. Du Plessis monta dans le carrosse à sa place, accompagné de six hommes bien armés, et surprit, à point nommé, l'escorte chargée de l'enlèvement, qu'il fit jeter en prison [1] ». Madame de Combalet crut devoir se retirer chez les Carmélites pour se mettre à l'abri de nouvelles tentatives, et Louis XIII lui écrivit que, si elle avait été prise, il serait allé en personne, avec 50,000 hommes, la délivrer.

1633. La mort de Montmorency n'arrêta pas les cabales. La reine Anne, son amie madame de Hautefort, le P. Suffren, confesseur du Roi, le P. Caussin, son successeur, M. de Châteauneuf, garde des sceaux, qui cherchait à remplacer Richelieu, la duchesse de Chevreuse, le chevalier de Jars, la reine d'Angleterre, Henriette de France, nouaient de continuelles intrigues pour chasser le Cardinal et venir en aide à l'Empereur et à l'Espagne. « Le chevalier de Jars, ami de Châteauneuf, avait plus d'une fois, sans doute par la connivence du garde des sceaux, livré les secrets du Conseil de France à la reine d'Angleterre et à ses confidents [2] ».

1. Comte de Bonneau-Avenant, *la Duchesse d'Aiguillon,* p. 192.
2. Henri Martin.

Châteauneuf fut arrêté et emprisonné. Le chevalier de Jars fut condamné à mort, reçut sa grâce au pied de l'échafaud et resta en prison. Madame de Chevreuse fut de nouveau exilée.

1634. Gaston et Marie de Médicis s'étaient faits complètement Espagnols. En 1634, Gaston arriva à Gand avec 1,500 chevaux ; il portait l'écharpe rouge, couleur des Espagnols, sous son cordon bleu. Louis XIII fut exaspéré de la conduite de ce frère qui semblait faire fi de sa qualité de prince français. La Reine-Mère, de son côté, faisait allumer des feux de joie pour célébrer la victoire que les Impériaux venaient de remporter sur les Suédois, alliés de la France, à Nordlingen [1].

Elle ne cessait de tramer des complots contre la vie du Cardinal [2]. Louis XIII ne cessait aussi de recommander à son ministre de se bien garder. Quand, le 28 novembre 1634, Richelieu célébra, au Petit-Luxembourg, le mariage de ses trois cousines, le Roi le pria « pour l'amour de lui d'avoir soin de lui dans ses grandes foules [3] ». Louis XIII est toujours inquiet pour la vie du Cardinal. Quand il lui envoie du gibier ou des fruits, craignant toujours un empoisonnement, il lui recommande de « faire faire l'essai devant que d'en manger ». Il veut même un jour que le Cardinal lave les raisins qu'il lui envoie [4].

1. *Gazette de France*, 1634, p. 443.
2. *Lettres et papiers d'État,* IV, 584.
3. Marius Topin.
4. Marius Topin.

Le 7 juillet 1634, le P. de Chanteloube, de l'Oratoire, un des pamphlétaires de Marie de Médicis, fut condamné à mort par contumace, par le Parlement de Metz, comme instigateur de diverses tentatives d'assassinat contre Richelieu.

1635. En octobre 1634, Gaston s'était réconcilié avec le Roi et était rentré en France; ce qui n'empêche que nous ne trouvions, en avril 1635, ses agents projetant de tuer Richelieu. Cette même année, un gentilhomme de Marie de Médicis, M. du Clausel, fut pendu. C'était un factieux sans cesse mêlé à tous les complots ; il avait pris part à la révolte de Montmorency. Il essayait de ressusciter un parti huguenot avec l'aide des puissances étrangères [1]. Il chercha à décider le duc de Rohan, qui commandait notre armée dans la Valteline, à livrer ce pays aux Espagnols. Rohan le fit arrêter et le livra au Cardinal.

Faut-il dire que Marie de Médicis remit à Mazarin pour Louis XIII une lettre, que le Roi, dans la réponse qu'il fit à Mazarin, déclara n'être qu'une longue satire de son gouvernement et un manifeste en faveur des ennemis de la France [2].

1636. La guerre est déclarée à l'Espagne. Les pamphlets et les complots contre Richelieu continuent. Nous trouvons cette année : le complot d'Amiens, le complot de MM. de Gondi et de la Rochepot, le complot du P.

1. *Lettres et papiers d'État*, IV, 17 octobre 1635; III, 546; V, 304, 308.

2. *Lettres et papiers d'État*, VIII, 291.

Monod [1] et de continuelles cabales ourdies par la reine Anne. Délivrer la maison d'Autriche de son terrible adversaire est toujours la cause et le but de chacune de ces trames.

La plus grave de toutes est le complot d'Amiens. Corbie avait été pris par les Espagnols, et aussitôt Louis XIII et son ministre avaient levé une armée, et avaient mis le siège devant cette ville qui ouvrait la route de Paris à l'ennemi. Gaston et le comte de Soissons, qui avaient accompagné Louis XIII, s'entendirent avec les Espagnols pour empêcher le Roi de reprendre Corbie [2]. En même temps (octobre), Gaston, le comte de Soissons et ses quatre favoris, Montrésor, Saint-Ibal, Campion et Varicarville, s'entendaient pour poignarder le Cardinal quand il sortirait du Conseil, sur un signe de Gaston. Le jour fixé, les deux princes abordent Richelieu et le retiennent en lui parlant : les assassins attendent le signal ; mais Gaston, toujours irrésolu, ne le donne pas, et Richelieu échappe à une mort certaine.

Après la prise de Corbie, Gaston et le comte de Soissons se hâtèrent de quitter la France.

1637. Toute la famille royale continue à conspirer sans trêve ni merci contre Louis XIII et Richelieu, au profit de la maison d'Autriche. Le comte de Soissons, qui est en Hollande, et Marie de Médicis sont en plein accord avec l'Espagne [3] ; la reine d'Angleterre refuse

1. Marius Topin, p. 302.
2. *Lettres et papiers d'État,* V, 687-8, 702, note 3.
3. *Lettres et papiers d'État,* V, 789.

de recevoir les lettres que lui adresse Richelieu [1]; Christine, duchesse de Savoie, est son ennemie déclarée; la reine Anne et son amie la duchesse de Chevreuse, bien qu'en exil, conspirent en permanence avec le cabinet de l'Escurial. Anne d'Autriche a une correspondance secrète avec le roi d'Espagne.

Richelieu, autorisé par le Roi, faisait surveiller activement la Reine ; ses agents, répandus partout, sur toutes les routes, saisirent un paquet de lettres mystérieuses envoyées par la Reine à madame de Chevreuse. Prise de peur, Anne fit demander une entrevue au Cardinal, avoua qu'elle avait donné quelques avis à la cour d'Espagne, jura de ne plus recommencer, de ne plus faire savoir dorénavant des nouvelles en pays étrangers par voie directe ou indirecte, s'humilia devant Richelieu, le remercia de sa bonté et obtint du Roi le pardon de ses fautes.

Mais Louis XIII et son ministre étaient bien certains que la Reine n'avait pas tout avoué. Ils envoyèrent le chancelier Séguier au couvent du Val-de-Grâce, où Anne d'Autriche, sous prétexte de dévotion, faisait de fréquents séjours et voyait souvent l'ambassadeur d'Espagne. Elle avait, au Val-de-Grâce, un appartement, dans lequel elle était libre et affranchie de toutes les surveillances qui l'entouraient au Louvre. Le chancelier ne trouva rien, la Supérieure ayant fait disparaître tous les papiers de la Reine.

Le valet de chambre d'Anne d'Autriche, Laporte,

1. *Lettres et papiers d'État,* V, 19.

avait été mis à la Bastille. Il connaissait toutes les menées et tous les secrets de sa maîtresse; mais il ne voulut rien dire qui pût la compromettre. Mademoiselle de Hautefort, toute dévouée à la Reine, trouva moyen, en se déguisant, de pénétrer dans la Bastille et de faire parvenir à Laporte une lettre, dans laquelle on l'informait de ce que la Reine avait avoué et de ce qu'il pouvait révéler à son tour, sans inconvénient. Le chancelier n'en put apprendre davantage, et l'affaire en resta là. La malice féminine avait triomphé de la volonté toute-puissante du Roi et de ses ministres. Madame de Chevreuse se hâta cependant de se réfugier en Espagne.

Le P. Caussin, poussé par Anne d'Autriche et par mademoiselle de la Fayette, alors sœur Louise, ne cessait d'inviter le Roi à renvoyer son ministre et à le remplacer par le vieux duc d'Angoulême[1]. Suivant son habitude, Louis XIII écouta son confesseur, le fit parler, et, quand il connut tout ce qu'il voulait savoir, il avertit le Cardinal[2], et le lendemain le P. Caussin était exilé.

Madame de Sénecé, première dame d'honneur de la Reine, était l'un des principaux membres de la cabale. Averti par mademoiselle de Chémerault, l'une des filles d'honneur d'Anne d'Autriche, et qui était en même

1. Fils naturel de Charles IX.

2. En 1635, Louis XIII écrivait à Richelieu : « Le comte de Cramail commence à discourir... je lui donnerai beau jeu ». Puis il le fit mettre à la Bastille (Marius Topin, p. 270.)

temps l'un de ses espions[1], Richelieu fit chasser madame de Sénecé et la remplaça par une nouvelle dame d'honneur fort désagréable à la Reine, mais très dévouée au Roi et au Cardinal.

Cette même année 1637, le comte de Soissons obtenait son pardon et la permission de rester à Sedan, ville forte sur la frontière, dont le souverain était le duc de Bouillon. Dès lors cette ville devint un foyer de conspirations, où le comte de Soissons prépara, avec le duc de Bouillon, une nouvelle prise d'armes.

1638. Cette année on exécuta à Amiens un traître, Heucourt, qui négociait avec les Espagnols pour leur livrer l'importante place d'Amiens[2]. L'Espagne trouvait des traîtres partout, mais en réalité peu de profit pour elle, grâce à la fermeté du Cardinal et à l'habileté de sa police.

1641. Je ne trouve rien d'important à mentionner ici pendant les années 1639 et 1640. Mais, en 1641, une révolte fort sérieuse éclata et fut bien près de réussir. Le comte de Soissons en était le chef; il avait groupé autour de lui le duc de Bouillon, l'archevêque de Reims[3], Paul de Gondi, le futur cardinal de Retz, qui devait livrer la Bastille, le duc de la Valette, M. de Soubise, César duc de Vendôme, Cinq-Mars, le favori de Louis XIII, qui informait les conjurés de toutes les résolutions du Conseil. Les conspirateurs traitèrent avec le

1. *Lettres et papiers d'État,* VI, 235.
2. *Lettres et papiers d'État,* VI, 164.
3. M. de Guise, qui n'était pas dans les ordres.

roi d'Espagne, l'Empereur et le duc de Lorraine, c'est-à-dire avec tous les souverains contre lesquels Louis XIII était en guerre, et pendant que le Roi assiégeait Arras. On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il y a des *Sans patrie* chez nous. Le comte de Soissons et ses amis prirent les armes, et 7,000 Impériaux vinrent les joindre à Sedan, leur quartier général. Le secours promis par l'Espagne n'arriva pas.

Les forces principales de Louis XIII étaient devant Arras. Le Roi envoya contre les révoltés le maréchal de Châtillon, qui se fit battre à la Marfée. Une partie de la cavalerie, dont les officiers étaient de connivence avec le comte de Soissons, avait trahi et s'était sauvée. La déroute de l'armée royale était complète et pouvait avoir pour résultat la levée du siège d'Arras. Mais le comte de Soissons, le chef de l'entreprise, avait été tué pendant le combat, et sa mort rendait inutile la victoire des rebelles : lui seul était en état de continuer à diriger l'entreprise. Le duc de Bouillon traita aussitôt avec Louis XIII, qui arrivait avec une nouvelle armée. Le Roi voulait absolument faire traîner sur la claie le cadavre du comte de Soissons. Richelieu le décida à céder sur ce point. Bouillon obtint sa grâce; Guise, qui s'était sauvé à Bruxelles, fut condamné par contumace; le duc de Lorraine effrayé se réfugia aux Pays-Bas; César duc de Vendôme gagna l'Angleterre. Les autres conjurés attendirent une nouvelle occasion, qui ne tarda pas, en effet, à se présenter.

Gaston paraît être resté étranger à la révolte de 1641. Nous allons le revoir en scène l'année suivante.

1642. Louis XIII assiégeait Perpignan, dont la prise devait assurer à la France la possession du Roussillon et sa frontière des Pyrénées. Les Espagnols trouvèrent encore, comme pendant le siège d'Arras, comme toujours, le moyen d'opérer une diversion.

Le premier ministre d'Espagne, le comte d'Olivarès, était tellement certain du succès de cette nouvelle conspiration, qu'il annonçait à qui voulait l'entendre le triomphe prochain de l'Espagne[1]. Ce qui lui permettait d'avoir cette espérance, c'était le traité qu'il venait de signer (13 mars) avec Gaston et ses complices, par l'intermédiaire de l'envoyé du duc d'Orléans, M. de Fontrailles.

Par ce traité, l'Espagne s'engageait à fournir à Gaston 17,000 soldats, 400,000 écus comptants, 10,000 écus par mois[2]. Gaston et Bouillon s'engageaient à se déclarer ennemis des Suédois et de tous les autres ennemis de l'Espagne et de l'Empereur.

Après le frère du Roi, le principal acteur de la conspiration était Cinq-Mars, favori de Louis XIII; venaient ensuite le duc de Bouillon, prince souverain de Sedan, de Thou, Montrésor, la reine Anne, toujours affiliée à toutes les intrigues espagnoles. On a vu que Cinq-Mars était fort engagé dans la révolte du comte de Soissons, après la mort duquel il prit la direction du complot. Profitant de sa faveur auprès du Roi, il s'efforça d'obtenir le renvoi du Cardinal. Après avoir échoué dans toutes

1. *Lettres et papiers d'État,* VII, 98.
2. *Lettres et papiers d'État,* VI, 956.

ses tentatives, il prit avec Gaston et le duc de Bouillon le parti extrême d'entrer en négociations avec l'Espagne, et de faire tuer Richelieu (décembre 1641). On dit que Louis XIII, fatigué du Cardinal, encourageait Cinq-Mars. Suivant sa coutume, il a pu le faire parler et, comme on dit vulgairement, lui tirer les vers du nez, en aidant l'opération par quelques mots qui pouvaient être pris pour des paroles d'encouragement[1]. Il me semble que Louis XIII écrivant à Richelieu, le 3 juin[2] : « Je finirai en vous assurant que, quelque faux bruit qu'on fasse courre, je vous aime plus que jamais et qu'il y a trop longtemps que nous sommes ensemble pour nous jamais séparer, ce que je veux bien que tout le monde sache » ; il me semble, dis-je, que Louis XIII n'était guère le complice de Cinq-Mars, pour lequel il n'avait aucune estime, et qui traitait le Roi avec un manque de respect bien extraordinaire. Il faut donner la preuve de ce fait afin de constater quelle était l'exacte position de ce jeune homme, que Michelet appelle si justement un polisson, vis-à-vis du roi de France. Pour ce faire, je citerai la lettre que Louis XIII écrivait, le 5 janvier 1641, à son cousin le Cardinal-duc :

Mon cousin, je suis bien marri de vous importuner sur les mauvaises humeurs de M. le Grand. A son retour de Ruel il m'a baillé le paquet que vous lui avez donné ; je l'ai ou-

1. Le 1er décembre 1640, Louis XIII envoyait ce billet au Cardinal : « Je vous prie de ne point ajouter de foi à tout ce que M. le Grand vous pourra dire de moi ou pourra faire dire jusques à tant que vous m'ayez entendu ».

2. Neuf jours avant la découverte du traité.

vert et l'ai lu. Je lui ai dit : « M. le Cardinal me mande que vous lui avez témoigné une grande envie de me complaire en toutes choses, et cependant vous ne le faites pas sur un chapitre de quoi je l'ai prié de vous parler, qui est votre paresse: » Il m'a répondu que vous lui en aviez parlé, mais que pour ce chapitre-là il ne pouvait changer et qu'il ne ferait pas mieux que ce qu'il avait fait. Ce discours m'a fâché : je lui ai dit : « Un homme de votre condition[1], qui doit songer à se rendre digne de commander les armées, et qui m'avez témoigné avoir ce dessein, la paresse y est du tout contraire ». Il m'a répondu brusquement qu'il n'avait jamais eu cette pensée ni n'y avait prétendu. Je lui ai répondu que si et n'ai pas voulu enfoncer ce discours. Vous savez ce qui en est. J'ai repris ensuite le discours sur la paresse, lui disant que ce vice rendait un homme incapable de toutes bonnes choses, et qu'il n'était bon qu'à ceux du Marais[2], où il avait été nourri, qui étaient du tout adonnés au plaisir, et que s'il voulait continuer une telle vie, qu'il fallait qu'il y retournât. Il m'a répondu arrogamment qu'il était tout prêt. Je lui ai répondu : « Si je n'étais plus sage que vous, je sais ce que j'aurais à vous répondre là-dessus ».

En suite de cela je lui ai dit que m'ayant les obligations qu'il m'a, il ne devait pas me parler de la façon. Il m'a répondu son discours ordinaire, qu'il n'avait que faire de mon bien, qu'il était tout prêt à me le rendre et qu'il s'en passerait fort bien, et serait aussi content d'être Cinq-Mars que M. le Grand, et que pour changer de façon de vivre il ne pouvait vivre autrement. Et ensuite il est venu, toujours me picotant et moi lui, jusque dans la cour du château[3], où je lui ai dit qu'étant en l'humeur où il était, il me ferait plaisir de ne me point voir. Il m'a témoigné qu'il le ferait

1. Cinq-Mars était fils du maréchal d'Effiat.

2. Le quartier du Marais et la place Royale (aujourd'hui place des Vosges) étaient alors le Paris élégant et des plaisirs.

3. De Saint-Germain.

volontiers. Je ne l'ai point vu depuis. Tout ce que dessus a été en la présence de Gordes[1].

J'ai montré à Gordes ce mémoire avant que vous l'envoyer, qui m'a dit n'y avoir rien lu que de véritable.

Après avoir lu ce *Mémoire* de Louis XIII, il est inadmissible que le Roi ait pu s'entendre un instant avec Cinq-Mars pour chasser Richelieu.

L'armée royale, avec Louis XIII et le Cardinal, était venue, comme nous l'avons dit plus haut, assiéger Perpignan. Le Cardinal tomba gravement malade et fut obligé de se retirer à Narbonne. Les conjurés croyaient sa fin arrivée, tout en formant cependant plusieurs projets d'assassinat[2].

Le Cardinal les laissa se réjouir, se tint sur ses gardes et, averti de tout ce qui se tramait, attendit patiemment que la copie du traité qu'ils avaient signé avec l'Espagne fût entre ses mains[3]. Lorsqu'il l'eut (12 juin), il le montra au Roi, qui donna aussitôt l'ordre d'arrêter Cinq-Mars et de Thou. Toujours malade, Richelieu avait dû se retirer à Tarascon, dont le climat lui était meilleur. Louis XIII, également malade, alla voir son ministre, et, dans cette entrevue, le sort des conjurés fut décidé. Cinq-Mars et de Thou furent conduits à Lyon, jugés, condamnés comme traîtres et décapités (12 septembre 1642). Le duc de Bouillon sauva

1. Capitaine des Gardes.

2. *Lettres et papiers d'État*, VII, 159, 160.

3. Il paraît bien probable que ce fut un agent secret de Richelieu à Madrid, nommé Pujol, qui se procura une copie du traité (*Lettres et papiers d'État*, VI, 929.)

sa tête en livrant Sedan à Louis XIII, qui réunit cette ville à la France. Gaston se tira encore d'affaire en abandonnant ses complices et à force de bassesse. Il écrivit au Cardinal la lettre suivante :

A Bourbon, le 17 juin 1642.

Mon cousin, le Roi, mon seigneur, m'a fait l'honneur de m'écrire quel a été enfin l'effet de la conduite *de ce méconnaissant M. le Grand* : c'est l'homme du monde le plus coupable de vous avoir déplu, après tant d'obligations : les grâces qu'il recevait de S. M. m'ont toujours fait garder de lui et de tous ses artifices ; mais vous avez bien vu, je m'assure, que si je l'ai considéré, ce n'a été que jusques aux autels[1] ; aussi est-ce pour vous, mon cousin, que je conserve mon estime et mon amitié tout entière, et comme je convois que vous m'y avez tout nouvellement obligé, par l'honneur que S. M. m'a fait de me donner le commandement de son armée de Champagne, je vous prie de croire que vous ne sauriez jamais avoir de plus véritable ni de plus fidèle ami que moi, ni qui soit avec plus de sincérité et de passion, mon cousin, votre affectionné

GASTON.

Quelque temps avant le supplice de Cinq-Mars, Richelieu avait écrit : « Je ne me plains point, en mon particulier, de ce misérable ; tenant à grande vanité que ceux qui en veulent au Roi et à l'État commencent toujours par tenter ma ruine, parce que c'est un signe assuré de ma fidélité et de la créance (croyance) qu'ils ont que je ne suis pas inutile à l'un et à l'autre[2] ».

1. Jusqu'à agir contre la conscience.
2. *Lettres et papiers d'État*, VII, 33.

Il nous semble que l'exacte vérité sur les relations de Louis XIII et de son ministre apparaît complètement après la lecture des faits qui précèdent, et que si Louis XIII avait gémi sous le joug de Richelieu, ou subi cette domination pour se décharger du poids des affaires, il lui eût été plus facile de se défaire de son ministre que de le défendre si longtemps contre tant d'ennemis, qui en réalité étaient encore plus les siens que ceux du Cardinal. « Le Roi était décidé, dit Michelet, à soutenir sa gloire de roi, l'honneur de sa couronne et l'honneur de la France ; c'est ce qui a permis à Richelieu de se maintenir et de résister à la faction espagnole. »

CHAPITRE VI

CARACTÈRE ET VIE PRIVÉE DU CARDINAL

I. *Portrait du Cardinal.*

Ce chapitre, presque tout entier, est emprunté à l'*Histoire du cardinal de Richelieu* par Aubery [1], qui l'a rédigée d'après les renseignements et les documents authentiques que lui avait communiqués la duchesse d'Aiguillon. Cet ouvrage n'était pas pour satisfaire la haine des ennemis du Cardinal, qui n'ont pas manqué de lancer contre l'auteur et son livre les critiques les plus acerbes et les jugements les plus injustes. Pour eux, ce n'est qu'une apologie faite pour gagner l'argent que lui donnait madame d'Aiguillon ; en réalité, c'est un livre bien fait et plein de renseignements précieux. Nous n'avons plus aujourd'hui à tenir compte des rancunes et des préjugés d'autrefois ; et l'histoire d'Aubery, surtout dans la partie relative à la personne de Richelieu, à ses habitudes et à sa manière de vivre, est pour nous la source d'informations la plus sûre, car elle provient de la nièce même du Cardinal, de ses souvenirs et des documents qu'elle remettait à l'histo-

1. 1 vol. in-folio, 1660, avec 2 vol. de pièces, lettres et mémoires.

rien. Nous sommes certains que tous ceux qui liront ce curieux chapitre partageront notre avis et seront bien aises de pénétrer aussi avant que possible dans la vie privée et l'intérieur du grand ministre.

Nous avons cru cependant devoir faire précéder le récit d'Aubery d'une étude rapide sur le caractère, les qualités et les défauts de Richelieu, étude rédigée d'après les données les plus exactes.

Le ministre de Louis XIII a été sévère, inflexible, impitoyable, dur. A-t-il eu raison? Je n'hésite pas à répondre affirmativement. En effet, comment trouva-t-il la France à son arrivée au pouvoir? La France était vassale de l'Espagne; Marie de Médicis, toute puissante, était soumise, depuis la mort de Henri IV, à la volonté du cabinet de l'Escurial; l'ambassadeur d'Espagne exerçait sur le gouvernement une influence omnipotente. La France était sans autorité en Europe; le pouvoir royal était sans force, sans prestige; les droits de l'État, l'intérêt général étaient méconnus; l'intérêt des particuliers, celui des partis, seuls étaient pris en considération. Quand les gouvernements sont sans autorité et sans force, les partis deviennent les maîtres de l'État ou se disputent à qui en sera le maître : c'est alors l'anarchie, la licence. Quand le gouvernement est le plus fort, c'est le despotisme. Ce n'est pas Richelieu qui est l'auteur de ces théories, ce sont les faits, et, s'il n'a pas résolu le problème, la juste conciliation des intérêts publics et particuliers, de l'ordre et de la liberté, sommes-nous bien en droit de lui en faire le reproche? Avons-nous résolu le pro-

blème? Les uns aiment la liberté jusqu'à la licence, veulent sauvegarder l'intérêt particulier au risque de faire périr l'État, c'est-à-dire la Patrie, notre patrimoine à tous; les autres mettent l'ordre, la sécurité, l'intérêt de l'État au-dessus de tout. Richelieu était de cet avis. Il fut impitoyable envers les factieux et les traîtres, et il ne pensait pas qu'on dût accorder les plus grandes libertés à ceux qui voulaient changer le gouvernement. Pour lui, la faiblesse, l'indulgence envers les ennemis de la monarchie et de l'État, étaient des crimes. Il n'a fait du reste que se conformer aux vœux des États de 1614 : le clergé et le tiers-état demandaient alors instamment que le gouvernement mît fin aux rébellions de la noblesse protestante ou catholique, aux ligues qu'elle formait, aux alliances qu'elle contractait avec l'étranger. En un mot, le pays, la haute noblesse exceptée, voulait l'ordre public, la sécurité, le repos : Richelieu mit ce vœu à exécution, et obligea la haute noblesse à obéir.

Il eut à créer ou à réorganiser l'administration intérieure, les finances, l'armée, la marine, les colonies, qui étaient en pleine désorganisation ou qui n'existaient pas. Partout il eut mille résistances à vaincre; la routine, la mauvaise volonté, l'incapacité, l'improbité à faire disparaître. Pour le service de l'État (de la France) aux armées et ailleurs, il est sévère : il faut servir exactement, activement et bien. Mais, s'il ne ménage pas le blâme ou les peines, il est prodigue de louanges ou de récompenses. Après lui, il y a une marine; il y a une armée qui est victorieuse à Rocroi ; il

y a une France qui compte en Europe et qui, aux traités de Westphalie, se met à la tête des puissances européennes. Que Dieu veuille nous donner encore quelques Richelieu !

En résumé, si le ministre est impitoyable envers les rebelles, les factieux, les traîtres, les conspirateurs, les criminels d'Etat, dans sa vie privée, l'homme est bon, aimable, bienveillant, comble ses amis et ses serviteurs de bienfaits et de caresses.

Les mœurs du Cardinal sont pures, et sa conduite est d'une correction absolue. Les pamphlétaires, et plus tard Voltaire, ont débité bien des accusations contre lui ; aucune n'est fondée, et nous répéterons ici que Louis XIII, si religieux et si chaste, n'aurait pas eu pour le Cardinal l'affection qu'il avait pour lui si son ministre eût été un prêtre impudique.

Si Richelieu a un juste orgueil, il est exempt de toute vanité, et il sait entendre la vérité. Il est doué d'une patience prodigieuse, quand elle est nécessaire pour arriver au résultat voulu. Mais d'ordinaire il est impatient de voir ses ordres exécutés et les choses faites. En 1627, à propos du ravitaillement de l'île de Ré, il écrit à M. de Guron : « Je meurs tous les jours en attente de savoir qu'il soit entré des vivres dans Ré, et une telle nouvelle me donnera la vie[1] ». Sa volonté, sa résolution, sa fermeté sont inflexibles. Il va au but sans se laisser détourner par quoi que ce soit, mais toujours après un examen et une étude approfondis

1. *Lettres et papiers d'État,* II, 581.

de la question. Une fois son parti pris, il mène l'affaire avec vigueur, tout en sachant attendre, dans certains cas, un moment d'agir plus opportun. Pour lui une difficulté n'est pas une impossibilité. « En toute affaire, disait-il, il y a des difficultés, mais il faut agir en les surmontant [1] », et il les surmontait. « En matière d'État, dit-il encore, il faut prévoir et pénétrer de loin les affaires, et ne pas appréhender tout ce qui paraît formidable aux yeux [2] ».

Il fait connaître les causes auxquelles il a dû ses succès. « Je dois les bons succès que j'ai eus en ma vie, premièrement à la bénédiction de Dieu, et en second lieu au soin que j'ai eu de prévenir les accidents, et à une certaine prudence, peut-être timide, mais utile [3] ».

L'une des meilleures qualités du Cardinal est le désintéressement. Quand il devint grand maître de la navigation, il renonça, au profit de l'État, à une somme de 100,000 écus qui lui revenait en vertu de sa charge. Plusieurs fois, pour les besoins de l'armée, il envoie de l'argent; il engage sa vaisselle pour s'en procurer [4]. Sa fortune est énorme; mais il doit son revenu aux grandes abbayes et aux nombreux bénéfices dont il est pourvu, aux émoluments de ses charges, aux libéralités du Roi. C'est un parfait honnête homme, à l'abri de tout soupçon.

Il aime l'ordre; il veut l'ordre partout : dans l'État,

1. *Lettres et papiers d'État,* V, 591.
2. *Lettres et papiers d'État,* III, 306.
3. *Lettres et papiers d'État,* 1639, VI, 404.
4. *Lettres et papiers d'État,* VI, 78, 174.

aux armées, dans sa maison, dans ses papiers d'affaires ou d'histoire. Il veut aussi que les papiers de l'État soient classés et conservés avec soin, et il forme le projet d'un dépôt d'archives, qui, malgré son utilité évidente, ne sera établi qu'après lui[1].

Quoique constamment malade ou souffrant de mille incommodités, Richelieu est infatigable au travail. Les affaires extérieures, celles du dedans, l'armée, la marine, les finances, la préparation de ses Mémoires, la surveillance des complots et des intrigues ourdis contre lui, ses bâtiments, sa bibliothèque, les lettres, les arts, le théâtre, qu'il aime beaucoup, ses offices religieux, les audiences, l'occupent sans relâche. Il travaille le jour et plusieurs heures chaque nuit, et il trouve encore du temps pour la conversation avec Boisrobert et Bautru, dont il aime la gaieté et la verve.

On lit dans *le Mercure* de Siri : « Pour se délasser de ses grandes occupations et pour conserver sa débile santé, le Cardinal prenait tous les jours quelques heures de récréation avec ses plus familiers, bannissant de son esprit, dans ces moments-là, tout ce qui en pouvait troubler l'heureuse tranquillité. C'était alors, comme lui ordonnait M. Citois, son médecin, qu'il prenait une dragme de Boisrobert. C'était un abbé qui portait ce nom, attaché à son service, lequel avait infiniment d'esprit, et qui lui faisait ordinairement mille contes facétieux pour le divertir. Le sieur de Bautru, diseur de bons mots, et dont la conversation était des plus

1. *Lettres et papiers d'État,* III, 134.

agréables, contribuait encore beaucoup à son divertissement. Il savait toutes les intrigues de la Cour et de la Ville, et les lui racontait d'une manière si bouffonne, que tout son grand sérieux en était déconcerté, et qu'il ne pouvait s'empêcher de rire de tout son cœur. Sortant de ces entretiens, il se sentait une nouvelle vigueur pour reprendre le travail ».

Le Cardinal aimait le séjour à la campagne. L'air de Ruel était favorable à sa santé. Il se promenait volontiers aux Tuileries où, à une époque, selon Tallemant, il faisait une partie de ballon avec ses courtisans.

Il plaisantait volontiers, souvent avec M. de Guron[1]: ses plaisanteries quelquefois étaient de mauvais goût. En 1634, il écrit à M. de Bouthillier, et l'appelle capitaine et gouverneur du bois de Vie saine[2]. Or, le bois ou château de Vincennes était une prison d'État. « Les prisonniers, dit-il encore, n'y sont plus en mauvais air ».

Malgré l'élévation de son génie, Richelieu partage avec ses contemporains quelques-uns de leurs travers. « Ce grand esprit, dit M. Avenel, n'était pas exempt de quelque penchant aux superstitions vulgaires : les pressentiments, les présages, les pronostics l'occupent ; il ne laisse pas de prêter quelque attention à l'accomplissement de certaines prédictions, au sens de certains songes ; il ne s'étonne pas de la foi à l'influence des planètes, des jours heureux ou malheureux ; et

1. *Lettres et papiers d'État,* II, 695.

2. *Lettres et papiers d'État,* VII, 713.

même il admettrait, s'il faut en croire divers passages de ses écrits, la puissance de la magie et l'effet des sortilèges ». Il condamne, dans ses ouvrages religieux, les pratiques de la sorcellerie, auxquelles il croit, comme diaboliques. Il croit aussi à la transmutation des métaux. Le Trésor étant vide, le P. Joseph présente au Cardinal un capucin défroqué, qui se faisait appeler Dubois. Cet intrigant se prétendait en état de convertir tous les métaux en or. On fit au Louvre, devant le Roi, son ministre et la Cour, une épreuve solennelle; il fondit des balles dans un creuset, et le Roi trouva dans les cendres un lingot d'or. De nouvelles expériences ne produisirent plus rien, et en 1637 Dubois fut pendu pour magie, fausse monnaie et autres crimes.

Maintenant nous laissons la parole à Aubery.

II. *Son zèle pour l'État.*

La comparaison qui se fait d'ordinaire des ministres d'État, et des autres personnes publiques, aux flambeaux qui se consument eux-mêmes en servant aux autres, convient particulièrement au cardinal de Richelieu, qui a indubitablement prodigué sa santé et sa vie au service de sa patrie et du public. Aussi disait-il ordinairement qu'il aimait beaucoup mieux l'État que sa propre vie : et l'on a effectivement remarqué qu'il semblait n'être animé que de ce zèle, et qu'il se portait bien ou mal selon le bon ou mauvais état des affaires.

C'est pourquoi M. de Noyers écrit dans quelque dépêche au maréchal de Châtillon, pendant le siège de Saint-Omer : « L'amour de l'État brûle Son Éminence et consume sa santé, en sorte que le déplaisir de vous avoir vu avec deux

armées un mois durant devant Saint-Omer sans ouvrir la tranchée, lui a emporté plus de vie que le travail de deux ans dans la tranquillité ».

Il exigeait le même zèle de ses plus proches parents, lesquels il n'eût pas voulu reconnaître pour tels, à moins qu'ils n'eussent montré autant de passion qu'il faisait pour la gloire et l'avantage de l'État : de sorte qu'on a cru que l'affection et l'estime singulière et constante qu'il a eue pour le maréchal de la Meilleraye était fondée sur les preuves de valeur et d'activité extraordinaire qu'il lui voyait rendre en toutes rencontres pour le bien public. « Je suis extrêmement aise, écrit-il au Roi, de ce que mon cousin de la Meilleraye se trouve assez heureux de servir V. M. à son gré. Je ne souhaite rien avec plus de passion, sinon que moi et les miens emploient leur vie au service du meilleur maître qui soit au monde ».

III. *Sa prévoyance pour l'emploi des armées.*

Après quoi il ne faut pas s'étonner s'il exigeait encore la même passion et la même activité des autres généraux qu'il employait pour la conduite des armées, lesquels il ne cessait d'animer par toutes sortes de motifs imaginables.

Il ne se contentait pas de leur avoir donné lui-même, avant qu'ils partissent, les ordres du Roi, de vive voix ou par écrit : il les en faisait continuellement ressouvenir, au moins des plus importants et des plus essentiels, leur faisant d'abord écrire qu'ils ne s'étonnassent point s'ils recevaient souvent par leurs dépêches des redites sur un même sujet, et si divers courriers leur apportaient presque toujours les mêmes ordres. Ce qu'il faisait, non seulement par une louable impatience, causée par l'excès de son zèle, mais encore dans la pensée que cette répétition de ce qu'ils avaient à faire leur était nécessaire pour y mieux prendre garde, ou, en tout cas, qu'y venant à manquer, ils seraient moins excusables.

Sur le moindre délai de se mettre en marche, il les faisait

presser, et les pressait lui-même extraordinairement, leur envoyant représenter que tous les moments étaient dorénavant précieux ; que la condition du plus diligent et de celui qui prévenait[1] était toujours la meilleure ; que le premier en campagne avait ordinairement l'avantage, et que d'abord l'on avancerait beaucoup plus avec peu de troupes, qu'on ne ferait pas dans la suite avec les plus puissantes armées.

Etaient-ils enfin en marche et en état d'attaquer, il leur demandait aussitôt quelque grand exploit, qui étonnât les ennemis et qui mît les nôtres en curée, et ne leur dissimulait point qu'il eût volontiers souhaité parmi eux un défunt Terrail, qui avait tant pétardé de places pour l'archiduc sur les Hollandais, ne pouvant presque plus souffrir les longueurs et les dépenses sans fin des sièges réguliers.

S'ils avaient remporté quelque avantage, il leur mandait qu'il fallait battre le fer tandis qu'il était chaud, et ne laisser pas perdre le fruit qu'ils pouvaient tirer de leur victoire : leur proposant souvent l'exemple et la maxime de César et des autres grands capitaines qui poussaient toujours vigoureusement leur première fortune, et ne comptaient pour rien ce qu'ils avaient fait, tandis qu'il leur restait encore quelque chose à faire[2].

Ces instantes sollicitations étaient différemment reçues par les généraux. Les plus soumis tâchaient de s'accoutumer à ces reproches ordinaires de n'avoir jamais assez fait, et essayaient même de les prévenir autant qu'il leur était

1. Qui prenait l'offensive.

2. Le Cardinal ne se contentait pas d'écrire à ses généraux : presque chaque année le Roi et lui se rendaient aux armées, s'établissaient dans le voisinage, donnaient une vigoureuse impulsion aux opérations et maintenaient une stricte discipline. La *Gazette* nous montre Louis XIII et Richelieu à Nancy ; en 1635, aux armées de Picardie et de Lorraine ; en 1636, à la reprise de Corbie ; en 1638, aux trois armées de Picardie et de Champagne ; en 1642, au siège de Perpignan.

possible. Mais il y en avait d'autres qui en témoignaient du dégoût et qui les prenaient en très mauvaise part, comme si c'eût été des plaintes et des accusations effectives de n'avoir pas fait ce qu'ils devaient. De sorte qu'il fut enfin obligé d'écrire au cardinal de la Valette qu'il ne croyait pas qu'il dût trouver mauvais, qu'en faisant bien ses affaires l'on désirât les pouvoir encore mieux faire, et que tels désirs étaient toujours fort raisonnables pourvu qu'on les réduisît, comme l'on faisait, à ce qui était possible.

Il y en a qui ont cru que dans cette même pensée, et pour donner encore plus d'émulation de bien faire, il employait assez souvent deux maréchaux de France à la conduite d'une même armée, qu'ils commandaient toujours alternativement et avec une égale autorité, sans autre différence ou prérogative entre eux, sinon que le plus ancien avait droit de choisir le jour ou la semaine qu'il devait commander le premier, et était ensuite obligé de laisser le commandement à son collègue pour le reprendre successivement, et l'un après l'autre.

Cela sans doute avait des inconvénients, et il ne reconnaissait que trop lui-même par ses dépêches que « la multitude des commandants n'accommodait jamais une affaire, et qu'il était presque impossible que deux chefs qui commandaient à un même corps s'accordassent bien ensemble ». Tellement qu'il ne prenait ces résolutions, contraires à ses propres sentiments, que par nécessité et afin d'avoir de quoi employer plus de seigneurs de qualité et de mérite, ou d'être mieux assuré de leur fidélité et de leur diligence, par le moyen des avis secrets qu'ils envoyaient réciproquement l'un de l'autre.

Pour encore mieux exciter leur activité, il leur faisait écrire qu'étant important à la réputation des armes de S. M. qu'elle sût ponctuellement tout ce qui se passait dans ses armées, ils eussent soin de donner, le plus souvent qu'ils pourraient, avis des journées, des logements et des rencontres qu'ils feraient, et d'envoyer même régulièrement au

Roi une exacte relation qui lui fit voir jour par jour l'avancement de leurs travaux et de leurs sièges.

Et non content de tous ces soins, il envoyait encore de ses plus confidents, comme l'abbé de Saint-Mars, depuis évêque d'Auxerre, et quelques autres, non seulement pour être présents, avec les chefs et principaux officiers, aux résolutions, et témoins dans les rencontres de leurs bonnes et mauvaises actions, mais aussi pour faciliter, en tout ce qu'ils pourraient, l'exécution des ordres de la Cour et animer un chacun, par leur exemple, à bien faire.

Il empêcha par ce moyen que les généraux ne dépêchassent plus, comme ils faisaient auparavant, les plus braves et plus nécessaires officiers, sur les moindres occurrences ; ce qu'il crut être fort préjudiciable au service du Roi. C'est pourquoi il fit résoudre S. M. de ne pourvoir qu'à la fin des campagnes aux capitaineries et aux autres charges militaires qui venaient à vaquer, et d'en exclure particulièrement ceux qui abandonneraient avant le temps les armées, afin qu'ils fussent ainsi moins tentés de quitter le service, mais plutôt de s'y signaler extraordinairement et se mettre en état d'obtenir infailliblement ce qu'ils prétendaient.

IV. *Ses soins pour tout ce qui concernait les gens de guerre.*

Sachant que les forces de l'État consistaient principalement dans les armées, et que le salut ou la perte du royaume dépendait absolument du bon ou mauvais état des troupes, il en prit des soins très particuliers et n'oublia rien de ce qu'il crut nécessaire pour leur subsistance. C'est pourquoi incontinent après la rupture entre les deux couronnes[1], il ne fit point difficulté d'accepter la charge de surintendant général des vivres, et d'ajouter ce nouveau soin à tant d'autres qu'il avait déjà.

1. En 1635, après la déclaration de guerre à l'Espagne.

Il ne le fit qu'en suite des plaintes qu'il recevait de toutes parts du retardement ou de la négligence des munitionnaires et des trésoriers, et qu'après avoir remontré dans les conseils du Roi que ce n'était rien faire de mettre des armées sur pied, si l'on ne pourvoyait soigneusement aux vivres et à l'argent pour les faire subsister. Et même il ne douta pas, dans quelque dépêche, de donner avis à S. M. « que la justice (la punition) d'un commis qui se trouverait réellement en faute était si nécessaire, que ce ne serait pas le plus mauvais titre que M. le garde des sceaux pouvait donner de sa diligence que d'en faire expédier quelques-uns en la forme commune ».

Et certes, il ne voyait tantôt plus d'autre remède à ce désordre, s'affligeant d'autant plus des abus qui se commettaient à la paye des soldats, que c'était lui qui avait introduit le nouvel ordre de les faire payer par des commissaires ou trésoriers, et non plus par les capitaines, afin de bannir plus assurément les passe-volants des montres (revues d'effectif).

Pour empêcher encore les déserteurs, il fit défendre aux trésoriers de payer la montre aux nouvelles troupes qu'après qu'ils auraient retiré un rôle de chaque compagnie, où les noms et les surnoms des soldats fussent exprimés, avec leur âge, le lieu de leur demeure et quelque marque ou signal pour les reconnaître.

Et surtout il s'opposa, avec vigueur et succès, aux prétentions de quelques capitaines qui voulaient faire considérer leurs compagnies, aux montres, au delà du double de ce qu'elles étaient en effet. Tellement qu'il fit représenter aux généraux d'armée, qui semblaient prendre leurs intérêts, qu'ils pouvaient s'informer de ceux qui avaient servi dans les armées étrangères, et particulièrement en Hollande, où la discipline militaire était mieux observée, si Messieurs les États, lorsqu'ils faisaient faire montre, souffraient que, par le caprice et les imaginations des chefs, l'on déduisît 34 hommes sur une compagnie de 60 : qu'ils trouveraient

qu'en Hollande, le capitaine d'infanterie avait 50 écus pour sa montre, et qu'on lui passait son fils et son page, et rien plus : qu'il n'y avait pas ainsi d'apparence de réduire une compagnie de 60 hommes à 26, et d'obliger la France seule à faire la guerre à de si rudes conditions ; et que, si cela avait lieu, il faudrait que le Roi eût le double des États qu'il avait pour pouvoir fournir à la subsistance de ce qui serait réel et effectif dans les armées, et de ce qui n'y serait que dans l'imagination et le caprice des chefs.

Ce n'est pas qu'il ne fût aussi indulgent ou favorable qu'il le pouvait être avec justice, aux gens de guerre, qu'il considérait comme les défenseurs de l'État, et dont il croyait que l'on dût d'autant plus avoir de soin qu'ils se dévouaient volontairement pour le salut des autres. C'est pourquoi, ayant été proposé de mêler du riz dans le pain de munition pour les armées d'Italie, il rejeta bien loin cette proposition, sur ce qu'il apprit de ceux du pays que les personnes qui mangeaient de cette sorte de pain étaient sujettes à beaucoup d'incommodités et de maladies.

Il ressentait, pour ainsi dire, le contre-coup de toutes les blessures qui se recevaient à la guerre, et s'affligeait extraordinairement de la perte de nos braves qui mouraient dans le service. Ce qui ayant paru particulièrement à la mort du colonel Hébron, qui fut tué devant Saverne, l'on ne saurait mieux exprimer l'excès de sa douleur sur cet accident que par ce qu'il en écrit lui-même dans quelqu'une de ses dépêches.

« Je ne saurais assez vous témoigner le déplaisir que j'ai de la mort du pauvre M. le colonel Hébron, non seulement pour l'estime que je faisais de sa personne, mais pour l'affection et le zèle qu'il témoignait avoir pour le service du Roi. Je vous avoue que sa mort m'a touché si vivement que je n'en suis pas consolable. Je ne doute point aussi de l'affliction que vous me faites connaître en avoir en votre particulier, parce qu'en effet, c'était un homme qui vous était nécessaire en ce temps. Je rendrai à sa mémoire tout ce

que je pourrai pour marque de ce qu'il vallait : faisant prier Dieu pour lui et assistant son neveu, dont j'aurai soin comme si c'était mon propre parent. La rançon de Metternik est assurée pour lui, et ce qui est dû à son oncle lui sera payé assurément. Saverne nous coûte bien cher, mais il faut vouloir ce qui plaît à Dieu ».

Au retour des campagnes il ne manquait pas de visiter ou d'envoyer visiter les personnes de considération qui avaient été blessées, ni d'envoyer de l'argent à ceux qui en avaient besoin, afin de les pouvoir mieux consoler.

Dans les armées même, aussitôt qu'il s'était donné quelque grand combat, soit à la campagne, soit aux sièges, l'évêque d'Auxerre, ou quelque autre de ses confidents, avait ordre de s'informer de tous les blessés, pour leur porter, de sa part, dans leurs tentes ou leurs huttes, des sommes considérables, et de le faire à chacun selon leur condition et l'emploi qu'ils avaient, depuis les moindres soldats jusqu'aux premiers officiers : ce qui se continuant encore envers ceux qui avaient perdu leur bagage, leur laissait à tous, outre une consolation effective, un vif ressentiment de tant de générosité et de bonté, que l'on accompagnait toujours de compliments et de termes fort obligeants.

Et même il tâchait de prévenir, autant qu'il lui était possible, ces fâcheux remèdes, ayant coutume au commencement des campagnes de faire donner de ses deniers propres aux officiers d'armée, selon leur mérite ou le besoin qu'ils avaient, pour les aider à se mettre en équipage et en état de mieux servir le Roi et l'État.

Il en usait à peu près de même dans la nécessité des finances et aux affaires secrètes, et faisait en sorte, par son crédit ou par son épargne, que les courriers trouvassent leur argent tout prêt aussitôt qu'ils avaient reçu leurs expéditions et l'ordre de partir : sachant bien qu'il n'y a rien en telles rencontres plus préjudiciable au service du Roi que le retardement.

Il est certain que par ce moyen il sauva Casal et quel-

ques autres places qui avaient absolument besoin de ce secours. Mais il y a lieu surtout d'admirer sa générosité et son zèle d'avoir fait l'avance de 200,000 livres, au plus fort de la maladie du Roi à Lyon, et de s'être dessaisi ou engagé pour le bien de l'État d'une somme si considérable, dans un temps où il en pouvait lui-même avoir autant besoin que pas un[1].

Ayant ainsi remarqué la nécessité qu'il y avait d'une épargne secrète pour les affaires subites, il eut soin d'avoir toujours en dépôt, chez M. Desroches, chanoine et chantre de Notre-Dame de Paris, ou chez M. de Mauroy, intendant des finances, une somme de 1,500,000 livres, pour s'en pouvoir servir dans les occasions, comme d'un secours de réserve. Laquelle somme ayant une fois dédiée au service public, il ne la voulut plus divertir[2] à d'autres usages, et se résolut de la léguer en mourant à S. M., comme il fit[3].

Ce qui pourrait aucunement justifier les grandes levées de deniers qui se sont faites de son temps, lesquelles néanmoins il reconnaissait ne pouvoir pas encore suffire à tout, et auxquelles il tâchait de suppléer le mieux qu'il pouvait par son épargne particulière et son zèle. De sorte qu'il ne faut point douter qu'il ne déplorât souvent les maladies de l'État, qui ne se pouvaient guérir que par des saignées et des évacuations extraordinaires, et qu'il n'eût effectivement la compassion et la tendresse que représente M. de Noyers dans quelqu'une de ses lettres.

« J'avoue, Monsieur, que si je n'étais persuadé que par tant de maux et de tempêtes que souffrent les peuples, on les conduit à la paix, il y aurait matière de désespoir. Mais vous savez, comme nous, avec combien de déplaisir nous

1. La Reine-Mère faisait alors tous ses efforts pour le faire chasser du ministère (Voy. p. 141.)

2. Détourner pour.

3. Voir son testament.

savons et comprenons ces douleurs, et combien S. M. voudrait contribuer, pour racheter les souffrances de ses pauvres sujets. Ce sont des médecines dans les États, qui causent de fâcheuses convulsions, tandis qu'elles font leurs effets. Mais l'espérance de la santé doit soutenir le cœur des malades. L'on crie contre Messieurs les Surintendants ; on les accuse de dureté ; mais si l'on voyait, comme nous, avec quelles peines ils amassent maintenant le fonds de nos effroyables dépenses, il y aurait en vérité autant de compassion que de plaintes, et beaucoup plus à douloir[1] dans leurs hautes dignités qu'à y envier. Je vois leurs fonds ; je sors de leur corps ; je sais combien de tours et de détours fait l'argent avant qu'il entre à l'épargne. Tout cela me fait vous dire, Monsieur, que j'estime être du service du Roi, que les peuples le reconnaissent, que c'est avec un véritable regret et une invincible nécessité qu'ils sont dans un état si déplorable, et que la suite et les avantages que S. M. leur prépare quand Dieu aura versé sa bénédiction et apaisé son ire (sa colère) contre la Chrétienté, leur feront connaître que S. Ém. n'a rien de premier ni de second dans les conseils qu'elle représente au Roi, que le soulagement des peuples et un bon établissement pour les en faire jouir longues années. Tous les soins, toutes les veilles, tous les travaux d'esprit qui roulent perpétuellement en cette haute et sublime intelligence n'ont autre but. J'ai l'honneur d'en voir quelque chose, et j'étoufferais la vérité, et, comme dit un Maître des Chrétiens, je la tiendrais injustement prisonnière si je ne la vous publiais ».

V. *Son expérience au maniement des affaires.*

Il est indubitable qu'il n'avait point de plus forte passion que de faire la paix générale, aux conditions les plus

1. Ressentir de la douleur.

honorables et les plus glorieuses pour la France, ayant dit plusieurs fois qu'il ne mourrait jamais content qu'il ne l'eût signée.

Et certes il semblait qu'il n'y eût que cet avantage-là seul qui lui manquait, pour couronner dignement tant de belles actions, après avoir dompté la rébellion et l'envie, rangé les ennemis du dedans et du dehors au devoir, reculé de tous côtés les anciennes limites du royaume et rendu le Roi maître des plus importantes et plus fortes places de l'Europe, par la prise de la Rochelle, de Casal, de Nancy, de Brisach, d'Arras et de Perpignan. Tellement que si, autrefois, les Romains, pour moins que cela, lui eussent consacré des autels, ou au moins érigé des statues, il n'y avait pas lieu de lui envier la haute estime et la réputation extraordinaire qu'il s'était très légitimement acquise.

Feu Monsieur le Prince[1], doué d'un très grand jugement, ne pouvait se lasser de louer ni d'admirer sa conduite, et lui rendait effectivement des honneurs et des déférences qu'il n'eût pas voulu rendre à un autre de pareille qualité et de moindre mérite.

Le duc Bernard de Weimar, dont l'humeur fière et martiale l'éloignait entièrement du soupçon de complaisance ou de flatterie, était à peu près dans les mêmes sentiments, et a dit plusieurs fois que le cardinal de Richelieu était le premier ministre d'État qui eût jamais été au monde.

Le grand Gustave, roi de Suède, avait aussi un particulier respect pour son mérite, et, lorsqu'il l'honorait de ses lettres, il lui écrivait d'un style singulier et d'une manière sans comparaison plus obligeante qu'il ne faisait aux premiers et plus redoutables souverains de l'Europe.

En un mot, tous nos alliés ne s'intéressaient pas moins que nous à sa conservation. De sorte que dans les dernières brouilleries de la Cour, les factieux ayant fait courir le bruit

1. Henri II, prince de Condé, père du Grand Condé.

que Cinq-Mars devait prendre la place du Cardinal, le prince d'Orange en prit l'alarme et fit remontrer au Roi que si la conduite ou l'administration publique passait de la personne de son premier ministre à celle de son favori, Messieurs les États songeraient infailliblement à leurs affaires, et ne voyant plus d'apparence de continuer avec succès la confédération qu'ils avaient avec S. M., ils pourvoiraient par d'autres moyens à leur propre sûreté et embrasseraient indubitablement le parti que l'occasion ou la prudence leur suggérerait.

Les Espagnols mêmes, qui n'ont pas toujours toute l'estime qu'il faut des vertus étrangères, faisaient particulièrement cas de son génie. Ce qui est si vrai, que M. de Bautru[1] se plaignant un jour au comte-duc d'Olivarès que les imprimeries de Flandre semblaient ne servir qu'aux libelles diffamatoires qui se faisaient contre le Roi et son Conseil, le comte-duc lui dit qu'il ferait tout ce qu'il pourrait pour empêcher ce désordre, y étant lui-même intéressé en qualité de ministre ; mais que, pour ce qui regardait la conduite du Cardinal, il avait souvent déclaré, dans les conseils de S. M. Catholique, que son plus grand malheur était d'avoir rencontré dans les affaires de France le premier ministre qui eût paru depuis mille ans dans la chrétienté, et qu'il souhaiterait de bon cœur que les affaires du Roi, son maître, allassent aussi bien que celles de S. M. Très Chrétienne, et qu'on fît imprimer tous les jours des bibliothèques entières contre lui.

Et, ainsi, il ne faut pas s'étonner s'il ne fut pas plus tôt entré dans le Conseil, que l'on y remarqua un notable changement et beaucoup plus de vigueur et de constance dans les résolutions, qui furent aussi tenues plus secrètes et plus promptement exécutées.

1. Bel esprit, membre de l'Académie française.

Les Espagnols y avaient auparavant trop de part[1] et en pénétraient sans beaucoup de peine les plus importantes résolutions. Ce qui provenait de ce que le Conseil était composé de trop de personnes et que l'on en réduisait les résultats[2] sur un registre, y ayant même un secrétaire député (affecté) pour cet effet, comme au conseil des parties[3] et aux autres juridictions.

A quoi ne s'étant pas contenté de remédier, il essaya encore de rendre la pareille aux Espagnols, et se mit en devoir de pénétrer à son tour ce qu'ils tâchaient de tenir plus secret. Et, en effet, il fut si heureux, ou, au moins, il fut si bien servi, qu'il ne se passait rien d'important dans le conseil du roi d'Espagne qu'il n'en fût ponctuellement informé neuf ou dix jours après.

VI. *Quelques-unes de ses maximes politiques.*

Il tenait pour une maxime constante, avec tous les politiques, que le secret est l'âme des affaires et le principe le plus essentiel par lequel elles peuvent réussir. C'est pourquoi il était d'avis que l'on ne devait pas faire part des plus importants secrets, ou mystères d'État, aux princes ou aux Grands du royaume, parce que, comme leur naissance ou leur qualité semblait les dispenser plus de la révérence (respect) et de la crainte des lois, il y avait à appréhender qu'au premier refus ou dégoût qu'ils recevraient ils ne se laissassent emporter aveuglément au dépit et à la colère, et ne fussent ainsi tentés de révéler tout ce qu'ils sauraient, et de causer par ce moyen le dernier désordre dans la conduite des affaires.

Il était encore d'opinion, lorsque ce malheur arrivait, et

1. Tant que Marie de Médicis fut au pouvoir, les Espagnols furent les maîtres de notre politique.

2. Qu'on faisait le résumé de ses délibérations.

3. Section du Conseil d'État.

que quelque prince mécontent formait un parti dans l'État, qu'il fallait beaucoup moins considérer la faute du chef que celle des autres qui grossissaient ce parti et le rendaient formidable.

Il savait qu'ordinairement les princes ne prenaient pas ces mauvais conseils d'eux-mêmes, mais par la suggestion de ceux qui, ne trouvant pas leur compte dans le repos et dans l'état présent des affaires, croyaient avoir besoin nécessairement de nouveautés et de troubles pour se faire jour à quelque meilleure fortune. De sorte que ne pouvant souffrir, comme il disait souvent, « que contre toute bonne politique l'on augmentât les grâces à proportion de l'augmentation des fautes », il empêchait avec grand soin que les coupables ne profitassent de leur propre crime, et faisant tomber le plus fort du châtiment sur les principaux auteurs du désordre, il espérait de désarmer les autres malintentionnés par cet exemple, et de contenir un chacun dans le devoir par la considération même de l'intérêt, qui est le plus puissant, ou au moins le plus ordinaire motif.

N'ignorant pas que pour maintenir l'ordre, la punition du mal n'est pas moins nécessaire que la récompense du bien, il était persuadé qu'en France la clémence l'emporte toujours sur la sévérité, ou plutôt que l'indulgence, qui est le vice des bons naturels, y entretient ordinairement le désordre et empêche l'effet des meilleures et plus louables résolutions. C'est pourquoi il ne recommandait rien tant aux généraux d'armée que la sévérité ou la justice, laquelle il ne croyait guère capable d'excès. « Je vous promets, écrit-il dans l'une de ses dépêches au cardinal de la Valette, que je n'oublierai rien de ce qui dépendra de moi pour faire que sous votre administration les armées du Roi perdent leurs mauvaises habitudes et acquièrent les bonnes qu'elles doivent avoir. Pour cet effet il faut une grande vigueur de votre part, étant impossible sans cela de mettre les affaires au point auquel vous et moi le désirons pour le service du Roi. Vous verrez par la punition exemplaire que S. M. fait de 150 officiers

absents de l'armée qui est en Lorraine [1] comme c'est tout de bon qu'on veut remédier aux désordres. Cette sévérité continuera assurément, et sans cela tout serait perdu. Au nom de Dieu ne pardonnez point à vos déserteurs, et faites quelque exemple notable. Un seul vous rendra autorisé toute votre vie, et en état d'être estimé clément par après ».

Dans une autre dépêche au même : « Je vous conjure de faire continuer le châtiment de ceux qui manqueront à faire leur devoir, voyant clair comme le jour qu'en l'état auquel sont les choses, il n'y a rien qui puisse autoriser [2] un général, et faire servir le Roi, que la sévérité. Je vous puis assurer que S. M. n'épargnera pas les plus huppés ; mais il faut que ceux qui commandent ses armées fassent le même ».

Il estimait aussi qu'aux affaires importantes à la sûreté publique, il ne fallait pas laisser les soupçons mêmes du crime impuni ; que l'on ne pouvait pas avoir toujours des démonstrations et des preuves mathématiques des cabales et des conspirations contre l'État ; qu'elles ne se découvraient le plus souvent que par le succès, lorsqu'elles n'étaient plus capables de remèdes ; qu'ainsi le plus sûr était de les prévoir autant qu'il se pouvait par de fortes conjectures, et de les prévenir en même temps par de prompts remèdes ; et qu'en telles occasions il fallait se défier de tout et se représenter que les remèdes de prévention étaient toujours bénins, au respect [3] de ceux dont l'on était contraint de se servir lorsque les désordres et les maux étaient arrivés, joint qu'il y en avait beaucoup en matière d'État qui n'étaient pas plus tôt nés qu'ils étaient incurables.

Il y en a qui ont cru que c'était son tempérament et son inclination naturelle qui le rendait ainsi sévère et inflexible.

1. Ces officiers avaient quitté sans permission leur régiment, devant l'ennemi. Les uns furent dégradés de noblesse, les autres envoyés aux galères.

2. Donner de l'autorité à.

3. En comparaison.

Mais il n'y a aucune apparence, étant constant qu'il pleurait aisément et qu'il lui eût été difficile de retenir ses larmes dans les occasions, ce qui marquait une tendresse de cœur et une compassion naturelles. De sorte que vraisemblablement il ne prenait le parti de la sévérité ou de la justice que par raison, et dans la pensée que c'était le parti le plus sûr.

En effet, il était persuadé qu'on ne pouvait jamais aller trop sûrement en matière d'État ; qu'il fallait toujours, s'il se pouvait, avoir deux cordes à son arc ; que pour bien réussir il ne fallait jamais prendre ses mesures trop justes (courtes) ; mais que, pour faire beaucoup, il fallait se préparer à faire encore davantage ; qu'en un mot, dans toutes les grandes affaires, si l'on ne prenait ses mesures trop longues en apparence, on les trouvait toujours trop courtes en effet.

Comme il ne s'assurait jamais trop des entreprises qui semblaient les plus faciles, il ne désespérait presque jamais d'aucun dessein, pour difficile qu'il parût.

Il mettait tout en œuvre pour venir à bout de ce qu'il désirait, et ne croyait pas qu'il y eût rien à négliger dans la conduite de l'État, où la moindre étincelle cause souvent les plus grands incendies. C'est pourquoi il ne dédaignait pas d'envoyer lui-même à Renaudot des mémoires ou des relations particulières pour insérer dans la *Gazette*, et ne souffrait pas que d'autres que lui débitassent les nouvelles publiques, afin d'empêcher par ce moyen le cours ou l'effet des mauvais bruits, lesquels, semblables à un air contagieux qu'on respire, corrompent d'ordinaire par leurs fausses impressions les esprits les plus sincères et les mieux intentionnés.

Quoiqu'il fût capable de tout et qu'il fût un génie universel, néanmoins il était persuadé que, pour se décharger d'une partie de l'envie et n'être point responsable des désordres de la justice et des finances, il fallait qu'un premier ministre laissât au chancelier et au surintendant leurs fonctions entièrement libres. De sorte qu'ayant été obligé par quelque rencontre, en l'année 1627, de déclarer ses senti-

ments sur les divers emplois des ministres, il fit trouver bon à S. M. qu'elle lui laissât pour sa part le soin de ce qui regardait particulièrement l'administration générale, et qu'ayant confié les sceaux à M. de Marillac, qui était un homme actif, plein de feu et intelligent, elle se reposât entièrement sur lui de la justice, aussi bien que des finances sur le marquis d'Effiat, qu'elle avait honoré de la surintendance, et qu'ainsi il pourrait appliquer plus utilement tous ses soins à la conduite de l'État et travailler avec plus de succès à tout ce qu'il plairait à S. M. de lui commander.

Il ne laissait pas, dans les occasions, d'étendre ses soins sur tout ce qui avait besoin de réforme, et souhaitait fort de régler jusqu'aux moindres charges sur le modèle des premières et plus éminentes, qui ne tombaient pas dans le commerce et ne se donnaient qu'au mérite, afin de pouvoir bannir la vénalité des offices, qu'il croyait être la peste ou la ruine d'un État. C'est pourquoi il sut si vivement représenter l'importance et la nécessité de ce dessein, qu'il fit prendre la résolution d'abolir le Droit annuel[1] à l'égard des officiers de judicature, dont les fonctions sont beaucoup plus relevées que celles des autres, afin de supprimer peu à peu la plupart des offices lorsqu'ils viendraient à vaquer et en ôter ainsi peu à peu la vénalité, sans même que les officiers en reçussent un dommage considérable, d'autant que l'on faisait état de donner des survivances à ceux qui avaient vieilli avec honneur dans les charges ; ou, s'ils étaient prévenus de la mort, d'accorder leurs mêmes charges à celui de leurs enfants qui s'en trouverait capable ; ou s'ils n'en laissaient point qui eussent les qualités nécessaires pour cela, de leur faire donner par ceux qui en seraient pourvus quel-

1. Le droit annuel ou Paulette fut établi en 1604 par Sully. Les magistrats payaient chaque année un impôt évalué au soixantième du prix de leur charge, moyennant lequel impôt ils étaient propriétaires de leur dite charge, la vendaient ou la transmettaient à leurs enfants.

que récompense. Mais les officiers[1] firent tant d'instance auprès de S. M. pour la continuation du droit annuel, qui leur conservait, avec leurs charges, le plus liquide de leur bien, qu'elle fut obligée de la leur accorder encore pour neuf ans, et néanmoins à des conditions si fâcheuses, qu'ils eussent de la peine à s'y soumettre et perdissent une autre fois l'envie de demander la continuation d'une grâce si chargeante.

Il croyait qu'il n'y avait rien de plus contraire à la bonne conduite que l'irrésolution et le manque de parole, et autorisait sa pensée par l'exemple du souverain modèle, qui est Dieu même, que l'on sait être immuable en ses décrets et en ses promesses. Et il se peut dire que la réputation singulière que ces deux qualités lui acquirent ne lui furent pas inutiles en diverses rencontres pour le service de S. M., étant indubitable qu'il n'eût jamais eu si bon marché qu'il eut de ceux de Montauban[2], si l'opinion qu'ils avaient qu'il était ferme en ses résolutions et constant en ses promesses n'eût touché les esprits les plus opiniâtres et ne les eût fait consentir à le recevoir avec une partie de l'armée dans leur ville et se fier entièrement à sa parole, laquelle ils savaient n'avoir jamais trompé personne.

Mais surtout il approuvait fort le sentiment de Philippe de Commines, lorsqu'il dit : « Je ne connus oncques bonne issue d'homme qui ait voulu épouvanter son maître et le tenir en suspicion, ou un grand prince de qui on a affaire », et était tout à fait persuadé qu'il n'y avait point de moyen plus honnête ni plus sûr à un sujet, pour se rendre agréable et même nécessaire à son prince, que de bien servir et travailler avec succès à l'agrandissement et à la réputation de l'État.

1. Les juges, les officiers de judicature.

2. Ville calviniste du Languedoc qui se soumit à Louis XIII en 1629.

VII. *Sa conduite envers le Roi.*

Sachant que la principale fonction ou le devoir d'un ministre était de donner de sages conseils et non pas de vaines flatteries à son prince, il inspirait à S. M. des maximes vraiment royales, et lui représentait, dans les occasions, que la réputation et l'honneur étaient le vrai patrimoine des souverains, et qu'il n'y avait pas d'apparence qu'un prince pût prétendre en même temps à une grande réputation et à un profond repos. Ce qui ne se peut mieux concevoir que par son propre discours et par les raisons mêmes qu'il allégua au Roi pour le faire résoudre au siège de Nancy :

« Il est à considérer qu'en matière d'État et de grand prince, supporter une injure sans en tirer raison, c'est en attirer une autre ; — que la réputation est ce qui maintient le plus les princes, et que qui déchoit une fois en ce genre fait comme ceux qui ayant bronché par mégarde en haut d'un degré (escalier) tombent par nécessité jusques en bas ; — que l'argent est inutile aux rois s'ils ne s'en servent aux occasions nécessaires et à leur réputation et à leur grandeur ; et que fermer les yeux à la dépense en certaines occasions est le meilleur ménage que l'on puisse faire à leur avantage ; — qu'il n'y a pas de grandes entreprises qui n'aient leurs difficultés ; mais qu'il n'y en a point de la nature de celle qui se prépare qui en ait si peu ; — que les princes ne sont pas responsables des événements, mais qu'ils sont obligés à ne rien faire qui ne soit digne d'eux ; et partant, que, quand même le succès d'un tel dessein ne devrait pas être tel qu'on le peut désirer, le Roi ne saurait être blâmé de l'entreprendre, ains[1] il devrait l'être de ne le faire pas, puisque son honneur et les considérations de son

1. Mais, au contraire.

Etat l'y obligent ; — pour conclusion, après avoir balancé de part et d'autre, j'estime que le Roi est contraint de tirer raison des offenses qu'il a reçues de M. de Lorraine ; que, s'il ne le fait, il décherra de sa réputation et sera bien moins redouté de ses ennemis et bien moins considéré de ses amis ».

Mais il est certain que tous ces bons avis eussent été infructueux si ce grand ministre n'eût rencontré un grand prince, naturellement porté au bien et toujours prêt d'entreprendre les plus pénibles voyages et d'essuyer toutes sortes de fatigues lorsqu'il fallait acquérir de la réputation et de l'honneur, comme en effet il en a acquis beaucoup et laissé de grands exemples aux autres souverains.

L'infante D. Isabelle, archiduchesse des Pays-Bas, s'entretenant avec M. de Bautru, pendant qu'il était en Flandre, sur le voyage d'Italie que le Roi allait entreprendre par le conseil de son premier ministre, lui avoua qu'elle estimait heureux le prince qui avait un si fidèle et si intelligent ministre, et ne put s'empêcher de déplorer la condition des souverains qui avaient des peines incroyables à rencontrer des sujets dignes de l'honneur de leur confiance et de la conduite de leurs affaires.

Et le cardinal de la Cueva, premier ministre de S. M. Catholique auprès de l'Infante, dit encore à M. de Bautru, au sujet du même voyage, que le Roi allait faire le seul et véritable métier de roi, qui était de commander en personne ses armées : que les rois qui faisaient autrement devaient passer plutôt pour des baillis ou des sénéchaux qui étaient commis pour rendre la justice aux peuples, à l'abri des injures de l'air et des saisons, que non pas pour de vrais souverains ou lieutenants de Dieu, qui étaient obligés d'agir pour le repos de leurs sujets ; qu'anciennement, les rois catholiques s'étaient tellement signalés par-dessus les autres en faisant comme faisait le Roi, qu'il ne se trouvait point dans le cours de deux ou trois siècles qu'aucuns vassaux, non pas même les infants d'Espagne, eussent la qualité de

généraux d'armée ; et qu'il ne fallait pas s'étonner que les ministres, qui ne pouvaient pas persuader leurs maîtres de faire leur charge, ne pussent pas obliger les vassaux de faire leur devoir.

Mais les étrangers eussent encore plus admiré l'ardeur et le zèle du Roi, s'ils eussent su particulièrement tout ce qui en était, et qu'ils eussent pu être témoins des louables inquiétudes ou impatiences que témoignait S. M. lorsque les affaires n'avaient pas tout à fait le succès qu'elle espérait de ses applications et de ses soins. De sorte que notre cardinal était assez souvent obligé, dans ses billets ou ses lettres, de conjurer S. M. de ne s'affliger point des mauvais succès, mais de considérer que si les rois faisaient toujours tout ce qu'ils désirent, ils seraient plus qu'hommes et égaux à Dieu, qui avait voulu se réserver à lui seul cette prérogative.

Il y avait de ses malveillants et envieux qui tâchaient de se prévaloir des impatiences et des chagrins du Roi, pour lui faire perdre la confiance de son maître, et qui épiant toutes les occasions de lui nuire, essayaient d'émouvoir S. M. par la considération de son propre intérêt et de son honneur ; comme si Elle eût fait brèche à sa réputation et à son autorité absolue de dépendre en quelque façon des volontés d'autrui, et de se conformer entièrement, comme Elle faisait, aux sentiments et avis de son premier ministre. Tellement qu'on ne saurait s'empêcher de louer encore ici le jugement et le zèle de S. M. d'avoir connu quels avantages la conduite de notre cardinal pouvait apporter à l'État, et d'avoir maintenu contre tous les efforts et les bourrasques un ministre qu'Elle n'eût su abandonner sans préjudicier notablement à la sûreté et au bien des affaires.

Ce n'est pas que les inquiétudes du Roi ne lui en causassent aussi de très cuisantes, et ne ruinassent beaucoup plus sa santé que ne pouvait faire le plus long et le plus pénible travail dans le calme. C'est pourquoi il avoua souvent qu'il ne trouvait rien de plus fâcheux et de plus insupportable

dans l'administration que les continuelles intrigues de la Cour, et que « six pieds de terre, entendant parler du cabinet du Roi, lui donnaient plus de peine que tout le reste de l'Europe ».

Et ces intrigues semblaient lui devoir être d'autant plus fatales, qu'il semblait trop les mépriser : allant plus au solide qu'à l'apparence et ne craignant point de s'éloigner du Roi, au hasard même de sa fortune, pourvu que ce fût pour le service et l'avantage de l'État. « Je sais, disait-il, que les plus raffinés courtisans ont pour maxime d'être le moins qu'ils peuvent absents de leurs maîtres, et jugent que les Grands sont esprits d'habitude, auprès desquels la présence fait beaucoup. Mais puisqu'un serviteur n'est pas tel qu'il doit, s'il ne sacrifie tous ses intérêts pour ceux de son maître lorsque l'occasion le requiert, toutes ces considérations ne m'empêcheront point de marcher et m'exposer à tous périls, pour garantir le Roi des moindres qui lui pourraient arriver ».

Néanmoins, pour tâcher de suppléer à ce défaut et remédier à ce désordre, il ne se contentait pas d'avoir toujours auprès du Roi de ses créatures, qui lui rendaient tous les bons offices imaginables, mais il avait encore soin de faire lire à S. M. ses raisons, et lui envoyait ordinairement des Mémoires particuliers, par lesquels il lui représentait que, puisqu'il plaisait à S. M. se servir de lui dans ses affaires, Elle jugerait sans doute raisonnable de n'ajouter aucune foi à tout ce qui lui pourrait être dit à son préjudice par ses ennemis déclarés, auxquels même la raison voulait qu'Elle fermât la bouche et qu'Elle ne leur ouvrît ses oreilles. Que n'ayant rien à craindre que les soupçons qui pouvaient naître dans l'esprit de S. M. et les fausses impressions qu'on lui pouvait donner de sa conduite, Elle ne trouverait pas mauvais qu'il y cherchât le remède. Que les soupçons ne deviendraient jamais considérables, si l'on avait soin de les découvrir dès leur naissance et de s'en éclaircir avant qu'ils eussent pris racine, et qu'il y avait aussi deux moyens pour

empêcher le mal que pouvaient faire les faux avis, qui ne sont que trop fréquents dans les cours des princes.

Que le premier était d'y fermer entièrement l'oreille ; ce qu'il ne demandait pas quand les personnes qui voudraient parler à son désavantage ne seraient pas ouvertement ses ennemis, de peur qu'il ne semblât fermer toutes sortes de voies et d'accès à la vérité. Et que l'autre consistait à ce qu'il plût à S. M. ne recevoir point aucun avis dont Elle ne le fît aussitôt avertir pour en éclaircir la vérité, à la charge que ceux qui lui auraient découvert des vérités importantes à l'État seraient récompensés selon qu'ils le mériteraient, et que les autres qui auraient controuvé des faussetés pour l'inquiéter, ou pour se rendre considérables, seraient traités à la rigueur et punis exemplairement de leurs calomnies.

Qu'Elle était obligée en conscience d'en user ainsi, parce qu'autrement il serait impossible de la servir en la conduite de ses affaires, dans laquelle ceux qui avaient l'honneur d'être employés se faisaient tant d'ennemis en faisant leur devoir ; que si l'on souffrait des médisances secrètes contre eux et qu'il fût permis de les calomnier impunément, la malice et les artifices de la Cour sont tels, qu'un ange même n'y pourrait pas subsister six mois. Qu'Elle y était d'autant plus obligée, qu'il se soumettait à tel châtiment qu'il lui plairait, si lorsqu'il aurait agréable de lui découvrir quelqu'un qui aurait eu dessein de lui nuire et de le décrier par ses impostures, il en avait d'autre ressentiment que celui qu'Elle voudrait et lui prescrirait Elle-même.

Que si Elle voulait maintenir son autorité, il fallait qu'Elle eût l'œil perpétuellement ouvert et qu'Elle ne perdît pas un moment de temps à faire les choses nécessaires pour cela. Qu'il était des désordres d'État comme des grandes maladies, qu'une seule médecine ne pouvait emporter et qui ne se pouvaient guérir que par des remèdes violents et souvent réitérés.

Qu'il s'était perdu chez la Reine-Mère pour n'avoir pas pu défaire les cabales dans leur naissance, et que pour se

sauver il fallait prendre le contrepied. Qu'il valait mieux dans ces rencontres faire trop que trop peu, pourvu que le trop n'allât pas à plus qu'à éloigner de la Cour ceux qui pouvant y faire du mal donneraient lieu de croire qu'ils en eussent la volonté. Et qu'enfin, outre que par le trop peu l'on se mettait au hasard de se perdre, il était très certain que faisant quelque chose de trop, pourvu qu'il ne blessât pas la conscience, il n'en pouvait arriver aucun inconvénient, et néanmoins l'on pourvoyait entièrement à sa sûreté, n'y ayant rien qui dissipe tant les cabales que la terreur et le châtiment, ni au contraire qui les entretienne davantage que l'impunité et l'exemple de quelqu'une qui a réussi.

Comme il ne doutait[1] pas de dire librement ses avis au Roi dans les occasions importantes, il ne manquait pas en d'autres d'avoir toute la complaisance qui se pouvait, ni de s'accommoder entièrement à l'humeur de S. M., qui était née pour commander et ne pouvait souffrir aucune contradiction ou résistance à ses volontés. De sorte que pour ne lui donner point de jalousie, il se donnait bien de garde de rien faire que par ses ordres, ou au moins qu'avec sa participation, ni d'attribuer à d'autres qu'à Elle-même toute la gloire des bons succès, comme il savait effectivement qu'il y était obligé. De quoi nous avons déjà vu un exemple assez remarquable dans la Relation qu'il fit imprimer du siège et de la prise d'Arras, où il conserve soigneusement au Roi la grande part qu'y avait eue S. M., et ne parle pas non plus de lui-même que s'il eût été entièrement éloigné des affaires et qu'il n'y eût absolument rien contribué.

Sa modestie se faisait encore remarquer, en ce qu'il réservait pareillement au Roi toute la gratitude des bienfaits qu'il procurait aux autres, de l'épargne (du trésor), ou qu'il leur faisait même du sien; ne manquant jamais de leur dire que S. M. avait considéré les services qu'ils lui avaient rendus dans les

1. Ne craignait, ne redoutait pas.

occasions, et les gratifiait par avance de cette somme pour marque de sa reconnaissance et de l'estime qu'Elle faisait de leur mérite, en attendant qu'Elle pût faire quelque autre chose plus considérable pour eux.

Il n'en faisait pas de même aux matières odieuses ; et lorsqu'il était question de faire quelque exemple de sévérité ou de justice, il en déchargeait autant qu'il pouvait S. M., et en rejetait toute la haine sur le Conseil, qu'il disait être résolu de ne plus souffrir les crimes d'État impunis.

Tellement qu'il avait grande raison d'écrire au Roi, comme il faisait souvent par ses lettres : « Je souhaite votre gloire plus que jamais serviteur qui ait été n'a jamais fait celle de son maître, et je n'oublierai jamais rien de ce que j'y pourrai contribuer. Pour moi, je n'aurai jamais de contentement qu'en faisant connaître de plus en plus à V. M. que je suis la plus fidèle créature, le plus passionné sujet et le plus zélé serviteur que jamais Roi et maître ait eu au monde. Je vivrai et finirai en cet état, comme étant cent fois plus à V. M. qu'à moi-même ».

Et, pour dernière marque de sa reconnaissance et de son zèle envers son prince, il a bien voulu déclarer, par un article exprès de son testament, que s'il avait fidèlement servi le Roi, S. M. avait su, par une vertu toute royale, l'aimer et le combler de ses bienfaits, ayant ainsi plu à Dieu de bénir ses travaux et de les faire considérer par le Roi, son bon maître, qui les avait par sa munificence royale récompensés au-dessus de ce qu'il pouvait espérer. C'est pourquoi il y recommande absolument à ses plus proches héritiers, et à ceux qui jouiraient après eux des duchés et pairies de Richelieu et de Fronsac, et des autres biens qu'il leur substituait, de ne se départir jamais de l'obéissance qu'ils devaient au Roi et à ses successeurs, quelque prétexte qu'ils pussent prendre de mécontentement pour un si mauvais sujet ; et proteste, en sincérité de conscience, que s'il prévoyait qu'aucun d'eux dût tomber dans cette faute, il ne lui laisserait aucune part en sa succession.

VIII. *Sa singulière affection et tendresse pour ses domestiques*[1].

Il est fort éloigné du reproche qu'ont encouru quelques-uns, d'avoir été de bons serviteurs et de mauvais maîtres. Sachant que le prix de l'amour est l'amour même, et que, pour être aimé il faut aimer, il avait une singulière affection et tendresse pour tous ceux qui étaient à son service. Ce qui parut principalement à la mort des sieurs de Cahuzac, de Mouy et de Londigny, premiers officiers de ses compagnies de chevau-légers et de gendarmes, qui furent tués en l'une des retraites du cardinal de la Valette au retour d'Allemagne, lesquels il pleura amèrement et dont il témoigna un regret inconcevable.

« Il faut plaindre la perte des trois qui y sont demeurés, écrit M. Bouthillier au cardinal de la Valette, laquelle a été ressentie par M. le Cardinal plus que je ne vous puis dire. Je lui ai vu lire ce que vous lui en avez écrit, qui lui a bien tiré des larmes. »

Et le Cardinal-duc lui-même au cardinal de la Valette : « Il m'est impossible de vous témoigner la joie que j'ai de votre retour. Elle serait entière sans la perte que j'ai faite, laquelle m'afflige plus que je ne puis le dire. Si je pouvais racheter ceux que je plains, je le ferais d'une partie de mon bien. Je ferai soigneusement prier Dieu pour eux, et servirai ce qui les touche de plus près en tout ce qui me sera possible. Je vous prie de mettre ordre à ce que mes compagnies ne se débandent pas, particulièrement celle de chevau-légers qui n'a point de chef. Ne voulant rien faire sans la volonté et l'avis du Roi, j'ai envoyé savoir l'un et l'autre ».

1. Officiers, gens de sa maison, — et non pas valets, laquais et autres serviteurs appelés aujourd'hui domestiques.

Comme il avait un extrême soin des siens, il n'aimait pas qu'ils le prévinssent par leurs demandes et lui reprochassent ainsi tacitement qu'il les eût oubliés. Ce qu'il faisait encore par un principe de prudence et d'intégrité, étant d'opinion qu'un ministre ne doit jamais s'abandonner aux importunités de ceux qui lui font la cour, et n'étant pas d'humeur à gratifier ses parents, non plus que ses domestiques, aux dépens, ou au moins au préjudice de l'État; comme il le témoigna bien par la réponse assez sèche, ou la réprimande assez sévère, qu'il fit à M. de Pont-Courlay, son neveu, au sujet de certains extraordinaires qu'il désirait avoir sur les galères.

Il est vrai qu'il ne laissait pas de conserver toujours les mêmes sentiments pour eux, quoique pour des raisons particulières il ne pût pas leur accorder ce qu'ils prétendaient, n'exigeant, le plus souvent de ceux d'entre eux qui l'avaient désobligé, sinon qu'ils reconnussent leur faute; et, lorsqu'il était contraint d'en congédier quelqu'un, il le faisait de la plus douce et moins désobligeante manière, comme il se peut voir par le billet suivant, qu'il envoya au marquis de Coisquen, lieutenant de la compagnie de ses gendarmes, en lui donnant son congé :

« Si vous m'eussiez plus tôt témoigné que vous ne m'estimiez pas assez grand seigneur pour commander la compagnie des gendarmes qu'il plaît au Roi que j'aie, je vous eusse donné le consentement que vous pouvez désirer, et vous m'eussiez obligé de n'attendre pas à me le faire connaître par effet, en méprisant votre devoir et les ordonnances militaires, qui obligent la gendarmerie à être armée, en sorte que ma compagnie se soit trouvée seule à la vue du Roi sans armes, bien que je lui en aie fait donner plusieurs fois. Je ne veux pas me plaindre du peu de cas que vous avez fait des diverses prières que je vous ai faites de rendre ma compagnie si bien policée, qu'elle pût servir d'exemple aux autres; mais vos actions m'apprenant ce que, peut-être par civilité, vous ne m'avez pas voulu dire, pour répondre à

votre courtoisie, cette lettre vous témoignera que je ne prétends plus que la compagnie que vous commandez soit à moi, que je vous la remets de très bon cœur pour en obtenir telles provisions du Roi que bon vous semblera.

« Cependant, je m'assure que vous croirez bien que je ne serai pas si malheureux que je ne trouve quelque personne de qualité qui voudra bien, en commandant celle qui portera mon nom à l'avenir, faire ce que sa réputation et les ordonnances désirent de lui, et correspondre aux ordres et aux prières qu'il recevra de moi.

« Je vous conseille de prendre une conduite toute autre que celle que vous avez eue en cette occasion, et de croire qu'en toute autre rencontre qui se présentera vous recevrez des effets de mon amitié et connaîtrez que je veux être, etc. ».

Sur quoi il est à remarquer qu'il ne traitait même de la sorte que ceux dont les fautes regardaient le public et l'intérêt de l'État, et qu'il pardonnait volontiers celles des autres qui ne péchaient que contre son service particulier et n'exécutaient pas avec le soin qu'ils devaient les ordres précis qu'il leur donnait.

Il avait dit un jour à Saint-Georges, son capitaine de ses gardes, qu'il se voulait promener l'après-dînée dans sa galerie du Palais-Cardinal et qu'il n'y voulait voir personne ; et néanmoins en y entrant avec M. de Noyers, il aperçut deux capucins auxquels, après qu'il eut donné une audience favorable et qu'il eut expédié ce qu'il avait à faire avec M. de Noyers, il tança fort son capitaine des gardes d'avoir contrevenu à ses ordres, et le traita assez mal de paroles, lui déclarant nettement qu'il voulait être obéi, et que, si une semblable faute lui arrivait une autre fois, il n'en serait pas quitte à si bon marché.

Ce gentilhomme, outré de cette disgrâce et ne croyant pas pouvoir dorénavant rester avec honneur dans le service, prit lui-même son congé et se retira, sans dire adieu, en quelque auberge dans la rue Saint-Honoré. De sorte que M. le Cardinal ne le voyant plus s'enquit aussitôt de ses

nouvelles ; et ayant appris ce qui en était, il pria le commandeur de la Porte de l'aller trouver de sa part et de le ramener. Mais le commandeur n'en ayant pu venir à bout, S. Ém. donna charge à M. de la Meilleraye d'y aller à son tour et de le ramener par quelque moyen que ce fût. Ce qu'il fit enfin, après avoir eu assez de peine à le fléchir. Tellement que S. Ém. le voyant entrer dans sa chambre, fut cinq ou six pas au-devant de lui, et, l'embrassant avec beaucoup de tendresse, lui dit : « Saint-Georges, nous avons tous deux été bien prompts ; mais si vous faites comme moi, vous ne vous en souviendrez jamais. A Dieu ne plaise que ma promptitude ruine la fortune d'un gentilhomme comme vous, au contraire, je veux vous faire tout le bien que je pourrai ».

Quoiqu'il eût un commandement presque absolu sur ses passions et qu'il ne s'y laissât guère emporter qu'autant qu'il voulait[1], néanmoins il était presque impossible que, dans quelque juste ressentiment ou quelque mauvaise humeur, il ne lui échappât quelque parole plus piquante qu'il n'eût voulu contre ses domestiques. Mais quand cela lui arrivait, il ne laissait pas passer la journée qu'il ne leur parlât en particulier et ne leur en fît quelque excuse ; ayant dit quelquefois à ses plus confidents qu'un homme de sa condition serait bien malheureux s'il n'avait quelqu'un qui eût la bonté de souffrir le chagrin que lui pouvaient causer les grandes affaires qu'il avait à soutenir.

En effet, il est inconcevable comment il pouvait être si modéré et si maître de ses passions, dans l'accablement ou la multitude des affaires épineuses qui lui survenaient et l'obligeaient à des inquiétudes et à des veilles extraordinaires.

1. Le P. Senault, prètre de l'Oratoire et prédicateur renommé, a écrit un livre intitulé *de l'Usage des passions*, dont l'épître dédicatoire constitue un remarquable portrait du Cardinal. Le P. Sénault constate aussi que Richelieu était le maître de ses passions ou savait en faire un bon usage.

IX. *Ses exercices journaliers et sa vie privée.*

Il se couchait ordinairement sur les onze heures et ne dormait d'abord que trois ou quatre heures. Son premier somme passé, il se faisait apporter de la lumière et son portefeuille pour écrire lui-même ou pour dicter à une personne qui couchait exprès en sa chambre. Puis il se rendormait sur les six heures, et ne se levait ainsi qu'entre sept et huit.

La première chose qu'il faisait après avoir prié Dieu était de faire entrer les secrétaires pour leur donner à transcrire les dépêches qu'il avait minutées la nuit. Et l'on a remarqué que, quand c'était quelque dépêche considérable ou quelque autre pièce d'importance, il ne leur donnait que le temps juste pour une seule copie, de crainte que la curiosité ne les portât à en faire deux; et après avoir, en leur présence, collationné la copie sur la minute, il retenait l'une et l'autre par-devers lui.

Il s'habillait ensuite, et faisait entrer les ministres avec lesquels il s'enfermait pour travailler jusqu'à dix ou onze heures. Puis il entendait la messe et faisait avant le dîner un ou deux tours de jardin pour donner audience à ceux qui l'attendaient.

Après le dîner, il se donnait quelques heures d'entretien avec ses familiers ou avec ceux qui avaient dîné à sa table; puis il employait le reste de la journée aux affaires d'État et aux audiences pour les ambassadeurs des princes étrangers et les autres personnes publiques.

Sur le soir, il faisait une seconde promenade tant pour se délasser l'esprit que pour donner audience à ceux qui ne l'avaient pu avoir le matin.

Après cette promenade, il donnait trêve aux affaires d'État, à moins qu'il ne survînt quelque chose d'extraordinaire, et ne voulait plus d'autre compagnie que celle de ses

plus intimes et de ses domestiques avec lesquels il vivait si familièrement et avec tant de bonté qu'ils eussent préféré cette satisfaction et cet honneur à tout autre avantage. Il se divertissait aussi quelquefois à la musique et à d'autres récréations honnêtes, gardant toujours cette maxime de ne se retirer point, pour se coucher, sur une matière trop triste ou trop gaie.

La compagnie étant retirée, il ne manquait pas de se réconcilier et de se mettre à genoux, à la ruelle de son lit, pour faire ses prières qui duraient environ demi-heure. Et c'est ce qu'il faisait avec plus de soin et d'application, ne pouvant souffrir que les choses saintes se fissent négligemment, et encore moins qu'il se commît à la messe aucune sorte d'irrévérence.

Ayant un jour aperçu un gentilhomme qualifié qui était à genoux sur un coffre de la chapelle, comme l'on montrait Notre Seigneur, et s'imaginant qu'il fût debout, parce qu'il le voyait fort élevé par-dessus les autres, il donna charge à l'abbé de Beaumont, son maître de chambre, depuis évêque de Rodez, de l'avertir de sa part, à la fin de la messe, qu'il lui ferait plaisir de n'y plus assister avec lui, puisqu'il l'entendait avec si peu de révérence. Sur quoi le gentilhomme fort surpris se justifia le mieux qu'il pût, et assura qu'il était à genoux sur un coffre ; et S. Ém. se contentant de lui avoir fait cette correction, témoigna recevoir son excuse en bonne part, et lui renvoya dire qu'il croyait qu'il fût debout[1].

1. M. Avenel (*Lettres et papiers d'État,* VII, 69) cite une lettre de Henri Arnault, en date du 10 août 1642, pendant la maladie du Cardinal à Narbonne. Les détails qu'elle donne complètent le récit d'Aubery. « Mgr le Cardinal se porte assez bien quand il est dans le lit, mais il ne se peut lever. Il n'a jamais plus travaillé qu'il fait. Il travaille et fait écrire sous lui depuis sept heures jusqu'à huit. Depuis huit jusqu'à neuf, on le panse. Depuis neuf jusqu'à dix, il parle à ceux qui ont affaire à lui. Depuis dix jusqu'à onze, il travaille ; après cela il entend sa messe et dîne

X. *Sa dévotion et piété.*

Il ne manquait pas tous les dimanches de se confesser et de communier, à moins qu'il fût malade ; et le faisait avec tant d'humilité, de ferveur et de tendresse, qu'on lui voyait pour l'ordinaire les yeux tout mouillés de larmes. Et néanmoins comme l'on ne saurait jamais s'approcher de ces sacrements avec toutes les dispositions qui pourraient être nécessaires, il témoignait souvent de la douleur de n'être pas touché si sensiblement qu'il eût voulu du repentir de ses fautes et de l'amour de Dieu.

Ses maladies et ses indispositions ordinaires l'empêchant de célébrer la messe aussi souvent qu'il eût voulu, il ne manquait pas au moins de la dire toutes les grandes fêtes, et toutes les fêtes de Notre-Dame, à laquelle il était particulièrement dévot, et dont il croyait la protection absolument nécessaire pour le gouvernement des États[1]. Et l'on a remarqué que jamais personne n'avait ouï sa messe qu'il ne fût touché de dévotion et ne ressentît l'effet de celle que lui-même faisait paraître en une si sainte action.

Mais sa piété ayant sans comparaison plus de solidité que de montre, il faisait ordinairement ses dévotions de très grand matin, et sans autres témoins que son confesseur, son maître de chambre, son aumônier, quelques officiers de ses gardes et ses valets de chambre, et se levait pour cet effet à une heure ou deux après minuit, au réveil de son

Jusqu'à deux heures il s'entretient avec M. le cardinal Mazarin et autres. Depuis deux jusqu'à quatre il travaille, et puis il donne audience à ceux qui ont affaire à lui. Il n'a jamais plus agi qu'il a fait pour l'affaire de Perpignan, qui continue à tenir les esprits merveilleusement en suspens ».

1. Le 10 février 1638, parut la déclaration du Roi qui prenait « la benoîte Vierge » pour protectrice de ses États.

premier somme ; puis se recouchait pour se relever et entendre la messe aux heures ordinaires.

L'on remarque aussi qu'il faisait souvent prêcher le sieur de Raconis, évèque de Lavaur, et d'autres, devant lui seul, dans sa chambre, afin qu'ils pussent lui dire plus librement leurs pensées et le reprendre sans crainte du scandale qui arrive d'ordinaire lorsque les fautes des personnes publiques sont exposées à la censure ou à la médisance des peuples.

Ses grands emplois ne l'empêchaient pas de s'acquitter religieusement de l'office, auquel ses ordres et ses bénéfices l'obligeaient, n'ayant jamais manqué, hormis dans les maladies, de dire le Bréviaire ordinaire, jusqu'à ce qu'il en eût été dispensé par le pape, ou au moins qu'on lui eût changé la première obligation en celle de réciter un office plus court que le Bréviaire, duquel pareillement il ne se dispensait jamais, et y ajoutait même quelques prières ou oraisons particulières, qu'il composa exprès. Ce qui se peut confirmer par l'extrait qui suit d'une de ses lettres au P. Berthin, général des prêtres de l'Oratoire :

« Je vous rends mille grâces de ce que vous me mandez touchant la grâce que Sa Sainteté vous a déja accordée pour moi, *vivæ vocis oraculo*. Je vous prie en poursuivre la concession par écrit de S. S., si elle en accorde de sa main, ou de son vice-chancelier, et ce aux propres termes de la supplique que feu M. le cardinal de Bérule vous a envoyée. Je désire avec passion cette expédition, de laquelle S. S. ne fera, je m'assure, aucune difficulté, puisque déjà elle l'a accordée de vive voix. J'ai aussi besoin qu'elle trouve bon, qu'en ne publiant pas cette grâce qu'elle m'accorde, je ne la tienne pas cachée à tout le monde, afin que ceux qui connaissent plus l'accablement auquel je suis, ne pensent que j'omette à satisfaire à une obligation, comme est celle de l'Office, sans avoir licence ».

Il avait encore auparavant obtenu un autre bref du pape, qui lui permettait d'assister et d'agir aux Conseils du Roi, lors même qu'il s'y traiterait de causes criminelles et de pu-

nitions de mort, sans aucun scrupule de conscience, ni aucune crainte d'irrégularité ou d'autres censures ecclésiastiques, pourvu néanmoins qu'il s'abstînt de prononcer lui-même le jugement capital ou de mort.

Pouvant ainsi se mêler plus librement des affaires de la guerre et de la conduite des armées, il s'appliquait particulièrement à empêcher le pillage des églises et des monastères, et les autres désordres ou profanations des choses saintes, et n'avait presque pas d'autre soin que de témoigner aux généraux d'armée le singulier plaisir qu'ils lui feraient d'y pourvoir de la bonne sorte et de n'oublier aucun expédient pour cela.

Estimant aussi qu'il ne suffisait pas d'assembler de puissants corps d'armée, si l'on ne pourvoyait en même temps à leur subsistance spirituelle, il eut le premier la pensée d'instituer, dans les troupes du Roi, des missions militaires sous la direction des pères jésuites.

En un mot, il a toujours eu, soit dans sa vie privée ou dans sa conduite publique, la vertu et la piété pour la principale règle de ses actions ; et ne croyait pas que l'on pût faire état, dans la société civile même, d'une personne sans foi et sans religion, et qui manquait volontairement au premier et plus indispensable devoir qu'il eût. C'est pourquoi il ne souffrait jamais qu'en sa présence aucun s'émancipât à rien dire qui pût blesser la religion ou les mœurs.

Un seigneur de grande qualité ayant entrepris de lui faire un conte et n'osant pas franchir les propres mots qui l'eussent rendu plus intelligible, s'il eût pu honnêtement s'en servir, avait toutes les peines imaginables à se bien expliquer et biaisait avec adresse aux plus mauvais pas ; et néanmoins ne pouvant si bien faire qu'il ne lui échappât de vilaines équivoques et des paroles qui pouvaient recevoir un sens déshonnête, S. Ém. lui ferma la bouche et lui dit qu'il fallait avoir du respect et de la considération pour les enfants, entendant parler des pages qui étaient présents et dans l'actuel service auprès de sa personne.

Il avait tous les véritables sentiments qu'un chrétien doit avoir, et était fort persuadé qu'il ne pouvait y avoir d'affaire plus importante que celle de son salut. Tellement que, huit ou dix jours avant qu'il tombât malade de sa dernière maladie, s'entretenant avec M. Lescot, son confesseur, nommé dès lors à l'évêché de Chartres, sur les affaires de sa conscience, il lui communiqua la grâce particulière que Dieu lui faisait, qui était que s'il savait que ce fût sa volonté qu'il quittât tout ce qu'il avait de biens, d'honneurs et de dignités, et que cela fût nécessaire pour son salut, il protestait qu'il le ferait sans peine.

En la maladie qu'il eut à Narbonne, on l'entendit, les rideaux de son lit étant tirés, et s'entretenant lui seul sur les pensées de l'Éternité, soupirer avec ardeur après la dernière béatitude, et se résignant entièrement aux volontés divines, proférer les paroles suivantes avec tant d'amour et de tendresse, qu'il fondait en larmes : « Mon Dieu, je souffre beaucoup, mais je ne demande point que vous diminuiez mes douleurs, car j'en mérite beaucoup davantage ; je vous demande seulement, mon Dieu, la patience pour les supporter. Mais sur toutes choses, je vous demande votre paradis. Vous ne le refusez point, mon Dieu, à ceux qui vous le demandent comme moi ; vous connaissez le fond de mon âme ».

En l'une et en l'autre il donna de si grands exemples de vertu et de piété, que l'on peut indubitablement assurer que les meilleurs et plus parfaits religieux ne meurent point dans un plus grand détachement de toutes les choses de la terre, qu'il fit. Aussi M. Lescot a-t-il dit souvent depuis qu'il ne demandait à Dieu que la grâce de mourir dans les mêmes dispositions qu'était mort le cardinal de Richelieu.

Il eut avant de mourir la satisfaction de voir la plupart de ses abbayes dans la réforme, et de recueillir ainsi le fruit de ses travaux et de son zèle, ayant témoigné avec beaucoup d'empressement l'extrême passion qu'il en avait, et mandé ses intentions là-dessus à chaque couvent dans les termes les plus exprès qu'il pût.

« Le désir que j'ai de purger toutes mes abbayes[1] des désordres et licences qui s'y sont glissés par le temps, m'en a fait rechercher les moyens plus convenables : et n'en ayant point jugé de plus doux et utiles, pour la décharge de ma conscience et le salut des religieux qui sont sous ma charge, que d'y établir les Pères religieux réformés[2], qui, par leur exemple, porteront les anciens à suivre les bonnes mœurs et l'observance de leur règle, qui a été par eux négligée, cela m'a donné sujet, pour commencer un si bon œuvre, de faire défenses en tous les monastères qui dépendent de moi, de faire donner l'habit, ni de recevoir de novices à faire leur profession, sinon en la forme que la font ceux de ladite réforme : et ai appris que la plupart des religieux le désirent, reconnaissant le peu de satisfaction qu'ils ont de vivre en cette confusion contre leurs vœux.

« Je ne doute point que vous ne soyez en même sentiment et que vous ne recherchiez, comme moi, les moyens plus doux et plus convenables pour introduire la réforme, et les Pères qui en font profession, dans votre monastère. C'est pourquoi je désire que vous vous assembliez tous capitulairement, et y mettiez cette affaire en délibération pour en résoudre. Et afin que le tout se fasse plus mûrement. et que chacun de vous contribue à l'exécution d'un si bon œuvre, j'entends qu'il soit dressé un acte qui contienne tout ce qui se passera audit chapitre, et particulièrement les avis de tous les religieux qui y assisteront, lequel on leur fera signer pour me l'envoyer, afin que je puisse reconnaître leurs intentions, et ceux qui se porteront au bien que je

1. Richelieu était abbé de Cluny, de Citeaux, de Prémontré, de Montmajour-lez-Arles, de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, de Saint-Médard de Soissons, de Saint-Riquier, de Charroux, de la Chaise-Dieu et de Ligné. Telle est la source des grands revenus du Cardinal, qui, ajoutés à ceux de ses charges, expliquent son immense fortune.

2. Les Pères de la congrégation de Saint-Maur. (*Lettres et papiers d'État*, II, 777 ; IV, 292.)

veux leur procurer, pour les remettre dans l'ordre et la voie que doivent tenir les vrais religieux. C'est ce que je désire de vous avec affection, vous assurant qu'en y satisfaisant vous me convierez de plus en plus à demeurer, etc. ».

Il prenait encore un grand soin de faire donner les évêchés à des personnes capables et vertueuses, et de n'ouvrir point l'accès aux premières dignités de l'Église qu'au seul mérite, c'est-à-dire à l'érudition ou à la piété exemplaire.

L'exemple de MM. Grillet, évêque de Bazas, Cohon, évêque de Nîmes, de Lingendes, évêque de Sarlat, et d'autres célèbres prédicateurs, dont les travaux furent si avantageusement récompensés, donnèrent de l'émulation et du courage à plusieurs pour se pousser par la même voie aux mêmes honneurs.

Et, regardant surtout pour ce choix la vertu et la piété, il procura l'évêché de Cahors à l'abbé de la Chancelade, celui de Marseille à M. Gault, et ainsi les autres aux plus dignes sujets et à ceux qui approchaient plus du mérite des anciens évêques. Ce qui ne se peut mieux confirmer que par ses lettres mêmes, dans l'une desquelles, étant sollicité pour des intérêts et des considérations humaines, de faire donner un évêché à une personne assez déréglée dans ses mœurs, il fait réponse : « Qu'il ne voudrait pour rien au monde proposer de le faire évêque, étant tel qu'il était », et témoigne ailleurs la dernière satisfaction et la joie extrême qu'il ressentait de pouvoir contribuer au choix de quelque brave prélat, au sujet de la nomination de M. Despois, chanoine de Saintes, à l'évêché de Saint-Papoul. « L'affection que je sais que vous portez de tout temps à M. Despois, chanoine de Saintes. me fait prendre la plume pour vous donner avis du choix qu'il a plu au Roi faire de sa personne pour le gratifier de l'évêché de Saint-Papoul, qui a vaqué depuis quelque temps. S. M. a d'autant plus volontiers jeté les yeux sur lui, pour l'honorer de cette charge, qu'Elle se promet qu'il s'en acquittera très dignement, et qu'il lui

donnera lieu, par sa bonne conduite, de rechercher comme Elle fait, dans le fond des provinces, des personnes de vie exemplaire pour remplir celles qui viendront à vaquer ci-après ».

Mais il se peut dire qu'il ne reçut guère plus de bénédiction ou d'applaudissement d'aucune autre nomination que de celle de M. Pavillon à l'évêché d'Alet; de laquelle toutes les circonstances étant très considérables, méritent bien qu'on s'y arrête un peu plus que sur les autres.

L'un des jours de carême, la duchesse d'Aiguillon étant allée voir M. son oncle à Ruel, et dans l'entretien S. Ém. lui ayant demandé qui était son prédicateur ordinaire, elle lui dit qu'elle en avait ouï plusieurs, dont les sermons ne produisaient le plus souvent autre fruit que l'applaudissement ou le blâme de leurs auditeurs, selon qu'ils en sortaient bien ou mal satisfaits; mais qu'elle en entendait un depuis huit jours qui touchait si vivement les cœurs, qu'au sortir de ses prédications les moins sensibles se trouvaient tout changés et ne parlaient plus que de pénitence. M. le Cardinal ayant eu aussitôt la curiosité de savoir qui c'était, elle lui dit que c'était M. Pavillon, prêtre de la Mission, dont l'abbé de Beaumont, maître de chambre de S. Ém., qui était présent à l'entretien, fit aussi en même temps un très avantageux rapport, comme d'une personne de piété fort exemplaire et qu'il connaissait particulièrement.

Ce qui laissa une bonne impression de lui à S. Ém., laquelle ayant donné ordre à trois différentes personnes de s'informer plus particulièrement de sa vie et de ses mœurs, et recommandé à chacun d'eux le secret, leurs rapports se trouvèrent tous conformes à ce qu'en avaient déjà dit la duchesse d'Aiguillon et l'abbé de Beaumont, et entièrement à l'avantage d'un si digne sujet, dout S. Ém. prit ensuite le nom et l'écrivit sur ses tablettes afin de s'en pouvoir souvenir à la première occasion.

Peu de temps après, l'évêché d'Alet étant venu à vaquer,

M. le Cardinal n'en eut pas plus tôt reçu l'avis, qu'il fut trouver le Roi à Saint-Germain, pour lui représenter que cet évêché, dans la situation où il était[1], s'étendant jusque dans l'Espagne, demandait particulièrement un homme de bien et une personne dont la vie exemplaire lui acquît plus aisément l'amour et le respect des peuples ; parce qu'à moins de cela les Espagnols pourraient bien ne souffrir pas la visite du nouvel évêque, et lui refuser la soumission et l'obéissance qu'ils lui devaient sous prétexte de la guerre déclarée entre les deux nations. Et comme S. M. eut incontinent témoigné un grand désir de trouver un sujet tel qu'il fallait pour dignement remplir cet évêché, S. Ém. lui dit qu'au séminaire de M. Vincent[2] il y avait un bon ecclésiastique, lequel il estimait avoir les qualités nécessaires pour cela, suivant les rapports très avantageux qui lui en avaient été faits par diverses personnes qu'il avait séparément chargées de s'en informer. Ce qui fut en même temps approuvé par le Roi, et le brevet ayant été aussitôt expédié, S. Ém. l'emporta avec elle à Ruel, et donna charge à l'abbé de Beaumont de mander à M. Pavillon qu'il la vînt trouver.

N'ayant jamais eu aucune prétention à la Cour, il demeura fort surpris de cette nouvelle, et alla d'abord s'imaginer qu'il lui pouvait être inconsidérément échappé, dans quelque sermon, de parler contre le gouvernement et le ministère. Néanmoins sa conscience ni sa mémoire ne lui reprochant rien de semblable, il ne savait absolument que penser, ni même à quoi se résoudre, sans M. Vincent qui lui conseilla d'obéir et d'aller librement à Ruel, où, étant arrivé, l'abbé de Beaumont l'introduisit aussitôt à l'audience de M. le Cardinal, qui le vint recevoir à la porte de sa chambre; et après l'avoir embrassé avec beaucoup de tendresse, lui dit que le Roi, ayant besoin pour l'évêché d'Alet

1. Alet est sur l'Aude, au pied des Pyrénées.
2. Saint Vincent de Paul.

d'une personne de vertu et de piété, avait jeté les yeux sur lui et lui en avait fait expédier le brevet qu'il lui présentait: S. M. s'assurant que, dans la guerre que nous avions avec l'Espagne, il n'aurait d'autre pensée que d'édifier ses diocésains et se conduirait en sorte qu'il pourrait librement faire la visite dans toute l'étendue de son diocèse sans donner le moindre soupçon de cabale, ou la moindre jalousie aux Espagnols, lesquels par ce moyen pourraient profiter, aussi bien que les Français, du bon exemple de sa vie.

Ce compliment, auquel il ne s'attendait pas, l'étonna tellement, qu'il fut quelque temps sans répondre, et étant enfin revenu à lui, il voulut représenter qu'il ne pouvait en conscience accepter cet évêché, et qu'il s'en fallait beaucoup qu'il eût les forces nécessaires pour une telle charge, à laquelle d'ailleurs Dieu lui donnant une espèce d'aversion, c'était une marque qu'il ne l'y voulait pas et qu'il destinait à d'autres un si grand emploi. Sur quoi M. le Cardinal lui repartit qu'il osait lui répondre que, se soumettant à ce que l'on désirait de lui, il se conformerait infailliblement à la volonté divine, à laquelle seule on pouvait attribuer sa nomination et le choix qui avait été fait de sa personne, puisque ce n'étaient pas ses propres sollicitations, ni celles de ses amis, qui lui eussent procuré l'honneur que le Roi lui faisait, mais que c'était Dieu seul qu'il l'avait inspiré à S. M. et à ses ministres, sur lesquels partant il n'avait qu'à se reposer et à se tenir en sûreté de conscience.

Et comme, nonobstant tout ce qu'on lui pût alléguer, il refusait absolument d'accepter le brevet et continuait toujours de représenter son incapacité et sa faiblesse pour supporter un si grand fardeau, S. Ém. lui remontra qu'étant théologien, il n'ignorait pas que Dieu nous donne à tous des forces suffisantes pour le servir, chacun selon sa vocation. De sorte qu'étant ainsi pressé, il ne sut trouver d'autre moyen d'échapper alors que de demander du temps pour délibérer plus mûrement sur une affaire de cette im-

portance, et la recommander aux prières de personnes dévotes, afin qu'il plût à Dieu lui inspirer sa volonté. Pour lequel effet ayant demandé un délai de neuf jours, S. Ém. le lui contesta quelque temps, soutenant toujours que celui de trois suffisait, et ne le lui accorda enfin qu'à la charge qu'il donnerait aussi de sa part la satisfaction qu'on lui demandait.

Ce qui lui fut une espèce d'engagement, parce qu'étant ainsi obligé de remettre la décision de cette affaire à la prudence de ses directeurs et d'autres personnes de piété, ils furent tous d'avis qu'il ne devait plus résister à cette vocation, et qu'il ne le pourrait faire sans blesser sa conscience. De sorte qu'il lui fallut retourner à Ruel et se soumettre aux ordres de S. Ém. ; laquelle, après l'avoir fait souvenir de ce qu'elle lui avait déjà dit que c'était la volonté de Dieu qu'il fût évêque, lui déclara qu'il eût à continuer son zèle pour le salut des autres et à bien instruire les sujets du Roi au service de Dieu, et que c'était tout ce que S. M. désirait de lui.

Après quoi il serait inutile de vouloir représenter les regrets et les larmes sincères de ce nouveau prélat, et les reproches qu'il fit à l'abbé de Beaumont, qui était son ami, jusques à l'appeler « le bourreau de son repos », et l'accuser de cruauté. Je remarquerai seulement, à l'honneur de notre cardinal, qu'afin d'avoir plus de part à un si digne choix, il eut soin de lui faire venir ses bulles, les paya de ses deniers propres, et lui fit présent d'un carrosse et d'un équipage convenable à sa nouvelle dignité.

Ce qu'il ne fit pas à M. Pavillon seul, mais encore à MM. de Raconis et de Lingendes, évêques de Lavaur et de Sarlat, et à quelques autres ; et même l'on assure qu'il y eut peu de nouveaux évêques de son temps auxquels il ne donna des marques de sa libéralité, leur envoyant de quoi payer leurs bulles, dresser leurs équipages et acheter des meubles ou de la vaisselle d'argent, afin qu'ils pussent, avec plus de commodité et d'honneur, servir le public et l'Église.

Il avait ordinairement dans son portefeuille un mémoire de ceux qu'il jugeait plus capables des évêchés et archevêchés, du mérite desquels il faisait encore informer par des personnes non suspectes et de vie irréprochable ; et lorsqu'il en venait à vaquer, il allait trouver le Roi et lui proposait quelques-uns de ceux qui étaient sur son mémoire, étant d'opinion de préférer toujours les gentilshommes, qui seraient également capables, aux autres, et de ne les charger jamais, s'il se pouvait, de pensions.

XI. *Son zèle pour la religion.*

Il n'avait pas seulement soin des diocèses de France, pour y établir de bons évêques, mais encore des pays infidèles et des terres éloignées qui se défrichaient pour la semence de l'Évangile, pour y envoyer des missionnaires zélés et capables. Il leur donnait beaucoup pour les aider à vivre aux lieux où il leur fallait aller ; et dans le plus fort des affaires il ne laissait pas de conférer avec M. Vincent et avec le P. Eudes, de l'Oratoire, qui était aussi un grand homme de mission, pour s'informer d'eux des moyens dont ils se servaient et pour leur offrir tout ce qui dépendrait de son pouvoir pour cela. Et l'on a remarqué que les conférences qu'il avait avec ces messieurs ne duraient jamais moins de deux ou trois heures, tant il y prenait de plaisir et avait la matière à cœur.

L'on écrit que ce qui lia d'abord l'étroite amitié ou bienveillance qu'il a toujours témoignée au père Joseph, capucin, dont Paul V a souvent dit à M. de Marquemont[1] « qu'il fallait nécessairement qu'il eût quelque lumière intérieure qui causait en lui tant de ferveur et de zèle », ce fut une sainte et ardente passion qu'ils avaient tous deux pour les

1. Ambassadeur de France à Rome.

missions étrangères et pour la conversion des schismatiques et des infidèles.

Etant depuis élevé au ministère, il ne laissa pas de conserver toujours cette même ardeur et ce même zèle; et l'on croit qu'il poursuivit l'établissement du commerce des mers et la qualité de grand maître et intendant de la navigation, non seulement pour s'en prévaloir à la sûreté et à la gloire de l'État, et pour mettre en pratique la pensée du cardinal d'Ossat, qui remarque, dans quelques-unes de ses lettres à M. de Villeroy, que « si nous avions des vaisseaux de guerre, pour l'une et l'autre mer, nous pourrions empêcher et rompre au roi d'Espagne toute entreprise qu'il aurait contre autrui, et aider à celles qu'on aurait contre lui; et empêcher encore qu'il n'envoyât aux autres États qu'il a en Europe, hors l'Espagne, et que desdits États on n'envoyât aussi vers lui », — mais principalement pour favoriser la propagation de la Foi, et dresser à cette fin de nouvelles compagnies pour le Canada et ailleurs.

Sur quoi il arriva qu'une personne de Caen, qui était calviniste, ayant traité avec le nouveau grand maître et intendant de la navigation pour avoir elle seule la surintendance du commerce de Canada, moyennant cent mille livres par an, S. Ém. donna charge à M. Fouquet d'en dresser le traité. Mais avant que d'y travailler, il fit remarquer à S. Ém. que ce personnage était de la Religion, et qu'étant maître du commerce de ce pays-là, il n'y laisserait passer que ceux qu'il voudrait, quelque précaution que l'on sût prendre par le traité, et qu'ainsi la fin (le but) principale de S. Ém., qui était la propagation de l'Évangile, ne pourrait pas infailliblement avoir lieu. Ce qui s'étant trouvé conforme aux intentions et aux sentiments de notre cardinal, il rompit aussitôt le traité avec ce religionnaire, et en estima encore davantage M. Fouquet, du jugement duquel il faisait grand cas.

Il employait à cette même fin sa politique, et comme il ne pouvait souffrir de factions dans l'État, il ne pouvait en-

durer de nouveautés dans la religion, tenant pour maxime certaine qu'il fallait étouffer les unes et les autres dans leur naissance[1].

. . . Ce zèle n'avait presque point de bornes, et l'on ne saurait concevoir les libéralités secrètes qu'il faisait dans toutes les provinces du royaume pour l'avancement de la religion et la conversion des hérétiques. Il y avait de son temps peu de ministres français à qui il n'eût fait offrir de grandes sommes, et qui ne les eussent reçues, quoiqu'ils sussent bien qu'il ne le faisait qu'afin de les attirer au bercail de l'Église romaine. Il se servait pour cela du ministère de diverses personnes, et particulièrement du P. Audebert, jésuite, qui entendait fort bien les controverses...

En un mot, il se peut dire qu'il n'a jamais eu de plus forte passion que d'exterminer l'hérésie, et qu'il ne s'est pas contenté d'avoir employé son crédit, dès le temps qu'il était secrétaire d'État, pour fonder une chaire royale de controverses en Sorbonne, et d'animer ainsi les autres par la considération de l'honneur ou de l'intérêt à écrire pour la défense de la Religion et de l'Église, mais qu'il a voulu être lui-même de la partie et consacrer à une si digne fin toutes ses études et les beaux ouvrages qu'il a laissés à la postérité.

XII. *Sa capacité et son érudition.*

L'on ne saurait mieux juger de sa capacité que par ses œuvres, qui tirent leur prix d'elles-mêmes, et ont toutes cet avantage de n'avoir pas besoin d'éloge pour leur acquérir de la réputation.

Il composa, dans sa retraite en son prieuré de Coussay,

1. C'est en vertu de cette maxime qu'il tint en prison de 1638 à 1642 l'abbé de Saint-Cyran, qui propageait les idées de Jansenius.

son premier traité, ou la *Défense des principaux points de la Foi, contre l'écrit adressé au Roi par les quatre ministres de Charenton* (1617). — Ayant été ensuite obligé de changer de lieu de retraite et de séjourner en Avignon, il y fit l'*Instruction du chrétien* (1621). Ce livre, qu'il adressa à ses diocésains de Luçon, a été traduit et imprimé en toutes sortes de langues... Il n'a pas même discontinué, au plus fort de l'administration, cette sorte de travail, et a encore laissé deux excellents traités qui n'ont vu le jour qu'après sa mort, à savoir : en 1646, *la Perfection du chrétien*, et en 1651, *la Méthode la plus facile et la plus assurée pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Église*[1].

XIII. *Sa libéralité et magnificence.*

Il est très certain que personne n'a jamais donné de meilleure grâce qu'il donnait : de sorte que, pour considérable que fût le présent, on n'en était jamais tant touché que de la manière dont il le faisait. Ce qui lui était si ordinaire et si naturel, qu'il ne pouvait pas même donner à ses propres domestiques sans leur dire les choses du monde les plus obligeantes, et leur faire connaître que cela n'était rien, qu'il n'en demeurerait pas là et qu'il était marri que la chose ne valût mieux.

Il ressentait pour le moins autant de joie à donner que les autres à recevoir; et, s'intéressant ainsi lui-même à rendre ses présents plus considérables, il semblait s'étudier principalement à surprendre ceux qu'il voulait obliger, et à prévenir, ou au moins surmonter leurs vœux par des bienfaits inespérés.

Il faisait donner tous les mois 500 livres à ses aumôniers,

1. Nous parlerons, au chapitre VIII, des ouvrages historiques du Cardinal.

pour employer aux aumônes ordinaires; et, quand cette somme ne suffisait pas, il faisait suppléer ce qu'il fallait pour la continuer. De plus, son maître de chambre, qui l'accompagnait ordinairement partout, portait toujours sur lui une somme d'argent considérable pour donner à tous les pauvres qui se présentaient, et pour distribuer, dans les occasions, aux communautés des lieux où il se trouvait. Car, par toutes les villes où il passait, il avait soin de faire visiter les maisons religieuses, et, si elles avaient besoin d'assistances, de leur envoyer par son maître de chambre 10, 15 ou 20 pistoles, selon qu'il apprenait qu'elles étaient plus ou moins en nécessité.

Et il avait cela si fort à cœur, que ses principaux domestiques n'eussent pas osé manquer de lui donner avis, dans Paris ou ailleurs, de ceux de la suite qui tombaient malades ou qui étaient en nécessité, et l'ayant appris il envoyait incontinent son maître de chambre ou quelque autre pour les consoler de sa part, et leur porter l'argent dont ils pouvaient avoir besoin. Ce qu'il faisait toujours avec tant de générosité et d'une manière si obligeante, que souvent le procédé consolait autant ou plus que la chose même.

Outre les sommes immenses qu'il faisait distribuer sur les frontières de Lorraine, de Champagne et des autres provinces désolées par la guerre, et les charités ordinaires et réglées qu'il envoyait tous les ans aux hôpitaux et aux communautés de Paris, comme était entre autres celle de 3,600 livres à l'hôpital de la Charité et de 1,000 livres au collège des jésuites, il en faisait encore d'extraordinaires et de secrètes à divers couvents qu'il savait être en nécessité, et leur envoyait deux fois la semaine, par leurs bouchers et boulangères mêmes, tout le pain et la viande dont ils avaient besoin.

En un mot, il était naturellement libéral et magnifique, et croyait que dans les fortunes éminentes comme la sienne il ne fallait pas moins songer à faire du bien qu'à paraître et à soutenir la dignité où l'on était élu.

Il avait soin, aussitôt que ses pages avaient atteint l'âge et la force, de leur faire apprendre à monter à cheval, à faire des armes et tous les autres exercices qui s'apprennent dans les Académies, et avait, pour cet effet, un écuyer des plus experts du royaume, un sous-écuyer, un gouverneur des pages, un maître d'armes, un maître à danser et un autre pour les mathématiques, toutes personnes d'élite et qui excellaient chacun dans leur profession.

Il a eu quelquefois jusqu'à 36 pages, mais il n'en avait pour l'ordinaire que 24 ou 25, de l'éducation desquels il entendait qu'on eût d'autant plus de soin, qu'ils étaient la plupart des meilleures familles de France et pouvaient ainsi prétendre quelque jour aux plus grands emplois et aux premières charges de l'État, comme effectivement beaucoup d'entre eux y sont arrivés par leurs mérites.

Il y avait chez lui quatre tables ordinaires. La première était la sienne, quoiqu'il n'y mangeât pas toujours; car, outre qu'il ne soupait pas, ses incommodités l'empêchaient souvent de dîner en compagnie. Elle était ordinairement de 14 couverts, et il y avait le plus souvent les cardinaux de la Valette et Mazarin, l'archevêque de Bordeaux[1], les maréchaux de Brézé et de la Meilleraye, le marquis de Sourdis et quelques autres seigneurs de qualité. — La deuxième, qui se mettait dans une salle à part, et qui avait son maître d'hôtel particulier, était une table de 30 couverts, pour tous les gentilshommes de condition qui le suivaient. — La troisième était la table du maître d'hôtel, où mangeaient les officiers de la maison et les pages. — Et la dernière était celle des valets de pied et des officiers de cuisine.

Il avait pour équipage, dans les voyages, sa litière, son carrosse du corps, deux autres carrosses pour ses secrétaires, ses médecins, son confesseur et les autres qui appro-

1. M. de Sourdis.

chaient sa personne ; 18 mulets, avec 6 charrettes à 4 chevaux chacune pour mener son bagage ; un fourgon et 6 chevaux de somme pour les ustensiles de la cuisine et de l'office. Il y avait à l'office 3 chefs, avec 6 garçons, et à la cuisine aussi 3 chefs et 12 garçons, qui avaient chacun leurs emplois.

Sa musique le suivait partout, et était composée des plus rares personnes de cette profession qui fussent en France, tant pour les instruments que pour les voix, au nombre de douze, auxquels on fournissait les chevaux qu'il fallait pour les voyages, où ils étaient aussi défrayés.

Mais il n'y avait rien, sans doute, qui rendît son train plus majestueux et plus auguste que le grand nombre de gardes et de personnes armées pour sa défense.

Le Roi lui permit presque d'abord, ou au moins incontinent après la conspiration de Chalais, 100 gardes à cheval, commandés par un capitaine, un lieutenant, un enseigne, deux maréchaux des logis et quatre brigadiers, — auxquels furent ajoutés, en l'année 1632, 200 mousquetaires à pied, commandés pareillement par un capitaine, un lieutenant, un enseigne, quatre sergents et d'autres bons officiers que le Roi choisit lui-même dans son régiment des gardes. Et la crainte de perdre un si grand ministre croissant tous les jours de plus en plus, S. M. lui ordonna encore depuis d'avoir auprès de lui pour sa conservation une compagnie de gendarmes et une de chevau-légers, de six-vingt (120) maîtres chacune, avec les officiers ordinaires, qui étaient des plus qualifiés et des plus braves du royaume.

Lesquels gardes à cheval et à pied étaient payés tous les mois par son argentier ordinaire et employés sur la dépense de sa maison. Ceux même à cheval, qui étaient en garde au nombre de soixante, étaient nourris et avaient leurs tables servies par des gens préposés pour cela dans leur salle des Gardes.

Et enfin, n'y ayant rien où la magnificence se remarque mieux que dans les bâtiments, il a aussi été touché de

cette passion louable, qu'on a toujours considérée comme un moyen fort propre pour rendre les personnes célèbres, et qui grave effectivement leur mémoire et leur nom sur la pierre et sur le marbre.

Son hôtel de Paris, maintenant le Palais-Cardinal, passe dans le sentiment d'un chacun pour l'un des plus beaux et plus superbes bâtiments qu'il y ait. Et ce qui est plus considérable, est qu'il soit si achevé, nonobstant la contrainte du lieu auquel il s'est assujetti, ayant voulu bâtir sur l'ancien fond, et orner ou agrandir seulement l'hôtel paternel où il avait pris naissance. Il lui a fallu, pour cet effet, abattre les remparts et reculer les anciens murs de la ville qui le bornaient, et a changé effectivement l'un des plus vilains quartiers en l'un des plus beaux et des plus magnifiques.

Le bâtiment de Richelieu est encore très magnifique, et la seule basse-cour pourrait faire honte à quantité de belles maisons que l'on estime. Il a fait accompagner le château d'une nouvelle ville, dont les singuliers édifices et les grandes immunités la font beaucoup considérer, nonobstant sa situation assez désavantageuse et ingrate. Et ce qui semble digne de remarque, est qu'il ne s'est jamais soucié de le voir, et qu'étant un jour vivement sollicité d'y aller, et d'avoir autant de curiosité que les étrangers, que la passion de voir cette merveille faisait sortir de leur pays, il s'en excusa et dit que quand même il ne serait qu'à dix lieues de Richelieu, et que les affaires du Roi l'appelassent ailleurs, il n'aurait pas la moindre tentation d'y aller.

Mais de tous ses bâtiments, celui de Sorbonne mérite sans doute plus d'admiration et de louange, et doit infailliblement être considéré pour le chef-d'œuvre de sa magnificence, non moins que de sa piété ou de son zèle pour la religion. Aussi est-ce celui pour lequel il a témoigné plus de passion et qu'il a honoré des dernières preuves d'affection et de bienveillance, par le choix qu'il y a fait de sa sépulture.

XIV. *Ses principaux agents.*

Nous terminerons ce chapitre en faisant connaître sommairement les principaux agents du Cardinal, ceux qui, méritant sa confiance par leur dévouement absolu et leur activité, l'aidèrent à accomplir la tâche énorme qu'il avait entreprise. Nous nommerons : *Claude Le Bouthillier*, confident intime dès 1626, ancien secrétaire des commandements de la Reine-Mère, conseiller d'État et secrétaire d'État; quand Richelieu ne pouvait être auprès du Roi, c'est Le Bouthillier qu'il laissait près de S. M. — *M. de Chavigny,* fils du précédent, conseiller d'État, autre confident d'une sûreté complète. — *François Fouquet,* vicomte de Vaux, conseiller d'État[1]. — *M. de Guron*, général et diplomate habile; — le *Père Joseph*[2], que le Cardinal dans l'intimité appelait Ézéchiéli, et que l'on nommait dans le public l'Éminence grise; dès 1625, il fut l'auxiliaire de Richelieu et demeura chez lui; en 1631, il était ce qu'on appelle aujourd'hui un sous-secrétaire d'État, et ses quatre bureaux étaient dirigés par des capucins. Louis XIII et Richelieu firent tout ce qu'ils purent pour lui obtenir le chapeau de cardinal, mais le Pape le refusa obstinément, parce que le P. Joseph était capucin. — *Isaac de Laffemas*, conseiller d'État, lieute-

1. C'est le père du fameux surintendant.

2. François Leclerc du Tremblay, né en 1577, mort en 1638. Il servit d'abord dans l'armée et se fit capucin en 1599. — Son frère était gouverneur de la Bastille.

nant civil de Paris ; il fut chargé plusieurs fois de réprimer les excès des gens de guerre et de maintenir la discipline parmi les troupes; il apporta dans ces missions difficiles une rigueur nécessaire; il purgea aussi Paris de tous les malandrins qui l'infestaient. — Le cardinal *Mazarin* fut présenté à Richelieu, en 1628, par le nonce Bagni, lorsqu'il n'était encore qu'un simple officier au service du Pape. Richelieu le revit à Lyon en 1630 et le jugea dès lors comme un habile politique. La première lettre qu'il lui écrivit est du 10 août 1630, mais il se méfiait beaucoup de lui à cette époque[1], et il ne lui accorda sa confiance qu'en 1631, après la paix de Cherasco, dans les négociations de laquelle Mazarin fit preuve d'une grande intelligence et de beaucoup de dévouement aux intérêts de la France[2]. En 1641, à la promotion des Couronnes, Louis XIII et Richelieu obtinrent pour Mazarin le chapeau de cardinal, et à la mort de Richelieu, Louis XIII lui confia le ministère et la succession politique du Grand Cardinal, dont il compléta l'œuvre en signant la paix de Westphalie. Dans la familiarité, Richelieu l'appelait frère Coupe-Chou[3]. Mazarin, dès 1632, avait capté la faveur de toute la cour de Saint-Germain, car, lorsqu'il quitta la France pour retourner à Rome, il laissa les dames satisfaites de ses parfums[4]. — *Sublet de Noyers*, surintendant des bâtiments, ministre de la guerre, infatigable au tra-

1. *Lettres et papiers d'État,* III, 931.
2. *Lettres et papiers d'État,* IV, 102-103.
3. *Lettres et papiers d'État,* VII, 84.
4. *Gazette de France,* 1632, p. 268.

vail, et à qui revient en grande partie l'honneur d'avoir créé l'armée française moderne. — *Renaudot*, le rédacteur et l'éditeur de la *Gazette*. — *Servien*, grand négociateur, intelligent et fidèle serviteur du Cardinal. — *M. de Vaubecourt*, maréchal de camp, *Fabert*, le cardinal *de la Valette*, le maréchal *de la Meilleraye*, *M. de Brézé*, le cardinal *de Sourdis*[1], employés aux armées de terre et de mer.

Les secrétaires de Richelieu, dont l'emploi n'était pas une sinécure, étaient : le sieur Le Masle, prieur Des Roches, chantre de Notre-Dame de Paris[2], Chéré, Charpentier, le petit Mulot, qui écrit sous Charpentier[3], Rossignol, secrétaire pour le chiffre, et d'une grande habileté à déchiffrer les lettres interceptées[4], enfin Citoys, son médecin, qui souvent lui servait de secrétaire.

XV. *La famille du Cardinal.*

La terre du Plessis, en Poitou, dont la famille du Cardinal portait le nom, était un fief relevant de l'évêché de Poitiers; elle appartenait aux du Plessis depuis le XIIIe siècle. Le septième seigneur du Plessis, Geoffroy, épousa l'héritière du seigneur de Richelieu et laissa cette terre à son fils, François Ier, qui commença à porter ce nom. Le neuvième seigneur du Plessis,

1. D'abord évêque de Maillezais.
2. *Gazette* de 1636, p. 156.
3. Testament du Cardinal.
4. *Lettres et papiers d'État*, IV, 569,

François II, épousa l'héritière du seigneur de Chilou et ajouta ce domaine à ceux que possédait déjà sa maison.

Le père du Cardinal, *François III du Plessis,* capitaine des gardes de Henri IV, mort en 1590, épousa Suzanne de la Porte, dont il eut trois fils et deux filles : Henri, Alphonse-Louis, Armand-Jean, Françoise et Nicole.

Henri du Plessis, marquis de Richelieu, maréchal de camp, fut tué en duel, en 1619, par le marquis de Thémines, et mourut sans enfants. — *Alphonse-Louis du Plessis* fut successivement évêque de Luçon, chartreux, archevêque d'Aix et de Lyon, et cardinal, appelé le cardinal de Lyon. Il mourut en 1653. — *Armand-Jean du Plessis,* évêque de Luçon, puis cardinal, appelé le cardinal-duc de Richelieu, duc de Richelieu et de Fronsac, premier ministre du roi Louis XIII, mort en 1642. — *Françoise du Plessis,* mariée : 1° à J.-B. de Beauvau; 2° à René de Vignerot, sieur de Pontcourlay; morte en 1615. — *Nicole du Plessis,* mariée à Urbain de Maillé, marquis de Brézé, maréchal de France, morte en 1635.

Le Cardinal, n'ayant pas d'héritiers dans la ligne masculine, laissa son immense succession aux enfants de ses deux sœurs, ceux de la sœur aînée ayant, en vertu des usages de l'époque, la part principale. Nous commencerons donc par la famille de Vignerot de Pontcourlay, d'où sont sorties les deux branches ducales de Richelieu et d'Aiguillon.

I. DESCENDANTS DE FRANÇOISE DU PLESSIS.

Branche de Richelieu.

1. *René de Vignerot, sieur de Pontcourlay,* épousa en 1603 *Françoise du Plessis,* et mourut en 1625. De ce mariage sont nés : François de Vignerot, marquis de Pontcourlay, qui suit, — et *Marie-Madeleine de Vignerot,* mariée en 1620 à Antoine du Roure, seigneur de Combalet, mort en 1622, dont elle n'eut pas d'enfants; créée duchesse d'Aiguillon en 1638 ; morte en 1675, à soixante et onze ans, après une vie de grande charité.

2. *François de Vignerot, marquis de Pontcourlay,* mort en 1646, âgé de trente-sept ans. Il avait été nommé général des galères en 1635, après la démission de Pierre de Gondi, duc de Retz. Ce personnage, par ses dépenses énormes, s'attira plus d'une fois les plus vertes semonces de son oncle, le Cardinal, qui ne le ménageait pas. Il avait 60,000 livres de revenu[1], et dépensait 200,000 livres[2]. Richelieu lui paya, en 1636, 200,000 livres de dettes, et finit par lui écrire : « J'ai tant de honte de votre conduite que, vous priant de ne penser jamais que vous m'apparteniez, je vous promets d'oublier pour toujours ce que vous m'êtes[3] ». François de Vignerot épousa, en 1626, Marie-Françoise de Gué-

1. 300,000 francs d'aujourd'hui.
2. Un million.
3. *Lettres et papiers d'État,* V, 569.

madeur, dont il eut : Armand-Jean, chef de la branche de Richelieu; — Jean-Baptiste-Amador, chef de la branche d'Aiguillon; — Marie-Thérèse, appelée Mademoiselle d'Agénois.

3. *Armand-Jean du Plessis*, né en 1629, mort en 1715. Il fut substitué au nom et armes du Plessis par son grand-oncle le cardinal de Richelieu, et fut duc de Richelieu et de Fronsac[1], prince de Mortagne, marquis de Pontcourlay, etc., général des galères, chevalier d'honneur de la Dauphine. Il se maria trois fois. De sa seconde femme, Anne-Marguerite d'Acigné, il eut Louis-François-Armand et trois filles.

Louis-François-Armand, maréchal de France, mort en 1788, eut pour fils :

Le duc de Fronsac, mort en 1791, qui eut pour fils :

Le duc de Richelieu, ministre de Louis XVIII, mort en 1822, sans enfants.

Branche d'Aiguillon.

1. *Jean-Baptiste-Amador de Vignerot,* marquis de Richelieu, chef de la branche des ducs d'Aiguillon, mort en 1662, a eu de Jeanne-Baptiste de Beauvais Armand-Jean, qui suit.

2. *Armand-Jean de Vignerot*, marquis de Richelieu,

1. Il prit le titre de duc de Fronsac après la cession que lui fit de ce duché Claire-Clémence de Maillé, princesse de Condé.

mort en 1705, a eu de Marie-Charlotte de Mazarin[1] Armand-Louis, qui suit.

3. *Armand-Louis de Vignerot*, duc d'Aiguillon. — La duchesse d'Aiguillon, nièce du Cardinal, avait laissé son duché à sa nièce Marie-Thérèse, appelée Mademoiselle d'Agénois[2]. Celle-ci mourut sans postérité en 1704, et laissa le duché à Armand-Louis, qui prit le titre de duc d'Aiguillon. — Armand-Louis mourut en 1750. Ses successeurs sont :

Armand, duc d'Aiguillon, le vainqueur de Saint-Cast, mort en 1788.

Armand, duc d'Aiguillon, membre de l'Assemblée constituante, mort en 1800, sans postérité.

II. DESCENDANTS DE NICOLE DU PLESSIS.

Nicole du Plessis épousa, en 1617, Urbain de Maillé, marquis de Brézé, qui devint maréchal de France en 1632 et mourut en 1650.

Le Cardinal écrivait à son beau-frère :

Décembre 1634.

Mon frère, tous ceux qui viennent de l'armée se louent de la façon avec laquelle vous vous y gouvernez. Les dépêches

1. Fille d'Armand-Charles, duc de Mazarin et de la Meilleraye, et d'Hortense Mancini.

2. Le comté d'Agénois faisait partie du domaine royal et fut engagé par Louis XIII au cardinal de Richelieu, duquel il passa à ses héritiers.

que j'ai vues de vous m'ont aussi fort contenté. Si vous voulez continuer, en faisant tous les soirs réflexion un moment sur vous-même, vous répondrez assurément à l'attente et au désir de vos amis. Je ne saurais vous dire l'aise que j'ai d'avoir appris la courtoisie avec laquelle vous vivez avec tout le monde. Il n'y a rien de si aisé que de servir son maître sans acquérir la haine des particuliers, vu que pour parvenir à cette fin il ne faut que faire les choses avec raison et sans passion, vous rendant assidu et appliqué aux affaires, accessible, égal et courtois à tous les particuliers; indifférent à la perte et au gain qui se fait au jeu. Vous serez tel que je souhaite et mériterez la continuation d'emploi dans les armées du Roi, qui est le vrai élément de ceux de votre profession. Vous aimant comme je fais, je ne puis que me réjouir d'avoir lieu d'espérer ce qui vous est du tout avantageux.

Fantasque de nature, le maréchal de Brézé voulut quitter l'armée pour aller manger des melons à sa maison de Milly, en Anjou, et déclara que, si le Roi ne lui donnait pas son congé, il s'en irait néanmoins. Richelieu lui déclara « qu'il ne voulait plus avoir de commerce avec ses boutades[1] ».

Le maréchal de Brézé eut de la sœur du Cardinal deux enfants : 1° *Armand de Maillé-Brézé*, duc de Fronsac et de Caumont, amiral, grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, tué à l'ennemi en 1646. — 2° *Claire-Clémence de Maillé-Brézé*, duchesse de Fronsac, mariée au duc d'Enghien (le grand Condé) en 1641. Elle mourut en

1. *Lettres et papiers d'État,* VI, 85.

1694, reléguée au château de Châteauroux[1]. — Elle céda le duché de Fronsac à Armand-Jean, duc de Richelieu.

Cousins et cousines du Cardinal.

Richelieu avait plusieurs cousins et cousines, dont quatre ont été l'objet de soins particuliers.

Charles de la Porte, marquis puis duc de la Meilleraye, maréchal de France, grand maître de l'artillerie[2], était cousin germain du Cardinal, dont la mère était une de la Porte. M. de la Meilleraye fut un habile général, dont Richelieu n'eut qu'à se louer. Envoyé, en 1634, tenir les États de Bretagne, le Cardinal lui faisait dire : « Il considérera que ce qu'il m'est l'oblige d'autant plus étroitement à s'acquitter avec une satisfaction générale de cette commission, que chacun estimera que ses actions auront pour principe mes conseils et mes sentiments, et partant l'honneur ou le déshonneur en retournera autant sur moi que sur lui-même[3] ».

1. Condé n'avait épousé la nièce de Richelieu que contraint et forcé. Il l'avait toujours méprisée et détestée lorsque, en 1671, un événement tragique lui fournit le prétexte qu'il cherchait depuis longtemps pour se séparer d'elle. Un des pages de la princesse ayant châtié et blessé un laquais, qui, dans son ivresse, avait manqué de respect à madame de Condé, la méchanceté des courtisans prétendit que le page était trop avant dans les bonnes grâces de sa maîtresse, et le prince de Condé relégua à Châteauroux la pauvre princesse, qui subit une assez dure captivité jusqu'en 1694, année de sa mort.

2. Résidant en cette qualité à l'Arsenal.

3. *Lettres et papiers d'État*, VII, 728.

Nous avons déjà dit que Richelieu avait marié, le 26 novembre 1634, trois de ses cousines[1]. La fille aînée du baron de Pont-Château épousa le duc de la Valette. —La fille puînée dudit baron épousa M. de Puylaurens, qui allait être fait duc, et, après la mort du duc de Puylaurens, Richelieu la remaria, en 1639, au comte d'Harcourt, auquel il donna 200,000 écus[2], et, le cardinal de la Valette étant mort, Richelieu fit nommer le comte d'Harcourt lieutenant général du Roi à l'armée d'Italie. — La troisième cousine, fille du sieur du Plessis de Chivray, fut mariée au comte de Guiche, depuis maréchal de France.

1. *Gazette de France*, 1634, p. 525. — *Extraordinaire de la Gazette,* du 30 décembre 1634. — *Lettres et papiers d'État,* IV, 628, 644.

2. Trois millions de francs. — Il avait déjà donné à cette cousine, à son premier mariage, 180,000 livres (900,000 francs).

CHAPITRE VII

RÉSIDENCES DU CARDINAL. — COLLECTIONS ET BEAUX-ARTS.

I. *Premières résidences à Paris. — Le Petit-Luxembourg.*

Nous trouvons, en 1625, Richelieu logé à la Place-Royale; l'hôtel qu'il occupait est situé rue des Vosges, nos 16 et 18.

Le salon du Cardinal, présidé par sa nièce, madame de Combalet, était fréquenté par les courtisans et les beaux esprits.

Richelieu demeura ensuite à l'Arsenal et vint habiter, vers 1626, le Petit-Luxembourg. Sauval dit qu'il fit construire cet hôtel; d'autres assurent que ce fut Marie de Médicis qui le lui donna, voulant avoir près d'elle[1] le surintendant de sa maison. Le Petit-Luxembourg est situé à côté et à l'ouest du palais, sur la rue de Vaugirard[2]. Richelieu y demeura jusqu'à l'achèvement du Palais-Cardinal. Il donna le Petit-Luxembourg, en 1638, à madame de Combalet quand elle fut faite duchesse d'Aiguillon. Somptueusement

1. La Reine-Mère avait fait construire le Luxembourg, en 1615, par Jacques de Brosse.

2. Les communs du Petit-Luxembourg étaient en face de l'hôtel, de l'autre côté de la rue.

meublé, décoré de précieux tableaux et d'objets d'art de toutes sortes, le Petit-Luxembourg était une des plus belles résidences de Paris, où la « princesse-nièce » recevait dans ses salons la fleur de la société de l'hôtel de Rambouillet et de la Cour.

II. *Le Palais-Cardinal.*

Richelieu, ne trouvant pas que le Petit-Luxembourg fût une habitation digne de lui, fit commencer, en 1629, près du Louvre, la construction d'un palais, qu'on appela d'abord le Palais-Cardinal et plus tard le Palais-Royal. Lemercier, l'un des plus grands architectes du XVIIe siècle, donna les dessins de la nouvelle résidence, qui fut bâtie sur l'emplacement des hôtels de Luxembourg et de Rambouillet, de beaucoup de maisons voisines et sur une partie des remparts et fossés de la ville, que le Cardinal fit rebâtir au bout des jardins.

L'entrée principale était rue Saint-Honoré, vis-à-vis de la rue Saint-Thomas, qui conduisait au Louvre. On acheta aussi l'hôtel de Sillery, bâti en face du Palais-Cardinal, pour le démolir et en faire une place destinée à dégager les approches du Palais.

Le Palais-Cardinal fut complètement terminé en 1636, et aussitôt Richelieu le donna au Roi par acte notarié du 6 juin 1636, à la charge que les ducs de Richelieu ses successeurs seraient à perpétuité les capitaines et concierges du Palais et qu'ils y auraient un logement. Cependant le Cardinal avait fait bâtir à gauche du

Palais, à l'angle des rues Saint-Honoré et Richelieu[1], un hôtel pour les futurs ducs de Richelieu[2].

Il est impossible aujourd'hui de se rendre un compte exact de l'ancien Palais-Cardinal en examinant le Palais-Royal actuel. Les incendies de 1763 et 1781, ainsi que les constructions et transformations dues aux princes d'Orléans, ont fait entièrement disparaître l'ancien Palais.

La façade actuelle, en arcades, date de 1763, et a remplacé un élégant corps de bâtiments à fenêtres. — Les bâtiments et les galeries qui entourent le jardin datent de 1786 et remplacent les allées d'arbres et les pavillons d'égale grandeur qui encadraient le jardin. — La galerie vitrée construite par Louis-Philippe remplace les galeries de bois que l'on avait élevées provisoirement en 1786, faute d'argent pour construire là, comme sur les trois autres côtés du jardin, un bâtiment à galerie. Mais on avait d'abord démoli, en 1786, l'admirable terrasse du Cardinal, dont une estampe d'Israël Silvestre nous permet encore d'admirer la légèreté et l'élégance. Le balcon de cette terrasse, chef-d'œuvre de serrurerie, avait été exécuté par Etienne Doyart, appelé aussi Maître Étienne de Nevers, serrurier ordinaire des bâtiments du Roi : « C'était, dit Sauval, le fer le mieux coupé, le mieux fouillé, le mieux ciselé qu'on ait jamais vu ».

1. Où se trouve aujourd'hui le Théâtre-Français.
2. Le seul corps de logis de cet hôtel qui ait été achevé par Richelieu fut occupé par la bibliothèque du Cardinal.

C'est au Cabinet des estampes qu'il faut aller visiter le Palais-Cardinal, ses jardins avec leurs parterres en broderies, bordés de buis et entourés de plates-bandes remplies d'arbrisseaux. Quant aux appartements, tous complètement détruits ou transformés, ils étaient d'une splendeur royale. Les croisées avaient pour vitres de grands carreaux de cristal montés dans de l'argent. Toutes les chambres et galeries, les cabinets, l'oratoire étaient décorés de riches lambris, de tableaux des plus grands maîtres, d'objets d'art précieux et de beaux plafonds. La galerie des hommes illustres renfermait les portraits et les bustes de tous les grands hommes de notre histoire. Philippe de Champagne, le peintre favori de Richelieu, et Vouet, le chef de l'école française de ce temps, avaient peint quelques-uns de ces portraits. La belle galerie de l'avant-cour avait une voûte à fond d'or, où l'on avait peint en mosaïque une grande composition de Philippe de Champagne, à la gloire du Cardinal. La galerie était décorée de paysages italiens, de bustes et de splendides lambris.

Le Cardinal commença à habiter cette royale demeure du 15 au 25 janvier 1634. Louis XIII vint l'y visiter le 19 de ce mois : il y tint conseil le 21 février 1635, et souvent depuis lors. Le duc d'Enghien y venait saluer Son Éminence le 14 janvier 1637. Le 4 mars, Monsieur, frère unique du Roi, le prince de Condé, le duc d'Angoulême, le maréchal de la Force, les deux frères du landgrave de Hesse-Cassel vinrent aussi visiter le tout-puissant ministre du roi de France. Le

11 février 1641, l'archevêque de Paris fit, dans la chapelle, les cérémonies des épousailles du duc d'Enghien avec mademoiselle de Brézé, nièce du Cardinal. Mademoiselle de Brézé, fort petite, était jolie et spirituelle, et apportait en dot à son mari quatre terres et 600,000 livres. Par ce mariage la famille de Richelieu s'alliait à la maison de Bourbon.

Le 28 mars de la même année, le Cardinal recevait les ambassadeurs du nouveau roi de Portugal, qui venait d'affranchir son pays de la domination espagnole. Le 14 avril, il traitait somptueusement le duc de Lorraine, avant son départ pour Nancy[1].

Il nous paraît inutile de multiplier ces citations de *la Gazette*, et nous terminerons en disant que Louis XIV et la régente Anne d'Autriche prirent possession du Palais-Cardinal le 7 octobre 1643 et qu'ils y résidèrent pendant la Régence[2]. Dès 1661, le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, habita le Palais-Royal, et le Roi lui en fit don en 1692. Dès lors il a appartenu aux princes d'Orléans.

III. *Salle de spectacle du Palais-Cardinal.*

Ce qu'il y a de plus intéressant dans l'histoire du Palais-Cardinal est évidemment ce qui s'est passé sur son théâtre. Cette salle était bâtie à droite en entrant dans

1. *Gazette de France.*
2. Cabinet des estampes (topographie). Estampe avec légende.

la cour du Palais, c'est-à-dire à l'angle des rues de Valois et Saint-Honoré.

Les gravures du temps ne donnent que l'emplacement de cette belle salle, indiqué par la hauteur de sa toiture qui domine celle des autres constructions[1].

La salle de spectacle fut construite par Le Mercier, en 1627. Sauval[2] en donne la description suivante :

Chacun sait la passion que le cardinal de Richelieu avait pour la comédie[3], qui. non content d'engager les plus beaux esprits à cultiver la poésie dramatique, est accusé encore d'avoir donné quelques-unes de ses heures de relâche à la composition de ces sortes de poëmes ; et on veut, de plus, qu'il n'ait fait bâtir la salle de la comédie que pour la représentation des pièces de sa façon, et qu'enfin *Mirame* et *Europe* sont toutes deux de lui. Certainement, cette passion, s'il faut ainsi dire, le tyrannisait si fort que, la troupe des comédiens du Roi ne lui suffisant pas, il en voulut aussi avoir une[4] qui le suivît en campagne, et lui pût donner, chez lui à Paris, le plaisir de la comédie, dans le temps que le Roi jouissait au Louvre du même divertissement. Bien davantage, comme si ce n'eût pas été assez d'un théâtre dans son palais, il lui en fallut deux, un petit et un grand ; l'un

1. Gravure de Boisseau, au Cabinet des estampes.

2. T. II, p. 161.

3. Non-seulement le Cardinal créa chez lui une et même deux salles de spectacle ; mais il établit, en 1633, un théâtre à Forges, pendant que la Cour y prenait les eaux. (*Gazette,* 1633, p. 260. — *Lettres et papiers d'État*, IV, 470, note.)

4. Il y avait alors à Paris deux troupes de comédiens : celle de l'hôtel de Bourgogne, dirigée par Bellerose, qui jouait la farce ; celle du Marais, dirigée par Mondory, qui représentait les comédies et les tragédies. Le Cardinal créa une troisième troupe, celle du Palais-Cardinal.

capable de contenir 600 personnes, et l'autre plus de 3,000. Dans le petit, il assistait aux pièces de théâtre que les comédiens représentaient ordinairement au Marais du Temple; le grand était réservé pour les comédies de pompe et de parade, quand la profondeur des perspectives, la variété des décorations, la magnificence des machines y attiraient Leurs Majestés et la Cour.

Ce lieu est une longue salle parallélogramme, large de 9 toises[1] en dedans œuvre, que le Cardinal et Le Mercier s'efforcèrent de rendre la plus admirable de l'Europe ; mais la petitesse du lieu s'y opposa ; car, comme ce ministre avait résolu de faire au Roi un présent de sa maison, il était bien aise qu'il s'y trouvât quelque grande partie et quelque chose qui fût digne d'un grand monarque ; et pour cela il fit faire, par plusieurs, divers dessins et élévations pour ce théâtre, mais qui ne furent pas reçus, pour être trop enjoués; de sorte qu'il se tint à celui de Le Mercier, comme plus solide, plus commode et plus majestueux tout ensemble.

La manière de ce théâtre est moderne, et occupe, ainsi que je l'ai dit, une longue salle couverte et carrée longue. La scène est élevée à un des bouts, et le reste occupé par 27 degrés de pierre qui montent mollement et insensiblement, et qui sont terminés par une espèce de portique, ou trois grandes arcades. Mais cette salle est un peu défigurée par deux balcons dorés, posés l'un sur l'autre, de chaque côté, et qui, commençant au portique, viennent finir assez près du théâtre. Le tout ensemble est couronné d'un plafond ou perspective, où Le Maire[2] a fait une longue ordonnance de colonnes corinthiennes, qui portent une voûte fort haute, enrichie de rozons ; et cela avec tant d'art que non seulement cette voûte et le plafond semblent véritables, mais

1. 17m,54.

2. Jean le Maire, mort en 1655. Il excellait à peindre l'architecture et les perspectives.

rehaussent de beaucoup le couvert de la salle et lui donnent toute l'élévation qui lui manque.

Sur les degrés de ce théâtre, il n'y a ni procinctions, ni vomitoires, ni balustres à la façon des Grecs et des Romains; on n'y voit point, comme chez eux, ce grand nombre d'entrées et de sorties si commodément distribuées; ces portiques distribués avec tant d'esprit et de majesté ne s'y rencontrent point, non plus que tous ces escaliers, grands, petits, dérobés, ni tous ces autres membres et commodités des cirques et des amphithéâtres. Tels enrichissements, outre l'embarras, eussent occupé trop de place dans un lieu où il y en avait si peu, et qui y était si nécessaire. Les degrés même ne sont pas arrondis en circonférence, ils règnent en droite ligne sur la largeur entière de ce parallélogramme; et, de plus, Le Mercier leur a donné moins de hauteur et de largeur que les anciens ne faisaient. Au lieu d'un pied et demi de haut (0^{m},48) sur trois ou deux et demi de large (0^{m},97 ou 0^{m},81) que portaient ceux des Romains, chacun n'a de hauteur que cinq pouces et demi (0^{m},14) et vingt-trois (0^{m},62) de largeur, si commodes pourtant que jamais ceux des Anciens ne les ont égalés en ce point; et de fait, par ce même moyen on y monte et descend avec toute une autre facilité.

Là s'assemble à la comédie, dans cet espace, trois fois plus de monde qu'il n'y en aurait eu, si ce théâtre était conduit sur le dessin de quelque architecte de Rome ou de Grèce. Les spectateurs même n'y sont point assis, ainsi qu'à Rome, sur la pierre toute nue, incommode en certaines saisons pour la froideur, et ils s'y trouvent bien plus à leur aise : un même degré à même temps n'y sert point de siège et de marchepied à deux files d'auditeurs, qui pourraient gâter leurs habits et s'entrecrotter. Notre architecte ingénieux, afin de pourvoir à cette incommodité, s'y est pris assez joliment; car, peut-être, est-il le premier qui s'en soit avisé.

Pour mieux comprendre ceci, il faut savoir que, comme

il est impossible de s'asseoir sur des degrés qui ne portent que cinq pouces et demi (0^m,14) de haut; aussi ces degrés si bas, dans cette salle, ne servent que de marchepied, et ne sont faits ainsi que pour porter chacun une longue suite de formes[1] de bois, qu'on y place aux jours de comédie, mais qui n'en couvrent guère que les deux tiers ; ainsi les spectateurs rangés le long du vingt-septième degré, par exemple, qui est le dernier, ne sont élevés que de cinq pouces et demi (0^m,14) par-dessus ceux qui occupent le vingt-sixième, et de même en est-il des autres ; si bien que, quand la salle est pleine de monde, on n'y voit que des têtes rangées par étage les unes au-dessus des autres et qui rampent (s'élèvent imperceptiblement)...

Il est constant que Le Mercier, dans la distribution des parties de ce théâtre, a passé l'espérance de tout le monde et fait beaucoup plus qu'on n'attendait, n'y ayant point d'apparence qu'un carré long, renfermé entre une rue et une cour, dût être si accompli; car enfin, malgré les petits défauts qu'on y remarque, il n'y a personne qui n'avoue que c'est le théâtre de France le plus commode et le plus royal.

J'aurais tort de ne pas décrire la couverture de ce vaste vide, qui a mérité l'admiration, non seulement du charpentier, mais encore de tous les curieux: c'est une mansarde couverte de plomb, posée sur une fort légère charpente, et particulièrement sur huit poutres de chêne, chacune de 2 pieds (0^m,649) en carré sur 10 toises (19^m,49) de long.... Jamais on n'avait vu, ni lu, ni ouï parler de poutres de chêne d'une longueur si extraordinaire et si prodigieuse.... Aussi, entendant parler qu'on fouillait dans toutes les forêts royales pour découvrir huit chênes de 20 toises de haut chacun, pour lors ils se prirent à rire et dirent que c'était

1. Banquettes rembourrées et garnies de velours ou d'autre étoffe.

chercher ce qu'on ne trouverait jamais. Mais ils furent bien étonnés quand ils les virent et qu'ils surent qu'elles avaient été taillées dans les forêts royales de Moulins, et que pour les amener on avait déboursé près de 8,000 livres[1].

Nous verrions encore aujourd'hui ces poutres aussi saines que jamais, si l'on ne s'était point avisé depuis la mort du Cardinal de les charger de planchers et d'appartements, qui en ont rompu quelques-unes. Tous les curieux ont été touchés de cette ruine. En effet, elle est si considérable, qu'il n'y a point de charpentier qui veuille entreprendre de la rétablir à moins de 4,000 livres[2] pour chaque poutre, si bien que je m'imagine qu'on se contentera des étages qui y sont[3].

Le goût du théâtre était alors fort répandu, et le Cardinal n'était pas seul à avoir cette passion : Louis XIII la partageait. En 1635, le 15 mars, il dansa à Chantilly le ballet de *la Merlaison* ou de la chasse du merle, chasse que S. M. aimait particulièrement. Tout était de l'invention du Roi, le nom du ballet, les airs, les pas, les costumes. S. M. figura dans la troisième entrée comme marchand de sonnettes.

Richelieu fit représenter sur son théâtre un assez bon nombre de pièces et de ballets. Quelques-unes de ces pièces étaient l'œuvre des Cinq-Auteurs. On donnait ce nom à Boisrobert, Corneille, Rotrou, Colletet et

1. Environ 40,000 francs de nos jours.

2. 20,000 francs d'aujourd'hui.

3. Cette salle servit à la troupe de Molière, à qui Louis XIV la donna en 1660. Après la mort de Molière, l'opéra y fut établi jusqu'en 1763, époque où elle fut incendiée. Rebâtie en 1764-70 par Moreau, elle fut encore brûlée en 1781 et remplacée par les bâtiments actuels.

Lestoile, collaborateurs du Cardinal. « Il leur donnait un sujet ; quand ils étaient convenus de l'arrangement, chacun se chargeait d'un acte, et la pièce était faite en peu de temps ; elle était représentée sur le théâtre de son palais, et paraissait, à l'impression, sous le nom de Baudouin[1] ».

La première représentation que je trouve indiquée est celle du 14 décembre 1634. La *Gazette*[2] nous apprend simplement que Gaston ouït la comédie en l'hôtel de Richelieu avec le Cardinal. — La seconde représentation eut lieu le 16 avril 1635, le jour même de la déclaration de guerre à l'Espagne. On joua la comédie des *Tuileries,* œuvre des Cinq-Auteurs. La magnificence des décorations était extrême et la pièce fut dignement représentée[3], mais elle était sans valeur. On en jugera par l'analyse qu'en donnent les frères Parfait[4]. « Aglante est promis en mariage à Cléonice, et il vient à Paris pour terminer cette affaire : en y arrivant, il entre dans une église où il aperçoit une belle personne dont il devient tout d'un coup amoureux. Il ordonne à quelqu'un de s'informer du nom de cette demoiselle. La personne chargée de cette commission lui dit qu'elle se nomme Mégate. La même curiosité prend à la demoiselle inconnue, et Aglante, déguisant aussi son nom, fait dire qu'il s'appelle Philène. Toute l'intrigue de la pièce roule sur cette suppòsition de noms »,

1. Membre de l'Académie française, mort en 1650.
2. 1634, p. 572.
3. *Gazette*, 1635, p. 208.
4. *Histoire du Théâtre français.*

et quand, après quelques aventures invraisemblables, tout se découvre, Aglante et Cléonice se marient.

Voltaire[1] raconte, à propos de cette comédie, que le Cardinal avait arrangé lui-même toutes les scènes de la comédie des *Tuileries*. « Corneille, plus docile à son génie que souple aux volontés d'un premier ministre, crut devoir changer quelque chose dans le troisième acte qui lui fut confié. Cette liberté estimable fut envenimée par deux de ses confrères, et déplut beaucoup au Cardinal, qui lui dit qu'*il fallait avoir un esprit de suite.* Il entendait par esprit de suite la soumission qui suit aveuglément les ordres de ses supérieurs ». C'est peut-être l'origine du mauvais vouloir de Richelieu envers Corneille.

L'année suivante, 1636, le 27 janvier, Richelieu donna à la Reine, à Gaston, à Mademoiselle, au prince et à la princesse de Condé, à la comtesse de Soissons, à la duchesse de Lorraine et à toute la Cour, la représentation de *la Cléoriste*, comédie de Baro, jouée par la troupe de Bellerose. « Après la comédie, il y eut ballet entrelacé d'une double collation : l'une, des plus rares fruits ; l'autre, de confitures, que dix-huit pages dansant présentèrent, en de petits paniers, tous chargés de rubans d'Angleterre tissus d'or et d'argent, aux seigneurs qui les distribuèrent aux dames[2] ».

Le 5 février suivant, on joua une seconde fois *la Cléoriste*, devant le Roi, la Reine et toute la Cour. Les

1. *Préface sur le Cid.*
2. *Gazette*, 1636, p. 76.

deux troupes de Bellerose et de Mondory rivalisèrent entre elles. « L'ornement du théâtre, dit la *Gazette*[1]. La gentillesse de l'invention et la beauté des vers, ouvrage du sieur Baro, le concert ravissant des luths, clavecins et autres instruments, le geste et l'habit des acteurs mirent l'honneur de la scène en compromis entre tous les siècles passés et le nôtre ».

Renaudot allait peut-être un peu loin dans son admiration.

Le 19 février, « Son Éminence reçut en son palais le duc de Parme et lui donna une fort belle comédie[2], avec changement de théâtre et d'excellents concerts de luths, épinettes, violes et violons entre les actes. Cette comédie fut suivie d'un ballet composé de douze entrées de fort bons danseurs richement vêtus ». L'assemblée était fort belle ; Monsieur en faisait partie. Le divertissement dura trois heures ; puis on monta à l'étage supérieur pour souper, et on alla ensuite dans la chambre de S. Ém., où l'excellente musique du Roi[3] se trouvait par l'ordre exprès de Sa Majesté.

Le 22 février 1637, les deux troupes de comédiens jouèrent la tragi-comédie de *l'Aveugle de Smyrne*, des Cinq-Auteurs, en présence du Roi, de la Reine, de Monsieur, de Mademoiselle, du prince de Condé, du duc d'Enghien, du duc Bernard de Weimar, du maréchal de la Force et des seigneurs et dames de la

1. Page 88.
2. C'était l'*Aspasie* de Desmarets.
3. Louis XIII était bon musicien et compositeur.

Cour[1]. Cette pièce est aussi faible que la comédie des Tuileries. Philarque, fils d'Atlante, prince du sénat de Smyrne, aime Aristée et en est aimé. Cependant il la soupçonne d'infidélité et la quitte. Aristée se retire alors dans le temple de Diane pour y devenir prêtresse. Philarque reconnaît son injustice et va demander pardon à Aristée, et tâche de la faire sortir de sa retraite en offrant de l'épouser. Atlante, pour empêcher ce mariage, fait venir un mage qui, avec une poudre, rend Philarque aveugle. Désespoir du père qui, avec une autre poudre, veut rendre la vue à son fils, mais inutilement. Cependant on fait sortir Aristée du temple de Diane, et Atlante consent que Philarque épouse sa maîtresse; les amants s'embrassent à plusieurs reprises, en se disant force fadeurs. Les pleurs d'Aristée rendent la vue à Philarque et tout finit joyeusement.

En février 1638, *la Gazette*[2] nous dit simplement qu'on dansa le ballet de Monsieur en l'hôtel de Richelieu.

En février 1639, Richelieu, voulant donner, comme faisaient les jésuites dans leur collège, une représentation théâtrale exécutée par des enfants, fit jouer *l'Amour tyrannique*, tragi-comédie de Scudéry. Parmi les jeunes acteurs se trouvait Jacqueline Pascal, alors âgée de treize ans, dont le père était exilé de Paris. La duchesse d'Aiguillon, qui s'intéressait à cette famille, confia à

1. *Gazette*, p. 138.
2. Page 88.

Jacqueline, déjà célèbre par son talent précoce pour la poésie, le rôle principal, espérant que le talent et l'esprit de l'actrice parviendraient à obtenir du Cardinal la grâce de l'exilé. Laissons maintenant Jacqueline nous raconter ce qui se passa.

Quant à la représentation, écrivait-elle le lendemain à son père, M. le Cardinal parut y prendre grand plaisir, surtout quand je parlais. Il se mettait à rire, comme tout le monde dans la salle.

Dès que la comédie fut jouée, je descendis du théâtre avec le dessein de parler à Madame d'Aiguillon : mais M. le Cardinal s'en allait, ce qui fut cause que je m'avançai tout droit à lui, de peur de perdre cette occasion-là, et outre cela M. de Mondory[1] me pressait extrêmement d'aller parler à M. le Cardinal. J'y allai donc et lui récitai les vers que je vous envoie[2], qu'il reçut avec une extrême affection et des caresses si extraordinaires que cela n'était pas imaginable ; car, premièrement, dès qu'il me vit venir à lui, il s'écria : « Voilà la petite Pascal » ; puis il m'embrassait et me baisait, et pendant que je disais mes vers, il me tenait dans ses bras, et me baisait à tout moment avec une grande satisfaction ; puis, quand je les eus dits, il me dit : « Allez, je vous accorde tout ce que vous me demandez ; écrivez à votre

1. Qui lui avait donné quelques leçons.

2. Ne vous étonnez pas, incomparable Armand,
Si j'ai mal contenté vos yeux et vos oreilles ;
Mon esprit, agité de frayeurs sans pareilles,
Interdit à mon corps et voix et mouvement.
Mais, pour me rendre ici capable de vous plaire,
Rappelez de l'exil mon misérable père.
C'est le bien que j'attends d'une insigne bonté ;
Sauvez cet innocent d'un péril manifeste.
Ainsi vous me rendrez l'entière liberté
De l'esprit et du corps, de la voix et du geste.

père qu'il revienne en toute sûreté ». Là-dessus, Madame d'Aiguillon s'approcha, qui dit à M. le Cardinal : « Vraiment, Monseigneur, il faut que vous fassiez quelque chose pour cet homme-là ; j'en ai ouï parler, c'est un fort honnête homme et fort savant : c'est dommage qu'il demeure inutile. Il a un fils qui est très savant en mathématiques et qui n'a pourtant que quinze ans ».

Là-dessus M. le Cardinal dit encore une fois que je vous mandasse de revenir en toute sûreté. Comme je le vis en si bonne humeur, je lui demandai s'il trouvait bon que vous lui fissiez la révérence. Il me dit que vous seriez le bienvenu ; puis parmi d'autres discours : « Dites à votre père, quand il sera revenu, qu'il vienne me voir », et me répéta cela trois ou quatre fois. Après cela, comme Madame d'Aiguillon s'en allait, ma sœur l'alla saluer et elle lui fit beaucoup de caresses et lui demanda où était mon frère, et dit qu'elle eût bien voulu le voir. Cela fut cause que ma sœur le lui mena ; elle lui fit de grands compliments et lui donna beaucoup de louanges sur sa science.

On nous mena ensuite dans une salle où il y eut une collation magnifique de confitures sèches, de fruits, limonades et choses semblables. En cet endroit elle me fit beaucoup de caresses. Enfin je ne puis pas dire combien j'ai reçu d'honneur, car je vous écris le plus succinctement qu'il m'est possible[1].

Le 8 mars 1639 on dansa au Palais-Cardinal le ballet de *la Félicité*, sur le sujet de la naissance du Dauphin[2]. Ce ballet fut très goûté ; on l'avait dansé à Saint-Germain (6 mars), et quelques jours après on le donna

1. Victor Cousin, *Jacqueline Pascal*. — Étienne Pascal, à son retour, alla voir, à Ruel, le Cardinal, et lui présenta ses trois enfants.

2. Louis XIV.

encore à l'Hôtel de Ville. De nombreux personnages, des pas variés, de riches costumes faisaient d'un pareil ballet un régal pour tout le monde, car la danse était alors le plaisir le plus aimé.

A la fin de février 1640, Mademoiselle[1], assistée de Mesdemoiselles de Bourbon, de Longueville, de Rohan, etc., dansa au Palais-Cardinal un ballet appelé *le Triomphe de la Beauté*[2]. On dansa aussi ce ballet à l'Arsenal, chez Madame de la Meilleraye. C'est là que l'abbé de Marolles y assista[3]. Mademoiselle, dit-il, représentait la Perfection, Mademoiselle de Bourbon, l'Admiration, et Mademoiselle de Vendôme, la Victoire, chacune de ces trois accompagnées de leurs troupes, composées des plus belles personnes de la Cour, outre les entrées, qui furent faites par des seigneurs et quelques-uns des meilleurs danseurs. Le sujet en avait été inventé par M. Hedelin[4], l'un des plus beaux esprits de notre temps.

Avec l'année 1641 nous arrivons enfin à *Mirame*, l'œuvre favorite de Richelieu, pour la mise en scène de laquelle il fit des frais énormes. *Mirame* servit à l'inauguration de la grande salle de spectacle du Palais-Cardinal, car jusqu'alors on ne s'était servi que de la petite salle.

La *Gazette*[5] a donné de cette célèbre représentation

1. Mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston, la Grande Mademoiselle.

2. *Gazette*, p. 120 et 128.

3. Mémoires, I, 239.

4. Depuis connu sous le nom d'abbé d'Aubignac.

5. *Gazette*, p. 35.

un compte rendu, qui est peut-être le premier de ce genre. Nous le reproduisons en entier.

Le soir du 14 janvier fut représentée dans l'hôtel de Richelieu une pièce de théâtre composée par le sieur Desmarets, esprit poli et fertile tout ensemble, laquelle n'a pas eu sa pareille de notre âge si vous la considérez dans toute son étendue.

Le sujet en était excellent, qui fut traité avec une telle abondance de pensées délicates, fortes et sublimes, qu'il serait malaisé de trouver dans tout l'amas des plus belles tragédies de l'Antiquité les raisonnements qui sont dans cette seule pièce, ornée des plus nobles sentiments et des tendresses les plus grandes de l'amour. La France, ni possible les pays étrangers, n'ont jamais vu un si magnifique théâtre et dont la perspective apportât plus de ravissement aux yeux des spectateurs. La beauté de la grande salle où se passait l'action s'accordait merveilleusement bien avec les majestueux ornements de ce superbe théâtre, sur lequel, avec un transport difficile à exprimer et qui fut suivi d'une acclamation universelle d'étonnement, paraissaient de fort délicieux jardins, ornés de grottes, de statues, de fontaines et de grands parterres en terrasse sur la mer, avec des agitations qui semblaient naturelles aux vagues de ce vaste élément, et deux grandes flottes, dont l'une paraissait éloignée de deux lieues, qui passèrent toutes deux à la vue des spectateurs.

La nuit sembla arriver ensuite par l'obscurcissement imperceptible tant du jardin que de la mer et du ciel, qui se trouva éclairé de la lune. A cette nuit succéda le jour qui vint aussi insensiblement avec l'aurore et le soleil, qui fit son tour d'une si agréable tromperie qu'elle durait trop peu aux yeux et au jugement d'un chacun.

Après la comédie, circonscrite par les lois de la poésie dans les bornes de ce jour naturel, les nuages d'une toile

abaissée cachèrent entièrement le théâtre. Alors trente-deux pages vinrent apporter une collation magnifique à la Reine et à toutes les dames, et, peu après, sortit de dessous cette toile un pont doré conduit par deux grands paons, qui fut roulé depuis le théâtre jusque sur le bord de l'échafaud de la Reine, et aussitôt la toile se leva, et, au lieu de tout ce qui avait été vu sur le théâtre, y parut une grande salle en perspective, dorée et enrichie des plus magnifiques ornements, éclairée de seize chandeliers de cristal. Au fond de laquelle était un trône pour la Reine, des sièges pour les princesses, et aux deux côtés de la salle des formes (banquettes) pour les dames : tout ce meuble de gris de lin et d'argent.

La Reine passa sur ce pont pour s'aller asseoir sur son trône, conduite par Monsieur : comme les princesses, les dames et damoiselles de la Cour, par les princes et seigneurs, lesquelles ne furent pas plus tôt placées, que la Reine dansa, dans cette belle salle, un grand branle avec les princes, les princesses, les seigneurs et les dames : tout le reste de l'assemblée regardant à son aise ce bal si bien ordonné, où toutes les beautés de la Cour ne brillaient pas moins de leur propre éclat que de celui des riches pierreries dont elles étaient ornées, et faisaient admirer leur adresse et leur grâce. Après le grand branle, la Reine se mit en son trône et vit danser longtemps d'autres dames des plus belles et des plus adroites de la Cour.

Enfin, si j'ai de la peine à me retirer de cette narration, jugez combien il fut difficile aux spectateurs d'une si belle action de sortir d'un lieu où ils se croyaient avoir été enchantés par les yeux et par les oreilles : lequel ravissement ne fut pas pour les seuls Français. Les généraux Jean de Vert, Enkenfort et don Pedro de Léon, prisonniers de guerre, en eurent leur part, y ayant été conduits du bois de Vincennes[1].

1. Nom ordinaire du château de Vincennes.

L'abbé de Marolles ne fut guère enthousiasmé de *Mirame*. On lit dans ses Mémoires[1] :

Mirame fut représentée devant le Roi et la Reine, avec des machines qui faisaient lever le soleil et la lune, et paraître la mer, dans l'éloignement, chargée de vaisseaux.

On n'y entrait que par billets, et ces billets n'étaient donnés qu'à ceux qui se trouvèrent marqués sur le mémoire de S. Ém., chacun selon sa condition, car il y en avait pour les dames, pour les seigneurs, pour les ambassadeurs, pour les étrangers, pour les prélats, pour les officiers de la justice et pour les gens de guerre. Je me trouvai du nombre entre les ecclésiastiques, et je la vis commodément; mais, pour en dire la vérité, je n'en trouvai pas l'action beaucoup meilleure pour toutes ces belles machines et grandes perspectives. Les yeux se lassent bientôt de cela, et l'esprit de ceux qui s'y connaissent n'en est guère plus satisfait. Le principal des comédies, à mon avis, est le récit des bons acteurs, l'invention du poète et les beaux vers. Le reste n'est qu'un embarras inutile..... Au reste, si je ne me trompe, cette pièce ne réussit pas si bien que quelques autres de celui qui l'avait composée, auxquelles on n'avait pas apporté tant d'appareils.

M. de Valençay, lors évêque de Chartres, et qui fut bientôt après archevêque de Reims, aidant à faire les honneurs de la maison, parut en habit court sur la fin de l'action, et descendit de dessus le théâtre pour présenter la collation à la Reine, ayant à sa suite plusieurs officiers qui portaient vingt bassins de vermeil doré, chargés de citrons doux et de confitures[2]. En suite de quoi, les toiles du théâtre s'ouvrirent pour faire paraître une grande salle, où se tint le

1. Edition de 1755, t. I, p. 235.

2. M. de Montchal dit, dans ses Mémoires : « L'évêque de Chartres y avait paru rangeant les chaises, donnant les places aux dames, et s'était enfin présenté sur le théâtre à la tête de

bal, quand la Reine y eut pris place sur le haut dais. Son Éminence, un pas derrière elle, avait un manteau long, de tafetas couleur de feu, sur une simarre de petite étoffe noire, ayant le collet et le rebord d'en bas fourré d'hermine. Le Roi se retira aussitôt que la comédie fut finie.

Un autre témoin, l'abbé Arnauld, dit dans ses Mémoires : « Il est facile de juger si l'ouvrage d'un premier ministre, représenté dans son palais, sous ses yeux, au milieu de tous les courtisans, dut avoir du succès. Au bruit des applaudissements qui retentissaient dans la salle, Richelieu, plein de joie, s'agitait, se levait, s'avançait en dehors de sa loge pour se montrer à l'assemblée ».

« Richelieu, dit aussi Pellisson, témoigna des tendresses de père pour cette pièce.... J'ai ouï dire que les applaudissements que l'on donnait à *Mirame*, ou plutôt à celui que l'on savait qui y prenait beaucoup d'intérêt, transportaient le Cardinal hors de lui-même : que tantôt il se levait et se tirait à moitié le corps hors de sa loge pour se montrer à l'assemblée, tantôt il imposait silence pour faire entendre des endroits encore plus beaux ».

Mirame, selon les frères Parfait, n'est plus des Cinq-Auteurs, mais de Desmarets[1]. On prétend que le Car-

vingt-quatre pages qui portaient la collation, lui étant vêtu de velours, en habit court, disant à ses amis qui trouvaient à redire à cette action, qu'il faisait toutes sortes de métiers pour vivre.

1. Desmarets, seigneur de Saint-Sorlin, mort en 1676, membre de l'Académie, contrôleur général de l'extraordinaire des guerres, secrétaire général de la marine du Levant, auteur de nombreux ouvrages (Voir Kerviler, brochure sur Desmarets, 1879, chez Dumoulin).

dinal prit une part importante à la composition de cette pièce, qui est médiocre, bien qu'on y trouve çà et là quelques beaux vers.

« Mirame, fille du roi de Bithynie, aime Arimant. Ce dernier, qui commande la flotte du roi de Colchos, forme l'audacieux dessein d'obtenir la princesse par la voie des armes. Il succombe et est fait prisonnier. Réduit au désespoir, il ordonne à un esclave de lui passer son épée au travers du corps. Mirame, apprenant cet accident, se résout à suivre son amant au tombeau : elle feint cependant de consentir à l'hymen d'Azamor, roi de Phrygie, à qui son père la destine, et engage secrètement Almire, sa confidente, à lui trouver du poison qu'elle prend. Le roi, qui ignore ce malheur, félicite Azamor sur l'heureux changement de Mirame. On vient annoncer que cette princesse n'est plus. Almire ne laisse pas le temps à ces deux princes d'étaler leurs regrets, elle leur apprend que Mirame n'est qu'endormie. Pour surcroît de bonheur, Arimant, qui n'a reçu de l'esclave qu'une légère blessure, est reconnu frère du roi de Phrygie et déclaré héritier de celui de Colchos. Azamor et le roi de Bithynie achèvent son bonheur en consentant à son mariage avec Mirame ».

Quelques-uns ont cru que Richelieu faisait allusion, à l'aide de Mirame, à l'amour de la Reine pour Buckingham.

> Je me sens criminelle, aimant un étranger
> Qui met, pour mon amour, cet État en danger.

Arimant, dans cette hypothèse, représenterait Buckin-

gham, et Mirame, Anne d'Autriche. Mais la ressemblance n'existe que dans ce simple fait, et qui peut croire un instant que Richelieu aurait pu avoir la pensée d'insulter la Reine en public, et devant le Roi?

Un des premiers qui ait jeté cette accusation contre le Cardinal est l'archevêque de Toulouse, M. de Montchal, adversaire déclaré de Richelieu. Il n'hésite pas à dire dans ses Mémoires[1] :

« Peu de jours auparavant, on avait joué la grande comédie de l'*Histoire de Buckingham*, et dansé le célèbre ballet au Palais-Cardinal, auxquels les prélats[2] furent invités, et quelques-uns s'y trouvèrent. L'appareil en fut si magnifique qu'on l'estima des sommes immenses, et il fut dit que le Cardinal, ayant voulu que les prélats y fussent invités par les agents, entendait qu'elle fût jouée aux dépens du clergé ».

M. de Montchal n'y va pas de main morte : l'histoire de Buckingham! Il faut convenir que, sous prétexte d'accuser Richelieu de manquer de respect à la Reine, on se montrait fort irrespectueux envers Anne d'Autriche, et que M. de Montchal était bien maladroit de réveiller de vieux souvenirs, alors oubliés, et surtout de les faire revivre d'une façon aussi brutale.

Le 7 février 1641, à propos du mariage de mademoiselle de Brézé, nièce du Cardinal, avec le duc d'Enghien, on dansa le ballet de *la Prospérité des armes de*

1. Edition de 1728, I, 107.

2. De l'assemblée du Clergé.

la France, « le plus magnifique ballet dont on ait mémoire », dit *la Gazette*[1].

Leurs Majestés, le nonce et les ambassadeurs, toute la Cour, après avoir assisté, au Louvre, au contrat de mariage, se rendirent au Palais-Cardinal et assistèrent au ballet, après lequel il y eut un grand bal « dont la magnificence et les présents faits à la Reine, aux princesses et aux dames, répondirent à tout le reste ». On lit dans les Mémoires de l'abbé de Marolles[2], qui assista à cette brillante soirée :

Quelque temps après (*Mirame*), on dansa le ballet de *la Prospérité des armes de la France*, où les mêmes machines de la comédie furent employées, avec de nouvelles inventions, pour faire paraître, tantôt les campagnes d'Arras et la plaine de Casal, et tantôt les Alpes couvertes de neiges, puis la mer agitée, le goufre des enfers, et enfin le ciel ouvert, d'où Jupiter, ayant paru dans son trône, descendit sur la terre... Ce ballet, avec toutes ses machines et toute sa magnificence, ne fut pourtant pas une chose si ravissante qu'on se le pourrait imaginer, parce que l'invention n'en fut pas exactement suivie et que les habits et les actions de plusieurs danseurs ne se trouvèrent pas assez convenables au sujet, outre que les chars de triomphe qui s'y présentèrent n'étaient traînés de rien, contre la vraisemblance, bien que cela se pût faire fort aisément. Les récits de l'Harmonie, de l'Italie, d'Apollon et des Muses furent assez agréables ; mais ce qu'il y eut de plus exquis furent les sauts périlleux d'un certain Italien, appelé Cardelin, qui représentait la Victoire en dansant sur une corde cachée d'un nuage, et parut s'envoler au ciel.

1. Page 68. — Ce ballet était composé de 36 entrées.
2. Page 237.

Le 14 février, le ballet fut dansé, pour la seconde fois, en l'honneur du duc de Lorraine, qui était venu à Paris faire hommage à Louis XIII pour son duché de Bar.

Le 7 mars suivant, le Cardinal fit représenter devant lui une tragédie latine par les écoliers des Pères Jésuites de Paris. « La scène fut ouverte par le prince de Conty et fermée par le jeune duc de Nemours, l'un et l'autre, par les preuves de la bonté de leur esprit et grande espérance qu'ils font concevoir d'eux, répondant à l'élégance et beauté du sujet, qui fut une histoire des deux enfants des rois de Danemark et d'Holsace[1] ».

La dernière pièce qui fut jouée au Palais-Cardinal est une comédie héroïque appelée *Europe*. La représentation eut lieu le 15 novembre 1642, peu de temps avant la mort du Cardinal. La pièce eut un grand succès. Elle était l'œuvre de Desmarets; mais le Cardinal, suivant l'abbé de Joly, y avait travaillé.

Europe est une allégorie politique sur les affaires du temps. L'histoire est mise fidèlement sur la scène, au moment où le Cardinal commençait avec l'Allemagne les négociations qui devaient aboutir six ans plus tard à la paix de Westphalie.

Au prologue, la Paix, descendant du ciel, annonce le retour des arts, du commerce, des plaisirs et de l'abondance.

L'Espagne, représentée par Ibère, ouvre le premier acte et prie Germanique, son parent et son confident, de l'aider

1. *Gazette* de 1641, p. 128.

dans le dessein qu'il a d'assujettir la reine Europe, malgré les efforts de Francion, qui a entrepris de maintenir sa liberté.

Je brûle pour Europe, et ma fortune est telle,
Que sans faire le vain, je suis seul digne d'elle.
Tant de rois asservis, tant de puissants États
M'ont mis au plus haut rang entre les potentats !
Je suis si cher aux dieux, que, du milieu de l'onde,
Ils ont fait pour moi seul sortir un autre monde,
Et pour me combler d'heur, ils ont fait naître encor
Des rivières d'argent et des montagnes d'or.

« Comme ses soins et ses empressements ne font qu'irriter cette superbe Reine, Ibère a recours à la ruse et à la violence, et tâche à gagner la nymphe Ausonie (l'Italie), confidente et favorite d'Europe. Pour faciliter cette conquête, Germanique emploie son autorité et fait agir Parthénope et Mélanie (Naples et Milan), suivantes de la Nymphe. Ausonie, prête à succomber, est secourue fort à propos par Francion. Ibère, au désespoir, fait tomber toute sa fureur sur son rival et soulève contre lui la nymphe Austrasie (la Lorraine). Francion, qui a de violents soupçons sur la fidélité de cette dernière, en exige des assurances, et découvrant ensuite ses intelligences secrètes avec Ibère, il dépouille cette perfide, sans s'embarrasser des menaces de son ennemi.

« Ibère, privé de cet appui, continue toujours ses poursuites auprès d'Europe, et pour la tromper lui fait proposer la paix par Germanique. Quoique Europe doute de la sincérité de cette offre, elle veut bien y consentir et exhorte Austrasie à aller se jeter aux pieds de son vainqueur. Germanique séduit une seconde fois cette nymphe en faveur d'Ibère : à peine Austrasie a quitté la scène, que Germanique, ouvrant enfin les yeux, fait de longues réflexions sur le procédé ambitieux d'Ibère dont il est la première victime. On vient avertir Francion des nouveaux attentats de la rebelle Austrasie ; il sort pour les prévenir. Pendant ce temps, Ibère

apprend sans s'émouvoir plusieurs pertes qu'on vient lui annoncer. Il ne perd point l'espérance de réussir jusqu'au retour de Francion.

FRANCION

J'ai dissipé des miens les entreprises noires[1]
Qu'Ibère nourrissait pour borner mes victoires :
Et pour comble d'honneur, la place (Sedan) est en mes mains
Par où pouvaient un jour s'éclore leurs desseins.

IBÈRE

Ah ! c'est là mon malheur ! nul espoir ne me reste ;
Voilà, voilà le coup à ma grandeur funeste.
J'attendais en suspens, par ce complot puissant,
De revoir tout à coup mon pouvoir renaissant[2].
Soutiens-moi, Germanique, en ce malheur extrême.
(*Il tombe évanoui.*)

GERMANIQUE

Hélas ! je ne puis pas me soutenir moi-même.

EUROPE à Germanique et à Francion.

Tous deux étant d'accord,
Vous me donnez la paix, je ne crains nul effort.
Que le ciel, Francion, toujours vous favorise,
Et vos chers alliés, auteurs de ma franchise (liberté) :
Germanique en mon cœur tiendra ce même rang ;
Je vous aimerai tous ; vous êtes tous mon sang.
Ibère l'est aussi ; s'il étouffe sa flamme,
Je lui réserve encore une place en mon âme.

1. La conjuration de Saint-Mars, du duc de Bouillon et de Gaston.

2. L'Espagne attendra encore six ans pour voir son espoir se réaliser: la Fronde lui donnera l'appui qu'elle attendait.

Après la mort du Cardinal, la salle de spectacle du Palais-Cardinal fut abandonnée; mais bientôt Molière allait y jouer ses chefs-d'œuvre.

IV. *Châteaux de Limours, de Fleury et de Bois-le-Vicomte.*

Avant d'établir sa résidence définitive à Ruel, pour être au plus près du Roi quand S. M. résidait à Saint-Germain, Richelieu avait acheté successivement les châteaux de Limours, de Fleury et de Bois-le-Vicomte. A Saint-Germain, il habitait un hôtel qu'il louait 200 livres[1]. A Paris, il résidait au Petit-Luxembourg et ensuite au Palais-Cardinal. Plus tard il fit construire le château de Richelieu. Evidemment le Cardinal aimait à changer de demeure et se plaisait à en avoir de nombreuses. Il ne pouvait d'ailleurs rester en place. Ce mouvement perpétuel n'avait pas échappé aux contemporains : Gui-Patin[2] dit : « Il avait cela de commun avec les grands princes, il ne faisait qu'aller et venir : *stare loco nesciebat* ».

Les voyages du Cardinal sont continuels : dans l'été de 1625 nous le trouvons à Maison-Rouge[3], à Courances près de Fontainebleau, à Limours, à Dampierre, à la Saussaye.

En 1631, il habite, à Chaillot, la maison du maréchal

1. *Revue nobiliaire,* t. VIII, article de M. Brièle.
2. Edition Réveillé-Parise, I, 308.
3. Château près de Franconville.

de Bassompierre, que celui-ci a prêtée au Cardinal pendant qu'il est à la Bastille, où le Cardinal l'a fait enfermer[1].

En 1634, il va à Royaumont, où le Roi, qui est aussi constamment sur les chemins, va visiter son ministre, à Chantilly, à Versailles, à Fontainebleau, à Monceaux. En juillet 1636, Richelieu est à Charonne, maison de M. de Barentin, « où la bonté de l'air, la beauté du lieu et le bon esprit de l'hôte plaisent fort à S. Ém.[2] ». De Charonne le Cardinal revient à Chaillot.

En 1637, nous le retrouvons à Charonne, puis à Chaillot, où, le 6 août, le Roi va tenir le conseil[3]. La même année, dans les voyages de Fontainebleau, le Cardinal couche à Frémont, maison de M. de Nouveau[4]. En 1638, en revenant de Fontainebleau, il séjourne à Grosbois. — Richelieu va quelquefois à l'abbaye de la Victoire, près de Senlis; à Rochefort[5], château du duc de Montbazon, etc.

Château de Limours.

Le château de Limours[6] fut bâti par la duchesse d'Étampes, favorite de François Ier. Henri II le donna

1. *Lettres et papiers d'État,* IV. 230.
2. *Gazette,* 1636, p. 424.
3. *Gazette,* 1637, p. 516.
4. *Gazette,* p. 68.
5. A 40 kilomètres de Paris.
6. Une gravure de Chastillon (Cabinet des estampes) représente ce château; il est carré, avec deux tours carrées et deux tours rondes.

ensuite à Diane de Poitiers, aux héritiers de laquelle il passa. En 1623, Richelieu l'acheta au chancelier Hurault. « J'ai fait la folie, dit-il[1], d'acheter Limours en vendant Anssac et ma charge de grand-aumônier à l'évêque d'Alet 30,000 livres ». Richelieu dépensa beaucoup d'argent à l'embellissement de sa nouvelle acquisition. Il fit faire des statues[2], des peintures[3], des fontaines, qui furent exécutées par Salomon de Caux[4].

Le Cardinal écrivait au mois d'août 1623[5] au prieur des Roches, son secrétaire particulier[6] : « Faisant faire quelques fontaine et ornement en une maison que j'accommode près Paris, le sieur Franchine[7] m'a donné avis de vous écrire pour voir si vous ne pouvez faire venir quelques statues de marbre et un bassin de marbre; d'autant qu'il dit que telles pièces n'étant pas vraies antiques, on les a à fort bon marché ». Il demande donc une statue de trois pieds de haut, et un bassin (vasque) « de belle façon », d'un pied et demi de diamètre pour lui mettre sur la tête.

1. *Lettres et papiers d'État,* VII, 525, 530 (14 avril).

2. Statues du Roi et de la Reine (*Lettres et papiers d'État,* II, 261).

3. Quelques-unes de ces peintures se composaient des portraits du Roi et de la Reine, de princes et seigneurs (*Revue nobiliaire,* t. VIII).

4. *Revue nobiliaire,* t. VIII.

5. *Lettres et papiers d'État,* I, 775.

6. Michel le Masle, prieur des Roches, chantre et chanoine de N.-D. de Paris, secrétaire des commandements du Cardinal et son secrétaire pour ses affaires particulières. Le prieur était alors en Italie.

7. Ingénieur hydraulicien.

En mai 1626, le prince de Condé avait, à Limours, une entrevue fort importante avec le Cardinal, dans laquelle celui-ci s'attacha pour toujours le prince de Condé. On était alors au commencement de l'affaire de Chalais[1]. Quelques années après, Richelieu vendit Limours à Gaston pour la somme de 375,000 livres.

Château de Fleury.

Ce château, situé à 12 kilomètres de Fontainebleau et bâti sous Henri II, appartenait en septembre 1625 à Richelieu[2].

On a vu précédemment que c'est à Fleury que Chalais et ses complices devaient surprendre et assassiner le Cardinal.

Château de Bois-le-Vicomte.

Richelieu possédait aussi en 1630 Bois-le-Vicomte[3].

V. *Ruel.*

Un certain Jean de Moisset avait construit, à Ruel, un petit château que Richelieu acheta, en 1623, des héritiers de Moisset pour la somme de 147,000 livres,

1. *Lettres et papiers d'État*, VII, 583.
2. *Lettres et papiers d'État*, II, 141.
3. *Lettres et papiers d'État*, III, 745.

qui ne furent payées qu'en 1633 et années suivantes[1]. Ce petit château ne pouvait suffire au Cardinal, qui le fit rebâtir, augmenta la propriété, y fit de nombreux embellissements, de splendides jardins, et finit par y dépenser 772,000 livres, auxquelles il faut encore ajouter les 250,000 livres que la duchesse d'Aiguillon, devenue propriétaire de Ruel, y dépensa à son tour.

Tout étant complètement détruit aujourd'hui, à Ruel, ce sont les Estampes de Perrelle, d'Israël Sylvestre et d'Aveline, qui seules peuvent nous permettre de revoir la résidence favorite du Cardinal. C'est encore au Cabinet des estampes qu'il faut aller pour retrouver Ruel ainsi que tant d'autres merveilles de l'ancienne France, puisque, dans ce singulier pays, héritiers, architectes, ingénieurs, révolutions, détruisent tout sans pitié.

Le château, construit par Le Mercier, était entouré de larges fossés. Il se composait d'un étage avec attique et mansardes. Du côté du jardin, entre les deux ailes en avant-corps, et à hauteur du premier étage, il y avait une terrasse avec balcon. Quant aux appartements et à leur ameublement, nous ne savons rien, sinon que Vouet y avait fait des peintures[2].

Les auteurs anciens qui ont parlé de Ruel n'ont laissé de détails que sur les jardins, dont la beauté était renommée. « Les eaux, dit d'Expilly, en étaient fort belles ». Le premier qui ait célébré les jardins de Ruel

1. Jal, *Dict. de biographie et d'histoire.*

2. *Lettres et papiers d'État*, IV, 305, note.

est le père Rapin[1] : « Voyez, dit-il, le parc de Ruel, ce monument de la munificence du grand ministre ; il s'occupait à l'embellir, pendant que, chargé du poids des affaires, il tenait dans ses mains les rênes de l'État » .

Le jardin, selon Piganiol de la Force, était dans le goût italien et des plus magnifiques. Au bout des parterres de broderies et de leurs ronds d'eau ou bassins, se trouvaient la cascade, le canal et enfin le parc. Partout les plus beaux arbres, des statues, des bassins avec jets d'eau, et çà et là l'orangerie, la vieille grotte, la grotte de rocaille, la grande grotte, l'arc de triomphe, la perspective, la grande cascade et de nombreuses pièces d'eau entourées de hautes charmilles ou de beaux treillages.

L'orangerie était très belle ; c'était un grand corps de bâtiment, où l'on entrait par un pavillon carré, le tout décoré d'un grand ordre dorique[2].

Les grottes étaient alors fort à la mode. Ruel en avait trois. La vieille grotte, d'un bel effet, représentait un rocher, au milieu duquel était une caverne. « On trouve, dit Piganiol, dans ce petit antre de quoi s'amuser. Lorsqu'on veut mouiller quelqu'un, il sort de terre une infinité de petits jets d'eau ; des figures de bêtes de toutes les espèces soufflent l'eau de tous les côtés ; et quand on veut sortir pour éviter toutes ces eaux, les portes se trouvent fermées par de grosses gerbes d'eau ; et après être sorti de cette grotte, on

1. *Hortorum libri quatuor*, Cramoisy, 1666, in-12.

2. Piganiol de la Force.

trouve encore d'autres figures qui achèvent de mouiller ceux qui ont passé au milieu de tous ces effets d'eau ». — La grotte de rocaille, d'ordre toscan, se composait d'un enfoncement fait en niche, accompagné de chaque côté de deux colonnes et d'une niche. — La grande grotte, située à l'un des bouts du canal, se composait d'un corps d'architecture consistant en un avant-corps et deux arrière-corps, décorés de niches, de fontaines, de statues et de bas-reliefs, le tout terminé par un entablement toscan.

L'arc de triomphe, dont l'arc du Carrousel semble être la reproduction, était situé près de l'orangerie. Il se composait de trois portes, celle du milieu étant fort exhaussée. Il était décoré de quatre colonnes d'ordre corinthien, de bas-reliefs, de sphinx, de médaillons, de niches, de statues et de trophées.

La perspective, due au pinceau du célèbre Jean Le Maire, était des plus belles : le ciel y était peint avec des couleurs si naturelles, qu'on assure, dit Piganiol, qu'il y a eu plusieurs oiseaux qui s'y sont trompés, et qui croyant voler en plein air s'y sont tués ou tout au moins cassé le bec. La perspective était à droite et à gauche de l'arc de triomphe.

Comme l'indique son nom, la grande cascade était fort considérable : elle se composait de marches, au haut desquelles il y avait trois fontaines ; le bas était terminé par une balustrade d'un très bel effet. Le tout orné de statues.

De toutes les pièces d'eau, celle du Dragon avait le plus de renommée. Au milieu d'un bassin dont

les eaux formaient cascade, un dragon sur son piédestal lançait, à l'occasion, un jet d'eau horizontal qui mouillait les visiteurs auxquels on voulait faire une surprise.

Toutes les eaux de Ruel étaient d'une grande pureté. Le Cardinal avait fait capter les sources des plateaux de Buzenval et de Garches; on avait amené leurs eaux à Ruel à l'aide de galeries souterraines, qui conduisent encore aujourd'hui les eaux aux fontaines de Ruel[1].

Dès 1624, le château de Ruel était le théâtre d'un événement digne d'être rapporté. La disgrâce de M. de la Vieuville y fut résolue entre Louis XIII et sa mère[2].— En 1632, le maréchal de Marillac fut jugé au château de Ruel. La terreur des juges était grande, Marie de Médicis et Gaston pouvant reprendre un jour le pouvoir et se venger. « Richelieu prit sur lui le danger possible et futur. Il rassura les juges en leur laissant l'excuse de pouvoir dire plus tard, s'il le fallait, qu'il les avait forcés. Il fit faire le procès chez lui-même, à Ruel[3] ». Le maréchal fut condamné comme prévaricateur : il était coupable en effet d'avoir pris pour lui l'argent destiné aux vivres de l'armée. De Ruel le condamné fut conduit à Paris, où il fut décapité en Grève, le 10 mai 1632, devant plus de cent mille Parisiens.

Quand le Roi et la Cour étaient à Saint-Germain, le Cardinal, pour se rapprocher du Roi, venait à Ruel.

1. Ces galeries sont soigneusement entretenues par la municipalité.

2. Le P. Griffet, *Histoire de Louis XIII*, I, 426.

3. Michelet.

Presque toujours souffrant ou malade, Richelieu ne pouvait pas faire le voyage de Ruel à Saint-Germain; aussi le Roi, fort dévoué à son ministre, venait-il travailler avec lui dans son château. Le Conseil s'y tenait assez souvent. Souvent aussi Louis XIII allait visiter le Cardinal malade ou convalescent; et quelquefois les conversations duraient deux heures[1].

En 1634, avant le mariage de Puylaurens avec l'une des cousines du Cardinal (fin d'octobre), Richelieu donna à Gaston une grande fête à Ruel, avec comédie[2], collation et ballet. C'était Madame de Combalet qui, en pareil cas, faisait les honneurs de la maison.

Parmi les visiteurs illustres qui vinrent à Ruel, nous citerons : Mazarin, nonce du pape (17 janvier 1635), qui, au mois d'août, resta à Ruel, malade de la fièvre, pendant dix-huit jours; — Gaston et son favori Puylaurens (21 janvier 1635). La conversation que le Cardinal eut avec Gaston[3] prouve que ce prince était un personnage fort grossier et de mœurs fort peu dignes de son rang. — Ce fut aussi en 1635 que les statuts de l'Académie française furent signés au château de Ruel.

En 1636, viennent à Ruel : le 15 mars, le duc de Parme; le 18 mars, Bernard de Weimar, qui y dîne le 26 mars.

1. *Gazette.*

2. La comédie des Tuileries.

3. Et qui est reproduite tout entière dans les *Lettres et papiers d'État* (IV, 655).

Le Cardinal, en 1636, vint à Ruel se reposer, se purger et prendre force pour supporter les « tintamarres de Paris et les tracas »[1]. Nous n'avons pas le détail des « parties » fournies, en 1636, au Cardinal par son apothicaire, le sieur Perdreau ; mais *la Revue nobiliaire*[2] nous a fait connaître celles de l'année précédente. En 1635, le sieur Perdreau fournit à Monseigneur l'Éminentissime Cardinal-duc de Richelieu 75 clystères et 127 bols de casse, sans compter les médecines laxatives et les bouteilles de tisane, le tout s'élevant à la somme de 1,401 livres 14 sols, le clystère payé 4 sols, le bol de casse 4 livres.

En 1638, le 13 janvier, Louis XIII vint à Ruel danser le ballet des Nations[3]. — La même année, le 22 avril, meurt de pleurésie, au château, Zaga Christos, prince d'Éthiopie, âgé de 22 ans; il était en France depuis trois ans[4]. — Le 18 décembre de la même année, le père Joseph meurt, d'une attaque d'apoplexie, au château où il avait un logement.

En 1640, parmi les visiteurs, nous retrouvons Mazarin (5 janvier), nommé plénipotentiaire pour la paix générale qui se doit traiter à Cologne[5]; — le prince Casimir, frère du roi de Pologne, auquel Richelieu fit voir les raretés de son parc (20 mars); — le comte palatin Gustave de Suède et le prince palatin (3 avril)

1. *Lettres et papiers d'État,* V, 694.
2. T. VIII.
3. *Gazette.*
4. *Gazette.*
5. *Gazette.*

En 1642, de retour de Tarascon, où il avait été si gravement malade, le Cardinal quitta Paris et vint se reposer à Ruel (26 octobre). Le 30, Anne d'Autriche venait le visiter, et Richelieu lui fit servir une splendide collation[1]. Le 4 novembre, il retourna à Paris, où il mourut en décembre de la même année.

Pendant la Régence, Anne d'Autriche, qui aimait beaucoup madame d'Aiguillon, vint plusieurs fois à Ruel[2]. Le 15 juin 1645, la célèbre Julie, mademoiselle de Rambouillet, épousait, à Ruel, M. de Montausier, qui lui faisait la cour depuis quatorze ans; elle avait alors 38 ans.

Le 11 mars 1649, Anne d'Autriche signait, à Ruel, la paix avec Messieurs du Parlement, et terminait ainsi la première Fronde. Plus tard, Louis XIV eut l'idée d'acheter le château de Ruel, dont les admirables jardins avaient attiré son attention; mais il abandonna ce projet et bâtit Versailles.

Je ne puis pas passer au château de Richelieu sans dire un mot de la fin du château de Ruel. A la Révolution, il fut confisqué comme bien d'émigré, et fut vendu mais non détruit. On trouve aux Archives de Seine-et-Oise quelques renseignements sur cette vente. Les trois quarts du domaine de Ruel, appartenant au duc de Richelieu d'Aiguillon[3] et comprenant le château, les jardins, les potagers, la glacière, le parc de

1. *Gazette* du 8 novembre.
2. Madame de Motteville.
3. C'est le ministre de Louis XVIII.

164 arpents clos de murs, la ferme et dépendances, furent vendus 102,612 fr. 37 c. à Isaac-Philibert Ardant, habitant de Ruel, le 12 thermidor an V (30 juillet 1797). — Le quatrième quart, appartenant à Guigue-Moreton et Chabrillant, fils et petit-fils dudit Armand-Emmanuel du Plessis Richelieu d'Aiguillon, aussi émigrés, fut vendu à J.-B.-Antoine-Marie Malibran 34,204 fr. 13 c., le 28 pluviôse an VII (16 février 1799).

Ruel devint, sous l'Empire, la propriété de Masséna. A la mort de la Maréchale, sous la Restauration, le château fut acheté par la Bande-Noire, qui le fit démolir pièce à pièce, et les terrains furent vendus par lots[1].

Enfin, disons que de toutes les merveilles de la résidence du Cardinal il ne reste plus aujourd'hui qu'un bassin et quelques parties du mur d'enceinte du parc, sur la rue du Château.

VI. *Château de Richelieu.*

Le Cardinal tenait de son père un château à Richelieu. C'était un petit castel avec tours, chapelle, bâtiments de service, cours et jardin, le tout entouré de murs

1. Guégan, *Quelques Souvenirs historiques sur Ruel et la Malmaison,* 1853, brochure in-8° (Bibliothèque des Archives de Seine-et-Oise). — M. Alfred Cramail a présenté à la Société de l'histoire de Paris un mémoire sur le château de Ruel, qui n'est pas encore publié (Bulletin de cette société, 1884).

et de fossés remplis d'eau courante[1]. En 1625, le Cardinal et sa nièce, madame de Combalet, vinrent à Richelieu, et le Cardinal se décida à transformer la demeure de ses pères devenue insuffisante pour lui[2]. Jacques Le Mercier, architecte du Roi, fut chargé des nouvelles constructions, et nul n'était plus digne que lui d'en donner le dessin.

Dès 1626 on travaillait au nouveau château, et déjà les sculpteurs étaient à l'œuvre. Brard faisait un buste du Roi; Berthelot exécutait le buste de la Reine-Mère et la statue de Louis XIII en dieu Mars[3]. C'était M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux, qui était chargé de la direction des travaux du château et de la construction de la ville que le Cardinal faisait bâtir à côté de sa résidence[4]. En 1632, les travaux n'avancent pas au gré du Cardinal, qui désire que les bâtiments soient achevés cette année. En même temps que les maçons bâtissent, Vouet travaille déjà aux peintures[5].

En revenant de Bordeaux (1632), où il avait été si malade, Richelieu voulait aller visiter son nouveau château; mais la mort du roi de Suède, Gustave-

1. Comte de Bonneau-Avenant, *la Duchesse d'Aiguillon*, p. 32, d'après un manuscrit de dom Mazet. — Une gravure du Cabinet des estampes (topographie) nous montre l'ancien manoir des seigneurs du Plessis-Richelieu.

2. *La Duchesse d'Aiguillon*, p. 123.

3. *Lettres et papiers d'État*, II, 261.

4. *Lettres et papiers d'État*, IV, 185, 193, 201 (1631). — Voir dans la *Revue universelle* (II, 120) un mémoire du Cardinal à M. de Bordeaux (1632); il lui donne toutes ses instructions : hauteur et dimensions des pièces, sujets des peintures, etc.

5. *Lettres et papiers d'État*, IV, 304, 327.

Adolphe, le força de revenir sans tarder à Paris. L'occasion de visiter le château ne se représenta plus, et le Cardinal mourut sans avoir vu le splendide palais qu'il s'était fait construire.

En 1633, la ville était presque achevée. La grande rue était bordée à droite et à gauche d'hôtels uniformes bâtis par les architectes Barbet et Thiriot. Chaque hôtel a un étage avec trois fenêtres, au-dessus duquel est un étage mansardé. Les halles et l'église sont à l'une des extrémités de la rue. De chaque côté il y a douze hôtels[1]. C'est toujours M. de Sourdis qui dirige les travaux[2].

En 1633, Le Mercier, Vouet et Ferrier font les dessins des plafonds de la galerie et des chambres. On plante les allées du parc. Le verger est planté par le curé d'Hénouville, amateur d'horticulture distingué. Le Cardinal espère qu'en 1634 le château sera complètement terminé et qu'il pourra y recevoir le Roi[3].

En 1635, Gaston vient à Richelieu[4], et M. de Chavigny, rendant compte de cette visite, le 28 mai, au Cardinal, lui dit que, d'après les paroles de Monsieur, il pourra se vanter d'avoir la plus belle grande maison qui soit dans l'Europe, à l'exception de Fontainebleau.

1. Voir, au Cabinet des estampes, un dessin de la ville de Richelieu par Barbet, l'architecte ci-dessus nommé. — Ces hôtels existent encore et ont fort bon air, quoique plusieurs aient des boutiques, ce qui change le caractère primitif. — Le nombre des hôtels fut ensuite porté à vingt-huit.

2. *Lettres et papiers d'État,* IV, 475.

3. *Lettres et papiers d'État,* IV, 477.

4. *Lettres et papiers d'État,* V, 14, 15.

partements et au pied duquel étaient les deux Captifs en bronze de Michel-Ange.

Pour aller du château au parterre, il fallait traverser un second pont sur le fossé. Le parterre était carré (108 mètres), formé de broderies et couvert de fleurs. On arrivait enfin au grand canal, parallèle à la façade du château et long de 350 mètres[1]. Après avoir franchi un troisième pont, on entrait dans une vaste demi-lune, avec rond-d'eau et grottes, à droite de laquelle était une chapelle. Tout cet ensemble était entouré de bois ; au delà de la demi-lune on entrait dans le grand parc.

Les bâtiments ont un étage avec mansardes. Les pavillons[2] ont deux étages avec mansardes. Partout les murs, entre les fenêtres ou entre les arcades, sont décorés de statues et de bustes placés dans des niches. L'aspect de ces bâtiments est d'une distinction et d'une grandeur remarquables[3].

Il serait bien long de vouloir, d'après Vignier[4] et Desmarets[5], décrire en détail les bâtiments, leur décoration, leur ameublement, d'autant qu'il faut avoir

1. Montconis, *Voyages*, t. II, p. 11 (éd. 1695) dit que le canal avait 700 toises (1400 m.) de long sur 12 (24 m.) de large.

2. Situés aux deux extrémités et au milieu de chaque aile et du corps principal.

3. Voir Marot, *le Magnifique Château de Richelieu, etc.*, — les estampes de Pérelle, Israël Silvestre, Jérémias Wolf.

4. *Le Château de Richelieu ou l'histoire des dieux et des héros de l'antiquité*, 1676, in-12.

5. *Les Promenades de Richelieu ou les vertus chrétiennes*, 1653, in-12.

sous les yeux les plans et les estampes pour s'y reconnaître. Nous abrégerons autant que possible, renvoyant le lecteur curieux de ces détails aux ouvrages que nous venons de citer et à la lettre que La Fontaine écrivit à sa femme après une visite qu'il fit à Richelieu.

Au premier étage se trouvaient les appartements destinés au Roi et à la Reine, et ceux du Cardinal, la galerie terminée par un grand salon à deux étages, et la bibliothèque. Au rez-de-chaussée, on trouvait la chapelle, aussi à deux étages, de nombreuses chambres et les cuisines du Roi et de la Reine, et celles de Son Éminence. Partout on avait accumulé les statues et les bustes antiques, les peintures des plus grands maîtres italiens, flamands et français, et les objets d'art les plus précieux. Les tableaux étaient du Poussin, de Lorenzo Costa, d'André Mantègne, du Pérugin, du Titien, de Van Dyck, du Bassan, de Rubens, de Gaudenzio Ferrari, de Sébastien del Piombo, du Caravage et du Josépin. On remarquait un Triptyque d'Albert Durer, les Quatre Éléments de Deruet, où les paysages avaient été peints par Claude Lorrain, un Combat de lions et de cavaliers, dont les personnages étaient de Rubens, les animaux de Sneyders et le paysage de Fouquières.

Parmi les artistes employés à la décoration du château, il faut citer Vouet, Stella, Fréminet, Nicolas Prévost, parmi les peintres, et les sculpteurs Berthelot[1] et Bréard.

1. Berthelot était l'auteur de la Renommée en bronze placée

Desmarets, en 1653, nous fait pénétrer dans ces riches appartements et ses descriptions donnent assez l'aspect et la couleur des pièces. Ici, l'ameublement est vert avec franges d'or ; — le lit de la Reine est recouvert d'une étoffe violette avec fleurs d'or, d'argent et de couleurs ; — ailleurs, le lit et les sièges sont à fond incarnat avec épaisses broderies d'or et d'argent.

Les lambris sont hauts ; quelques-uns sont peints d'azur, et sur ce fond rampe un feuillage d'or ; — autre part, ils sont vermeils et dorés, avec sièges et lit rouge et or ; — ici ils sont sculptés. Les tentures sont de soie rehaussée d'or. « Partout l'or bruni répand de brillantes clartés » et se mêle à l'or mat.

Tous les plafonds sont peints et dorés. Ceux de l'appartement du Roi ont sur leur fond d'azur des fleurs de lys d'or, des couronnes d'or. Prévost y a peint l'histoire d'Achille. « Le plafond de la chambre de la Reine, dit Vignier, est un compartiment au milieu duquel est une ovale enfoncée, accolée de festons, et aux côtés de cette ovale des cornes d'abondance, d'où sortent des sceptres, des couronnes et toutes sortes de bijoux, qui marquent l'abondance et les richesses, taillés en bas-relief. Aux quatre coins du plafond, on voit des culs-de-lampe d'où sortent des Amours, qui répandent pareillement des pierreries, des fleurs et toutes sortes de bijoux. Le reste de la sculpture est taillé fort délicatement : le tout doré d'or bruni sur des fonds d'azur,

sur le dôme de la porte d'entrée du château, et du Louis XIII en marbre placé vis-à-vis de ce dôme.

parsemé de fleurs de lys sans nombre; de sorte que l'or et l'azur font un mélange le plus riche et le plus agréable du monde ».

Les corniches, supportées par des termes, sont partout ornées de vases antiques de porphyre, ou de bustes.

L'appartement de Son Éminence n'est pas moins somptueux que celui des souverains. Sa chambre est peinte de vermeil et d'or; le tapis est incarnat; les ornements sculptés et dorés représentent des ancres, des grappins et autres attributs qui rappellent sa fonction de surintendant de la marine. Son cabinet renferme la célèbre table de porphyre et de mosaïque en pierres dures qui se trouve aujourd'hui au Louvre[1].

Partout de beaux marbres formaient les cheminées, les balustrades, les colonnes. Les cheminées étaient décorées d'élégantes sculptures et de tableaux. Toutes les ferrures des fenêtres, des portes, des armoires, étaient en fer argenté ou doré au feu, ciselé et orné des armes et du chiffre du Cardinal. Les planchers sont toujours couverts de beaux tapis, souvent de tapis de Perse.

La galerie renfermait les portraits équestres de Louis XIII et de son ministre, vingt tableaux représentant les victoires du Roi, vingt autres tableaux, dont les sujets, tirés de l'histoire ancienne, pouvaient être comparés aux victoires de Louis XIII[2], et des bustes antiques.

1. A la galerie d'Apollon.

2. Ainsi la Prise de Tyr par Alexandre était mise à côté de la Prise de la Rochelle.

Au plafond, les Travaux d'Ulysse. Les vingt tableaux des victoires de Louis XIII, peints probablement par un artiste de l'école de Callot, étaient : *le Siège de la Rochelle*[1], *la Défaite des Anglais dans l'île de Ré*, le Premier siège de Casal, *le Passage du pas de Suze, la Prise de Privas*, la Réduction d'Alais, *la Réduction de Mautauban, la Réduction de Nîmes, la Prise de Pignerol*, le Passage du pont d'Alpignan, le Passage du mont Saint-Bernard, la Prise de Chambéry, *le Combat de Carignan*, le Combat de Veillane, la Prise de Vic, Moyenvic et Marsal, *le Secours de Casal*, la Prise de Nancy, *le Combat de Castelnaudary, la Prise de Corbie, la Bataille d'Avein*.

Le grand salon, à deux étages, communiquait avec la galerie par trois arcades ; il était, comme la galerie, orné de tableaux et de bustes antiques. — Tous les livres de la bibliothèque étaient reliés en veau noir avec filets d'or.

Desmarets, dans sa comédie des *Visionnaires*[2], donne quelques intéressants détails sur les jardins. Il nous apprend que les fleurs abondent partout, et que même les tapis de verdure en sont parés; que des pigeons et des paons superbes « marchent d'un pas grave sur la pointe des herbes » ; que les principales fontaines étaient celles du Triton, d'Aréthuse et de Neptune ; que les ronds-d'eau étaient décorés de sirènes ; que le lac des Danaïdes, entouré de pilastres, avait de nombreux bateaux peints de blanc et d'azur; qu'il y avait, dans les pa-

1. Les tableaux soulignés sont au musée de Versailles.
2. Acte III, scène 5.

lissades, des niches remplies de statues ; qu'à l'orangerie, chacun des orangers était accompagné d'un myrte ou d'un jasmin d'Espagne ; que les fossés étaient profonds et poissonneux. Quant au verger, de 10 hectares, on y avait établi partout des espaliers et des contre-espaliers, et planté de nombreux arbres en plein vent.

Le parc était peuplé de cerfs et de biches.

Voilà ce qu'était devenu le petit château gothique des ancêtres du Cardinal ; il l'avait refait ; il avait fait bâtir une merveille, et, chose bien extraordinaire, il ne la vit jamais[1].

A la mort du Cardinal, le château n'était pas complètement terminé : son successeur, Jean-Armand, duc de Richelieu, acheva l'œuvre en 1660[2]. La même année, Louis XIV et Marie-Thérèse, en revenant de Saint-Jean de Luz, où leur mariage avait été célébré, s'arrêtèrent à Richelieu. « Le 5 juillet, dit la *Gazette*, Leurs Majestés arrivèrent en ce lieu, et y ayant passé le lendemain à voir les jardins et les parcs, où elles prirent le divertissement de la chasse, en partirent le 7 fort satisfaites de la beauté de cette maison[3] ».

Déjà, sous le maréchal de Richelieu, qui ne s'en souciait guère, les belles collections du Cardinal et de son premier successeur avaient commencé à se disperser. Le maréchal avait vendu de nombreux objets d'art pour payer des créanciers ; il en avait fait enlever d'au-

1. Desmarets.
2. Marot, *le Magnifique Château de Richelieu, etc.*
3. *Gazette*, 1660, p. 650.

tres objets pour orner ses maisons de Paris. La Révolution venue, le château est confisqué; on brise ce qui rappelle « la tyrannie »; on vend bon nombre d'objets d'art. En 1800, le gouvernement s'empare de 20 statues, de 23 bustes, de divers tableaux et de la table de mosaïque. En 1801, le duc de Richelieu, rentré en France et en possession de son domaine, le vend à la Bande noire, à la condition de le démolir. Napoléon intervient en 1807, essaye de sauver le château et n'y réussit pas. La dévastation commence et dure plus de quarante ans. Richelieu est devenu une carrière, où l'on vend pavés, pierre à bâtir, marbre, etc., pour toutes les constructions des environs : en 1844, on y vendait encore du pavé et de la pierre!

En 1824, un des propriétaires de Richelieu donna 28 tableaux au musée d'Orléans. En 1835, il y avait plus de 200 tableaux ou portraits entassés par terre dans un bâtiment : on ne trouvait pas à s'en défaire!

De toutes les richesses amoncelées à Richelieu, quelques-unes sont au Louvre, d'autres aux musées d'Orléans, de Tours, de Poitiers et de Versailles. Le reste a été détruit ou vendu à l'étranger. Dès 1835, le château était rasé; les vandales qui l'avaient détruit habitaient les communs. Les propriétaires actuels cherchent à reconstituer l'ancien domaine, mais le parc seul existe encore : tout le reste a disparu comme à Ruel[1]. « Vanité des vanités, tout est vanité ».

1. Mém. de la soc. des Antiquaires de l'Ouest, t. II (1837), *Notice sur le château de Richelieu*, par Ch. de Chergé. — E. Bonnaffé, *Recherches sur les collections des Richelieu*, 1883, in-8°.

VII. *Collections du Cardinal, son goût pour les arts*[1].

Le cardinal de Richelieu fut l'un des grands collectionneurs de son temps : possesseur d'un revenu considérable, il n'avait qu'à vouloir pour se procurer les objets d'art les plus précieux. Il en acheta en grand nombre : statues et bustes antiques, tableaux des maîtres les plus renommés de l'Italie et des Flandres, petits bronzes (ceux de Jean de Bologne surtout), médailles, livres et manuscrits, orfèvrerie gemmée, objets en cristal, pierres précieuses, parmi lesquelles on cite un gros diamant taillé en cœur et valant 300,000 livres[2], tapisseries, meubles incrustés, tables de mosaïque, porcelaines de Chine, cabinets en laque de Chine.

Il fit faire aux meilleurs peintres français de l'époque de nombreux tableaux, des portraits surtout pour ses galeries, et des peintures décoratives. Son peintre préféré fut Philippe de Champagne, qui fit plusieurs portraits du Cardinal, dont l'un est au salon carré du Louvre[3]. Vouet fut employé au Palais-Royal, à Ruel et à Richelieu. Avec ces maîtres, nous trouvons Juste d'Egmont, Poerson, les sculpteurs Berthelot et Biard. Callot grava, de 1629 à 1631, le siège de la Rochelle et la défaite des Anglais dans l'île de Ré.

1. Bonnaffé, *Collections des Richelieu*. — De Boislisle, *Les Collections de sculpture du cardinal de Richelieu* (t. XLII des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires).

2. 1,500,000 francs.

3. Il a été gravé par Nanteuil.

Louis XIII avait fait venir de Rome Le Poussin pour peindre la grande galerie du Louvre; le grand artiste arriva à Paris le 17 décembre 1640, et fut admirablement reçu par le Cardinal, qui lui commanda divers tableaux dont il fut « très satisfait[1] ».

Le Cardinal acheta des réductions du *Moïse* et de la *Nuit* de Michel-Ange; il fit faire aussi quelques moulages d'antiques célèbres, la Vénus de Médicis, l'Hercule Farnèse.

Ces nombreux objets d'art étaient employés à la décoration des appartements et galeries des diverses résidences du Cardinal, et transformaient ces palais en musées d'une incomparable richesse.

Les grandes bibliothèques du Cardinal étaient au Palais-Cardinal et à Richelieu. Le premier fonds de la bibliothèque du Palais-Cardinal avait éte formé avec la bibliothèque de la ville de la Rochelle, que Richelieu prit pour lui après la victoire. Les manuscrits étaient reliés en maroquin rouge[2].

Richelieu commença à acheter des objets d'art

1. Poussin, fatigué de la jalousie de Vouet, repartit pour Rome à la fin de septembre 1642.

2. Le Cardinal faisait acheter des livres ou des bibliothèques en pays étrangers ou en France. En 1642, il voulait avoir la bibliothèque rare et curieuse de M. de Cordes. « Elle est complète, dit-il, pour l'histoire; les livres en sont curieux et bien choisis, mais fort mal reliés ». Il consentait à la payer 22,000 livres. (*Lettres et papiers d'État*, VII, 57, 91.) — Il faisait aussi acheter par les ambassadeurs, en Italie, en Angleterre, étoffes de soie, objets de toilette, gants, parfums, qu'il aimait beaucoup. — Voir, pour les bibliothèques, le testament du Cardinal.

dès 1623. Il a eu de nombreux acheteurs : le prieur des Roches paraît avoir été le premier. Mazarin vint ensuite et fut chargé principalement de l'achat des antiques à Rome, et d'obtenir du pape la permission de les envoyer en France. Lopez était l'un des grands fournisseurs de Richelieu. C'était un Morisque espagnol, venu en France pendant le règne de Henri IV, amateur intelligent et en même temps prêteur d'argent, espion[1], ambassadeur, acheteur habile. En 1628, le Cardinal l'employait à acheter en Hollande tout ce dont il avait besoin pour créer la flotte destinée à combattre les Rochellois[2]; mais il l'occupa aussi aux acquisitions d'objets d'art, notamment, en 1641, à l'achat du cabinet de tableaux de Vanufle[3]. Lopez était aussi un collectionneur. En décembre 1641[4], on fit chez lui une vente publique des meubles les plus rares et des plus excellentes pièces de cabinet qui fussent en Europe[5]. En 1642, M. de la Thuillerie, ambassadeur à la Haye, était chargé d'acheter des porcelaines de Chine et du Japon[6]. En 1642, Richelieu déclare qu'il achètera les belles tapisseries de Marie de Médicis, qui vient de

1. *Lettres et papiers d'État*, IV, 90.

2. Vaisseaux, canons, câbles, mâts, ancres, poudre et mèche (*Lettres et papiers d'État*, III, 5). — En 1636, nous trouvons encore Lopez achetant des armes et des munitions en Hollande.

3. *Lettres et papiers d'État*, VIII, 375.

4. *Gazette*, p. 954.

5. La vente fut très suivie.

6. *Lettres et papiers d'État*, VIII, 379.

mourir à Cologne; il ne veut pas laisser passer l'occasion d'acquérir ces merveilles[1].

Nous avons parlé du château de Richelieu avec assez de détails pour n'y pas revenir ici; mais il nous reste à donner quelques indications sur les collections de la principale résidence du Cardinal, son palais de Paris. On y comptait 300 tableaux, 50 statues, 100 bustes et un grand nombre de bronzes modernes, de vases de cristal, de pièces d'orfèvrerie gemmée, etc. Les tableaux étaient de Léonard de Vinci, d'André del Sarte, du Spada, de Gaudenzio Ferrari, du Guide, de Paul Véronèse, de Raphaël, de Jules Romain, du Titien, du Solario, de Luini, de Jean Bellin, de Nicolo dell' Abbate, du Corrège, de l'Albane, de Rubens, de Porbus le Jeune, du Poussin, de Claude Lorrain, de Philippe de Champagne et de Lebrun, qui commençait à se faire connaître.

Que sont devenues toutes ces richesses, dispersées par l'indifférence des héritiers du Grand Cardinal, par la brutalité des révolutions et surtout par la détestable influence de l'école de David, qui a si longtemps méprisé, proscrit et ravagé toutes les productions de l'ancienne école française, livrées finalement à la pioche de la Bande noire, vendues aux marchands de ferraille ou achetées par l'étranger mieux avisé.

Une grande partie des œuvres d'art rassemblées par le Cardinal a été détruite, le reste est à l'état d'épaves :

1. *Lettres et papiers d'État*, VII, 124.

il y en a au Louvre[1], à Versailles[2], à la bibliothèque Mazarine[3], aux musées d'Orléans, de Tours, de Poitiers, en Angleterre, à Berlin, à Munich, peut-être ailleurs; le reste a été détruit, cassé, brûlé.

1. Tableaux de grands maîtres italiens, plusieurs tableaux du Poussin, l'admirable portrait du Cardinal par Ph. de Champagne, Captifs de Michel-Ange, statues et bustes antiques, surtout le buste, en porphyre, d'Alexandre le Grand, table de mosaïque, pièces de cristal et d'orfèvrerie.

2. Tableaux des victoires de Louis XIII et une admirable Vénus antique (au Tapis-Vert).

3. Buste du Cardinal par Varin.

CHAPITRE VIII

LES LETTRES. — L'ACADÉMIE.

I. — *Richelieu, écrivain et orateur.*

« Richelieu n'était pas un grand écrivain ; il avait des habitudes de raisonnement lentes et compassées, un penchant à l'emphase et à l'abus des figures ; il se complaisait dans l'abondance et le flux du discours. Mais s'il ne sait pas condenser sa pensée ni la parer d'élégance et de grâce, cette pensée est vigoureuse et fière. Sous une phrase molle et diffuse, on sent le nerf et la fermeté de l'idée. A tout moment, du milieu de cette élocution un peu flasque, jaillissent des traits de grandeur et d'énergie. S'il ne vous séduit point par les agréments de la diction, il vous étonne par l'élévation des sentiments et la profondeur du génie ; il est admirable de clarté, de bon sens et d'adresse, dans la discussion, merveilleusement habile à vous faire arriver à une décision sans paraître vous y conduire, à vous imposer sa volonté tout en semblant se ranger à la vôtre[1] ».

1. Avenel, articles sur les mémoires manuscrits de Richelieu, dans le *Journal des savants*, 1859, p. 316.

Autre part[1], M. Avenel avait dit : « Sans doute, il y a dans les écrits de Richelieu des pensées dont la hauteur vous étonne, dont la flamme vous éblouit, dont le sens profond révèle le grand politique ; sans doute à travers ce style trop souvent diffus, légèrement atteint de l'enflure espagnole et du goût risqué d'Italie, percent çà et là le génie et l'âme de Richelieu ; mais nous ne croyons pas qu'on y trouve deux pages entières belles d'un pur éclat et d'une irréprochable beauté ».

Le jugement est vrai, et cependant sévère ; car je ne sais pas, à cette époque, qui écrit mieux que Richelieu, et je suis sûr que nul auteur de ce temps n'eût été capable d'écrire les belles pages que l'on rencontre dans le Testament politique. Jusqu'à Pascal, la prose du Cardinal est encore la meilleure, la plus claire, la plus nerveuse.

Richelieu soigne son style, il se corrige ; il attache une certaine importance à l'orthographe, ce que ne font pas les grands personnages d'autrefois[2]. Il avait à son service plusieurs littérateurs qui revoyaient et corrigeaient ses écrits : Desmarets, Godeau, Chapelain, Gombaud, Bautru, Lescot, évêque de Chartres ; ce dernier était chargé des écrits religieux.

La *Lettre déchiffrée* (1627) nous apprend que dès lors on remarque le talent d'écrivain du Cardinal, qu'on admire son talent d'orateur, qu'il aime la poésie et s'y livre volontiers, que ses vers sont « clairs, purs

1. *Introduction à la correspondance*, I, LXI.
2. *Lettres et papiers d'État*, VI, 148.

et coulants », que ses livres de controverse ont le plus grand succès. Quelques-unes de ses lettres donneront une idée juste de sa manière d'écrire, et on lira avec plaisir celles que nous citons ici.

A Malherbe.

(En réponse à l'envoi de l'Ode adressée au Roi allant châtier la rébellion des Rochellois.)

15 mars 1628.

Monsieur, j'ai vu vos vers qui font voir que M. de Malherbe[1] est et sera toujours lui-même, tant qu'il plaira à Dieu le conserver. Je ne dirai pas seulement que je les ai trouvés excellents, mais bien que personne de jugement ne les lira qui ne les reconnaisse et avoue tels. Les meilleurs esprits vous doivent cet hommage d'approuver tout ce qui vient du vôtre comme parfait. Je prie Dieu que, d'ici à trente ans, vous nous puissiez donner de semblables témoignages de la verdeur de votre esprit, que les années n'ont pu faire vieillir qu'autant qu'il fallait pour l'épurer entièrement de ce qui se trouve quelquefois à redire en ceux qui ont peu d'expérience. Pour vous donner lieu de passer ce temps commodément, j'écris de bonne encre à M. d'Effiat[2] touchant le mémoire que vous m'avez envoyé, et lui fais connaître que le Roi a tant d'inclination à favoriser les gens de mérite qu'assurément il ferait contre son intention si vos affaires étaient sans recommandation en son esprit. Assurez-vous que j'embrasserai tous vos intérêts comme les miens propres, et que personne n'est plus que moi, etc.

1. Il avait alors 73 ans.
2. Surintendant des finances.

Au comte de Cramail[1].

(Après le combat de Veillane.)

13 juillet 1630.

Moins de lignes que vous n'avez reçu de coups vous témoigneront la joie que j'ai que les ennemis aient donné plus de besogne à votre tailleur que d'emploi à votre chirurgien. Je prie Dieu qu'en pareilles rencontres vous ayez toujours plus à dépendre (dépenser) en étoffes qu'en onguents, et que, pour l'avantage du service du Roi et la gloire de ceux qui en ont tant acquis en cette occasion, il s'en trouve souvent de pareilles.

Au comte de Charost[2].

(Mestre de camp du régiment de Picardie.)

13 juillet 1630.

Brave Charost, l'honneur de ta race, ces trois mots te feront connaître l'estime qu'on fait de deçà les monts du courage qu'en ces dernières occasions tu as témoigné au champ de Mars, et te donneront lieu de faire savoir de ma part à la valeur de Rambures[3] qu'il n'y a personne qui en fasse plus de cas que moi, ni qui désire plus vous témoigner à tous deux que je suis véritable esclave de votre vertu martiale.

1. Le comte de Cramail ou de Carmaing se mit bientôt à cabaler avec les ennemis du Cardinal et fut embastillé en 1631, après la journée des Dupes.

2. On devait la victoire de Veillane à l'incomparable bravoure de M. de Charost et de son régiment.

3. Le régiment de Rambures et celui de Normandie s'étaient également battus avec le plus grand courage à Veillane.

Portrait du duc d'Enghien, en 1639.

(Le duc d'Enghien, le futur Grand Condé, est alors âgé de dix-huit ans. Le Cardinal, en écrivant au prince de Condé, lui fait de son fils le portrait suivant[1].)

Je commencerai cette lettre par les bonnes qualités de M. le duc d'Enghien, qui sont telles que vous en devez demeurer content. Il a beaucoup d'esprit, de discrétion et de jugement. Il est crû de plus de deux doigts et croîtra encore, autant qu'on peut juger, de beaucoup. Le respect qu'il a pour vous paraît en toutes ses actions. Je crois qu'il sera de votre prudence de lui choisir cet hiver un vieux gentilhomme bien expérimenté en la guerre[2], et lui donner avec lui plus de liberté en sa conduite. Pour la campagne qui vient, ma pensée est que vous ne voudrez pas qu'il la passe sans la voir, et que vous devez lui permettre de la voir avec le plus vieux maréchal de France qui commande les armées du Roi, afin qu'il sache mieux l'instruire en ce que doit savoir un prince de sa qualité.

Les Mémoires du cardinal de Richelieu sont, avec sa correspondance, la source principale de l'histoire du règne de Louis XIII, bien qu'ils ne soient pas toujours d'une scrupuleuse exactitude et exempts de partialité. Ainsi, dans la première partie des Mémoires, intitulée *Histoire de la Mère et du Fils,* Richelieu est souvent et volontairement injuste envers le connétable de Luynes. Malgré tout, leur ensemble constitue une œuvre trop importante pour ne pas en parler avec détail.

1. *Lettres et papiers d'État* VI, 509.
2. Ce fut M. de Mégrin.

Richelieu nous apprend[1] qu'une de ses premières pensées, en arrivant aux affaires, fut d'écrire l'histoire de son temps.

Sire, dit-il, lorsqu'il a plu à V. M. me donner part au maniement de ses affaires, je me proposai de n'oublier aucune chose qui pût dépendre de mon industrie pour faciliter les grands desseins qu'Elle avait, aussi utiles à l'État que glorieux à sa personne.

Dieu ayant béni mes intentions jusques à tel point que la vertu et le bonheur de V. M., qui ont étonné le siècle présent, seront en admiration à ceux de l'avenir, j'estimai que les glorieux succès qui lui sont arrivés m'obligeaient à lui faire son histoire, tant pour empêcher que beaucoup de circonstances, dignes de ne mourir jamais dans la mémoire des hommes, ne fussent ensevelies dans l'oubli, par l'ignorance de ceux qui ne les peuvent savoir comme moi, qu'afin que le passé servît de règle à l'avenir. Peu de temps après avoir eu cette pensée, je me mis à travailler, croyant que je ne pouvais commencer trop tôt ce que je ne devais finir qu'avec ma vie. J'amassai non seulement avec soin la matière d'un tel ouvrage, mais, qui plus est, j'en réduisis une partie en ordre et mis le cours de quelques années quasi en l'état auquel je prétendais le mettre au jour.

J'avoue qu'encore qu'il y ait plus de contentement à fournir la matière de l'histoire qu'à lui donner la forme, ce ne m'était pas peu de plaisir de représenter ce qui ne s'était fait qu'avec peine. Comme je goûtais la douceur de ce travail, les maladies et les continuelles incommodités auxquelles la faiblesse de ma complexion s'est trouvée sujette,

1. Dans une lettre adressée à Louis XIII, en décembre 1641, et qu'il a mise en tête du Testament politique.

jointe au faix des affaires, me contraignirent de l'abandonner pour être de trop longue haleine[1].

La première partie des Mémoires, longtemps attribuée à Mézerai[2], a paru, en 1731, à Amsterdam, sous le titre de *Histoire de la Mère et du Fils*. Elle comprend l'histoire de dix années, 1610-1619. La collection des papiers de Richelieu, conservée aux Archives des Affaires étrangères, prouve que l'ouvrage est bien du Cardinal.

Une lacune de quelques mois existe entre la fin de cette première partie et le reste des Mémoires. M. Ranke a eu la chance de trouver le manuscrit dans le fonds de Saint-Germain, à la Bibliothèque nationale, et il l'a fait connaître dans un mémoire qu'il a adressé à l'Académie des Sciences morales et politiques[3]. Les Mémoires publiés dans les collections Petitot et Michaud et Poujoulat, commencent après le fragment retrouvé par Ranke, et finissent en 1638.

Presque tous les papiers du Cardinal se trouvent aux Archives du ministère des Affaires étrangères, à l'exception de quelques copies des Mémoires qui sont à la

1. Les Mémoires du Cardinal ne vont en effet que jusqu'à la fin de 1638. C'est au moment où il arrête la rédaction de ses Mémoires qu'il prend la résolution de rédiger le Testament politique.

2. Le manuscrit ou pour mieux dire une copie tronquée de cette partie des Mémoires avait été trouvé chez Mézerai.

3. *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 2e série, t. IX, p. 5-20, 1851.

Bibliothèque nationale et qui contiennent quelques fragments encore inédits des Mémoires.

Les Affaires étrangères possèdent deux manuscrits des Mémoires. Le premier manuscrit, en neuf volumes, est le manuscrit original, ou plutôt le brouillon de cet ouvrage. Pour les sept années qu'il contient (1624-1630), il est plus complet, et renferme les documents que l'on devait mettre à la fin des volumes comme pièces justificatives. — Le second manuscrit, en huit volumes, comprend les années 1610-1638 ; c'est la mise au net du manuscrit précédent, et celui qui a servi aux éditions de Petitot et de Michaud et Poujoulat. Il est incorrect, renferme des non-sens et manque souvent des pièces auxquelles il renvoie, et qui se trouvent dans le premier manuscrit.

Les matériaux préparés pour les années 1639-1642 sont aussi aux Affaires étrangères, où ils forment dix volumes in-folio : quelques parties seulement sont rédigées. Il y a évidemment à refaire une édition complète et soignée des Mémoires, car les éditions publiées ont trop de lacunes et de fautes.

Les Mémoires de Richelieu, dit M. Avenel, ont été composés de son vivant, dans son cabinet, par des gens à lui, avec des matériaux qu'il avait préparés pour cet usage ; mais le travail n'a pas été revu par lui et il contient de nombreuses fautes. Dès son arrivée aux affaires, Richelieu, en vue d'écrire l'histoire de son ministère, rassembla toutes les pièces importantes, les lettres qu'il écrivait, celles qu'on lui adressait, plusieurs morceaux rédigés d'après ses ordres par plu-

sieurs écrivains, quelques documents imprimés, tels que des articles de la *Gazette* ou du *Mercure* dont il était l'auteur. Tous ces papiers, classés chronologiquement, avec beaucoup d'ordre, dans des portefeuilles ou des coffres, ont pour la plupart servi de base aux Mémoires et y sont entrés. Richelieu préparait, fondait ces pièces dans un projet de narration générale et y ajoutait des réflexions. Les secrétaires mettaient au net, en donnant à l'ensemble le caractère d'une narration suivie. Quelquefois le Cardinal écrivait une ou deux pages sur certains événements.

L'œuvre, qui a une grande valeur historique, n'en a pas au point de vue littéraire. Le procédé de la rédaction s'y est opposé. Presque toujours ce sont des lettres qu'on a transformées en récits, au milieu desquels on a intercalé des documents importants. Çà et là il y a des traits vigoureux, des portraits dessinés de main de maître, mais presque partout le style est lourd et se traîne. On ne trouve dans les Mémoires rien autre chose que l'histoire du ministère du Cardinal : rien sur sa vie privée. C'est une histoire en réalité bien plus que des Mémoires[1].

Il a paru, pendant la Fronde, en 1648, un *Journal de M. le cardinal-duc de Richelieu qu'il a fait durant le grand orage de la Cour en l'année* 1630 *et* 1631. Une partie de ces notes, fort curieuses, est certainement

1. Tout ce que je dis ici sur les Mémoires du Cardinal est extrait des excellents articles publiés par M. Avenel dans le *Journal des Savants,* mars et août 1858, février et mai 1859.

du Cardinal, et les Frondeurs publièrent ce journal, hostile à Anne d'Autriche, évidemment pour attaquer la régente[1].

Le plus beau livre du Cardinal est à coup sûr son *Testament politique.* Le style en est généralement net, élevé, nerveux comme les pensées qu'il exprime, et on y rencontre souvent de très belles pages. Nous avons déjà dit qu'obligé de renoncer à écrire ses Mémoires, Richelieu s'était décidé à composer son Testament politique : nous citons ici la fin de la lettre adressée à Louis XIII, où le ministre dit au Roi quel est son but en rédigeant ce dernier ouvrage[2].

Étant réduit en cette extrémité de ne pouvoir faire en ce sujet ce que je désirais avec passion pour la gloire de votre personne et pour l'avantage de votre État, j'ai cru qu'au moins je ne pouvais me dispenser de laisser à V. M. quelques mémoires de ce que j'estime le plus important pour le gouvernement de ce royaume, sans en être responsable devant Dieu.

Deux choses m'obligent à entreprendre cet ouvrage. La première est la crainte et le désir que j'ai de finir mes jours avant que le cours des vôtres se termine. La seconde est la fidèle passion que j'ai pour les intérêts de V. M., laquelle me fait non seulement désirer de la voir comblée de prospérité durant ma vie, mais me fait souhaiter ardemment d'avoir lieu d'en pouvoir voir la continuation, lorsque le tribut que chacun doit payer à la nature m'empêchera d'en pouvoir être le témoin.

Cette pièce verra le jour sous le titre de mon *Testament*

1. Le journal a eu plusieurs éditions accompagnées de pièces.
2. Voir page 300.

politique, parce qu'elle est faite pour servir après ma mort à la police et à la conduite de votre royaume, si V. M. l'en juge digne ; parce qu'elle contiendra mes derniers désirs à cet égard, et qu'en vous la laissant, je consigne à V. M. tout ce que je lui puis léguer de meilleur quand il plaira à Dieu m'appeler de cette vie. Elle sera conçue en termes les plus courts et les plus nets qu'il me sera possible, tant pour suivre mon génie et ma façon d'écrire ordinaire, que pour m'accommoder à l'humeur de V. M. qui a toujours aimé qu'on vînt au point en peu de mots, et qui fait autant d'état de la substance des choses qu'Elle appréhende les longs discours dont la plupart des hommes se servent pour les exprimer.

Si mon ombre, qui paraîtra dans ces Mémoires, peut, après ma mort, contribuer quelque chose au règlement de ce grand État, au maniement duquel il vous a plu me donner plus de part que je n'en mérite, je m'estimerai extrêmement heureux. Pour parvenir à cette fin, jugeant avec raison que le succès qu'il a plu à Dieu donner, par le passé, aux résolutions que V. M. a prises avec ses plus fidèles créatures, est un puissant motif pour la convier à suivre les avis que je lui veux donner pour l'avenir, je commencerai cet ouvrage en lui mettant devant les yeux un tableau raccourci de ses grandes actions passées, qui la comblent de gloire et peuvent être dites, à juste titre, le fondement solide de la félicité future de son royaume[1]....

Le Testament politique traite du clergé, des monastères et de l'obéissance que l'on doit au Pape, des lettres et de l'enseignement, auxquels il assigne une des premières places, de la noblesse, des moyens d'arrêter les duels, du Tiers-État, de la justice et de ses désordres, des officiers des finances, du peuple, de l'État,

1. C'est la *Succincte Narration des grandes actions du Roi*, dont nous avons donné un extrait, p. 37.

dont *la raison doit être la seule règle*, du Roi, de sa Maison, de ses conseillers. Viennent ensuite des chapitres consacrés à la politique proprement dite, aux frontières, à l'armée, à la marine, au commerce, à l'économie politique. Toutes les questions politiques, administratives et militaires sont abordées et résolues, au point de vue de la monarchie absolue, *raisonnable et honnête*, avec une hauteur et une sûreté de jugement qui étonnent par ce temps de bavardage des politiciens.

La première édition du Testament politique parut en 1688. Foncemagne en a donné une excellente en 1764, dans laquelle il réfuta l'opinion que Voltaire avait émise sur l'authenticité du Testament politique. Voltaire soutenait que ce livre n'était pas l'œuvre du Cardinal : Foncemagne prouva qu'il était son ouvrage, et l'opinion de Foncemagne a passé à l'état de certitude absolue depuis que M. Gabriel Hanoteau a publié[1] les *Maximes d'État et fragments politiques du cardinal de Richelieu*[2].

La collection des *Lettres, instructions et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, publiée par M. Avenel[3], est aussi à mentionner comme l'une des œuvres principales du grand ministre. On le trouve encore là tout entier : politique, diplomate, administrateur, organisa-

1. Dans la Collection des documents inédits sur l'histoire de France.

2. Voir aussi les articles du même auteur dans le *Journal des Savants*, juillet, août, septembre 1879.

3. 9 vol. in-4°, dans les Documents inédits.

teur militaire, en action cette fois, non plus en théorie comme dans le Testament[1].

L'abbé de Joly[2] attribue à Richelieu les ouvrages historiques suivants :

Relation fidèle de tout ce qui s'est passé en Italie l'an 1630, *entre les armées de France et celles de l'Empereur, du roi d'Espagne et du duc de Savoie.* Paris, 1631, in-8°.

Relation de ce qui s'est passé pendant le séjour du Roi à Dijon et depuis qu'il en est parti jusqu'au 8 *avril* 1631. 1631, in-8° et in-4°.

Remontrance à Monsieur par un Français de qualité. 1631, in-8°.

Relation du siège et de la reddition d'Arras. Paris, 1640[3].

La duchesse d'Aiguillon fit imprimer les œuvres religieuses de son oncle en 1646[4]. Lescot, évêque de Chartres, l'abbé de Bourzéis, Chapelain et Desmarets furent chargés de cette publication, qui fut faite avec beaucoup de soins. La duchesse eut aussi l'intention de faire achever la rédaction des Mémoires du Cardinal et de les publier. Elle s'adressa à Patru, qui ne consentit à entreprendre cette tâche longue et difficile qu'à la condition d'obtenir pour son travail une rente viagère de 3,000 livres[5]. Le projet fut abandonné, et, en 1705, tous les papiers du Cardinal furent enlevés à la famille

1. Un premier recueil des lettres du Cardinal avait paru en 1696, 2 vol. in-12.

2. *Éloges de quelques auteurs français*, 1742.

3. Elle a aussi paru dans la *Gazette*.

4. Ces ouvrages sont indiqués p. 22-23.

5. Comte de Bonneau-Avenant, *la Duchesse d'Aiguillon*, p. 354.

par ordre de M. de Torcy, ministre des Affaires étrangères, et enfouis dans les cartons de son ministère jusqu'à nos jours.

Richelieu fut un orateur de grande réputation. Nous avons déjà parlé de son discours de 1615[1] et donné un extrait de cette célèbre harangue qui commença sa fortune politique.

En 1634, au lit de justice tenu le 18 janvier, le Cardinal fit un discours qui eut un grand retentissement[2] : *la Gazette* du 21 janvier en rendit compte ainsi qu'il suit :

L'éloquence sans pareille de Son Éminence et la parfaite connaissance qu'il a de cette matière lui en rendit le discours si facile et si agréable à ceux qui l'écoutaient, que tandis qu'il dura on ne vit jamais une telle attention, dont les yeux de toute l'assemblée fixement arrêtés sur lui, leurs oreilles attachées à sa parole et leurs corps immobiles étaient des signes certains ; comme leur approbation unanime, éloignée de tout soupçon de flatterie, le fut de leur ravissement, tel que cette grande et célèbre audience ne se pouvait lasser de l'entendre, et ne trouva rien à dire en cet excellent discours que sa brièveté, bien qu'il eût duré près d'une heure.

Comme un ministre de nos jours, Richelieu était venu devant le Parlement, non pas rendre compte de son administration, mais la faire connaître en en faisant

1. Page 13. — Richelieu parle aussi aux Notables. C'est un orateur politique.

2. Il fut publié en 1637 par le *Mercure françois*, XX, 5.

l'apologie en même temps que celle du Roi, derrière lequel il s'abritait. Il réfuta les reproches faits à son gouvernement par ses ennemis; il repoussa le blâme qu'on avait lancé contre ses alliances avec les États protestants; il défendit les mesures sévères qu'il avait prises contre la Reine-Mère et Monsieur; il déclara que le Roi ne désirait que la paix et le soulagement du peuple. Il affirma que la main de Dieu était visible dans la conduite et dans le succès des affaires.

Richelieu est un esprit novateur et moderne; il crée la presse et se sert de la publicité comme moyen d'action; il parle à une grande assemblée, et, tout en faisant son panégyrique, il cherche à convaincre, par sa puissante parole, ceux qui l'écoutent. Ce besoin de publicité et de faire connaître sa politique ainsi que les raisons qui le font agir, est un fait unique dans notre ancienne histoire; c'est bien la mise en pratique de la maxime du Testament politique : la raison seule doit être la règle de la monarchie.

II. *Protection et bienveillance du Cardinal envers les gens de lettres.*

(Extrait d'Aubery.)

Dans la lettre de remercîment qu'il écrivit de Lyon à Messieurs de Sorbonne qui l'avaient élu Proviseur de leur Maison, environ le même temps qu'il fut créé cardinal, et l'avaient préféré, étant absent, à plusieurs autres qui briguaient avec empressement ce même honneur, il leur témoigna qu'il avait reçu plus de joie de cette nouvelle que de celle de sa promotion au cardinalat.

Ayant une parfaite connaissance de la poésie et des Muses françaises, il s'y divertissait volontiers, et se plaisait souvent de fournir les sujets et de travailler lui-même aux comédies nouvelles, en l'une desquelles, qui n'a pas été imprimée, il y avait jusqu'à 500 vers de sa façon. Tellement que ne jugeant pas cette étude indigne de lui, ni incompatible avec les affaires, il fit représenter au Roi qu'une des plus glorieuses marques de la félicité d'un État était que les lettres y fussent en honneur aussi bien que les armes, et qu'il ne lui restait plus, après avoir fait tant d'exploits mémorables, que d'ajouter les choses agréables aux nécessaires et l'ornement à l'utilité, en contribuant aux progrès de l'éloquence française.

C'est pourquoi il fit expédier au mois de janvier 1635 des Lettres du Grand-Sceau, par lesquelles S. M. autorisait dorénavant les assemblées qui se feraient pour cela sous le nom de l'Académie française ; limitait le nombre des personnes qui en seraient à quarante, et l'en nommait chef et protecteur, avec pouvoir d'ordonner ce qu'il trouverait à propos pour les nouveaux officiers et les statuts ou règlements nécessaires.

L'on a remarqué que les trois officiers[1], avec M. de Boisrobert, lui étant venus présenter les projets de statuts, n'entendirent jamais mieux parler que le Cardinal fit en cette rencontre[2]. Il répondit à la harangue de celui qui portait la parole comme s'il l'eût vue longtemps auparavant et qu'il eût eu le loisir de se préparer sur tous les chefs, et presque sur tous les mots qu'elle contenait. Il parla premièrement pour l'Académie en général, puis aux quatre députés, et enfin à chacun d'eux, mais si à propos et avec tant de grâce,

1. Le directeur, le chancelier, le secrétaire perpétuel.

2. Aux États-Généraux, à l'Assemblée des Notables, au Parlement, le Cardinal avait eu l'occasion de prononcer divers discours, qui lui avaient fait une véritable réputation d'orateur.

de civilité, de majesté et de douceur, qu'il les ravit tous en admiration.

Il se fit laisser les statuts pour les voir et les renvoya quelque temps après, les ayant tous approuvés et signés, à la réserve d'un seul qui lui sembla trop à son avantage, par lequel chacun des académiciens promettait de révérer la vertu et la mémoire de Monseigneur leur Protecteur. Il désira que cet article fût ôté, et la Compagnie ordonna qu'il le serait, pour obéir à S. Ém., mais qu'il en serait fait mention dans les registres.

Il sera encore bon de remarquer ce qui se passa au remercîment que lui alla faire M. de Vaugelas, sur ce qu'il lui avait plu de lui commettre le principal soin du nouveau dictionnaire français, et de lui faire pour cela rétablir une ancienne pension de 2,000 livres dont il n'était plus payé. Car on dit que le voyant entrer dans sa chambre, il s'avança avec cette majesté douce et riante qui l'accompagnait presque toujours, et lui dit : « Eh bien, Monsieur, vous n'oublierez pas du moins dans le dictionnaire le mot de Pension ». Sur quoi Vaugelas, lui faisant une profonde révérence, lui repartit, avec autant de présence d'esprit que de ressentiment : « Non, Monseigneur, et moins encore celui de Reconnaissance ».

Dans l'opinion qu'il avait que les Lettres ne contribuaient pas moins à la réputation d'un État que les Armes faisaient à sa sûreté, il ne put souffrir qu'un Français comme M. de Saumaise[1] fût l'ornement des pays étrangers, et qu'il y rendît le service qu'il devait à sa patrie. C'est pourquoi lui ayant fait offrir de grands appointements, en cas qu'il voulût revenir en France, l'on croit que M. de Saumaise les eût infailliblement acceptés, s'il eût pu être assuré de la continuation de la fortune et de la vie de notre Mécénas.

1. Un des grands érudits du XVII[e] siècle ; il s'était fixé à Leyde à cause de ses opinions religieuses. Mort en 1658.

Il ne savait point de personnes signalées, soit en la poésie, en l'histoire ou dans quelque art que ce fût, qu'il ne fût bien aise d'obliger, et à qui effectivement il ne donnât 400, 600, 900, 1,000 et jusqu'à 1,200 livres de pension. J'en ai recouvré une liste assez exacte et y ai remarqué entre plusieurs autres MM. de Silhon[1], Chapelain[2], Faret[3], Scudéry[4], Colletet[5], Baro[6], Rotrou[7], L'Estoile[8], Tristan[9], Corneille[10], Benserade[11], La Mothe le Vayer[12], Du Chêne[13], Mézerai[14], Duret[15], Baudier[16]. Et certes, si autrefois les Lacédémoniens avant que de combattre sacrifiaient aux Muses, afin que leurs beaux exploits fussent dignement écrits, il semblait que notre Cardinal eût à peu près la

1. Littérateur distingué et conseiller d'État, mort en 1667. L'un des membres de l'Académie française.

2. Poète, membre de l'Académie; mort en 1674.

3. Littérateur, membre de l'Académie, mort en 1646.

4. Poète, membre de l'Académie, mort en 1667.

5. Poète, membre de l'Académie, mort en 1659.

6. Ancien secrétaire de d'Urfé, auteur de plusieurs ouvrages dramatiques, membre de l'Académie, mort en 1650.

7. Poète dramatique, mort en 1650.

8. Claude de l'Estoile, poète dramatique, membre de l'Académie, mort en 1651.

9. Poète dramatique, membre de l'Académie, mort en 1655.

10. Pierre Corneille, mort en 1684.

11. Poète et bel esprit, mort en 1691, membre de l'Académie.

12. Écrivain et philosophe, membre de l'Académie, mort en 1672.

13. Historien et érudit; mort en 1640.

14. Historien, membre de l'Académie, mort en 1683.

15. Noël Duret, astronome, mort vers 1650.

16. Michel Baudier, savant historien, mort en 1645. — A ces noms Aubery ajoute encore dix noms de personnages aujourd'hui absolument inconnus, et ne parle pas de Balzac parmi les littérateurs protégés ou récompensés par le Cardinal. Richelieu lui fit donner cependant, avec un brevet de conseiller d'État, une pension de 2,000 livres. La vanité de Balzac ne fut pas encore satisfaite.

même pensée et témoignât faire cas des personnes capables de publier avantageusement ses belles actions.

Il prenait même un soin particulier de leurs pensions, voulant qu'ils en fussent payés exactement dès les premiers jours de l'année et sans aucun déchet. C'est pourquoi, se devant faire un décri[1] des monnaies sur la fin du mois de janvier, S. Ém. s'avisa, pour leur sauver le dommage qu'ils en eussent pu souffrir, d'enjoindre au sieur Des Bournais, son premier valet de chambre, qui avait soin des pensions, d'en différer le paiement jusqu'à ce qu'il lui dît. Cependant la plupart étant allés, au terme ordinaire, pour recevoir leurs pensions, furent extrêmement surpris de la réponse que leur fit Des Bournais, « qu'ils eussent un peu de patience », et eurent peur que ce ne fût pas tant un délai de peu de jours qu'un retranchement pour toujours. Mais l'alarme n'ayant duré que jusqu'à la fin du mois, ils reçurent cette singulière marque de bonté, avec de nouveaux ressentiments et d'extraordinaires témoignages de reconnaissance.

Et souvent il ne se contentait pas des pensions et des gratifications ordinaires qu'il leur faisait, mais il en ajoutait encore d'extraordinaires et les comblait de nouveaux bienfaits, selon les sujets ou les rencontres qui le pouvaient mériter.

Feu M. Colletet lui étant allé porter, à Ruel, une certaine pièce comique qu'il lui avait ordonnée, M. le Cardinal s'arrêta sur deux vers entre autres, qu'il se fit relire exprès, et lui dit que ces deux vers seuls valaient bien 50 pistoles. Ce qu'ayant pris d'abord pour un compliment, M. Colletet reconnut dans la suite qu'il y avait quelque chose de plus, et en reçut effectivement avant que de partir un rouleau de 50 pistoles qu'il lui donna de sa main.

L'anecdote à laquelle Aubery fait allusion est celle-ci.

1. Proclamation concernant la réduction des monnaies. Le mot est heureusement tombé en désuétude.

Colletet avait été chargé de faire le prologue de la comédie des *Tuileries*. Lorsque le poète vint lire ses vers au Cardinal, celui-ci admira surtout la description du rond d'eau et fut enthousiasmé d'y voir

La cane s'humecter de la bourbe de l'eau,
D'une voix enrouée et d'un battement d'aile
Animer le canard qui languit auprès d'elle.

Il voulut que Colletet remplaçât le premier vers par celui-ci :

La cane barboter dans la bourbe de l'eau,

mais Colletet résista et une correspondance sérieuse s'engagea à ce sujet entre le poète et le ministre[1].

Tout grand homme a ses petitesses ou ses travers.

Richelieu se servit des gens de lettres et des érudits pour les besoins de sa politique, et établir, sur des faits bien constatés, ses opinions et ses projets.

En 1631, il employa Dupuy et Godefroy, historiographes du Roi, à de grands travaux d'histoire, à faire des recherches sur les brouilleries entre les rois et leurs frères, et leurs mères, et sur « le maintien (soutien) que les rois ont donné à leurs ministres contre ceux qui les ont choqués (attaqués)[2] ». Il préparait alors des moyens de défense et de procédure contre Gaston. En 1635, au moment de la déclaration de guerre à

1. Pellisson, d'après le récit de Colletet.
2. *Lettres et papiers d'Etat*, IV, 209.

l'Espagne, il fait rechercher tous les documents relatifs à l'histoire des guerres de François I[er] et de Henri II contre Charles-Quint. Ce fut l'évêque de Chartres, M. de Valençay, avec qui le Cardinal était très lié, qui fit ce travail[1]. En 1641, Godefroy fut chargé de rassembler des documents sur la Lorraine, que le Roi entendait garder[2]. Pierre Dupuy, le savant archiviste, était l'un des principaux érudits dont se servait le Cardinal. Il rassembla aussi des documents sur la Lorraine pour en justifier la prise de possession. Dupleix travailla aussi pour le Cardinal[3].

III. — *Fondation de l'Académie française.*

L'Académie française, dit Pellisson[4], n'a été établie par édit du Roi qu'en l'année 1635, mais on peut dire que son origine est de quatre ou cinq ans plus ancienne. Ceux qui la commencèrent ne pensaient presque à rien moins qu'à ce qui en arriva depuis. Environ l'année 1629, quelques particuliers logés en divers endroits de Paris, ne trouvant rien de plus incommode dans cette grande ville que d'aller fort souvent se chercher les uns chez les autres sans se trouver, résolurent de se voir un jour de la semaine chez l'un d'eux. Ils étaient tous gens de lettres et d'un mérite fort au-dessus du commun : M. Godeau, maintenant évêque de Grasse, qui n'était pas encore ecclésiastique, M. de Gombauld, M. Chapelain, M. Conrart, M. Giry, feu M. Habert, commissaire de

1. *Lettres et papiers d'État,* V, 34.
2. *Lettres et papiers d'État,* VIII, 373.
3. Montchal, *Mémoires*, II, 217.
4. *Histoire de l'Académie française.*

l'artillerie, M. l'abbé de Cérisy, son frère, M. de Serizay et M. de Malleville. Ils s'assemblaient chez M. Conrart, qui s'était trouvé le plus commodément logé pour les recevoir et au cœur de la ville, d'où tous les autres étaient presque également éloignés. Là ils s'entretenaient familièrement, comme ils eussent fait en une visite ordinaire, et de toutes sortes de choses, d'affaires, de nouvelles, de belles-lettres. Que si quelqu'un de la Compagnie avait fait un ouvrage, comme il arrivait souvent, il le communiquait volontiers à tous les autres, qui lui en disaient librement leur avis ; et leurs conférences étaient suivies, tantôt d'une promenade, tantôt d'une collation qu'ils faisaient ensemble. Ils continuèrent ainsi trois ou quatre ans, et comme j'ai ouï dire à plusieurs d'entre eux, c'était avec un plaisir extrême et un profit incroyable. De sorte que quand ils parlent encore aujourd'hui de ce temps-là, et de ce premier âge de l'Académie, ils en parlent comme d'un âge d'or, durant lequel avec toute l'innocence et toute la liberté des premiers siècles, sans bruit et sans pompe, et sans autres lois que celles de l'amitié, ils goûtaient ensemble tout ce que la société des esprits et la vie raisonnable ont de plus doux et de plus charmant.

Ils avaient arrêté de n'en parler à personne ; et cela fut observé fort exactement pendant ce temps-là. Le premier qui y manqua fut M. de Malleville : car il n'y a point de mal de l'accuser d'une faute qu'un événement si heureux a effacée. Il en dit quelque chose à M. Faret, qui venait alors de faire imprimer son *Honnête homme*, et qui, ayant obtenu de se trouver à une de leurs conférences, y porta un exemplaire de son livre qu'il leur donna.

Il s'en retourna avec beaucoup de satisfaction, tant des avis qu'il reçut d'eux sur cet ouvrage que de tout ce qui se passa dans le reste de la conversation. Mais comme il est difficile qu'un secret que nous avons éventé ne devienne tout public bientôt après, et qu'un autre nous soit plus fidèle que nous ne l'avons été à nous-mêmes, M. Desmarets

et M. de Boisrobert eurent connaissance de ces assemblées, par le moyen de M. Faret. M. Desmarets y vint plusieurs fois et lut le premier volume de *l'Ariane*, qu'il composait alors. M. de Boisrobert désira aussi d'y assister, et il n'y avait point d'apparence de lui en refuser l'entrée ; car, outre qu'il était ami de la plupart de ces messieurs, sa fortune même lui donnait quelque autorité et le rendait plus considérable. Il s'y trouva donc, et quand il eut vu de quelle sorte les ouvrages y étaient examinés, et que ce n'était pas là un commerce de compliments et de flatteries où chacun donnait des éloges pour en recevoir, mais qu'on y reprenait hardiment et franchement toutes les fautes jusqu'aux moindres, il en fut ravi de joie et d'admiration.

Il était alors en sa plus haute faveur auprès du cardinal de Richelieu, et son plus grand soin était de délasser l'esprit de son maître, après le bruit et l'embarras des affaires, tantôt par ces agréables contes qu'il fait mieux que personne du monde, tantôt en lui rapportant toutes les petites nouvelles de la Cour et de la ville, et ce divertissement était si utile au Cardinal, que son premier médecin, M. Citois, avait accoutumé de lui dire : « Monseigneur, nous ferons tout ce que nous pourrons pour votre santé ; mais toutes nos drogues sont inutiles, si vous n'y mêlez un peu de Boisrobert ».

Parmi ces entretiens familiers, M. de Boisrobert, qui l'entretenait de tout, ne manqua pas de lui faire un récit avantageux de la petite assemblée qu'il avait vue, et des personnes qui la composaient : et le Cardinal, qui avait l'esprit naturellement porté aux grandes choses, qui aimait surtout la langue française, en laquelle il écrivait lui-même fort bien, après avoir loué ce dessein, demanda à M. de Boisrobert si ces personnes ne voudraient point faire un corps et s'assembler régulièrement, et sous une autorité publique. M. de Boisrobert ayant répondu qu'à son avis cette proposition serait reçue avec joie, il lui commanda de la faire et d'offrir à ces Messieurs sa protection pour leur Compagnie,

qu'il ferait établir par lettres patentes, et à chacun d'eux en particulier son affection, qu'il leur témoignerait en toutes rencontres.

La Compagnie, après quelques hésitations, accepta la protection que lui offrait le Cardinal, augmenta le nombre de ses membres en s'adjoignant quelques personnages importants, tels que Servien et le garde des sceaux Séguier, organisa son administration et prit le nom d'Académie française. Ainsi constituée, l'Académie écrivit au Cardinal pour le prier de vouloir bien lui accorder son puissant patronage. Richelieu répondit à cette demande en faisant expédier en janvier 1635 les lettres patentes du Roi, qui établissaient l'Académie française. Elles avaient été rédigées par Conrart, secrétaire de la Compagnie[1].

L'embellissement de la langue, comme dit la *Gazette*, n'était pas le seul motif qui avait fait agir le Cardinal : il aimait les lettres et connaissait leur puissance ; il était bien aise de faire un groupe de quarante littérateurs, en général dévoués à sa personne et choisis parmi les plus considérables, de s'appuyer sur eux et de se servir de leur opinion ou de leur plume pour se défendre contre les attaques dont il était l'objet.

1. Les lettres patentes du Roi ne furent vérifiées au Parlement que le 10 juillet 1637. On lit dans la *Gazette* (1637, p. 462) : « On vérifia en Parlement l'Édit du Roi portant l'établissement de l'Académie française, composée de quarante personnes choisies pour travailler à l'embellissement de la langue sous la protection de Son Éminence ».

IV.— *Le Cid.*

L'un des Cinq Auteurs, Corneille, fit représenter sur le théâtre de Mondory, à la fin de 1636, la tragédie du *Cid*, dont il avait emprunté le sujet à l'Espagnol Guilhem de Castro[1]. La beauté de la tragédie de Corneille, son incomparable supériorité sur toutes celles qui l'avaient précédée, lui valut un immense succès au théâtre, au Louvre, au Palais-Cardinal, où elle fut représentée deux fois. Anne d'Autriche fut enchantée de cette tragédie qui glorifiait l'Espagne et mettait l'un de ses héros sur un admirable piédestal poétique. Tout au contraire Richelieu fut mécontent : Louis XIII venait de déclarer la guerre à l'Espagne ; il avait défendu les duels[2], et Corneille faisait, en vers magnifiques, l'apologie du duel et soulevait l'opinion en faveur de la patrie du *Cid*. Sa tragédie semblait être une protestation contre la politique de Louis XIII et du Cardinal. Rien de plus naturel donc que le mécontentement de Richelieu contre Corneille. Que Richelieu, qui avait la faiblesse de vouloir être aussi auteur dramatique, ait éprouvé quelque sentiment jaloux devant le succès éclatant du *Cid*, c'est possible, probable même ; qu'il

1. La pièce de Castro est intitulée *las Mocedades del Cid*, les jeunesses du Cid.

2. On ne se doute pas de la fréquence des duels à cette époque. Malgré les peines prononcées contre ceux qui prenaient part à ces batailles meurtrières, il y eut, pendant la régence d'Anne d'Autriche, en huit ans, 940 gentilshommes tués en duel.

ait ri aux plaisanteries de Boisrobert, à celle-ci surtout : « Rodrigue, as-tu du cœur? — Je n'ai que du carreau », on peut l'admettre; mais il est inadmissible que la jalousie soit la seule raison de son mécontentement.

Nul n'a mieux compris et raconté l'histoire de cette querelle littéraire que Michelet ; aussi lui empruntons-nous les pages suivantes :

« Le *Cid*, présenté comme une imitation de l'espagnol, allait droit à la Reine. Il fut représenté chez elle au Louvre. Richelieu fut surpris. Cet incident si grave échappa à sa surveillance.

« Le coup parti, tout fut fini ; impossible d'y revenir. Dès la première représentation, les applaudissements, les trépignements, les cris, les pleurs, un frénétique enthousiasme. Joué au Louvre, joué à Paris, joué chez le Cardinal, qui le subit sur son théâtre, supposant très probablement que sa désapprobation souveraine, toujours si redoutée, tuerait la pièce, ou tout au moins verserait aux acteurs, aux spectateurs, une averse de glace ; que les uns n'osant bien jouer, ni les autres applaudir, le *Cid* périrait morfondu.

« Phénomène terrible ! Chez le Cardinal même et devant lui, le succès fut complet. Acteurs et spectateurs avaient pris l'âme du *Cid*. Personne n'avait plus peur de rien. Le ministre resta le vaincu de la pièce, aussi bien que don Sanche, l'amant dédaigné de Chimène.

« Contre cette erreur du public, le tout-puissant ministre, n'ayant nulle ressource en la force, fut obligé de faire appel au public même, au public des lettrés

contre celui des illettrés, aux écrivains contre la cour et la ville ignorantes ».

Richelieu s'adressa donc à l'Académie française, qu'il venait de créer : dans une séance solennelle d'ouverture qu'il fit chez lui, le 10 juillet 1637, il dénonça le *Cid* à l'assemblée.

« L'Académie naissante, dit Michelet, ne se souciait nullement de débuter par contredire l'opinion. Il fallut les ordres précis, et même une menace brutale du ministre, pour qu'elle obéît : « Je vous aimerai comme vous m'aimerez », dit-il. Évidemment il menaçait de supprimer leurs pensions.

« On sait le jugement faible et froid, médiocre, parfois judicieux, parfois timidement complaisant, que l'Académie publia, et l'insultante critique du ridicule capitan Scudéry et les lâches injures de Mairet, jusque-là maître de la scène, qui s'avoua jaloux et releva encore par là le succès de Corneille.

« Aurait-on pu en 1637, après le *Cid*, ce qu'on avait pu en 1626, punir de mort l'obstiné duelliste revenu pour se battre sous les croisées du Roi? Non, l'édit était aboli, la scène avait vaincu les lois ; sur Richelieu planait Corneille.

« La campagne s'ouvrait. De quel cœur la noblesse allait-elle se battre contre les descendants du *Cid*, ces Espagnols aimés et admirés. Français et Espagnols allaient penser également que l'ennemi n'était qu'à Paris, l'ennemi commun, Richelieu ».

Et nous savons que beaucoup de gens, la famille du Roi surtout, étaient de cet avis.

V. — *La* Gazette *et la publicité.*

Richelieu n'aimait pas seulement les lettres pour l'agrément et la culture de l'esprit, mais aussi pour l'utilité que ses intérêts et son gouvernement pouvaient en retirer.

Il se servit des écrivains pour diriger l'opinion, pour se défendre ou attaquer ses ennemis, pour faire l'apologie de son gouvernement. Après avoir, au début de sa carrière politique, pris part à la rédaction de divers bleuets, il fonda la *Gazette*, la dirigea et travailla souvent à sa rédaction. Il employa le *Mercure françois*, revue historique et politique[1], à la publication de documents qu'il voulait faire connaître au public. Il fit aussi imprimer de nombreux livrets contenant des déclarations graves contre Gaston, ou contre d'autres personnages compromis dans les conspirations et les intrigues sans cesse renaissantes contre l'État.

En réalité, c'est Richelieu qui a créé la presse en France, mais une presse non libre et entièrement à ses ordres.

Il faisait même débiter, au Pont-Neuf, qui était alors un grand centre d'affaires et un lieu de promenade très fréquenté, il y faisait débiter, par ses agents, les nouvelles qu'il voulait répandre.

1. Le directeur et l'imprimeur était Étienne Richer, libraire à Paris. Le *Mercure,* publié avec permission et privilège du Roi, paraissait un an ou deux après les évènements qu'il racontait.

La *Gazette* parut en 1631. Son fondateur fut Théophraste Renaudot, médecin à Paris, mort en 1653. Renaudot dirigeait son journal à l'aide des nombreuses correspondances que son ami d'Hozier, le célèbre généalogiste, avait en France et à l'étranger. Le Cardinal, qui comprit tout de suite de quelle utilité lui pouvait être, pour agir sur l'opinion, la *Gazette*, encouragea Renaudot, soutint son entreprise et lui envoya de nombreuses communications. La *Gazette* a duré jusqu'en 1792, et la collection compte 162 volumes.

Le premier numéro, de quatre pages, parut le 30 mai 1631 ; le format est petit in-4°. La *Gazette* était hebdomadaire, mais Renaudot publiait très souvent des suppléments. Le siège de la rédaction et de la vente était « au Bureau d'adresse, au Grand-Coq, rue de la Calandre[1] ».

Nous croyons devoir publier, pour faire connaître le ton de la presse naissante, la dédicace au Roi que Renaudot mit en tête du premier volume de son journal.

Dédicace de la Gazette de France *au Roi.*

Sire, c'est bien une remarque digne de l'histoire, que dessous soixante-trois rois, la France, si curieuse de nou-

1. On a placé, en 1884, l'inscription suivante au numéro 6 du quai du Marché-Neuf : « Ici s'élevait la maison du Grand-Coq, ouvrant rue de la Calandre et sortant au Marché-Neuf, où Th. Renaudot fonda, en 1631, le premier journal parisien, la *Gazette de France* ».

veautés (nouvelles), ne se soit point avisée de publier la *Gazette* ou recueil par chaque semaine des nouvelles tant domestiques (de France) qu'étrangères, à l'exemple des autres États et même de tous ses voisins. Mais ce ne peut être sans mystère qu'elle ait attendu pour ce faire le vingt et unième an du règne de V. M., célèbre par les avantages qu'elle a remportés sur tous ses ennemis et par la prospérité de ceux qu'il lui a plu favoriser de sa protection et bienveillance.

Jusques ici l'heur (le bonheur) et la valeur de V. M., Sire, ont mis les affaires de ce royaume à un point qui sert de panégyrique éternel et d'apologie effective au Premier Ministre de votre État, chacun reconnaissant que V. M., par ses divins conseils, est plus absolue chez soi, plus chérie de ses alliés, redoutée de ses ennemis et respectée de tout le monde, bref s'est acquis plus de gloire au près et au loin que tous ses devanciers ensemble. Ce sont les louanges que la vérité tire aujourd'hui des bouches autrefois les plus venimeuses que les pères racontent à leurs enfants et dont les compagnies s'entretiennent pour en conserver la mémoire.

Mais, Sire, la mémoire des hommes est trop labile[1] pour lui fier (confier) toutes les merveilles dont V. M. va remplir le Septentrion et ensuite tout le Continent[2]. Il la faut désormais soulager par des écrits qui volent comme en un instant du Nord au Midi, voire par tous les coins de la terre. C'est ce que je fais maintenant, Sire, d'autant plus hardiment que la bonté de V. M. ne dédaigne pas la lecture de ces feuilles. Aussi n'ont-elles rien de petit que leur volume et mon style. C'est au reste le journal des rois et puissances de la terre. Tout y est par eux et pour eux qui en sont le capital, les autres personnages ne leur servent que d'accessoire.

1. *Labilis,* fragile, fugitive.

2. Renaudot écrivait ceci au moment où Richelieu faisait signer la paix entre la Suède et la Pologne, et allait lancer Gustave-Adolphe sur l'Autriche.

Ainsi V. M. va prendre le même plaisir (mais à meilleur titre) qu'autrefois Énée se voyant mêlé parmi les autres princes, dans les tableaux que je vais peindre de ses victoires, et ce pendant lui offrir en toute humilité ce recueil de toutes mes *Gazettes* de cette année, laquelle je finirai par mes prières à Dieu, qu'autant que sa protection est assurée à cet État, elle accompagne partout V. M., qui en est la vie et le bonheur inséparable. Sire, ce sont les vœux et l'espérance de cinquante millions d'âmes[1], et entre elles

Du très humble, très fidèle et très obéissant serviteur et sujet de Votre Majesté,

THÉOPHRASTE RENAUDOT.

Richelieu et Louis XIII dirigeaient réellement la *Gazette;* ils donnaient leurs ordres à Renaudot pour parler ou pour se taire[2].

En 1636, le Roi lui ordonne de ne rien dire de ce qui se passait à Corbie, qu'il assiégeait ; en effet, Richelieu travaillait à un mémoire sur ce siège, et le Roi devait le corriger[3]. Le mémoire parut le 15 novembre 1636 dans la *Gazette*. Le numéro du 17 août 1640 contient une relation succincte du siège d'Arras, qui est aussi l'œuvre du Cardinal[4]. En 1640, Renaudot adressa une requête au Roi[5] pour le prier de commander à ses généraux et officiers de le tenir mieux averti. Il espère, dit-il, que le Roi, qui fait tant d'actions dignes de l'immortalité, ne refusera pas les moyens nécessaires pour

1. Françaises et alliées de la France.
2. *Lettres et papiers d'État,* V, 668 ; VI, 189.
3. *Lettres et papiers d'État,* V, 670.
4. *Lettres et papiers d'État,* VI, 717.
5. *Gazette,* 1640, p. 657.

les consigner à la postérité avec leurs véritables circonstances. « Votre Majesté aime trop la vérité pour ne protéger pas celle que je tâche de débiter tous les jours à ses peuples, qui doit servir de mémoriaux à son histoire, la plus admirable de tous les siècles passés ». Il termine en disant que les louanges qu'il publie sont une récompense bien peu coûteuse et bien grande pour des gens d'honneur, et qu'on devrait tenir davantage à lui donner des informations.

Louis XIII écrivit souvent dans la *Gazette*. Les articles manuscrits du Roi sont conservés au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale[1]. Parmi ces articles nous citerons : l'Entrée dans Nancy, le 26 septembre 1633[2], — l'Arrivée du Roi à Saint-Dizier en 1635[3], — l'article sur le siège de Corbie[4].

Richelieu récompensa Renaudot de ses services en lui donnant 2,000 livres par son testament.

VI. *Établissements d'instruction fondés par le Cardinal. Ses idées sur l'enseignement. — L'Imprimerie royale.*

Le cardinal de Richelieu fonda, en 1636, une Académie militaire, qui ne survécut pas à son fondateur. Le préambule de l'acte de fondation de l'Académie royale

1. Fonds Béthune, vol. 9334. — Je trouve aussi une autre indication : Fonds français, vol. 3840.
2. *Gazette*, 1633, p. 400.
3. *Gazette*, 29 septembre 1635.
4. *Gazette*, 14 octobre 1636.

est d'une grande élévation et atteste combien le Cardinal se faisait une idée juste de l'importance d'une école militaire. Il voulait former dans son Académie un certain nombre de jeunes gentilshommes parfaitement instruits et capables d'être à la fois de bons généraux et d'habiles diplomates, comme l'avait été M. de Guron. Il déclare « qu'ayant fait réflexion sur une chose de grande considération : que les armes et les lettres étant germaines et comme inséparables, toutes deux également requises à l'établissement et confirmation (affermissement) des grands empires, les unes pour régir et civiliser le dedans, les autres pour le défendre au dehors », il a créé une Académie royale pour élever de jeunes gentilshommes destinés à devenir officiers et leur donner l'instruction nécessaire.

Le programme des études, qui devaient durer deux ans, consistait à apprendre les mathématiques et les fortifications, les principes de la logique, de la physique, de la métaphysique et de la morale, le tout en langage français et non en latin, qui était encore la langue de l'enseignement, la carte géographique, des notions générales sur l'histoire universelle, et tout au long l'histoire romaine et l'histoire française, enfin l'équitation et l'escrime. Les élèves devaient, au sortir de l'Académie, servir deux ans dans les régiments des Gardes du Roi, ou sur ses vaisseaux, pour compléter leur instruction[1].

En 1640, Richelieu obtint de Louis XIII des lettres

1. *Mercure françois,* XXI, 278. — Aubery.

patentes portant création, dans la nouvelle ville de Richelieu, d'une Académie et d'un Collège royal en faveur de la noblesse française et étrangère. Le Collège était établi pour y enseigner notre langue par règles ; les sciences devaient aussi, comme à l'Académie militaire, être enseignées en français, ce qui ne se faisait pas encore, malgré les essais tentés par Louis XI, François Ier et le chancelier Michel de l'Hôpital. On y enseignait aussi les langues grecque et latine, les exercices des armes et autres propres à la noblesse[1].

Les idées du Cardinal, en matière d'enseignement, sont assez d'accord avec celles des meilleurs esprits d'aujourd'hui. Les lettres, pensait-il[2], ne doivent pas être enseignées à tout le monde : l'étude des lettres ferait grand tort au commerce, à l'agriculture, au recrutement des soldats, et remplirait la France de chicaneurs. Il faut dans un État plus de maîtres ès arts mécaniques que de maîtres ès arts libéraux pour enseigner les lettres. Il n'y a besoin que de quatre à cinq collèges littéraires dans Paris et deux dans chaque ville archiépiscopale.

En effet, l'enseignement des lettres est un enseignement aristocratique, qui ne s'adresse qu'à la partie de la jeunesse destinée à recruter certaines professions et certaines fonctions. N'y a-t-il pas trop de bacheliers aujourd'hui, trop de chicaneurs et de politiciens ?

Richelieu trouvait qu'il y avait trop de collèges litté-

1. *Gazette*, 1640, p. 716.
2. *Testament politique*.

raires en France et qu'il fallait en réduire le nombre, et qu'ailleurs que dans les grandes villes il ne fallait que deux ou trois classes pour tirer la jeunesse de l'ignorance grossière, nuisible à ceux mêmes qui destinent leur vie aux armes ou au commerce. « Par ce moyen, auparavant que des enfants soient déterminés à aucune condition, deux ou trois ans feront connaître la portée de leurs esprits : en suite de quoi, les bons, qui seront envoyés aux grandes villes, réussiront d'autant mieux, qu'ils auront le génie plus propre aux lettres et qu'ils seront instruits de meilleure main ».

Nous sommes aujourd'hui au même point : il faut deux enseignements, quelques grands collèges littéraires, à fortes études, et de nombreux collèges pour l'enseignement scientifique, destinés aux ingénieurs, industriels, agriculteurs et commerçants, qui n'ont nul besoin de grec et de latin.

On ne saurait finir le chapitre des lettres sans parler de l'imprimerie du Louvre. Ce fut encore Richelieu qui fonda, en 1640, l'Imprimerie royale ; elle fut établie au Louvre, et eut pour directeur Sébastien Cramoisy, célèbre imprimeur, qui avait été l'éditeur du discours prononcé par Richelieu aux États-Généraux en 1615. Le 4 juin 1642, Louis XIII visitait la nouvelle imprimerie[1], et la même année Cramoisy publiait une belle édition du livre du Cardinal contre l'écrit adressé au Roi par les quatre ministres[2].

1. *Gazette*. 1642, p. 40.
2. Voir p. 22.

CHAPITRE IX

MORT ET TESTAMENT DU CARDINAL DE RICHELIEU

I. *Santé du Cardinal.*

Le cardinal de Richelieu, dès l'année 1608, fut atteint de fièvres tierces. Le cardinal du Perron l'ayant prié d'officier, à Pâques, devant Henri IV, la maladie l'empêcha de satisfaire le Cardinal[1]. Puis arriva la migraine. Richelieu fit, en 1621, le vœu suivant : « S'il plaît à la bonté divine, par l'intercession du bienheureux apôtre et bien-aimé saint Jean, me renvoyer la santé et me délivrer dans huit jours d'un mal de tête extraordinaire qui me tourmente, je fais vœu de fonder en ma maison de Richelieu une messe qui se célébrera tous les dimanches de l'année, et pour cet effet donnerai au chapelain 36 livres de revenu annuel, pour les messes qui seront célébrées en action de grâces ». En 1625, il a de continuelles souffrances, des étourdissements[2]. Mais sa force d'esprit et sa volonté sont telles que, dès lors, quoique toujours souffrant ou malade, il dirige les affaires, il va aux armées, il lutte contre ses

1. *Lettres et papiers d'État*, VII, 318.
2. *Lettres et papiers d'État*, VII, 945.

ennemis avec la même assiduité et la même énergie, ne se laissant jamais abattre. Louis XIII allait souvent tenir le conseil chez le Cardinal, autant pour lui épargner une fatigue que ses incommodités auraient rendue plus grande, qu'afin d'être plus libre[1]. En 1629, Richelieu a des fièvres d'accès, qui étaient alors si fréquentes. On voit, quand il demandait à se retirer, en 1629[2], à cause de sa santé, que ce motif était sérieux. En 1632, il fut atteint de la gravelle, à Bordeaux, et faillit en mourir. Un chirurgien de cette ville, nommé Juif, avait le secret de faire des sondes en bougie de cire cannelée : il sauva le Cardinal en faisant cesser la rétention d'urine. Un abcès, la fièvre, des rhumatismes qui le faisaient souffrir en même temps que la gravelle ne disparurent qu'à la fin de l'année, mais la gravelle et les rétentions d'urine le tourmentèrent encore plus d'une fois.

Les veilles et les travaux d'esprit rendirent malade le Cardinal, en octobre 1633, pendant qu'il était en Champagne, mais la maladie n'arrêta pas un instant son travail. « De sorte, dit la *Gazette*, que les ennemis de la France n'ont guère à choisir de le voir sain ou malade ». Louis XIII se montra fort en peine de l'état de son ministre et plein d'affection pour lui : il lui envoya un chirurgien qui le guérit d'un coup de lancette, et quand le Cardinal rétabli put revenir à Ruel, le Roi alla au-devant de lui (3 janvier 1634), à Rochefort,

1. *Lettres et papiers d'État*, V, 809.
2. Voir p. 106.

chez le duc de Montbazon, et lui fit l'accueil le plus cordial[1].

Des fluxions et des douleurs de rhumatisme, « votre vieux mal », lui écrivait Louis XIII, des hémorroïdes internes, pour lesquelles on le saigne[2] et qui occasionnent la publication d'un libelle ridicule[3], le tourmentent en 1634 et 1635. Il prend de la casse régulièrement[4]. En juin 1635, le rhumatisme s'est jeté sur les mâchoires[5], et pour la troisième fois il est atteint d'une rétention d'urine. Il ne peut même plus voyager en litière ; il a, dit-il, « le plus faible et délicat corps qui soit au monde[6] ». Il continue à travailler, et il le fallait, car on venait de déclarer la guerre à l'Espagne. A peu de temps de là, il est si faible qu'il ne peut pas seulement prendre l'air dans le jardin de Ruel, dans une « chaire », sans se trouver mal[7]. Le ministre ne pouvant se remuer, le Roi vient à Ruel et travaille avec lui.

Les incommodités continuent les années suivantes, mais, jusqu'en 1642, je ne trouve plus de maladies aussi graves.

En 1642, pendant le siège de Perpignan, le Cardinal fut atteint d'une affection aussi sérieuse que douloureuse. Il avait supprimé un flux hémorroïdal, qui le

1. *Lettres et papiers d'État,* IV, 781.
2. *Lettres et papiers d'État,* IV, 557.
3. *Bibliothèque facétieuse, historique et singulière...*, Paris, Claudin, 1858, in-8°.
4. *Lettres et papiers d'État,* IV, 555.
5. *Lettres et papiers d'État,* IV, 784.
6. *Lettres et papiers d'État,* V, 55.
7. *Lettres et papiers d'État,* V, 925, 927.

tenait en vie, après la suppression duquel une série d'abcès survinrent au bras droit; il ne pouvait plus écrire, ni même signer. Après avoir été guéri, les anciens abcès se rouvraient et jetaient du pus, comme les nouveaux. M. Juif ne cessait de jouer des couteaux pour ouvrir les abcès. On lui mettait des sétons, on faisait des injections : rien n'y faisait. Le malade souffrait cruellement, mais ne discontinuait pas son travail. Le mal avait commencé en mai, il était à peine guéri en octobre : en août, il y avait encore une plaie; en octobre, le bras « était toujours de laine ». Revenu à Paris, le Cardinal eut encore quelques semaines de santé, mais en décembre une fluxion de poitrine allait enfin briser cette volonté de fer qui, jusqu'alors, avait résisté à tant de maux.

II. *La dernière maladie et la mort du Cardinal.*

1° Récit d'Aubery.

Le vendredi 28 novembre 1642, la nuit, le Cardinal-Duc se sentit attaqué d'une grande douleur de côté avec fièvre.

Le dimanche, le mal de côté et la fièvre ayant beaucoup augmenté, il fallut avoir recours deux fois à la saignée, et la duchesse d'Aiguillon et les maréchaux de Brézé et de la Meilleraye résolurent de coucher au Palais-Cardinal.

Le lundi 1er jour de décembre, il semblait se porter mieux le matin, mais sur les trois heures après midi il eut de grands redoublements, accompagnés d'un crachement de sang et d'une difficulté de respirer : et la nuit ayant été fort

mauvaise, il fut encore saigné deux fois, de l'avis et en présence du sieur Bouvard, premier médecin du Roi.

Le mardi, S. M. ayant su par son premier médecin l'extrémité où il était, donna ordre que l'on fît des prières publiques pour lui dans toutes les églises de Paris, et s'y rendit de Saint-Germain pour le voir et lui donner cette dernière consolation, qu'il reçut avec les sentiments de reconnaissance qu'il devait. Après avoir remercié le Roi de l'honneur qu'il lui faisait, il lui dit qu'il prenait congé de S. M., voyant bien qu'il fallait mourir; mais qu'il mourait avec cette satisfaction qu'il n'avait jamais rien fait contre son service et qu'il laissait son État au plus haut point de réputation, et tous ses ennemis dans le dernier abattement et la dernière faiblesse; et qu'il la suppliait de vouloir, en considération de ses services, continuer sa bienveillance et sa protection à ses parents et alliés, auxquels il ne donnerait sa bénédiction qu'à la charge qu'ils conserveraient inviolablement la fidélité et l'obéissance qu'ils lui avaient vouée. Et enfin il lui donna pour dernier conseil de ne point changer les ministres qui se trouvaient actuellement dans l'emploi, étant tous fort bien instruits des affaires et bien intentionnés pour son service, et lui protesta surtout qu'il ne connaissait personne qui pût mieux remplir la place qu'il quittait que M. le cardinal Mazarin, dont il avait éprouvé en diverses rencontres la capacité et le zèle. Ce que S. M. lui promit[1] et lui fit prendre ensuite Elle-même deux jaunes d'œuf.

Le même jour, il eut recours au sacrement de Pénitence, et demanda résolument aux médecins jusques à quand ils croyaient qu'il pourrait encore vivre ; qu'ils ne lui célassent point leurs véritables sentiments, puisqu'aussi bien il était tout à fait résigné à ce qu'il plairait à Dieu d'ordonner de lui. Lesquels, après quelques excuses, lui ayant dit qu'ils ne voyaient encore rien de désespéré, et qu'ils ne savaient

1. Et ce que Louis XIII fit aussitôt après la mort de son grand ministre.

qu'en juger jusqu'au septième [jour] : « Voilà donc qui va bien », ajouta-t-il.

Sur le soir, ayant eu de nouveaux redoublements, il fut encore saigné deux fois ; et, à une heure après minuit, le curé de Saint-Eustache lui apporta le Viatique, à la vue duquel il crut être obligé de faire une déclaration sincère des motifs de sa conduite passée, et prit son Créateur et son Juge, qu'il allait présentement recevoir, à témoin s'il avait jamais eu d'autre objet que l'avantage de la Religion et de l'État.

Il demanda ensuite l'Extrême-Onction : et le curé lui ayant témoigné qu'à une personne instruite et éclairée comme il était, l'on pouvait omettre quelques circonstances et aller droit à l'essentiel, il le conjura de le considérer et de le traiter comme le moindre de ses paroissiens. Il récita lui-même le *Pater*, le *Credo* et les autres prières, embrassant sans cesse et avec grande ferveur le crucifix. Lui étant demandé s'il croyait absolument tous les articles de la Foi : « Absolument, répondit-il, et plût à Dieu avoir mille vies, afin de les donner toutes pour la Foi et pour l'Église » ; s'il pardonnait à ses ennemis et à tous ceux qui pourraient l'avoir offensé : « De tout mon cœur, et comme je prie Dieu qu'il me pardonne » ; et en cas que Dieu lui renvoyât la santé, s'il ne l'emploierait pas à son service avec plus de fidélité que jamais : « Qu'il m'envoie plutôt mille morts, s'il sait que je doive consentir à un seul péché mortel ». Étant sollicité de demander à Dieu la vie et la santé, il déclara qu'il ne demandait pas à Dieu ni l'un ni l'autre, mais sa seule volonté. Et lorsque le même curé l'exhorta de vouloir donner sa bénédiction à toute la compagnie qui était là présente : « Hélas, dit-il, je n'en suis pas digne, mais puisque vous me le commandez, je la recevrai de vous pour la leur donner, priant l'esprit de J.-C. de leur donner celui de piété et de crainte ». Il ajouta tout bas quelques autres pensées dévotes qu'on ne put pas bien entendre, et enfin se recommanda avec beaucoup d'humilité et de douceur aux prières des assistants. Lesquels, ne pouvant se résoudre de

perdre celui qui les quittait si courageusement, se laissèrent entièrement maîtriser à la douleur, et, fondant tous en larmes, formèrent par leurs sanglots et leurs plaintes un concert si lugubre, qu'il eût été capable d'amollir les cœurs les plus durs et les moins sensibles.

Le mercredi, les médecins ne voyant plus de remède à son mal, l'inflammation étant à la poitrine et la douleur de côté allant de l'un à l'autre, l'abandonnèrent et le laissèrent entre les mains d'un empirique de Troyes, qui se nommait Le Fèvre, lequel lui donna d'une eau et peu après une pillule[1] qui lui apporta d'abord quelque soulagement.

Cependant, ayant été rapporté au Roi que Son Éminence n'avait plus que vingt-quatre heures à vivre, l'on envoya faire défense à toutes les postes de donner des chevaux sans billet ; et l'on manda à Messieurs du Parlement de se rendre, sur les deux heures après midi, au Louvre, au sujet de la déclaration qu'on leur devait envoyer au premier jour contre Monsieur, par laquelle on lui ôtait toute espérance de pouvoir jamais venir au gouvernement de l'État. Et sur les quatre heures, S. M. retourna au Palais-Cardinal et y demeura près d'une heure, témoignant de grands ressentiments de compassion et de douleur de le voir en un si pitoyable état.

Il n'y avait presque que le malade seul qui eût de la constance et qui fût moins touché de son propre mal. Ce n'est pas qu'il ne demandât parfois aux médecins s'il avait encore longtemps à souffrir : « Non pas, ajoutait-il, qu'il m'ennuie d'endurer ce qui part de la main de Dieu, mais parce que je lui veux demander la grâce de supporter jusqu'à la fin mes douleurs, quelque longues qu'elles puissent être ». Sur les cinq heures, on lui donna une seconde pillule, qui eut un assez bon effet et lui fit même passer la nuit assez doucement.

1. De laudanum. — Voir Guy Patin, I, 308, édit. Réveillé-Parise.

Le jeudi, 4e du même mois, il prit, à cinq heures du matin, une médecine qui opéra si heureusement que ses domestiques ne doutèrent presque plus de sa guérison. Sur les dix heures, il reçut la visite de l'abbé de la Rivière de la part de Monsieur, puis d'un gentilhomme de la part de la Reine, auquel il parla avec assez de vigueur et avec beaucoup de jugement. Mais un peu devant midi il se sentit extraordinairement faible, et reconnaissant par là qu'il approchait infailliblement de sa fin, il dit avec un visage tranquille à la duchesse d'Aiguillon : « Ma nièce, je suis bien mal, je m'en vais mourir, je vous prie de vous retirer, votre tendresse m'attendrit; n'ayez pas ce déplaisir de me voir mourir. » Ce qu'elle fit avec des sentiments de douleur qu'il serait malaisé d'exprimer.

En même temps entra le Père Léon, carme réformé, qui lui fit faire des actes intérieurs de contrition et de résignation aux volontés divines, et lui donna de nouveau l'absolution.

Cependant M. Lescot, nommé dès lors à l'évêché de Chartres, qui était son confesseur ordinaire, fut appelé à la hâte pour venir faire les prières des agonisants, et les eut à peine commencées qu'il prit au malade une sueur froide, accompagnée des douleurs de la mort, contre lesquelles il semblait que la grandeur de son courage luttait; et reprenant un peu de forces, à mesure qu'on lui donnait des cuillerées de vin, il levait ordinairement les yeux au ciel, et les y arrêtant une fois fixement, il jeta un si grand soupir que l'on crut que ce fût le dernier, et néanmoins il fut incontinent suivi d'un autre qui termina enfin ses travaux et sa vie dans la cinquante-huitième année de son âge. Il mourut si doucement, qu'il fallut que les médecins et les autres personnes qui étaient restées dans la chambre approchassent la bougie pour juger s'il était mort.

La porte de la chambre ayant été ouverte, le maréchal de Guiche y entra le premier et témoigna des sentiments de douleur et des regrets inconcevables ; comme firent aussi le

cardinal Mazarin, le chancelier, MM. de Chavigny, de Noyers, de Paluau, et quantité d'autres personnes de condition; mais particulièrement l'évêque d'Auxerre, autrefois son maître de chambre, qui semblait ne vouloir pas survivre un si bon maître, ou au moins ne se pouvoir séparer de celui dont il avait reçu tant de preuves d'amitié et de bienveillance.

Quoique la mort eût ruiné effectivement ce qu'il était, il ne paraissait pas néanmoins beaucoup changé, mais conservait à peu près le même air, qui donnait également du respect et de l'amour. Il était d'un aspect agréable, tirant un peu sur le maigre, grêle et haut de stature[1], et de complexion délicate, la vivacité de l'esprit ayant beaucoup endommagé la force du corps. On lui trouva deux apostumes (abcès) dont il y en avait une de crevée, et tout le poumon gâté, mais les autres parties saines et belles. On lui trouva aussi tous les organes de l'entendement doubles ou triples, ce qui passa dans l'opinion des plus habiles anatomistes pour un prodige de nature et pour une cause nécessaire de cette force de jugement extraordinaire que l'on avait admiré en sa conduite[2].

Il demeura exposé trois ou quatre jours en habit de cardinal, avec la chape et le bonnet rouge, sur un lit de brocatelle. Il avait à ses pieds la couronne de duc d'un côté, et de

1. L'admirable portrait du Cardinal par Ph. de Champagne est au salon carré du Louvre. Il a été gravé par Nanteuil en 1657. Cette admirable gravure montre bien l'aspect agréable de la figure du Cardinal, sa nature délicate, son intelligence, la douceur de son caractère et en même temps la sévérité du regard. Il existe aussi une belle médaille de Varin : le Cardinal y est représenté de profil. Le visage, avec son nez busqué, a ici un air d'autorité qui répond bien à l'idée que nous nous faisons du grand ministre.

2. A l'autopsie, on trouva le poumon gâté et deux abcès dans la poitrine, mais le cerveau en excellent état. C'est, sans doute, l'origine de ce bruit populaire et absurde que rapporte Aubery sur le volume double ou triple du cerveau du Cardinal. (Marius Topin, *Louis XIII et Richelieu*, p. 404, note.)

l'autre le manteau ducal, et aux pieds du lit il y avait une croix d'argent sur une crédence, et tout autour quantité de chandeliers d'argent, garnis de cierges. A sa main droite, au chevet, était assis M. de Bar, son capitaine des gardes, vêtu de deuil ; et il y avait des deux côtés un double chœur de religieux de divers ordres qui psalmodiaient.

L'on ne saurait s'imaginer la foule des personnes qui allaient lui rendre les derniers devoirs, et à qui la considération d'une si grande perte pour la France tirait ordinairement des regrets ou des larmes. Mais particulièrement les Parisiens y faisaient éclater leur douleur, soit qu'ils aient un meilleur naturel ou qu'ils se crussent plus intéressés que les autres en la mort de leur concitoyen et de celui qui se pouvait dire l'ornement de leur ville comme il était en effet l'appui de l'État.

Ils remarquaient aussi qu'il était né et mort dans un même hôtel, et qu'il avait reçu le premier et le dernier sacrement d'un même curé, ou au moins d'une même paroisse. Il y en avait même qui estimaient que ce lui avait été une consolation de mourir ainsi au lieu de sa naissance, et qui l'inféraient avec quelque apparence du compliment qu'il fit à l'Hôtel de Ville, à son retour de la Rochelle : « Étant né Parisien, comme je suis, il m'est impossible de me voir parmi vous sans être touché de la joie qu'ont ceux qui reviennent au lieu de leur naissance après en avoir été longtemps absents. Comme le Soleil départ sa lumière, que seul il possède primitivement à tous les astres, le Roi, par sa bonté, veut faire part de sa gloire à ses serviteurs, bien que seul il la mérite ».

Nous abandonnons ici Aubery pour donner le récit de la *Gazette*, qui complète la relation de la mort du Cardinal.

2° Récit de la *Gazette*[1].

Le 4 décembre, sur le midi, mourut dans son palais de cette ville (Paris), en la 58e année de son âge, le cardinal-duc de Richelieu, premier ministre d'État de notre invincible monarque : laquelle charge il a exercée depuis vingt ans si dignement, qu'il n'y a point de paroles assez relevées pour le bien exprimer. Ce que feront beaucoup mieux les incomparables effets de ses merveilleux conseils incessamment concertés avec S. M., par lesquels il a généreusement fait réussir tous les héroïques desseins d'un si bon Maître, dont l'heur et la valeur particulière ont toujours surmonté les ennemis et soutenu les alliés de cette Couronne, si puissamment qu'elles ont mis les affaires du Roi en cette haute réputation où elles sont à présent par tout le monde.

Dans lesquels travaux cet esprit infatigable ayant ruiné la santé de son corps, débilité par ses veilles et fatigues, laisse à tous les gens de bien et amateurs de la gloire de cet État autant de regret de sa mort comme de satisfaction de tant d'avantages que la France a remportés durant son administration.

S. M., qui était mardi dernier revenue exprès de Saint-Germain ici pour le visiter, comme Elle a fait plusieurs fois pendant sa maladie, après avoir eu tant de tendresse et de bonté que de donner abondance de larmes à la perte d'un si bon serviteur, animant par ce moyen d'autant plus un chacun à La bien servir, a continué tous ceux qui étaient dans les principales charges de l'État : montrant par là et par les autres témoignages qu'elle en a rendus, que leurs actions avaient répondu au choix qui en avait été fait par S. M. et par Son Éminence, et qu'elle avait satisfaction entière des services de tous ses ministres. Et d'autant que le cardinal

1. *Gazette*, 1642, p. 1155.

Mazarin avait été depuis longtemps nourri et élevé en la connaissance des affaires de toute l'Europe et a donné des preuves sans nombre de sa rare intelligence et grande fidélité envers S. M. et cette monarchie, le Roi l'a appelé en son Conseil.

Chacun ayant aussi sujet d'être curieux de ce qui s'est passé en la mort d'un personnage qui a fait tant de belles actions durant sa vie: Dans les six jours qu'a duré sa maladie, qui était une pleurésie fausse, il a envoyé souvent vers le Roi, pour lui parler des affaires plus importantes au service de S. M., ledit cardinal Mazarin, le chancelier de France et les sieurs de Chavigny et de Noyers, secrétaires d'État, et son esprit a toujours été si présent, qu'une heure avant sa mort il y envoya encore avec la même vigueur d'esprit qu'il eût pu faire au point de la plus ferme santé.

Son affection au service et à la personne du Roi, outre ce qui en a paru en toutes ses actions passées, s'est montrée particulièrement en ce qu'il a laissé à S. M. 500,000 écus, son beau Palais-Cardinal et ses plus riches meubles et pierreries.

Pendant tout le cours de cette dernière maladie, ce qu'il avait aussi fait en toutes les précédentes, il a témoigné une grande et profonde dévotion, avec une résignation entière à la volonté divine, et s'est muni des saints sacrements : et comme durant sa vie il avait été un parfait exemplaire de piété à tous les siens, il a donné en sa mort toutes les marques de sa ferveur envers Dieu. De sorte que ses discours et ses charités servent d'une preuve suffisante que les affaires d'État ne sont pas incompatibles avec celles de la piété. Aussi Dieu lui a-t-il fait cette grâce dès ce monde, que l'on n'a jamais remarqué personne avoir rendu l'âme avec plus de résolution et de quiétude d'esprit, et cette grave sérénité qui paraissait en son visage ne l'a point quitté même après sa mort: laquelle le Roi n'eût pas plus tôt apprise, que S. M. envoya un gentilhomme à la duchesse d'Aiguillon, aux maréchaux de Brézé, de la Meilleraye et de Guiche les assurer

de la continuation de sa bienveillance royale envers eux et tous les leurs, et que, s'ils avaient perdu un bon parent, il leur restait en lui un bon Maître qui ne les abandonnerait jamais.

III. — *Obsèques du Cardinal.*

1° Premier récit de la *Gazette*[1].

Le 13e de ce mois, le corps du Cardinal-Duc fut transporté de son palais en l'église de Sorbonne, étant dans un char magnifique, couvert d'un grand poêle de velours noir, croisé de satin blanc et enrichi des écussons des armes de Son Éminence, brochées d'or et d'argent : les six chevaux qui le traînaient, entièrement couverts de même parure ; environné de ses pages tenant chacun un gros flambeau de cire blanche, précédés et suivis d'une si grande quantité de mêmes lumières, que faisaient porter et portaient devant eux les parents, alliés, amis, domestiques et officiers du défunt, qui se sont trouvés ici, en carrosse, à cheval et à pied, que le soir du jour auquel se fit ce convoi était plus clair que le midi : les grandes rues de cette ville se trouvant trop étroites par la foule innombrable du peuple dont elles étaient bordées, comme dans les plus grandes et augustes cérémonies.

Les Cours souveraines furent invitées au service solennel que l'on devait faire, le 20 janvier, à Notre-Dame. Elles reçurent la semonce suivante :

« Nobles et dévotes personnes, priez pour l'âme de très haut, très puissant, très vertueux, illustrissime et éminentissime seigneur, Monseigneur Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, duc, pair, grand-maître et intendant de la navigation et commerce de France, l'un des prélats et com-

1. Page 1196.

mandeurs de l'ordre du Saint-Esprit, chef du Conseil et principal ministre de l'État du Roi, pour l'âme duquel se feront les services et prières en l'église de Paris ; auquel lieu lundi prochain, après midi, seront dites vêpres et vigiles des morts, pour y être lendemain mardi, à dix heures du matin, célébré son service solennel. Priez Dieu qu'il en ait l'âme ».

C'est encore à la *Gazette* que nous empruntons la relation de ce service.

2° Les Cérémonies faites en cette ville (Paris), au service célébré dans l'église Notre-Dame pour le défunt cardinal-duc de Richelieu, les 19 et 20 du mois de janvier 1643[1].

Le sieur de Sainctot, maître des cérémonies de France, ayant reçu les ordres du Roi pour faire rendre les honneurs funèbres au défunt cardinal-duc de Richelieu, se trouva en la Grand'Chambre du Parlement, le 17 de ce mois, en cet ordre.

Le sieur Le Breton fils, reçu en la survivance de son père roi d'armes de France, au titre de Montjoie-Saint-Denis, marchait devant lui, assisté de quatre de ses compagnons, hérauts d'armes des titres de Bourgogne, Valois, Bretagne et Alençon, tous vêtus de deuil, chargés de leurs cottes d'armes, chacun l'épée au côté, la toque de velours ras sur la tête : le roi d'armes tenant son sceptre en main, couvert de velours violet, semé de fleurs de lys d'or, et ses compagnons leurs caducées, qui ne diffèrent point autrement du sceptre du premier, sinon que cettui-ci a une plus grande fleur de lys à sa pointe et qu'elle est couverte d'une couronne royale. La robe du roi d'armes était à longue queue, portée par son homme.

1. *Gazette de France,* 1643, p. 73.

Ensuite marchait ledit maître des cérémonies, qui avait le bonnet carré en tête, l'épée au côté, son bâton de commandement à la main, botté et couvert d'une robe, dont la queue, de deux aunes de long, était portée par trois de ses hommes suivis de six autres, tous en habits de deuil et en manteaux longs. Ils étaient suivis de vingt-trois crieurs, aussi vêtus de robes noires, chargées devant et derrière d'écussons aux armoiries du défunt, dont le blason est d'argent à trois chevrons de gueule : tous ces crieurs tenant leurs clochettes à la main.

Sitôt que le roi d'armes et les hérauts eurent salué la Cour, ils s'arrêtèrent à l'entrée du barreau, et le maître des cérémonies, passant au milieu d'eux, la salua aussi de trois révérences, prit sa place entre les deux derniers conseillers de ladite Chambre ; puis, s'étant couvert, avertit la Cour de se trouver à la cérémonie du défunt, et présenta la lettre du Roi à elle adressée sur ce sujet. Après la lecture de laquelle les vingt-trois crieurs sonnèrent par trois fois leurs clochettes ; puis l'un desdits crieurs fit la proclamation accoutumée en telle occasion ; laquelle achevée, le maître des cérémonies se retira et alla faire les mêmes semonces (convocations), avec le même appareil en la Chambre des Comptes, en la Cour des Aides, au Corps de Ville et à l'Université.

Le 19e, le chœur, la nef et les portails de l'église Notre-Dame de Paris, avec l'archevêché[1], se trouvèrent tendus de drap noir jusqu'aux premières voûtes. Au-dessus duquel drap étaient des lez de velours, chargés de pied en pied d'écussons aux armes susdites. Et sur les trois à quatre heures de relevée furent commencées les vêpres et vigiles des morts, où se trouva le Corps de Ville. Avant lequel service, le roi d'armes et les hérauts susdits, vêtus comme auparavant, furent conduits, par six Suisses de la garde du Roi, dans le chœur de l'église, où chacun d'eux prit sa place sur

1. Qui était alors sur le côté méridional de la cathédrale.

les sièges préparés à cette fin aux quatre coins de la chapelle ardente : le roi d'armes à la tête, du côté droit ; Bourgogne, à sa gauche ; et vis-à-vis de lui, Valois, à la colonne du même côté ; et Bretagne, à celle qui était au-dessous du roi d'armes. Le quatrième héraut, qui est Alençon, était assis sur un placet[1] semblable à ceux de ses compagnons, tout au bas de la chapelle ardente et près la tête de la représentation. Ce fait, le maître des cérémonies, au même habit ci-dessus, s'assit sur un banc couvert de deuil, au-devant de la chapelle ardente, tirant vers l'autel : d'où il alla avertir le clergé et le conduire dans le chœur, où les vêpres et vigiles susdites ayant été solennellement célébrées, chacun s'est retiré.

Le lendemain, 20e dudit mois, l'église étant parée comme le jour précédent, la chapelle ardente, qui était au milieu du chœur, composée de neuf clochers, se trouva chargée de 1,200 cierges : le pourtour de l'église, de plus de 1,500 ; le devant du jubé, de 100 ; et la traverse et herse du chœur, de 60. Outre tous ces luminaires, qui étaient de cire jaune, chargés desdites armes, il y avait encore à l'entour du grand autel 200 cierges de cire blanche. Sur la représentation étaient deux poèles : tous les ornements de l'église, de velours noir croisés de toile d'argent et bordés d'un grand passement aussi d'argent.

Les séances furent telles. Au côté de l'Évangile était placé, dans une chaire à bras et dossier, le cardinal Mazarin, ayant devant lui un drap de pied de velours violet. Du côté de l'Épître, sur trois bancs un peu plus éloignés de l'autel, étaient assis les archevêques et évêques, qui s'y trouvèrent jusqu'au nombre de vingt-deux. Entre les chaires du chœur et les degrés montant à l'autel, du côté de l'Évangile, furent mis les bancs pour les ambassadeurs. A main droite du chœur et du côté de l'archevêque de Paris, qui officia en

1. Petit siège sans bras ni dossier.

cette cérémonie, étaient les sièges préparés pour ceux de la parenté du défunt qui devaient représenter le deuil. Vis-à-vis d'eux, à la main gauche, sur une haute chaire, le chancelier de France à la tête du Parlement. De l'autre côté des ambassadeurs, étaient le surintendant des finances, puis les sieurs de la Vrillière, de Chavigny et de Noyers, secrétaires d'État. Derrière eux, les intendants des finances; et derrière ceux-ci encore, les secrétaires du Conseil et trésoriers de l'épargne. En suite du deuil, et du même côté, étaient la Chambre des Comptes, la Cour des Aides et le Corps de Ville. Les dignités de l'Église remplissaient les derniers sièges de chaque côté vers la porte. Lesquelles séances furent données par ledit maître des cérémonies. Autour de l'autel, sur des échaffauds, étaient plusieurs seigneurs et dames de grande condition.

Les personnes et les choses ainsi disposées, le maître des cérémonies partit de derrière l'autel, après avoir salué toutes les compagnies; et en même temps le roi d'armes (qui fut ce jour-là le sieur Le Breton père), ayant devant lui les hérauts, partit de dessous la chapelle ardente, et marchant devant ledit maître des cérémonies, ils furent tous ensemble à l'archevêché, où étaient les parents du défunt représentant le deuil, lesquels ils amenèrent dans l'église en l'ordre qui suit : Cent pauvres allaient devant, revêtus de robes et chaperons noirs, chargés devant et derrière d'écussons; chacun d'eux tenant une torche acostée de doubles écussons aux armes du défunt. Ces pauvres étaient suivis de vingt-trois crieurs, et ceux-ci des quatre hérauts, marchant deux à deux, le roi d'armes derrière, et après lui, le maître des cérémonies et quantité de noblesse et de gardes qui les accompagnaient; et tous, en cet ordre, entrèrent dans l'église, où les deuils furent conduits en leurs places par lesdits maître des cérémonies et hérauts, lesquels retournèrent aussi dans les leurs.

Puis l'archevêque de Paris, assisté de son clergé, se rendit dans le chœur de l'église, où, ayant commencé sa messe pontificalement, et la musique entonné le *Requiem*, tous les

luminaires susdits allumés et la chapelle ardente parée de ses ornements : incontinent après l'évangile, le roi d'armes se leva de sa place, salua par ordre toutes les séances; et, prenant un cierge de la main d'un aumônier, se rendit vis-à-vis du premier deuil, où il s'arrêta ; et lors le maître des cérémonies sortit aussi de sa place, et après avoir salué tous les corps et compagnies en séance, alla prendre ledit premier deuil, dont la queue était portée par trois de ses gentilshommes, lequel allant à l'offrande salua toutes les séances; puis le maître des cérémonies prit le cierge dudit roi d'armes et, s'agenouillant près l'archevêque, le présenta audit premier deuil : lequel ayant baisé la Paix, le rendit à un aumônier : et le roi d'armes allant toujours devant le maître des cérémonies, ils reconduisirent ce deuil en sa place, et chacun d'eux retourna en la sienne.

Le premier hérault se leva ensuite et alla faire la même cérémonie à l'autre deuil, qu'il mena à l'offrande, et le reconduisit. Et étant retourné chacun à leur place, un autre hérault fut querir le sieur de Lingendes, évêque de Sarlat, qu'il mena en la chaire préparée pour l'oraison funèbre, chacun demeurant fort satisfait du bon ordre qu'avait apporté en cette action le maître des cérémonies, et le tout ayant été bien exécuté par le roi d'armes et autres employés en cette action.

La messe fut célébrée et entendue avec grande dévotion, qui ne se trouva point interrompue par l'oraison funèbre, en laquelle l'orateur fit d'autant plus admirer sa doctrine et son éloquence, qu'encore que, depuis vingt ans, les langues plus disertes et les styles plus polis de ce siècle semblassent avoir épuisé tout ce qu'on pouvait dire en la louange du défunt, il enrichit néanmoins son discours de tant de nouvelles pensées et se rendit si agréable à tout son auditoire, des plus capables d'en juger, qu'il n'y eut aucun des assistants qui n'en remportât une satisfaction entière[1].

1. Le 14 février on fit encore un grand service en Sorbonne;

IV. *Testament du cardinal-duc de Richelieu.*

Par-devant Pierre Falconis, notaire royal en la ville de Narbonne, fut présent en sa personne Éminentissime Armand-Jean du Plessis, cardinal-duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de ce royaume, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Bretagne, lequel a fait entendre audit notaire l'avoir mandé en l'hôtel de la vicomté de ladite ville, où il est, à présent, en son lit malade, pour recevoir son testament et ordonnance de dernière volonté en la manière qui s'ensuit :

Je, Armand-Jean du Plessis de Richelieu, cardinal de la sainte Église Romaine, déclare, qu'ayant plu à Dieu, dans la grande maladie en laquelle il a permis que je soie tombé, de me laisser l'esprit et le jugement aussi sains que je les ai jamais eus, je me suis résolu de faire mon testament et ordonnance de dernière volonté.

PREMIÈREMENT.

Je supplie sa divine bonté de n'entrer point en jugement avec moi et de me pardonner mes fautes par l'ap-

on avait fait, à la prière du Roi, des services particuliers dans toutes les paroisses de Paris. — Voir aussi sur les funérailles du Cardinal l'*Histoire de l'Université de Paris*, par Jourdain, dont le récit est tiré d'un manuscrit appartenant au Ministère de l'instruction publique.

plication du précieux sang de J.-C. son fils, mort en croix pour la rédemption des hommes; par l'intercession de la sainte Vierge, sa mère, et de tous les saints, qui après avoir vécu en l'Église Catholique, Apostolique et Romaine, en laquelle seule on peut faire son salut, sont maintenant glorieux en paradis.

Lorsque mon âme sera séparée de mon corps, je désire et ordonne qu'il soit enterré dans la nouvelle église de la Sorbonne de Paris, laissant aux exécuteurs de mon testament, ci-après nommés, de faire mon enterrement et funérailles ainsi qu'ils l'estimeront plus à propos.

Je veux et ordonne que tout l'or et l'argent monnayé que je laisserai lors de mon décès, en quelque lieu qu'il puisse être, soit mis ès mains de madame la duchesse d'Aiguillon, ma nièce, et de M. de Noyers, conseiller du Roi, en son Conseil d'État, secrétaire de ses commandements; fors et excepté la somme de 1,500,000 livres, que j'entends et veux être mise entre les mains de Sa Majesté incontinent après mon décès, ainsi que je l'ordonnerai ci-après.

Je prie madame la duchesse d'Aiguillon, ma nièce, et M. de Noyers, aussitôt après mon décès, de payer et acquitter mes dettes, si aucunes se trouvent lors, des deniers que j'ordonne ci-dessus être mis entre leurs mains, et mes dettes payées, sur les sommes qui resteront, faire des œuvres de piété utiles au public, ainsi que je leur ai fait entendre, et à M. Lescot, nommé par S. M. à l'évêché de Chartres, mon confesseur, déclarant que je ne veux qu'ils rendent aucun compte

à mes héritiers, ni autres, des sommes qui leur auront été mises entre les mains et dont ils auront disposé.

Je déclare que, par contrat du 6 juin 1636, j'ai donné à la Couronne mon grand hôtel que j'ai bâti sous le nom du Palais-Cardinal, ma chapelle d'or enrichie de diamants[1], mon grand buffet d'argent ciselé et un grand diamant que j'ai acheté de Lopez. Toutes lesquelles choses le Roi a eu agréable, par sa bonté, d'accepter, à ma très humble et très instante supplication, que je lui fais encore par ce présent testament, d'ordonner que le contrat soit exécuté en tous ses points[2].

Je supplie très humblement S. M. d'avoir agréable (*sic*) huit tentures de tapisseries et trois lits, que je prie madame la duchesse d'Aiguillon, ma nièce, et M. de Noyers de choisir entre mes meubles pour servir à une partie des ameublements des principaux appartements dudit Palais-Cardinal.

Comme aussi je la supplie d'agréer la donation que je lui fais en outre de l'hôtel qui est devant le Palais-Cardinal, lequel j'ai acquis de feu M. le commandeur

1. Le 25 mars 1633, le Cardinal fit présent au Roi de sa chapelle d'or. (*Gazette* de 1633, p. 136.)

2. La chapelle de diamants consistait en une grande croix d'or émaillé, enrichie de diamants ; plus une figure de saint Louis d'or enrichie de rubis et de quelques diamants ; plus un ciboire d'or, deux burettes d'or émaillé enrichis de rubis et de diamants ; plus une paix d'argent doré, enrichie de perles et de rubis ; plus son grand buffet d'argent blanc ciselé, pesant 3,000 marcs (environ 750 kilogr.) ; et un grand diamant en forme de cœur, pesant 20 carats et plus, que le Cardinal avait acheté du sieur Lopez. (*Donation de l'hôtel de Richelieu au Roi,* in Aubery, p. 627.)

de Sillery, pour, au lieu d'icelui, faire une place au-devant dudit Palais-Cardinal.

Je supplie aussi très humblement S. M. de trouver bon que l'on lui mette entre les mains la somme de 1,500,000 livres dont j'ai fait mention ci-dessus, de laquelle somme je puis dire avec vérité m'être servi très utilement aux plus grandes affaires de son État, en sorte que, si je n'eusse eu cet argent à ma disposition, quelques affaires qui ont bien succédé eussent apparemment mal réussi : ce qui me donne sujet d'oser supplier S. M. de destiner cette somme que je lui laisse, pour employer en diverses occasions qui ne peuvent souffrir la longueur des formes des finances.

Et pour le surplus de tous et chacuns mes biens présents et à venir, de quelque nature qu'ils soient, je veux et ordonne qu'ils soient partagés et divisés ainsi qu'il suit :

Je donne et lègue à Armand de Maillé, mon neveu et filleul, fils d'Urbain de Maillé, marquis de Brézé, maréchal de France, et de Nicole du Plessis, ma seconde sœur, et, en ce, je l'institue mon héritier pour tous les droits qu'il pourrait prétendre en toutes les terres et autres biens qui se trouveront en ma succession lors de mon décès, ce qui s'en suit.

Premièrement, je lui donne et lègue mon duché et pairie de Fronsac et Caumont, y joint ensemble tout ce qui en dépend, et qui sera joint et en dépendra, lorsqu'il plaira à Dieu de disposer de moi.

Plus, je lui donne la terre et marquisat de Graville, ses appartenances et dépendances.

Item, je lui donne et lègue le comté de Beaufort en Vallée.

Item, je lui donne et lègue la terre et baronnie de Tresne, sise au pays d'Anjou, que j'ai acquise du marquis de Lezé, par contrat passé pardevant Parque et Guerreau, notaires au Châtelet de Paris.

Item, je lui donne et lègue la somme de 300,000 livres qui est au château de Saumur, laquelle somme je veux et ordonne être employée en acquisition de terres nobles, en titre du moins de châtellenie, pour jouir par mondit neveu desdites terres aux conditions d'institution et substitution qui seront ci-après apposées en ce mien testament.

Item, je lui donne et lègue la ferme des Pois de Normandie, qui est présentement affermée à 50,000 livres par an ou environ.

Je veux et entends que mondit neveu Armand de Maillé laisse à M. le maréchal de Brézé, son père, la jouissance de ladite terre et baronnie de Tresne sa vie durant.

Je veux et entends que la décharge que j'ai ci-devant donnée audit sieur maréchal de Brézé, par acte passé pardevant Guerreau et Parque, notaires, le 30 août 1632, de tout ce qu'il me pourra devoir lors de mon décès, ait lieu et soit exécuté fidèlement, ne voulant pas que mondit neveu Armand de Maillé, fils dudit sieur Maréchal, ses frères et sœurs, et autres qui auront part en ma succession, puissent lui en rien de-

mander tant en principal qu'arrérages de rentes, et intérêts des sommes que j'ai payées aux créanciers de la maison de Brézé, dont j'ai les droits cédés, voulant seulement que les biens de la maison de Brézé demeurent affectés et hypothéqués au principal et arrérages desdites dettes, qui sont échues ou qui écherront ci-après, au profit des enfants dudit sieur maréchal de Brézé et de madite sœur, sa femme, et de leurs descendants, ainsi qu'il est déjà porté par le susdit acte, sans que ladite affectation et retenue d'hypothèque puisse empêcher ledit sieur maréchal de Brézé de jouir desdits biens sa vie durant.

Je donne et lègue à madame la duchesse d'Aiguillon, ma nièce, fille de défunt René de Vignerot et de dame Françoise du Plessis, ma sœur aînée, pour tous les droits qu'elle pourrait avoir et prétendre en ma succession, outre ce que je lui ai donné par son contrat de mariage, et, en ce, je l'institue mon héritière, savoir : la maison où elle loge à présent, vulgairement appelée le Petit-Luxembourg, sise au faubourg Saint-Germain, joignant le palais de la Reine mère du Roi.

Item, ma maison et terre de Ruel, et tout le bien en fond de terre et droits sur le Roi que j'ai et aurai audit lieu lors de mon décès, tant de celui que j'avais il y a quelques années que de tout ce que j'ai acquis par échange de M. l'abbé et des religieux de Saint-Denis en France : à la charge, qu'après son décès madite maison de Ruel, avec ses appartenances et sesdits droits sur le Roi, reviendront à celui des enfants mâles de mon neveu du Pont-de-Courlay, qui sera mon héritier et

qui portera le nom et les armes de Richelieu, à la charge des institutions et substitutions qui seront ci-après apposées, et quant à la maison, dite vulgairement le Petit-Luxembourg, elle appartiendra, après le décès de madite nièce, la duchesse d'Aiguillon, à celui qui sera duc de Fronsac, aux conditions d'institutions et substitutions qui seront ci-après apposées.

Item, je lui donne le domaine de Pontoise et autres droits que je pourrai avoir en ladite ville lors de mon décès.

Item, je lui donne la rente que j'ai à prendre sur les cinq grosses fermes de France, qui monte à 60,000 livres par an, ou environ, laquelle, après le décès de madite nièce, reviendra à mondit neveu du Pont-de-Courlay, ou à celui qui sera mon héritier, si ladite rente se trouve pour lors en nature : et en cas qu'elle ait été rachetée, les deniers en provenant ou rentes auxquelles ils auront été employés appartiendront à mondit neveu.

Item, je donne et lègue à madite nièce la duchesse d'Aiguillon, tous les cristaux, tableaux et autres pièces qui sont à présent, ou pourront être ci-après lors de mon décès, dans le cabinet principal de ladite maison dite vulgairement le Petit-Luxembourg, et qui y servent comme d'ornements, sans y comprendre l'argenterie du buffet, dont j'ai déjà disposé, qui y pourrait être lors de mon décès.

Je lui donne aussi toutes mes bagues et pierreries, à l'exception seulement de ce que j'ai laissé ci-dessus à la Couronne : ensemble un buffet d'argent vermeil, doré,

neuf, pesant 535 marcs, 4 gros[1], contenu en deux coffres faits exprès.

Je donne et lègue à François de Vignerot, sieur du Pont-de-Courlay, mon neveu, et, en ce, l'institue mon héritier, savoir la somme de 200,000 livres, qui lui seront payées par l'ordre des exécuteurs de mon testament, à la charge qu'il les emploiera à l'acquisition d'une terre, pour en jouir sa vie durant, et, après son décès, appartenir à Armand de Vignerot, son fils aîné, ou à celui qui après lui sera duc de Richelieu, aux conditions d'institution et substitution ci-après déclarées.

Je donne et lègue audit Armand de Vignerot, et, en ce, je l'institue mon héritier, savoir : mon duché-pairie de Richelieu, ses appartenances et dépendances, avec toutes les terres que j'ai fait ou pourrai faire venir à icelui avant mon décès.

Item, je lui donne la terre et baronnie de Barbezieux, que j'ai acquise de M. et madame Vignier.

Item, je lui donne la terre et principauté de Mortagne, que j'ai acquise de M. de Loménie, secrétaire d'État.

Item, je lui donne et lègue la comté de Cosnac, les baronnies de Coze, de Saugeon et d'Alvert.

Item, je lui donne et lègue la terre de la Ferté-Bernard, que j'ai acquise, par décret, de M. le duc de Villars.

1. L'ancienne livre était de 2 marcs. Le buffet pesait donc environ 140 kilogrammes.

Item, je lui donne et lègue le domaine d'Hiers-en-Brouage, dont je jouis par engagement.

Item, je lui donne et lègue l'hôtel de Richelieu, que j'ai ordonné et veux être bâti joignant le Palais-Cardinal, aux conditions d'institution et substitution qui seront ci-après déclarées.

Item, je lui donne et lègue ma tapisserie de l'histoire de Lucrèce, que j'ai achetée de M. le duc de Chevreuse, ensemble toutes les figures, statues, bustes, tableaux, cristaux, cabinets, tables et autres meubles qui sont à présent dans sept chambres de la conciergerie du Palais-Cardinal et dans la petite galerie qui en dépend, pour meubler et orner ledit hôtel de Richelieu lorsqu'il sera bâti, voulant et entendant que toutes les choses susdites demeurent perpétuellement attachées audit hôtel de Richelieu, comme appartenances et dépendances d'icelui.

Item, je lui donne et lègue, outre ce que dessus, tous mes autres biens tant meubles qu'immeubles, droits sur le Roi, ou de ses domaines, que je possède par engagement, et généralement tous les biens que j'aurai lors de mon décès, de quelque nature et qualité qu'ils puissent être, dont je n'aurai disposé par le présent testament; le tout aux conditions d'institution et substitution qui seront ci-après apposées.

Et, pour cet effet, je veux et ordonne qu'après mon décès, il soit fait un inventaire par mes exécuteurs testamentaires, ou par telles personnes qu'ils estimeront à propos, de tous mes meubles qui se trouveront tant en l'hôtel de Richelieu et Palais-Cardinal, qu'en ma

maison de Richelieu, dont celui qui sera duc de Richelieu se chargera.

Je veux et entends que tous les legs que j'ai ci-dessus faits audit Armand de Vignerot, mon petit-neveu, soient à la charge et condition expresse qu'il prendra le seul nom *du Plessis de Richelieu*, et que mondit neveu, ni ses descendants qui viendront à ma succession, en vertu de ce présent testament, ne pourront prendre et porter autre nom, ni écarteler les armes de la maison du Plessis de Richelieu, à peine de déchéance de l'institution et substitution que je fais en leur faveur.

Je veux et entends qu'Armand de Vignerot, ou celui de mes petits-neveux, enfants de François de Vignerot, mon neveu, qui viendra à ma succession en vertu de ce mien testament, donne, par chacun an, audit François de Vignerot, leur père, la somme de 30,000 livres sa vie durant, à prendre sur tous les biens que je leur ai ci-dessus légués : à la charge que ledit sieur François de Vignerot, sieur du Pont-de-Courlay, mon neveu, ne jouira desdites 30,000 livres de rente qu'aux termes et conditions ci-après déclarées, pour le temps que mes héritiers commenceront à jouir entièrement de mes biens, et que le paiement desdites 30,000 livres lui sera fait par l'ordre de ceux qui auront la direction desdits biens, en attendant que sondit fils soit majeur, ou par l'ordre de sondit fils lorsqu'il sera en âge.

Item, je donne et lègue audit Armand de Vignerot, mon petit-neveu, aux clauses et conditions des institutions et substitutions qui seront ci-après apposées, ma bibliothèque, non seulement en l'état en lequel elle est

à présent, mais en celui auquel elle sera lors de mon décès, déclarant que je veux qu'elle demeure au lieu où j'ai commencé à la faire bâtir dans l'hôtel de Richelieu joignant le Palais-Cardinal : et d'autant que mon dessein est de rendre ma bibliothèque la plus parfaite et accomplie que je pourrai, et la mettre en un état qu'elle puisse non seulement servir à ma famille, mais encore au public, je veux et ordonne qu'il en soit fait un inventaire général, lors de mon décès, par telles personnes que mes exécuteurs testamentaires jugeront à propos, y appelant deux docteurs de la Sorbonne qui seront députés par leur corps, pour être présents à la confection dudit inventaire, lequel étant fait, je veux qu'il en soit mis une copie en ma bibliothèque, signée de mesdits exécuteurs testamentaires et desdits docteurs de Sorbonne, et qu'une autre copie soit pareillement mise en ladite maison de Sorbonne, signée ainsi que dessus.

Et, afin que madite bibliothèque soit conservée en son entier, je veux et ordonne que ledit inventaire soit récollé et vérifié tous les ans par deux docteurs qui seront députés par la Sorbonne, et qu'il y ait un bibliothécaire qui en ait la charge, aux gages de 1,000 livres par chacun an, lesquels gages et appointements, je veux être pris par chacun an par préférence à toutes autres charges, de quartier en quartier, et par avance, sur le revenu des arentements des maisons bâties et à bâtir à l'entour du Palais-Cardinal, lesquelles ne font point part dudit palais, et je veux et entends que, moyennant lesdites 1,000 livres d'appointement, il soit

tenu de conserver ladite bibliothèque, la tenir en bon état, donner l'entrée, à certaines heures du jour, aux hommes de lecture et d'érudition pour voir les livres et en prendre communication dans le lieu de ladite bibliothèque, sans transporter les livres ailleurs; et en cas qu'il n'y eût aucun bibliothécaire lors de mon décès, je veux et ordonne que la Sorbonne en nomme trois audit Armand de Vignerot et à ses successeurs, qui seront ducs de Richelieu, pour choisir celui des trois qu'ils jugeront le plus à propos; ce qui sera toujours observé lorsqu'il sera nécessaire de mettre un nouveau bibliothécaire.

Et d'autant que pour la conservation du lieu et des livres de ladite bibliothèque, il sera besoin de la nettoyer souvent, j'entends qu'il soit choisi par mondit neveu un homme propre à cet effet, qui sera obligé de balayer tous les jours une fois ladite bibliothèque et d'essuyer les livres ou les armoires dans lesquelles ils seront; et pour lui donner moyen de s'entretenir, et de fournir les balais et autres choses nécessaires pour ledit nettoiement, je veux qu'il ait 400 livres de gages par an, à prendre sur le même fonds que ceux dudit bibliothécaire, et en la même forme; ce qui sera fait, ainsi que ce qui concerne ledit bibliothécaire, par les soins et par l'autorité de mondit neveu et de ses successeurs en la possession dudit hôtel de Richelieu.

Et d'autant qu'il est nécessaire pour maintenir une bibliothèque en sa perfection, d'y mettre de temps en temps les bons livres qui seront imprimés de nouveau, ou ceux des anciens qui peuvent manquer, je veux et

ordonne qu'il soit employé la somme de 1,000 livres par chacun an en achat de livres, par l'avis des docteurs qui seront députés tous les ans par la Sorbonne pour faire l'inventaire de ladite bibliothèque; laquelle somme de 1,000 livres sera pareillement prise par préférence à toutes autres charges, excepté celle des deux articles ci-dessus, sur ledit revenu des arentements des maisons qui ont été et seront bâties à l'entour du Palais-Cardinal.

Je déclare que mon intention et ma volonté est, en cas que, lors de mon décès, ledit Armand de Vignerot, ou celui de ses frères, à son défaut, qui viendra à ma succession en vertu de ce mien testament, ne soit encore majeur : que ma nièce, la duchesse d'Aiguillon, ait l'administration et conduite tant de sa personne que desdits biens que je lui donne jusques à ce qu'il soit venu en âge de majorité, sans que madite nièce, la duchesse d'Aiguillon, soit tenue d'en rendre aucun compte audit Armand de Vignerot, ni à autre personne que ce soit.

Et en cas que madite nièce, la duchesse d'Aiguillon, fût décédée avant moi, ou qu'elle décédât avant la majorité dudit Armand de Vignerot, ou de celui de ses frères qui sera mon héritier, je veux et ordonne que lesdits biens soient administrés par mes exécuteurs testamentaires, sans qu'ils soient aussi tenus d'en rendre compte à qui que ce soit.

Item, je donne et lègue audit Armand de Vignerot, mon petit-neveu, la somme de quatre cent quarante et tant de mille livres, que j'ai prêtée par contrat de cons-

titution de rente à mon neveu du Pont-de-Courlay, son père, pour acquitter les dettes par lui contractées, ensemble tout ce que ledit sieur du Pont-de-Courlay, mon neveu, me devra, tant à cause des arrérages desdites constitutions de rente que pour quelqu'autre cause que ce soit, et à quelque somme que lesdites dettes se trouveront monter lors de mon décès, à la charge et condition néanmoins que mondit neveu ne pourra faire aucune demande desdites sommes, tant en principal qu'intérêt, audit sieur du Pont-de-Courlay, son père, pendant son vivant, ains se réservera à se pourvoir sur ses terres après son décès, si ce n'est que les terres et biens dudit sieur du Pont-de-Courlay, mon neveu, soient de son vivant saisis et mis en criées à la requête de ses créanciers; auquel cas je veux et entends que ledit Armand de Vignerot, mon petit-neveu, puisse s'opposer aux biens saisis, et même s'en rendre adjudicataire, s'il le juge ainsi à propos; et en cas qu'il se rende adjudicataire desdits biens, ou qu'étant vendus il soit mis en ordre sur les deniers provenant de la vente d'iceux, je veux et entends que mondit neveu du Pont-de-Courlay jouisse sa vie durant du revenu desdits biens, dont il se sera rendu adjudicataire, ou de l'intérêt des sommes dont mon petit-neveu aura été mis en ordre.

Et d'autant qu'il a plu à Dieu de bénir mes travaux et les faire considérer par le Roi, mon bon maître, en les reconnaissant par sa munificence royale au-dessus de ce que je pouvais espérer, j'ai estimé, en faisant ma disposition présente, devoir obliger mes héritiers à

conserver l'établissement que j'ai fait en ma famille, en sorte qu'elle se puisse maintenir longuement en la dignité et splendeur qu'il a plu au Roi lui donner, afin que la postérité connaisse que si je l'ai servi fidèlement, il a su, par une vertu toute royale, m'aimer et me combler de ses bienfaits.

Pour cet effet, je déclare et entends que tous les biens que j'ai ci-dessus légués et donnés soient à la charge des substitutions ainsi qu'il ensuit.

Premièrement, je substitue à Armand de Vignerot, mon petit-neveu, fils de François de Vignerot, sieur du Pont-de-Courlay, mon neveu, en tous les biens, tant meubles qu'immeubles, que je lui ai ci-dessus légués, son fils aîné, et audit fils aîné, je substitue l'aîné des mâles de ladite famille, et d'aîné en aîné gardant toujours l'ordre et prérogative d'aînesse.

Et, en cas que ledit Armand de Vignerot décède sans enfants mâles, ou que la ligne masculine vienne à manquer en ses enfants, je lui substitue celui de ses frères qui sera l'aîné en sa famille, ou à son défaut l'aîné des enfants mâles dudit frère, selon l'ordre de primogéniture et gardant toujours la prérogative d'aînesse. Et, en cas que ledit frère ou ses enfants mâles, décèdent sans enfants mâles, et que la ligne masculine vienne à manquer, je lui substitue celui de ses frères ou de ses neveux qui sera l'aîné des mâles en la famille, et d'aîné en aîné, gardant toujours l'ordre de primogéniture d'aînesse, tant que la ligne masculine de François de Vignerot, sieur du Pont-de-Courlay, durera.

Je déclare que je veux et entends que celui des en-

fants mâles de mon neveu du Pont-de-Courlay, ou de ses descendants, qui sera ecclésiastique, s'il est *in sacris*, ne soit compris en l'institution et substitution ci-dessus faite pour jouir d'icelle, encore qu'il fût plus âgé; mais je veux et ordonne qu'en tous les degrés d'institution et substitution, celui qui se trouvera le plus âgé et aîné de la famille, après celui qui sera ecclésiastique et *in sacris*, lors de l'ouverture de la substitution, jouisse, en son lieu, des droits d'institution et de substitution selon l'ordre de primogéniture.

Et, en cas qu'il n'y eût plus aucun descendant mâle de mondit neveu du Pont-de-Courlay, et que la ligne masculine venant de lui vînt à manquer en sa famille, j'appelle à ladite substitution Armand de Maillé, mon neveu, ou celui de ses descendants mâles, par les mâles, qui sera duc de Fronsac, par augmentation des biens institués et substitués, et pour sortir même nature et aux mêmes conditions, institutions et substitutions que les autres biens que je lui ai légués; le tout à la charge que mondit neveu, Armand de Maillé, et ses descendants qui viendront à ladite substitution, prendront le seul nom de du Plessis de Richelieu, avec les armes pleines de ladite maison du Plessis de Richelieu, sans adjonction d'autres.

Item, je substitue audit Armand de Maillé, en tous les biens que je lui ai ci-dessus légués, le fils aîné qui viendra de lui en loyal mariage, et audit fils aîné je substitue l'aîné des mâles issus de lui et d'aîné en aîné, à l'exclusion de ceux qui seront ecclésiastiques *in sacris*, ainsi que j'ai dit ci-dessus.

Et, en cas que mondit neveu, Armand de Maillé, vînt à décéder sans enfants mâles, ou qu'il n'y eût aucuns descendants mâles de lui, et que la ligne masculine venant de lui vînt à manquer en sa famille, j'appelle à ladite substitution Armand de Vignerot, mon petit-neveu, ou celui de ses descendants mâles qui sera lors duc de Richelieu; et à faute d'hoirs mâles descendants par les mâles dudit Armand de Vignerot, j'appelle à ladite substitution l'aîné des mâles de la famille de mondit neveu du Pont-de-Courlay, descendant de lui par les mâles, selon le degré de primogéniture, par augmentation de biens institués et substitués, et pour sortir même nature et aux mêmes conditions, institutions et substitutions que les autres biens que je leur ai légués.

Et, en cas que la ligne masculine de mondit neveu du Pont-de-Courlay et d'Armand de Maillé, mon neveu, vienne à manquer, en sorte qu'en toutes les deux familles il n'y ait plus aucuns enfants mâles descendant des enfants mâles en légitime mariage, pour venir à ma succession selon l'ordre ci-dessus prescrit, j'appelle à la substitution des biens auxquels j'ai institué Armand de Vignerot, mon petit-neveu, le fils aîné de la fille aînée venant de l'aîné, ou celui qui le représentera, et puis l'aînée des filles venant des puînés selon l'ordre de primogéniture des mâles, à l'exclusion de ceux qui seront *in sacris*.

Et en cas, ainsi qu'il est dit ci-dessus, que la ligne masculine vienne à manquer tant en la famille d'Armand de Maillé, mon neveu, qu'en celle de mondit

neveu du Pont-de-Courlay, j'appelle à la substitution des biens auxquels j'ai institué ledit Armand de Maillé, mon neveu, le fils aîné de sa fille aînée, puis des puînés, ou celui des mâles qui le représentera, et de mâle en mâle, à l'exclusion de ceux qui seront *in sacris*, gardant toujours de degré en degré l'ordre de primogéniture des mâles, et aux mêmes charges, conditions, institutions et substitutions, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Et, s'il arrivait que tous les mâles descendant des filles de mondit neveu du Pont-de-Courlay décédassent sans enfants mâles, je leur substitue celui de mes successeurs qui sera duc de Fronsac, en vertu de mon testament, par augmentation d'institution et substitution; et, en cas que tous les mâles descendant des filles, venant d'Armand de Maillé, mon neveu, décédassent sans enfants mâles, je leur substitue celui de mes successeurs qui possédera lors, en vertu de mon testament, le duché de Richelieu, par augmentation d'institution et substitution.

Je prie ceux des familles de Vignerot et de Maillé auxquels les biens que je substitue écherront, de vouloir renouveler, en tant que besoin serait, lesdites institutions et substitutions, selon mon intention ci-dessus; ce que je crois qu'ils feront volontairement, tant en considération des grands biens qu'ils auront reçus de moi, que pour l'honneur de leur famille.

Et, comme mon intention est que les terres des duchés et pairies de Richelieu, de Fronsac et Caumont, leurs appartenances et dépendances, soient conservées entières en ma famille sans être divisées, pour cette

considération, je prohibe, autant que je puis, à mondit petit-neveu Armand de Vignerot et Armand de Maillé mon neveu, et leurs descendants, et à tous autres qui viendront à la succession desdites terres, tant par institution que substitution, en vertu du présent testament, toute distraction de quarte, légitime, douaire ou autrement, en quelque manière que ce soit, sur lesdites terres, duchés et pairies, voulant que lesdites terres et seigneuries demeurent entières à celui qui se trouvera substitué en son ordre, sans qu'elles puissent être démembrées ni divisées pour quelque cause et occasion que ce soit.

Je veux et entends que mon neveu du Pont-de-Courlay se contente pour tous droits qu'il pourrait prétendre en ma succession de la somme de 200,000 livres que je lui ai ci-dessus léguées, et des 30,000 livres que je lui ai aussi léguées, à prendre par chacun an sur tous les biens que j'ai légués par ce mien testament à Armand de Vignerot, mon petit-neveu, son fils : ensemble de la jouissance des sommes de deniers qu'il me doit, ainsi que j'en ai disposé ci-dessus.

Item, je déclare qu'en cas que mondit neveu, François de Vignerot, sieur du Pont-de-Courlay, conteste cette mienne disposition, et que le duché de Richelieu lui fût adjugé, ou la part et portion dont je n'aurais pu disposer : en ce cas, je révoque ladite donation de 200,000 livres faite en sa faveur, et, en outre, je révoque toutes les institutions que j'ai faites dudit duché de Richelieu en faveur d'Armand de Vignerot, son fils, et de ceux de la famille de Vignerot, et veux et entends

qu'Armand de Maillé, mon neveu, soit appelé à la substitution dudit duché, après le décès dudit François de Vignerot, sieur du Pont-de-Courlay, mon neveu, à l'exclusion de tous les descendants de mondit neveu du Pont-de-Courlay, et qu'il jouisse lors de l'ouverture de ma succession des parts et portions dudit duché dont je puis disposer : et en tant que besoin est, en cas que ledit François de Vignerot, mon neveu, conteste ce mien testament, je donne à Armand de Maillé lesdites parts et portions dont je puis disposer, avec l'hôtel de Richelieu, que j'ai ordonné être bâti joignant le Palais-Cardinal, ensemble tous les meubles qui se trouveront lors de mon décès, tant en la maison de mon duché de Richelieu, qu'au Palais-Cardinal et audit hôtel de Richelieu, et ce, par augmentation d'institution, substitution, et pour sortir même nature et aux mêmes conditions, institutions et substitutions que les autres biens à lui ci-dessus légués, et à la charge qu'il prendra le seul nom et les seules armes de la maison du Plessis de Richelieu, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Et, quant aux autres biens, tant meubles qu'immeubles, dont j'ai disposé ci-dessus en faveur d'Armand de Vignerot, mon petit-neveu, je veux et entends qu'il en jouisse ainsi que j'ai ordonné ci-dessus, aux conditions d'institutions et substitutions apposées ci-dessus : à la charge néanmoins que cette dernière disposition n'aura lieu qu'en cas que mondit neveu, François de Vignerot, sieur du Pont-de-Courlay, conteste mon testament.

Et d'autant que dans les biens dont j'ai ci-dessus

disposé, il y en aura peut-être du domaine du Roi, et d'autres biens et rentes qui pourraient être rachetés, je veux et entends qu'en cas de rachat de tout ou de partie des biens de cette nature, soit ceux institués ou substitués, le prix en provenant soit remplacé par celui auquel le rachat sera fait, en acquisitions d'héritages, pour tenir lieu et place desdits biens rachetés, aux mêmes conditions, institutions et substitutions auxquelles je les ai données et léguées ci-dessus, et ce dans six mois du jour du remboursement qui en sera fait, si l'on peut trouver à faire ledit remploi ; au défaut de quoi les deniers provenant desdits rachats et remboursements seront mis ès mains de personnes solvables jusques à ce que le remploi en soit fait, avec le consentement de celui qui sera le plus proche appelé à la substitution desdites choses.

Je ne fais aucune mention, en ce mien testament, de ma nièce, la duchesse d'Enghien[1], d'autant que, par son contrat de mariage, elle a renoncé à ma succession moyennant ce que je lui ai donné en dot, dont je veux et ordonne qu'elle se contente.

Mon intention est que les exécuteurs de mon testament et madite nièce, la duchesse d'Aiguillon, aient le maniement, durant trois ans, à compter du jour qu'il aura plu à Dieu disposer de moi, des deux tiers du revenu de tout mon bien, l'autre tiers demeurant à

1. Claire-Clémence de Maillé, duchesse de Frousac et de Caumont, mariée en 1641 au Grand-Condé ; reléguée au château de Châteauroux, où elle mourut en 1694.

mesdits héritiers, chacun en ce qui leur concerne, pour être lesdits deux tiers employés au paiement de ce qui pourrait rester à acquitter de mes dettes, de mes legs, et à la dépense que j'ai ordonné être faite et achevée, savoir de l'église de la Sorbonne de Paris, ornements et ameublements d'icelle, de ma sépulture que je veux être faite en ladite église, suivant le dessin qui en sera arrêté par ma nièce la duchesse d'Aiguillon et M. de Noyers, — du collège de Sorbonne, suivant le dessin que j'en ai arrêté avec M. de Noyers et le sieur Mercier, architecte, — à l'achat des plans nécessaires tant pour l'édification dudit collège que pour le jardin de la Sorbonne, suivant les prisées et estimations qui en ont été faites, comme encore à la dépense de l'hôtel de Richelieu, que j'ai ordonné être fait joignant le Palais-Cardinal, — et la bibliothèque dudit hôtel dont les fondations sont jetées, laquelle je prie M. de Noyers de faire soigneusement achever suivant le dernier dessin et devis arrêtés avec Tiriot, maître maçon[1], et de faire acheter tous les livres qui y manqueront. Je le prie aussi de faire réparer, accommoder et orner la maison des Pères de la Mission, que j'ai fondée à Richelieu, et de leur faire acheter un jardin dedans l'enclos de la ville de Richelieu, le plus proche de leur maison que faire se pourra, de la grandeur que j'ai ordonnée; comme aussi de faire achever les fontaines et autres accommodements commencés et nécessaires

1. Qu'on retrouve aussi dans les constructions de la ville de Richelieu.

pour la perfection de mes bâtiments et jardins de Richelieu, le tout sur lesdits deux tiers du revenu de mondit bien, comme dit est, sans que, de toutes les dépenses ci-dessus, madite nièce, ni M. de Noyers soient tenus de rendre compte à qui que ce puisse être.

Et, bien que j'aie déjà suffisamment fondé audit Richelieu lesdits Pères de la Mission pour entretenir vingt prêtres afin de s'employer aux missions dans le Poitou, suivant leur institut, je leur donne encore la somme de 60,000 livres, afin qu'ils aient d'autant plus de moyens de vaquer auxdites missions et qu'ils soient obligés à prier Dieu pour le repos de mon âme ; à la charge d'employer ladite somme de 60.000 livres en achat d'héritage pour être de même nature que les autres biens de leur fondation.

Je défends à mes héritiers de prendre alliance en des maisons qui ne soient pas vraiment nobles, les laissant assez à leur aise pour avoir plus d'égard à la naissance et à la vertu qu'aux commodités et aux biens.

Et d'autant que l'expérience nous fait connaître que les héritiers ne suivent pas toujours la trace de ceux dont ils sont successeurs : désirant avoir plus de soin de la conservation de l'honneur que je laisse aux miens que de celle de leur bien, je recommande absolument auxdits Armand de Vignerot et Armand de Maillé, et à tous ceux qui jouiront après eux desdits duchés et pairies et biens que je leur ai ci-dessus substitués, de ne se départir jamais de l'obéissance qu'ils doivent au Roi et à ses successeurs, quelque prétexte de mécontentement qu'ils puissent prendre pour un si

mauvais sujet, et déclare en ma conscience que si je prévoyais qu'aucun d'eux dût tomber en telle faute, je ne lui laisserais aucune part en ma succession.

Je donne et lègue au sieur..... du Plessis de Civray, mon cousin, la somme de 60,000 livres, qui m'est due par M. le comte de Charost, capitaine des gardes du corps du Roi; auquel j'entends que ledit sieur du Plessis de Civray, ni aucun de mes héritiers, ne puisse demander aucune chose pour les intérêts de ladite somme de 60,000 livres, mais seulement que ledit sieur de Civray se puisse faire payer du principal d'icelle dans l'an de mon décès.

Pour marque de la satisfaction que j'ai des services qui m'ont été rendus par mes domestiques[1] et serviteurs, je donne au sieur Didier, mon aumônier, 1,500 livres. — Au sieur de Bar[2], 10,000 livres. — Au sieur de Manse, 6,000 livres. — Au sieur de Bel-Esbat, parce que je ne lui ai encore rien donné, 10,000 livres. — A Beaugency, 3,000 livres. — A Estoublon, 3,000 livres. — Au sieur de Marsal, 3,000 livres. — Au sieur de Palvoisin, parce que je ne lui ai jusques ici rien donné, 12,000 livres. — A Genillé, 2,000 livres. — Au sieur Cytois, 6,000 livres. — Au sieur Renaudot, 2,000 livres. — A Bertereau, 6,000 livres. — A Blouyn, 6,000 livres.

1. Gens, officiers de la maison, et non pas valets et autres gens de service à qui l'on donne aujourd'hui le nom de domestiques. — Valets sont devenus domestiques; — portiers, concierges; — pratiques, clients; — garçons, commis; — gages, appointements, etc.

2. Capitaine des gardes du Cardinal.

— A Desbournais, mon valet de chambre, 6,000 livres, et je désire qu'il demeure concierge, sous mon petit-neveu du Pont-de-Courlay, dans le Palais-Cardinal. — Au Cousin, 6,000 livres. — A l'Espolette et à Prévost, chacun 3,000 livres. — Au sieur Eujenat (ou Evienat), mon argentier, 4,000 livres. — A mon maître d'hôtel, 6,000 livres. — A Picot, 6,000 livres. — A Robert, 3,000 livres. — Aux sieurs de Grave et de Saint-Léger, mes écuyers, chacun 3,000 livres, et en outre mes deux carrosses avec leurs attelages de chevaux, ma litière et mes trois mulets qui y servent, pour être partagés également entre mesdits deux écuyers. — A Chamarante et du Plessis, chacun 3,000 livres. — A Vilandry, 1,500 livres. — A de Roques, 18 chevaux d'école, après que les douze meilleurs de mon écurie auront été choisis par mes parents. — Au sieur de Fort, écuyer, 6,000 livres. — A Grand-Pré, capitaine de Richelieu, 3,000 livres. — A La Jeunesse, concierge de Richelieu, 3,000 livres. — Au petit Mulot, qui écrit sous le sieur Charpentier, mon secrétaire, 1,500 livres. — A La Garde, 3,000 livres. — A mon premier cuisinier, 2,000 livres. — A mon premier crédencier, 2,000 livres. — A mon premier cocher, 1,500 livres. — A mon premier muletier, 1,200 livres. — A chacun de mes valets de pied, 600 livres. — Et généralement à tous les autres officiers de ma maison, savoir de la cuisine, sommelerie et écuries, chacun six années de leurs gages, outre ce qui leur sera dû jusques au jour de mon décès.

Je ne donne rien au sieur Charpentier, mon secré-

taire, parce que j'ai eu soin de lui faire du bien pendant ma vie; mais je veux rendre ce témoignage de lui que, durant le long temps qu'il m'a servi, je n'ai point connu de plus homme de bien, ni de plus loyal et plus sincère serviteur. Je ne donne rien aussi au sieur Chéré, mon autre secrétaire, parce que je le laisse assez accommodé, étant néanmoins satisfait des services qu'il m'a rendus.

Je donne au baron de Broye, héritier du feu sieur Barbin [1], que j'ai su être en nécessité, la somme de 30,000 livres.

Je prie mon frère, le cardinal de Lyon, de donner au sieur de Sagilly le prieuré de Coussay, que je possède présentement et lequel est à sa nomination.

Et pour exécuter le présent testament et tout ce qui en dépend, j'ai nommé et élu M. le chancelier [2] et MM. Bouthillier, surintendant, et de Noyers, secrétaire d'État, ou ceux qui les survivront, voulant qu'ils aient un soin particulier que rien ne soit omis de tout ce que dessus, qui est mon testament et ordonnance de ma dernière volonté, laquelle j'ai faite, ainsi qu'il est dit ci-dessus, après y avoir mûrement pensé plusieurs fois, parce que la plus grande part de mon bien étant venue des gratifications que j'ai reçues de Leurs Majestés, en les servant fidèlement, et de mon épargne, il m'est

1. Intendant de Marie de Médicis et contrôleur général des finances pendant la minorité de Louis XIII, qui avait fait entrer Richelieu au ministère en 1616.

2. Pierre Séguier.

libre d'en user comme bon me semble. Joint que je laisse à chacun de mes héritiers légitimes beaucoup plus de bien qu'il ne leur appartiendrait de ce qui m'est arrivé de la succession de ma maison. Et afin qu'il n'y ait point de différends entre eux, et que cette mienne volonté et ordonnance dernière soit pleinement exécutée, je veux et ordonne qu'au cas que quelqu'un de mes héritiers et légataires prétendît qu'il y eût de l'ambiguïté ou obscurité en ce mien présent testament, que mon frère le cardinal de Lyon et mes exécuteurs testamentaires tous ensemble, ou ceux d'eux qui seront lors vivant, expliquent mon intention et jugent définitivement du différend qui pourrait naître sur le sujet du présent testament, et que mesdits héritiers ou légataires soient tenus d'acquiescer à leur jugement, sur peine d'être privés de la part que je leur donne et laisse, laquelle sera en ce cas pour ceux qui obéiront au jugement donné par les dessusdits.

Je supplie très humblement le Roi de vouloir traiter mes parents qui auront l'honneur de le servir aux occasions qui s'en présenteront, selon la grandeur de son cœur vraiment royal, et de témoigner en cela l'estime qu'il fera de la mémoire d'une créature qui n'a jamais rien eu en si singulière recommandation que son service. Et je ne puis que je ne die, pour la satisfaction de ma conscience, qu'après avoir vécu dans une santé languissante, servi assez heureusement dans des temps difficiles et des affaires très épineuses, et expérimenté la bonne et mauvaise fortune en diverses occasions, en rendant au Roi ce que à quoi sa bonté et ma

naissance m'ont obligé particulièrement, je n'ai jamais manqué à ce que j'ai dû à la Reine, sa mère, quelques calomnies que l'on m'ait voulu imposer sur ce sujet.

J'ai voulu, pour plus grande sûreté de ce mien testament, déclarer que je révoque tous autres que je pourrais avoir faits ci-devant, et ne vouloir aussi, en cas qu'il s'en trouve ci-après quelqu'autre de date postérieure qui révoque celui-ci, que l'on n'y ait aucun égard s'il n'est tout écrit de ma main et reconnu de notaires, et que les mots suivants : *Satiabor cum apparuerit gloria tua*, ne soient insérés à la fin et immédiatement avant mon seing.

Et d'autant qu'à cause de madite maladie et des abcès survenus sur mon bras droit, je ne puis écrire ni signer, j'ai fait écrire et signer mon présent testament, contenant seize feuillets, et la présente page, par ledit Pierre Falconis, notaire royal, après m'en être fait faire lecture distinctement et intelligiblement.

Fait audit hôtel de la Vicomté, le 23e jour du mois de mai l'an 1642 après midi.

Signé : FALCONIS.

L'an 1642 et le 23e jour de mai après midi, dans l'hôtel de la Vicomté de Narbonne, régnant Très chrétien prince Louis XIII, roi de France et de Navarre, devant moi notaire fut présent en sa personne Mgr Armand-Jean du Plessis, cardinal de la Sainte Église Romaine, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, etc., lequel détenu de maladie et sain d'entendement a dit et déclaré avoir fait écrire, dans les seize feuillets et demi

de papier écrits, fermés et cachetés du cachet de ses armes, avec cire d'Espagne, par moi notaire, son testament et acte de dernière volonté, lequel moi notaire ai signé, mondit seigneur le Cardinal n'ayant pu écrire ni signer sondit testament de sa main à cause de sa maladie et des abcès survenus sur son bras droit : tout le contenu auquel testament Son Éminence veut valoir par droit de testament clos et solennel, codicile, donation, à cause de mort, et par toute telle autre forme que de droit pourra mieux valoir, nonobstant toutes observations de droit écrit auxquelles le lieu où se trouve présentement Son Éminence pourrait l'astreindre, et toutes autres lois et coutumes à ce contraires; et a prié les témoins bas nommés d'attester sondit présent testament, et moi notaire lui en donner le présent acte, concédé en présence de Mgr l'Éminentissime cardinal Mazarin, MM. L'Escot, nommé par S. M. à l'évêché de Chartres, d'Aumont, abbé d'Uzerches, de Péréfixe, maître de chambre de mondit seigneur Cardinal-Duc, de la Barde, secrétaire du Cabinet du Roi et trésorier de France à Paris, Le Roy, secrétaire de S. M., Maison et Couronne de France, et de Remefort, abbé de la Clairté-Dieu, soussignés, et moi dit notaire avec iceux témoins, mondit seigneur le Cardinal-Duc n'ayant pu signer le présent acte à cause de sadite maladie. Ainsi signé : le Card. Mazarini, I. L'Escot, R. d'Aumont, I. de la Barde, Denis de Remefort, Le Roy, Hardouin de Péréfixe.

FALCONIS.

V. *Violation du tombeau du Cardinal en* 1793[1]. — *Cérémonie de* 1866.

Comme tant d'autres, le tombeau du cardinal de Richelieu fut violé en 1793[2]. Le Cardinal et toute sa famille avaient leur sépulture dans les caveaux de l'église de la Sorbonne. En 1793, cinquante cercueils furent ouverts et brisés, et les ossements dispersés sur le sol des caveaux. Trente-neuf de ces cercueils portaient des plaques de cuivre faisant connaître les noms des personnes renfermées dans lesdits cercueils : 27 indiquaient des membres des familles Richelieu et d'Aiguillon, 12 indiquaient des docteurs de Sorbonne.

Pendant l'accomplissement de l'acte de vandalisme, le *facies*, le masque[3] du Cardinal fut enlevé par un bonnetier de la rue de la Harpe, nommé Cheval, ardent patriote du quartier, qui le garda chez lui jusqu'au 9 thermidor. Craignant alors d'être arrêté et déporté, il donna le masque du Cardinal à l'une de ses pratiques, l'abbé Armez. La précieuse relique passa de celui-ci à son frère, et, en 1846, elle se trouvait entre les mains de M. Armez, député des Côtes-du-Nord, neveu de l'abbé. Averti de ces faits, le Comité des Arts

1. *Les Tombeaux de Richelieu à la Sorbonne* (par Fontaine de Resbecq), brochure, 1867, chez Thorin.
2. 9-13 décembre (19-23 frimaire an II).
3. Pour faciliter l'embaumement, on sciait le crâne verticalement, de la base des cheveux au menton, de sorte que la figure, le *facies*, fût séparée de la partie postérieure du crâne.

et Monuments[1] pria le Ministre de faire les démarches nécessaires pour que le masque du Cardinal fût replacé au tombeau de la Sorbonne. Il fallut attendre encore vingt ans. Enfin, en 1866, M. Armez fit don du masque à l'empereur Napoléon III, qui chargea M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, de faire replacer le masque dans son tombeau.

Ceux qui ont vu cette tête assurent qu'elle était dans un état de conservation extraordinaire et produisait un effet prodigieux[2].

« Nous avons vu, dit M. Fontaine de Resbeck, le masque du Cardinal, et sa vue seule avait suffi pour nous convaincre que nous avions sous les yeux la figure même du grand ministre. Comparé à son buste, aux gravures du temps, au portrait de Philippe de Champagne, la ressemblance est encore frappante. C'est bien la face amaigrie, la figure fine et aristocratique que l'on voit au Louvre.

« La peau desséchée est grumeleuse, les yeux ont disparu dans une orbite immense et profondément creusée, à laquelle tiennent encore les paupières garnies de leurs cils ; le nez, à partir de l'os, est un peu écrasé vers la droite, cette partie cartilagineuse ayant été écrasée par le poids du linceul ; la bouche se relève contractée vers la droite ; elle est garnie de presque toutes ses dents qui sont fort pures ; la barbe et la

1. *Bulletin de ce comité*, IV, 154.

2. On fit faire un moulage, à six exemplaires, de cette noble figure par Talrich.

moustache y sont encore. La pointe des cheveux est parfaitement indiquée au sommet du front, telle qu'elle sortait de la calotte rouge.

« La tête est uniformément d'une couleur brune, couleur qu'elle doit à un vernis[1] ».

La cérémonie eut lieu le 15 décembre 1866, devant plusieurs évêques et une députation de l'Académie française. M. Duruy remit à l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, les restes du Cardinal, et dit quelques paroles au prélat, qui lui répondit ainsi :

M. le Ministre, je remercie le gouvernement de l'Empereur d'avoir eu la pensée de faire restituer à la Sorbonne les restes précieux que Votre Excellence veut bien me remettre. J'ose vous féliciter, M. le Ministre, d'avoir attaché votre nom à cette œuvre réparatrice, et je suis heureux de la part qu'il m'est donné d'y prendre en ce moment.

Je ne m'étonne pas que tant de personnes considérables aient tenu à honneur de se rendre à cette cérémonie expiatoire. C'est la sagesse du présent qui vient protester contre l'inexpérience et les entraînements du passé. C'est un acte de haute moralité et d'une politique vraiment sociale. Il est bon de montrer que la violence n'a jamais le dernier mot, mais que c'est la raison qui finit toujours par avoir raison. Ce que les pères renversent, les fils le relèvent; l'homme outrage, mais le temps venge. Grand exemple pour la génération actuelle, qui ne refusera pas de comprendre qu'elle doit faire œuvre de bon sens et de modération, et non pas œuvre de colère et d'aveugle violence.

Je demande à Dieu qu'il en soit ainsi et que les destinées de la France soient à jamais protégées contre toutes ces

1. *Les Tombeaux de Richelieu*, p. 16.

tristes vicissitudes où la force insulte et proscrit, sans que le droit puisse se faire reconnaître et la liberté s'établir, et sans que les hommes y gagnent en grandeur morale[1].

Un débris du corps du Cardinal se trouve aussi à la bibliothèque Mazarine. On lit dans l'article RICHELIEU de la *Biographie universelle*, de Michaud[2] : « Son buste en bronze, placé dans la salle des actes de la Sorbonne, est aujourd'hui à la bibliothèque Mazarine, et l'on y a joint, enchâssé sous le cristal, un petit doigt du Cardinal ministre que, lors de l'exhumation révolutionnaire, un maçon détacha pour en avoir la bague, et que recueillit précieusement le frère du bibliothécaire, M. Petit-Radel.

1. *Moniteur universel*, 2e semestre 1866, p. 1416.
2. Nouvelle édition, t. XXXV, p. 625, note.

FIN.



TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

Versailles. — Imp. E. Aubert, 6, avenue de Sceaux.

